

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMANES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF PHILOSOPHY

**CAPITALISME ET DROITS DE L'HOMME.
LECTURE PHILOSOPHIQUE DES ŒUVRES
D'ADAM SMITH.**

Mémoire de Master en philosophie soutenu publiquement le 10 septembre 2024.

Spécialisation : Éthique et philosophie politique

Par

MBEDE BELIBI Antoine Hervé

Matricule

18K499



Jury :

Qualité	Noms et prénoms	Université
<u>Président</u> :	MENYOMO Ernest (MC)	Yaoundé 1
<u>Rapporteur</u> :	ENYEGUE ABANDA Fabien M. (CC)	Yaoundé 1
<u>Membre</u> :	AMOUGOU AFOUBOU Anselme A. (CC)	Yaoundé 1

Septembre 2024



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
RESUME.....	iv
ABSTRACT.....	v
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : CONVERGENCES DU CAPITALISME ET DES DROITS DE L'HOMME.....	9
CHAPITRE I: CONTEXTE D'ÉMERGENCE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE D'ADAM SMITH ET DE L'AVÈNEMENT DE LA DOCTRINE DES DROITS DE L'HOMME.....	11
CHAPITRE II : CAPITALISME SMITHIEN ET DROITS DE L'HOMME : DES FONDEMENTS ET DES FINALITES COMMUNS.....	26
CHAPITRE III : CAPITALISME ET DROITS DE L'HOMME : UNE APPROCHE PARTAGÉE DU ROLE DE L'ÉTAT.....	52
DEUXIEME PARTIE : CRITIQUE DU CAPITALISME ET APPARITION DE SON INCOMPATIBILITÉ AVEC LES DROITS DE L'HOMME.....	61
CHAPITRE IV : AUX SOURCES DU CAPITALISME : L'EXPLOITATION ET L'ALIÉNATION.....	64
CHAPITRE V : CAPITALISME ET REGNE DE L'ARGENT.....	80
CHAPITRES VI : INFERENCE DE L'INCOMPATIBILITE DU CAPITALISME ET DES DROITS DE L'HOMME A PARTIR DES CRITIQUES PRECEDENTES DU CAPITALISME.....	94
TROISIEME PARTIE : CAPITALISME ET DROITS DE L'HOMME : L'INDEPASSABLE AFFINITE ELECTIVE.....	100
CHAPITRE VII : PAR-DELA LES CRITIQUES : LES ENJEUX HUMANISTES DU CAPITALISME.....	104
CHAPITRE VIII: CAPITALISME, PROGRÈS ET DROITS DE L'HOMME.....	126
CHAPITRE IX : CAPITALISME/ DROITS DE L'HOMME ET DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE.....	138
BIBLIOGRAPHIE.....	167
CONCLUSION GENERALE	159
TABLE DES MATIERES.....	175

À

Feus mon grand-père et Christie Noé.



REMERCIEMENTS

Notre gratitude va, d'abord, à notre encadreur, le Dr Fabien Mathurin ENYEGUE ABANDA, qui a bien voulu diriger ce travail de recherche. Tout au long de celui-ci, il a su se montrer disponible, patient, bienveillant et rigoureux.

Nous témoignons, ensuite, notre reconnaissance à tous les enseignants du département de philosophie, pour leurs enseignements.

Nos remerciements vont, en outre, à l'endroit de notre mère Sylvie EDIMA ONANA et notre grand-mère, Michèle- Denise AMOUGOU, veuve ONANA, dont le soutien a été déterminant pour la réalisation de ce travail.

Nous voulons, également, exprimer notre profonde reconnaissance à notre compagne, Françoise Elodie MANIMA, pour son soutien affectif et sa disponibilité. Elle a bien voulu relire chaque ligne du présent mémoire, ses observations nous ont permis de clarifier certains points de notre travail, insuffisamment ou mal exposés.

Nous n'oublions pas d'adresser nos remerciements à nos sœurs, Karine MBOUDOU et Krystel ABENG, qui nous ont été d'une aide appréciable tout au long de notre parcours.

Nous remercions enfin Boris DZEUMOU, qui nous a aidés chaque fois que nous avons fait face à un problème avec notre ordinateur.



RESUME

Le capitalisme est attaqué de toutes parts, il est présenté par ses pourfendeurs comme une cause d'injustice. Cependant il continue de s'imposer comme le principal système économique. Dans le même temps, les droits de l'homme sont présentés comme la référence axiologique et politique centrale, mieux l'idéal de justice. Nous avons ainsi entrepris d'étudier le rapport entre capitalisme et droits de l'homme, ou plus précisément le rapport entre efficacité économique et justice, à partir des œuvres d'Adam Smith. L'intérêt de notre travail consiste dans la recherche de compréhension de la coexistence entre un système aussi prétendument injuste que le capitalisme et les Droits de l'Homme, qui représentent un idéal de justice. Nous avons ainsi pu voir qu'il existe entre capitalisme et droits de l'homme des convergences, en ce qui concerne leurs fondements et finalités, s'articulant l'un et l'autre autour de l'individualisme libéral. Néanmoins, ces convergences semblent se dissoudre, car l'individualisme peut être perçu comme une invitation à l'exaltation de l'égoïsme, donnant lieu, en système capitaliste, à des dérives aussi infamantes moralement que répréhensibles politiquement, telles que l'oppression, l'exploitation et l'aliénation de l'homme par l'homme. Toutefois un approfondissement de notre recherche établit une inextricable connexion entre capitalisme et Droits de l'Homme. Ce qui nous a permis de voir que le capitalisme, quand il ne s'écarte pas de ses principes, s'harmonise avec les Droits de l'Homme, comme les deux faces de la même pièce.

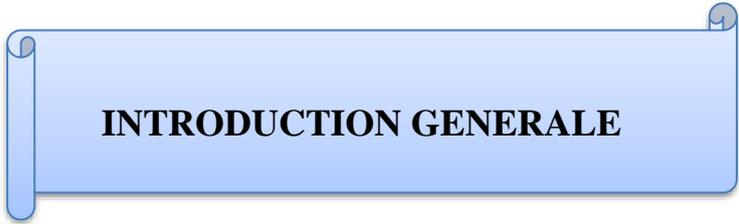
Mots clés : Capitalisme, Droits de l'Homme, économie politique, égalité, État, individualisme, justice, liberté.



ABSTRACT

Capitalism is attacked from all sides; it is presented by its critics as a cause of injustice. However, it continues to establish itself as the main economic system. At the same time, Human Rights present themselves as the central axiological and political reference, or rather the ideal of justice. We have therefore undertaken to study the relationship between capitalism and Human Rights, or more precisely the relationship between economic efficiency and justice, based on the works of Adam Smith. The interest of our work consists in the search for understanding of the coexistence between a system as supposedly unjust as capitalism and Human Rights, which represent an ideal of justice. We have thus been able to see that there is convergence between capitalism and Human Rights with regard to their foundations and purposes, both revolving around liberal individualism. However, these convergences seem to be dissolving because individualism can be seen as an invitation to the exaltation of selfishness, giving rise, in a capitalist system, to abuses as infamous, morally and politically reprehensible as oppression, exploitation and the alienation of man by man. However, deepening our research establishes an inextricable connection between capitalism and Human Rights. This allowed us to see that capitalism, when it does not deviate from its principles, harmonize with Human Rights, like two sides of the same coin.

Keywords: Capitalism, Human Rights, political economics, equality, State, individualism, justice, freedom.



INTRODUCTION GENERALE

Le présent mémoire est inspiré d'un double constat : d'une part, alors que l'économie occupe une place centrale dans les sociétés modernes, la vie économique est ordonnée au capitalisme ou libéralisme économique¹, lequel est, depuis la fin de la guerre froide, le système économique dominant à travers le monde. D'autre part, malgré les progrès immenses réalisés par les sociétés ayant opté pour le capitalisme, ce dernier n'en finit pas d'être l'objet des critiques les plus acerbes ; en raison, notamment, de l'iniquité et des injustices qui lui seraient inhérentes. Ces objections à l'endroit du système capitaliste sont d'autant plus retentissantes qu'elles font écho à l'exaltation et la valorisation des Droits de l'Homme dont la réalisation constitue, aujourd'hui, un impératif catégorique, pour emprunter le mot de Kant. En effet, tandis que la doctrine des droits de l'homme pose pour double finalité l'harmonie sociale et l'épanouissement de chaque individu, à travers la promotion de l'égalité des droits et de la dignité humaine d'un côté et de la liberté individuelle de l'autre ; le capitalisme est présenté par ses pourfendeurs, depuis Marx², comme un système de prédation, d'oppression et d'aliénation, inégalitaire et liberticide ; dans lequel les détenteurs du capital exploitent et assujettissent ceux qui en sont dépourvus. Ainsi, capitalisme et droits de l'homme apparaissent-ils antagoniques au premier abord. Car dans le régime capitaliste, la liberté des uns ne semble possible qu'au prix de l'asservissement des autres, l'enrichissement de certains étroitement lié à l'appauvrissement du reste. Alors que la doctrine des droits de l'homme exclut tous rapports de domination, d'exclusion, et de spoliation³.

Toutefois, une lecture plus attentive de la doctrine du libéralisme économique ou capitalisme et de celle des droits de l'homme nous indique une proximité étroite, presque filiale entre capitalisme et droits de l'homme. Ils semblent partager une téléologie et des fondements communs. En effet, le rejet de l'absolutisme étatique, la revendication et l'affirmation des droits et libertés individuelles inaliénables, la fin de la féodalité, qui furent à la base du libéralisme politique, d'abord, et qui suscitèrent et stimulèrent le libéralisme

¹ Les termes libéralisme économique et capitalisme seront utilisés comme de parfaits synonymes tout au long de ce travail. Nous faisons cette précision car nombreux sont les auteurs qui opposent libéralisme économique et capitalisme, pour notre part, cette distinction est artificielle et tient davantage à la charge sémantique négative attachée historiquement au capitalisme. (Cf. Sersiron Augustin, « capitalisme ou libéralisme ? Recherches sur la question du meilleur régime économique », thèse de doctorat, université Sorbonne, 2021). Des auteurs, comme Milton Friedman, au contraire, identifient libéralisme économique et capitalisme.

² Marx n'est pas le premier à avoir critiqué le capitalisme. Cependant, il est connu pour être le plus illustre théoricien et critique du capitalisme, c'est ce qui explique cette référence à lui.

³ Toutes les déclarations des droits de l'Homme insistent sur l'égalité naturelle entre tous les hommes, ce qui confère les mêmes droits à tous les individus.

économique constituèrent aussi le terreau primitif d'où émergèrent les droits de l'homme⁴. En outre, l'épanouissement individuel au sein de la société à travers l'exercice et la jouissance de la liberté la plus étendue possible ainsi que l'égalité des droits entre les membres de la société sont une finalité commune à ces deux doctrines. L'individu, est ainsi à la base et à la fin du capitalisme et des droits de l'homme.

Or chaque individu vit au sein d'une société dans laquelle il est en relations permanentes avec d'autres individus. Il peut alors arriver que les intérêts d'individus différents soient en conflit, ou du moins contradictoires les uns avec les autres. Ou, ce qui revient au même, que l'exercice de la liberté des uns étouffe la liberté des autres. C'est ce qui ressort des critiques formulées à l'endroit du capitalisme. Dès lors, en dépit des affinités entre capitalisme et droits de l'homme, il faut, cependant, reconnaître que les accusations auxquelles est confronté le système capitaliste ne sont pas sans quelque fondement. En effet, la sacralisation de l'individu et de l'intérêt individuel dans le monde capitaliste peut entraîner une instrumentalisation de la société, de la part des détenteurs des richesses au détriment des autres, si bien que les droits de l'homme semblent se pervertir pour devenir exclusivement les droits des riches. Par ailleurs, la logique productiviste qui sous-tend l'ordre capitaliste paraît exacerber l'aliénation des travailleurs⁵ et stimuler le consumérisme, en suscitant des besoins artificiels et sans cesse renouvelés. Ainsi, observe-t-on une double aliénation, à la fois des travailleurs et des consommateurs. En outre, la recherche compulsive du profit a érigé l'argent en valeur et finalité suprême si bien que toutes les autres valeurs y compris la vie, la dignité humaine, la préservation de la planète, semblent devoir s'y subordonner. Il faut aussi relever ici l'éternel reproche de connivence entre les gens d'affaires et les acteurs politiques, ce qui, dit-on, a pour effet l'alignement des politiques aux intérêts capitalistes⁶. Ainsi, aux récriminations traditionnellement adressées au capitalisme s'est jointe une critique d'ordre écologique. Tous ces reproches présentent le capitalisme comme un système difficilement soutenable. La question suivante ne peut alors manquer de surgir : comment le capitalisme peut-il encore subsister et même être dominant à une époque marquée par la promotion d'un

⁴ Tous les premiers textes se rapportant aux droits de l'Homme aussi bien ceux qui n'ont fait que le suggérer, à l'instar de la magna carta, que ceux qui les ont clairement énoncés, comme la déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen revendiquaient tous une limitation du pouvoir étatique /royal en même temps qu'ils affirmaient des droits et libertés inaliénables. De même les textes philosophiques qui inspirèrent les diverses revendications des droits de l'Homme, s'inscrivaient-ils dans une logique d'affirmation des droits et libertés individuels en réclamant une restriction du pouvoir politique.

⁵ Les écarts de richesse entre grands patrons ou grands actionnaires et le reste de la population s'accroissent d'années en années. Les travailleurs semblent plus que jamais dépossédés du produit de leur travail

⁶ K. MARX et F. ENGELS, *Manifeste du parti communiste*, traduction française de Laura Lafargue, 1893.

ordre axiologique, morale et politique basée sur la bienveillance et le respect des droits de tous et de chacun, dans un esprit de liberté, d'égalité, de concorde et de justice⁷ et où l'intérêt général semble prévaloir sur l'intérêt individuel ?

A cette question, une réponse évidente serait d'affirmer que le capitalisme est un moteur de progrès et de prospérité. Il est indéniable que les sociétés qui se sont ouvertes au capitalisme ont connu d'impressionnants progrès économiques⁸. Une autre réponse, moins évidente certes, serait de dire que le libéralisme économique est un facteur et un véhicule de la liberté. Et ce serait faire preuve de mauvaise foi que de ne pas reconnaître que les sociétés capitalistes sont également les plus évoluées en matière des droits et libertés, aussi bien collectifs qu'individuels. C'est, du reste, probablement ces raisons qui ont déterminé le triomphe du capitalisme sur son grand rival historique, philosophique et idéologique que fut le communisme⁹.

Les considérations qui précèdent présentent le capitalisme comme un système paradoxal et hétérogène où les concepts les plus vertueux, ceux de liberté, de progrès, d'efficacité, côtoient les concepts sombres, ceux d'injustice, d'exploitation, d'aliénation, de domination. Ce travail est donc une recherche de compréhension profonde du régime économique de notre époque, afin d'en éclairer le sens véritable et d'en ressortir une compatibilité pérenne avec la doctrine des droits de l'Homme telle qu'elle est universellement admise à savoir comme socle de liberté et d'égalité des droits. Car, comme cela a été rappelé plus haut, la vie sociale apparait comme une nécessité dont ne peuvent se départir les individus, de même qu'il est nécessaire que l'humanité a en partage une même planète. De fait, chaque être humain aspire légitimement à la jouissance des richesses terrestres, mais encore chacun espère-t-il tirer avantage de la coopération sociale. Aussi, pour que la société subsiste, semble-t-il nécessaire que ses membres adhèrent aux principes moraux, économiques et aux institutions politiques qui encadrent la vie sociale, puisque celle-ci se déploie sous le mode de la coopération.

Or si, par exemple, les principes et pratiques économiques en viennent à être condamnés en raison de leur incompatibilité, réelle ou supposée, avec l'ordre moral et axiologique en vigueur, il faudra impérativement élaborer des moyens théoriques et pratiques

⁷ Il faut prendre le mot justice ici dans le sens de la justice sociale.

⁸ L'exemple le plus frappant qui nous vient à l'esprit est celui de la Corée du sud qui, étant passé sous le giron capitaliste a connu un développement exponentiel. A contrario, son voisin du nord a connu une trajectoire différente, lui qui opta pour le modèle concurrent du capitalisme.

⁹ La fin de la guerre froide marqua le triomphe du capitalisme qui devint ainsi le principal, sinon l'unique régime économique dans le monde, avec ses différentes variantes.

pour accorder les deux ordres ou trouver une alternative à l'ordre économique jugé défailant moralement. Autrement, de deux choses l'une : soit l'économique triomphera du juste, quel qu'inique que paraisse le premier, pourvu qu'il soit efficace ou, inversement, le juste prendra le pas sur l'économique malgré l'efficacité de ce dernier, pourvu que les principes moraux soient vus comme nobles et non négociables. Soit alors on continuera de se plaindre passivement du système économique, en brandissant lâchement des arguments moraux. Dans ce cas on maintiendra le statu quo. Aucun terme de cette alternative ne nous paraît pertinent. En effet, ce vers quoi il faut pencher n'est ni un ordre économique injuste qui favoriserait l'exploitation, ni une société avec de hautes idées morales mais stagnante et vivant misérablement. Ce qu'il faut viser c'est une société où progrès économiques et justice, respect de l'autre ne s'excluent pas mutuellement, mais se fécondent l'un et l'autre. Pour ce qui est de notre sujet, l'efficacité économique du libéralisme économique ou capitalisme, sur le plan purement économique, n'est plus à débattre. Toutefois, il demeure sujet à caution au point de vue moral. Dès lors, puisqu'il ne convient pas de choisir entre l'économique et le juste quand les deux sont en opposition comme cela semble être le cas dans le monde capitaliste actuel, mais qu'il importe plutôt de trouver l'équilibre entre efficacité économique et justice, doit-on sortir du capitalisme ? Cette question a connu un traitement historique avec l'issue que nous savons, en faveur du capitalisme. Le problème est donc ailleurs. Ainsi notre recherche ne portera aucunement sur une comparaison entre le système capitaliste et quelque système alternatif. Notre étude se bornera à l'examen du capitalisme afin d'en analyser tous les contours aussi bien théoriques que pratiques et montrer que le capitalisme peut être autre chose que le monstre que l'on présente généralement, quand on en parle. Aussi, signalons d'ores et déjà que notre étude ne s'intéressera au capitalisme ou libéralisme économique qu'en tant qu'il se rapporte à l'initiative individuelle, nous n'aborderons donc pas ce qu'on appelle le capitalisme d'Etat¹⁰.

Notre travail s'appuiera sur les œuvres d'Adam Smith, principalement ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* que, par commodité, et suivant un usage communément admis, nous abrègerons *Richesse des Nations*. Ce choix peut paraître incongru car, lier Adam Smith au capitalisme est un anachronisme¹¹. Seulement, comme dans notre perspective, capitalisme et libéralisme économique traduisent la même chose et que Smith, à

¹⁰ Capitalisme où l'Etat contrôle une part importante du capital, de l'industrie, des entreprises ou dans lequel les entrepreneurs lui sont assujettis et dépendants.

¹¹ Le mot capitalisme est de beaucoup postérieur à Adam Smith. On situe son apparition entre le XIXe et le XXe siècles.

travers son livre suscité, est considéré comme le père du libéralisme économique, il nous semble donc qu'il doit aussi l'être du capitalisme. Ceci même si le terme capitalisme est complètement absent de l'époque et du vocabulaire smithiens. D'ailleurs, Smith lui-même ne dit pas de ses idées qu'elles sont du libéralisme. Notre propos se veut donc une mise en perspective objective du capitalisme par rapport aux droits de l'homme.

Notre travail s'inscrit dans l'étude du rapport entre efficacité économique et justice, avec comme point d'ancrage l'étude des rapports entre le capitalisme dominant, fondé sur la primauté de l'intérêt et de la liberté individuels et la recherche du profit personnel dans les affaires, et la doctrine des droits de l'homme, elle aussi prégnante, et qui, quoique faisant de la liberté et des droits individuels un pilier de la vie sociale, invite à l'ouverture à autrui, postulant l'égalité universelle entre les Hommes ; en vue notamment de la cohésion, de la concorde sociale et internationale. On le voit, le libéralisme économique ou capitalisme se concentre prioritairement sur le bien individuel alors que les droits de l'homme, tout en reconnaissant l'individuel, invitent à l'ouverture à l'autre, à la fraternité universelle. La suite de notre travail nous dira si les choses sont aussi simples qu'elles paraissent et si nous sommes réellement en présence de deux forces irréconciliables ou, si comme nous le pensons, le capitalisme est une doctrine salutaire et tout à fait compatible avec les droits de l'homme. Evidemment notre recherche ne saurait faire fi de la politique. Celle-ci est architectonique par rapport à toutes sortes de relations sociales. C'est en effet le ressort de la politique que de veiller à ce que la société n'implose pas. De plus la vie économique se déploie au sein des Etats et c'est aussi les Etats qui sont censés reconnaître et défendre les droits de l'homme, or l'Etat est une entité éminemment politique. Et il faut noter que la vie économique peut influencer la trajectoire politique d'un Etat, de même que les choix politiques peuvent influencer la vie économique. Ce qui est vrai de la sphère économique l'est aussi des questions de justice. En effet des lois peuvent être élaborées pour répondre à certaines aspirations morales ou donner un caractère obligatoire et opposable à certains préceptes moraux communément admis.

Nous l'avons dit, la liberté et l'intérêt individuel sont au cœur de la doctrine capitaliste, faisant passer l'individu avant la société, puisque le libéralisme postule que la société n'est que la somme des individus. Pour leur part, les droits de l'Homme, bien qu'ils visent l'intérêt général accordent une place centrale à la liberté et aux droits individuels. Cela ne témoigne-t-il pas déjà de la convergence entre capitalisme et droits de l'Homme ? Ou bien la poursuite de l'intérêt individuel et du bien personnel dans le règne du libéralisme économique est-elle

aveuglante au point d'occulter la reconnaissance des droits et libertés individuels des autres, si bien que les plus forts exploitent impitoyablement les plus faibles, de sorte à faire du capitalisme le frère ennemi des droits de l'Homme ? Si, comme on l'a vu les droits de l'homme visent l'harmonie et la justice entre les hommes, doit-on considérer à l'aune des accusations d'injustice portées contre le capitalisme que ce dernier est synonyme de disharmonie, attendu qu'injustice et discorde vont de pair ? Par ailleurs, puisque le capitalisme se fonde sur la primauté de la liberté et de l'intérêt individuel et qu'il est décrié pour cette raison, doit-on inférer de cela un conflit nécessaire entre intérêts individuels et intérêts généraux ? Autrement dit, se soucier d'abord et prioritairement de son moi exclut-il nécessairement qu'on puisse participer aussi au bien général ? En outre, si l'on part du postulat d'une société sécurisée et en paix, est-il seulement possible de définir a priori un intérêt général autre que la somme des intérêts individuels ? En fin de compte, l'intérêt général n'est-il pas mieux promu lorsque chacun peut, librement et dans le respect des lois sociales, chercher la réalisation de ses propres aspirations ?

Pour résoudre cette problématique, nous organiserons notre travail en trois parties. La première partie sera consacrée à l'étude des convergences du libéralisme économique ou capitalisme et des droits de l'homme sur la base de leurs fondements, principes, finalités. Pour ce faire, nous procéderons à un examen attentif des concepts de capitalisme et de droits de l'homme. Nous étudierons le contexte dans lequel Adam Smith élaborait son capitalisme et le contexte d'émergence des droits de l'homme. Puis nous étudierons les concepts, fondements et finalités du capitalisme et des Droits de l'Homme, d'une part, avant de voir que le capitalisme smithien et les Droits de l'Homme partagent les mêmes fondements et visent des fins communes. De là, nous montrerons que le capitalisme Smithien et les Droits de l'Homme ont une même approche des fonctions de l'Etat. Il convient de préciser que trois textes fondateurs des Droits de l'Homme seront constamment mobilisés : la déclaration des Droits de l'État de Virginie de 1776, la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et la déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Dans la deuxième partie de notre enquête, nous présenterons une critique du capitalisme, qui permettra de ressortir que sa pratique est contraire aux droits de l'homme. Nous puiserons abondamment dans les textes de Karl Marx pour, notamment, relever que l'oppression, l'exploitation, l'aliénation semblent attachées au capitalisme comme les cheveux le sont à la tête. Ensuite, nous nous arrêterons sur l'emprise malsaine du pouvoir du capital sur la politique et sur la liberté individuelle. Nous n'oublierons pas d'aborder la problématique

écologique en rapport au productivisme capitaliste. De tout cet ensemble critique d'écologie et de capitalisme, nous déduisons son inconciliabilité avec les Droits de l'Homme.

Enfin la troisième partie s'attachera à démontrer qu'il existe entre le capitalisme et les Droits de l'Homme une harmonie inextricable. Pour y parvenir, nous montrerons d'abord que le capitalisme, objet de toutes les critiques, est en fait un capitalisme dénaturé et que dans la doctrine de Smith intérêt individuel et intérêt général ne s'opposent ni ne s'excluent. Puis nous ferons voir que le concept smithien de sympathie peut constituer une prophylaxie contre la dépravation du capitalisme. Ensuite, nous verrons que le capitalisme est stimulateur de progrès. Ainsi, nous montrerons que le capitalisme favorise, non seulement les progrès économiques mais qu'il contribue, en outre, aux progrès des droits et libertés civiles et politiques et aux avancées sociales et aussi qu'il est en œuvre dans les progrès scientifiques et technologiques. Enfin, nous étudierons de quel peut être l'intérêt, pour l'Afrique, le capitalisme bien compris, c'est-à-dire suivant les formulations d'Adam Smith et de la tradition libérale. À cet égard nous étudierons quel peut être l'intérêt du capitalisme pour le développement économique du continent et la restauration de la respectabilité de l'Afrique sur la scène mondiale ; et aussi ce que le capitalisme peut apporter à l'Afrique en fait de démocratie et de vivre-ensemble.



**PREMIÈRE PARTIE : CONVERGENCES DU
CAPITALISME ET DES DROITS DE L'HOMME**

Le capitalisme fait beaucoup parler. En tant que système social et économique dominant, l'on attend de lui qu'il offre un cadre dans lequel tous les hommes puissent s'épanouir, aussi bien socialement qu'économiquement, ce d'autant plus qu'il est apparu à une époque marquée par l'affirmation de la liberté et de l'égalité de tous les hommes. Entre ses partisans et ses détracteurs, les débats n'en finissent pas. Quant aux Droits de l'Homme ils sont tout aussi d'actualité. Apparus quasiment à la même époque que le capitalisme, les Droits de l'Homme sont aujourd'hui une référence axiologique et politique majeure. L'objet de cette partie est de dégager les convergences entre capitalisme et Droits de l'Homme, à partir de la conception smithienne ou libérale du capitalisme. Pour y parvenir, nous étudierons attentivement les concepts de libéralisme économique ou capitalisme et des Droits de l'Homme, tout en situant leur contexte d'émergence. Ainsi, Le premier chapitre consistera à présenter, d'une part, les doctrines économiques et sociales qui avaient cours à l'époque où Smith développa sa théorie du capitalisme ; et, d'autre part, à exposer les conceptions anthropologico-politiques et le contexte politique qui susciterent l'émergence des Droits de l'Homme.

Le deuxième chapitre nous permettra de dégager la communauté des fondements et de finalité entre le capitalisme smithien et les Droits de l'Homme, à partir de l'étude de leurs fondements et finalités respectifs.

Le troisième chapitre ressortira que le capitalisme et les Droits de l'Homme ont une approche partagée des fonctions de l'Etat.

CHAPITRE I : CONTEXTE D'ÉMERGENCE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE D'ADAM SMITH ET DE L'AVÈNEMENT DE LA DOCTRINE DES DROITS DE L'HOMME

Adam Smith élabore sa pensée économique au XVIII^{ème} siècle, dans un contexte où le mercantilisme est dominant dans la pensée économique et où la doctrine physiocrate essaye de se frayer un chemin. Smith s'élèvera contre ces deux systèmes, davantage contre le mercantilisme, puisqu'il partage certains points de la théorie physiocratique.¹² Politiquement, les monarchies européennes, adossées à la théorie du droit divin et à celle de l'inégalité naturelle parmi les hommes, sont toute puissantes et les territoires sont répartis en fiefs. C'est dans ce contexte marqué par l'absolutisme royal, Le féodalisme et les inégalités structurelles que va se développer la doctrine des Droits de l'Homme, inspirée notamment des idées des philosophes des Lumières comme Rousseau, Locke ou Kant, etc. Pour bien saisir la spécificité de la doctrine économique de Smith et l'originalité de la doctrine des Droits de l'Homme, il convient avant tout, que nous voyions ce que postulent le mercantilisme et la physiocratie, ainsi que la théorie du droit divin et celle de l'inégalité naturelle des hommes héritée d'Aristote. Ensuite, nous verrons que les idées des Lumières, libérales et égalitaires, vont s'inscrire en rupture avec les théories alors en vigueur. C'est dans ce contexte général que Smith développe sa pensée économique et que sont formulés les Droits de l'Homme.

I- DES DOCTRINES PHYSIOCRATIQUES ET MERCANTILISTES ET DE LA THÉORIE DU DROIT DIVIN ET DE CELLE DE L'INÉGALITÉ NATURELLE DES HOMMES

Le mercantilisme, doctrine économique reposant sur l'idée que la richesse consiste dans l'argent ; et la physiocratie, doctrine économique fondant la richesse sur l'agriculture, sont deux doctrines économiques apparues en Europe respectivement au XVI^{ème} et au XVIII^{ème} siècles. Il s'agissait là des premières véritables tentatives de systématisation de l'économie. Car, en à croire Christian Godin, jusqu'au début de la Renaissance, l'économie n'était pas

¹²A. SMITH, *La Richesse des nations*, trad.fr. Germain Garnier, Paris, GF-Flammarion, 1881, p.359. cf. également P. D.MEYERE, « La physiocratie: doctrine politique et socioéconomique dominante en France au XVIII^{ème} siècle », in, *ANALELE UNIVERSITATII SPIRU HARET*, pp.131-139, 2009, p.132.

considérée en soi comme quelque chose qui méritait qu'on s'y attardât.¹³ L'un et l'autre donnaient la part belle dans l'économie à un secteur particulier, l'agriculture pour la physiocratie et le commerce pour le mercantilisme. Quant à la théorie du droit divin et à la doctrine de l'inégalité naturelle entre les hommes, il s'agit de deux conceptions anthropologico-politiques qui ont structuré la vie politique des Etats européens des siècles durant. Nous étudierons tout à tour les doctrines économiques du mercantilisme et de la physiocratie, puis nous nous arrêterons sur la théorie du droit divin et la théorie de l'inégalité naturelle des hommes, comme pré-supposés politiques des sociétés occidentales avant la modernité.

A. Du mercantilisme et de la physiocratie

Le mercantilisme et la physiocratie se distinguent aussi bien par leurs conceptions de la richesse que par les méthodes qu'ils préconisent pour l'enrichissement de la nation. Alors que pour les mercantilistes la richesse consiste essentiellement dans l'argent, et que le commerce extérieur est le moyen le plus efficace de s'en procurer, pour les physiocrates la source de la richesse c'est le travail de la terre, donc l'agriculture. Par ailleurs, le mercantilisme prône l'intervention de l'Etat dans les affaires économiques tandis que la doctrine physiocrate préconise que l'Etat s'abstienne de se mêler des affaires économiques.

1. Le mercantilisme

Courant économique en vogue entre le XVI^{ème} et le XVIII^{ème} siècle¹⁴, le mercantilisme se définit comme une doctrine économique selon laquelle « la prospérité de la nation dépend de ses échanges »¹⁵. Quoique se partageant en plusieurs tendances, les mercantilistes ont tous en commun cette idée que « le prince dont la puissance repose sur l'or et sa collecte par l'impôt, doit s'appuyer sur la classe des marchands et favoriser l'essor industriel et commercial de la nation, afin qu'un excédent commercial permette l'entrée des métaux précieux.»¹⁶. Autrement dit, pour les mercantilistes, la richesse d'un pays s'évalue à la quantité d'argent qui s'y trouve, et pour en amasser le plus possible, la voie royale est le commerce extérieur. Néanmoins,

¹³ « Depuis les Grecs, l'économie suivait son étymologie : ce qui concerne les affaires de la maisonnée. Ce n'est qu'au début du XVII^{ème} siècle qu'Antoine de Montchrestien invente l'expression économie politique pour désigner la science de la production et de circulation des richesses à l'échelle d'un pays. Pour qu'émerge cette conscience de soi d'une économie comme dimension particulière de l'ensemble historique, il a fallu que l'économie fût désencastrée de cet ensemble. Or ceci commence précisément à partir de la renaissance. », C. GODIN, *Encyclopédie conceptuelle et thématique de la philosophie*, Paris, Champ Vallon, 2015, p.436.

¹⁴ A. BEITONE, A. CAZORLA et E. HEMDANE, *Dictionnaire de science économique*, Paris, Dunod, 2019, p. 400.

¹⁵ *Id.*

¹⁶ C.D. ECHAUDEMAISON, *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, Paris, Nathan, 1993, p. 448.

comme le commerce extérieur comporte deux dimensions, à savoir l'importation et l'exportation, les mercantilistes vont préconiser que ne soit favorisée que la seconde ; c'est-à-dire l'exportation. Selon eux, plus on vend à l'extérieur, plus on amasse les métaux précieux indispensables à la richesse et la puissance de l'État. On voit ainsi que pour le mercantilisme, la richesse est essentiellement monétaire. Selon les mercantilistes, « un pays riche est un pays qui abonde en argent, et le moyen le plus simple d'enrichir le sien, c'est d'y entasser l'or et l'argent. »¹⁷, commente Adam Smith.

Pour y parvenir, il convient que l'État intervienne activement pour protéger l'industrie locale contre les produits de l'industrie étrangère, et ceci pour deux raisons. La première était que l'importation causait la fuite ou la sortie de l'argent, donc de la vraie richesse, au profit de pays étrangers, ce qui, selon les mercantilistes, enrichissait et renforçait ceux-ci au détriment du pays importateur. La seconde était que l'importation des denrées étrangères affaiblirait l'industrie et le commerce intérieurs. Inversement, les mercantilistes encourageaient fortement l'État à favoriser le commerce extérieur qui était gage d'importation de l'argent, la seule marchandise qu'il était bien d'aller chercher à l'extérieur. Ainsi, dans le système mercantile, l'État est invité à intervenir directement dans la vie économique. Les interventions de l'État pouvaient consister en des barrières à l'importation des denrées étrangères, des stimulations des exportations. Smith affirme :

*Ces deux principes une fois posés, que la richesse consistait dans l'or et dans l'argent, et que ces métaux ne pouvaient être apportés dans un pays qui n'a point de mines que par la balance du commerce seulement, ou bien par des exportations qui excédaient en valeur les importations, alors nécessairement ce qui devint l'objet capital de l'économie politique, ce fut de diminuer autant que possible l'importation des marchandises étrangères pour la consommation intérieure, et d'augmenter autant que possible l'exportation des produits de l'industrie nationale. En conséquence, les deux grands ressorts qu'elle mit en œuvre pour enrichir le pays, ce furent les entraves à l'importation et les encouragements pour l'exportation.*¹⁸

Dans cette optique, les États européens vont mettre sur pieds des politiques économiques expansionnistes et strictement protectionnistes. Il s'agit notamment des mesures comme des restitutions des droits, c'est-à-dire que l'État, pour encourager l'exportation, rembourse à ses commerçants, tout ou partie, des taxes payées aux pays étrangers où ils auront vendu leurs produits, des primes à l'exportation ou pour l'encouragement de certains types d'industrie, une taxation excessive, voire une interdiction pure et simple de denrées étrangères.¹⁹

¹⁷A. SMITH, *La richesse des Nations*, p.231.

¹⁸*Ibid.*, p.241.

¹⁹*Ibid.*, livre IV, chap. I-V.

Le mercantilisme est ainsi un système où l'argent est la finalité de l'économie, dans la mesure où la richesse est essentiellement monétaire. Et son acquisition implique des liens étroits entre décideurs politiques et marchands et industriels, ceux-ci pouvant être, à l'occasion, les conseillers économiques de ceux-là. Dans un tel système, l'État peut intervenir directement pour définir les orientations économiques. C'est ce qui fait dire à Pierre Deyon que le mercantilisme est l'« ensemble des théories et des pratiques d'intervention économique qui se sont développées dans l'Europe moderne dès le milieu du XVI^{ème} siècle. »²⁰.

Toutefois, malgré le succès qu'il remporte auprès des politiques, le mercantilisme fera l'objet de critiques, notamment de la part d'Adam Smith. Pour lui, le mercantilisme est un système qui ne bénéficie qu'aux marchands, au détriment du peuple.

Au XVIII^{ème} siècle va se développer, en France, une nouvelle doctrine économique, plus systématique, qui voit plutôt dans l'agriculture la source de la richesse et réfute l'intervention de l'État dans les affaires économiques : la physiocratie.

2. La physiocratie

La physiocratie est une doctrine économique née en France au XVIII^{ème} siècle, mais qui n'a pas eu autant de poids que le mercantilisme contre lequel elle s'élevait.²¹ Il s'agit d'une doctrine qui présentait « le produit de la terre comme la seule source du revenu et de la richesse du pays. »²² Pour les physiocrates, la source de la richesse est dans la nature et se concrétise dans l'agriculture. Adam Smith appelle ainsi la physiocratie système agricole. Aussi, pour les physiocrates la société, sous le rapport économique, se divise en trois classes. « La première est la classe des propriétaires de la terre, La deuxième est la classe des cultivateurs, fermiers et ouvriers de la campagne, la troisième est la classe des artisans, des manufacturiers et des marchands.»²³. De ces trois classes, la classe des travailleurs agricoles est considérée comme la principale classe productive. En effet, comme l'a écrit Quesnay, «la terre est la seule source de la richesse et c'est l'agriculture qui multiplie cette richesse. »²⁴ Ainsi, outre les agriculteurs, la classe des propriétaires fonciers est celle qui, dans une certaine mesure, peut être considérée comme productive, car

²⁰ P. DEYON, *Le mercantilisme*, Paris, Flammarion, 1969, p.16.

²¹ Cours de Alain Marciano, Histoire de la pensée économique, licence 3, faculté des sciences économiques, université de Montpellier, 2011-2012. (En ligne à <http://eco.um1.free.fr>.)

²² A. SMITH, *La Richesse des nations*, p.359.

²³ *Ibid.*, p.360.

²⁴ F. QUESNAY cité par V. CAMPOS, cours prépa économique, François Quesnay la physiocratie ou rien, ESH, 2019. (En ligne à <https://majorprepa.com/matiere/economie/>).

elle contribue à la formation du produit annuel par les dépenses qu'ils[les propriétaires] font, dans l'occasion, en amendements sur les terres, en constructions, en saignées et arrosements, clôtures et autres améliorations à faire ou à entretenir, et par le moyen desquelles les cultivateurs se trouvent en état, avec un même capital, de faire naître un plus grand produit.²⁵

Par contre, la classe des artisans, commerçants et industriels, est perçue comme totalement stérile.²⁶ Afin de bien rendre compte de la doctrine physiocratique, il importe que nous nous arrêtons sur sa théorie du produit net.

Selon la doctrine physiocrate, le produit net est ce qui reste de plus-value, après déduction des multiples frais de production.²⁷ Or seuls les agriculteurs peuvent déduire un produit net de leurs activités, puisque seule l'agriculture crée de la matière. En effet, les dépenses de l'agriculteur se distribuent en dépenses primitives et en dépenses annuelles. Les premières renvoient au capital fixe (instruments de labourage, Le fonds de bestiaux...) et les dépenses annuelles consistent dans les dépenses du quotidien comme l'entretien des instruments, la rémunération des gens qui aident au travail, l'achat des semences. Le produit de la récolte doit pouvoir en même temps rembourser toutes les dépenses primitives et annuelles et assurer un bénéfice au fermier, c'est ce bénéfice qui constitue le produit net. De même, comme la rente du propriétaire foncier lui permet d'entretenir et d'améliorer ses terres, tout en lui assurant un bénéfice, lequel constitue son produit net, la classe des propriétaires est perçue, elle aussi, comme productive, puisque ses dépenses contribuent à fournir au fermier une terre de qualité. Ce qui permet d'accroître la productivité de ces derniers, et avec elle, la rente du propriétaire. En revanche, l'activité artisanale ou manufacturière n'ajoute rien, selon la physiocratie, à la richesse du pays. Le produit de leur travail servirait simplement à remplacer le capital qu'ils emploient, mais ne générerait aucun produit brut. De plus les manufactures ne font que transformer les produits issus de l'agriculture, en quoi elles ne créent rien, à proprement parler.²⁸

Quesnay avertissait alors :

Il faut distinguer une addition de richesses réunies d'avec une production de richesses, c'est à dire l'augmentation par réunion des matières premières et de dépenses en consommation de choses qui existaient avec avant cette sorte d'augmentation, d'avec une génération ou création de richesses qui forment un renouvellement réel de la richesse croissante.²⁹

²⁵ A. SMITH, *La Richesse des nations*, p.360.

²⁶ *Ibid.*, p.361.

²⁷ P. D. MEYERE, « La physiocratie : doctrine politique et socioéconomique dominante en France au XVIIIe siècle », p.139.

²⁸ *Idem.*

²⁹ Quesnay cité par V. CAMPOS, cours de prépa économique, op.cit.

Plus clairement, il s'agit d'éviter toute confusion entre, d'une part, une activité qui crée de la vraie richesse, en produisant d'une année à l'autre l'ensemble de la matière première dont toute la société a besoin, pour se nourrir, se vêtir, se loger, etc. tout en assurant un revenu intéressant à ceux qui s'y adonnent et à ceux qui leur offrent les conditions de possibilité de leurs activités, et, d'autre part, des activités qui, en elles-mêmes, ne créent rien et se contentent de transformer la matière première fournie par les vrais producteurs de richesses.

Toutefois, que, la classe des artisans, commerçants et industriels, soit stérile ne veut pas dire qu'elle est inutile. C'est par les activités de cette classe que les produits de l'agriculture peuvent circuler d'un lieu à l'autre, que les matières brutes peuvent être transformées en instruments servant à l'amélioration de la productivité agricole, que des produits de l'activité de l'industrie étrangère ou même de produits agricoles étrangers peuvent être importés, etc. C'est pourquoi les physiocrates ne rejettent pas cette classe ni ne souhaitent qu'elle soit contrainte à se convertir à l'agriculture.

La classe non productive, commente Smith, est non seulement utile mais extrêmement utile aux deux autres classes. C'est à la faveur de l'industrie des marchands, des artisans et des manufacturiers, que les propriétaires et les cultivateurs peuvent acheter des denrées étrangères, ainsi que les produits manufacturés de leur propre pays dont ils ont besoin, moyennant le produit d'une bien moindre quantité de leur travail que celles qu'ils trouveraient obligés d'y employer s'il leur fallait essayer, sans avoir l'adresse ou l'habileté, soit d'exporter les unes soit de fabriquer les autres pour leur usage personnel. La classe non productive débarrasse les cultivateurs d'une foule de travaux qui sans cela les distrairaient de la culture. [...] de cette manière, l'industrie des marchands, artisans et manufacturiers, encore que tout à fait non productive contribue cependant indirectement à accroître le produit de la terre.³⁰

En conséquence, les physiocrates pensent que les activités économiques et commerciales ne doivent faire l'objet d'aucune intervention, d'aucune limitation, d'aucune contrainte, quelles qu'elles soient, de la part de l'État. En effet, pour les physiocrates les Hommes sont naturellement doués de liberté. Le texte de Turgot ci-dessous illustre bien la position des physiocrates à ce sujet :

Supprimer dans l'intérieur du pays toutes les gênes qui grèvent le commerce et tous les droits qui se perçoivent à quelques titres que ce soit sur le blé, la farine, et le pain; que le commerce de la première denrée ne soit plus désormais gouverné que par ces deux maximes si simples, si conformes à l'ordre, si faciles à mettre en pratique: laissez faire et laissez passer.³¹

La physiocratie se positionne ainsi en faveur de la liberté économique et commerciale. Quoique Smith réfute sa théorie de la création de la richesse, il partage néanmoins son idée de l'importance de la liberté de commerce.

³⁰ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.362.

³¹ TURGOT, cité par. P.D. MEYERE, « La physiocratie : doctrine politique et socioéconomique dominante en France au XVIIIe siècle », p.133.

Nous venons de voir les doctrines économiques qui prévalaient au moment où Smith élaborait son capitalisme. Il importe maintenant que nous nous arrêtons sur les conceptions anthropologico-politiques qui avaient cours au moment où se développa la doctrine des Droits de l'Homme, à savoir la théorie du droit divin et la théorie de l'inégalité naturelle des Hommes.

B- De la théorie du droit divin et de la doctrine de l'inégalité naturelle des Hommes

Le droit divin est une théorie qui a servi de socle au système monarchique en Occident pendant plusieurs siècles. Sa théorie postule que le pouvoir vient de Dieu, par quoi l'autorité du souverain est incontestable. Quant à la doctrine de l'inégalité naturelle, elle remonte à Aristote avec sa théorie des maîtres et esclaves par nature, développée dans sa *politique*. Nous étudierons plus avant ces théories dans les lignes qui suivent.

1- La théorie du droit divin

Elle pose que le pouvoir royal vient de Dieu. Pour Bossuet, qui est présenté comme l'un de ses principaux défenseurs³², «L'autorité royale est sacrée. Dieu établit les rois comme les ministres et règne par eux sur les peuples.»³³ Le pouvoir du souverain, lui étant délégué par Dieu, il en résulte que son autorité est absolue et tout à fait incontestable. Ce qui signifie que « la loi royale, censée inspirée de Dieu, oblige les sujets en conscience, seul le prince n'est pas soumis aux lois positives.»³⁴ Dès lors la monarchie doit être sans borne, c'est à dire que le pouvoir royal doit s'étendre sur tout ce qui concerne la vie de l'État. Tout le pays, ainsi que toutes les âmes qui y vivent lui appartiennent. « Voici le droit du roi qui régnera sur vous, dit le seigneur : il prendra vos enfants et les mettra à son service, il se saisira de vos terres, et de ce que vous aurez de meilleur, pour le confier à ses serviteurs.»³⁵ Tous les Hommes, quel que soit leur rang, sont ses sujets et sont soumis à sa loi.³⁶ Le roi Louis XV faisait ainsi remarquer l'absoluité de son pouvoir au cours d'une séance avec le parlement en ces termes: « À moi seul appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage... l'ordre public tout entier émane de moi, et j'en suis le gardien suprême...et les droits et les intérêts de la nation dont on

³² F. BLUCHE, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p.186.

³³ J.B. BOSSUET, *Politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte, à Monseigneur le dauphin*, Paris, chez Pierre Cot, 1709, p.14.

³⁴ F. BLUCHE, *Louis XIV*, pp.187-188.

³⁵ J.B. BOSSUET, *Politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte, à Monseigneur le dauphin*, p.18.

³⁶ G. CHIANEA, « Droit divin et Droits de l'Homme : Deux fondements différents pour une même légitimation de l'État », <https://www.work.ac.nz>, consulté le 25janvier 2024 à 16h45. « Légitimé par le droit divin, l'État monarchique est absolu même si le roi peut rencontrer des difficultés à imposer son autorité, notamment face aux parlements. »

ose faire un corps séparé du monarque sont nécessairement unis en moi et ne reposent qu'en mes mains. »³⁷

Dans ces conditions, les ordres et ordonnances du roi doivent être en tous les cas obéis et scrupuleusement respectés. Et celui-ci n'a de compte à rendre qu'à lui-même. Bossuet écrit :

Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. Observez les commandements qui sortent de la bouche du roi et gardez le serment que vous lui avez prêté. Ne songez pas à échapper de devant sa face et ne demeurez pas dans de mauvaises œuvres, car le roi fera tout ce qu'il voudra ; la parole du roi est puissante et personne ne peut dire : pourquoi vous faites ça ?³⁸

La théorie du droit divin fait donc du roi un dieu parmi les hommes. Un être au-dessus de la société et du commun de l'humanité. De ce fait tous les droits auxquels peuvent prétendre les individus et la société doivent être des faveurs royales. Cette conception de la royauté, qui justifie l'absolutisme royal, a prévalu dans l'essentiel des monarchies occidentales. À côté d'elle une autre conception imprégnait les sociétés d'alors : l'inégalité naturelle des Hommes.

2- Théorie de l'inégalité naturelle parmi les Hommes

Elle postule que les hommes qui composent la société ne sont pas tous naturellement égaux et que cette inégalité native doit nécessairement se traduire socialement et politiquement. La femme n'est point l'égal de l'homme, comme l'esclave n'est point l'égal du maître. Pour Aristote,

C'est la nature qui, par des vues de conservation, a créé certains êtres pour commander et d'autres pour obéir. C'est elle qui a voulu que l'être doué de raison et de prévoyance commandât en maître ; de même encore la nature a voulu que l'être capable, par ses facultés corporelles d'exécuter des ordres obéît en esclave. Et c'est par là que l'intérêt du maître et celui de l'esclave se rejoignent.³⁹

Selon Aristote, pour que la société fonctionne bien, il est essentiel que chacun assume la place où la nature l'a placé. Aussi l'intérêt du maître est-il de commander et celui de l'esclave d'obéir.

L'esclave, précise Aristote, ne s'appartient pas. Il n'est pas un homme libre, il est « précisément l'Homme d'un autre, celui qui en tant qu'homme devient une propriété ; et la propriété est un instrument d'usage individuel »⁴⁰ Ainsi, toute la vertu de l'esclave, son essence

³⁷ *Id.*

³⁸ J.B. BOSSUET, *Politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte*, à Monseigneur le dauphin, p.17.

³⁹ ARISTOTE, *La Politique*, trad.fr. J. Barthélemy-Saint-Hilaire, Paris, Librairie philosophique de Ladrance, 1874, p.9, §4.

⁴⁰ *Ibid.*, p.13, §7.

même, est dans l'obéissance qu'il observe vis-à-vis de son maître. Il n'a d'autres droits que ceux que lui accorde ce dernier.

De même, la femme n'a-t-elle d'autre vocation que d'obéir à son mari, puisque son rôle essentiel est de contribuer à la procréation et, de par sa conformation naturelle, elle n'est pas propre au commandement. En effet, « l'homme, sauf exception contre nature, est appelé à commander plutôt que la femme. »⁴¹

Dès lors, puisque la société est composée d'Hommes essentiellement inégaux, il importe qu'elle soit structurée politiquement, de sorte que ces inégalités naturelles se combinent harmonieusement. Or, comme le soutient Aristote, la société politique s'organise sur le modèle de la famille, les citoyens mâles pourront, seuls, prétendre aux charges politiques, étant entendu qu'ils y sont naturellement et exclusivement prédisposés et qu'ils sont les seuls à avoir assez de loisir pour pratiquer la politique et la philosophie. Quant aux Femmes libres, elles n'ont pour rôle que le soin quotidien de la famille. Les esclaves, dont les activités portent sur l'agriculture et d'autres tâches domestiques, doivent simplement exécuter les ordres de leurs maîtres. De plus, la propriété est l'apanage des citoyens, les esclaves n'y ont pas droit, car ils sont, eux-mêmes, considérés comme la propriété de leurs maîtres.

Cette théorie fit du chemin en Europe. En effet, les sociétés occidentales ont, des siècles durant, été structurellement inégalitaires. Quand fut fini l'esclavage, on instaura le servage. Les serfs quoiqu'un peu plus libres que les esclaves appartiennent indirectement à leur seigneur, ainsi que nous le verrons plus loin. L'organisation politique était presque une organisation de castes. En France, par exemple, sous l'ancien régime, la société était composée de trois ordres hiérarchiques : la noblesse, le clergé et le tiers Etat.

Les développements qui précèdent nous ont permis d'étudier les doctrines économiques mercantilistes et physiocratiques qui furent les deux premiers systèmes d'Économie politique. Ensuite nous avons pu voir que politiquement l'État monarchique et inégalitaire s'appuyait sur deux piliers théoriques, à savoir la théorie du droit divin et la théorie de l'inégalité naturelle des Hommes. Néanmoins, les idées libérales qui animent les milieux intellectuels vont se répandre progressivement dans le peuple et susciter l'espoir d'un monde nouveau.

II- LA DIFFUSION DES IDÉES DES LUMIÈRES ET L'ESPOIR D'UN MONDE NOUVEAU

⁴¹ *Ibid.*, p.21, §1.

C'est au XVIII^e siècle qu'Adam Smith, professeur de philosophie à Glasgow, développe son libéralisme économique. C'est aussi à la même époque que les Droits de l'Homme ont été, pour la première fois, revendiqués et expressément formulés. Les États européens d'alors vivent encore sous l'emprise de la monarchie absolue et la société est structurellement inégalitaire. Les terres rurales sont partagées aux seigneurs féodaux, l'organisation économique des villes est sous la coupe des corporations, les libertés sont limitées. Les philosophes européens vont s'insurger contre un tel état de faits, qu'ils jugent infondé et illégitime. Ils vont ainsi soutenir que les hommes sont naturellement libres et égaux et que tout pouvoir absolu et toute forme d'inégalité instituée sont arbitraires et injustes. Ces idées qui se répandent progressivement suscitent l'espérance d'un monde nouveau. Il convient de présenter le fonctionnement de la société monarchique, avant d'aborder les conceptions intellectuelles la remettant en cause.

A- La société monarchique

Jusqu'au XVIII^e siècle, les États européens ont tous une organisation politique monarchique.⁴² Ces Etats monarchiques d'Europe étaient inégalitaires. En France, par exemple, il y avait trois ordres sociaux hiérarchiques, à savoir la noblesse, Le clergé et le tiers État. À en croire Tocqueville, les autres monarchies européennes avaient une organisation analogue. Comparant les institutions et l'organisation sociopolitique de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, il affirme :

Chez tous les trois, le gouvernement est conduit d'après les mêmes maximes. Les assemblées politiques formées des mêmes éléments et munis des mêmes pouvoirs. La société y est divisée de la même manière, et la même hiérarchie se montre entre les différentes classes, les nobles y occupent une position identique, ils ont mêmes privilèges, même physionomie, même naturel [...] les constitutions des villes se ressemblent, les campagnes sont gouvernées de la même manière. La condition des pays est peu différente : la terre est possédée, occupée, cultivée de même, le cultivateur soumis aux mêmes charges. Dès confins de la Pologne à la mer d'Irlande, la seigneurie, la cour du seigneur, le fief, la censive, les services à rendre, les droits féodaux, les corporations, tout se ressemble.⁴³

On voit que les monarchies européennes se ressemblaient et avaient un mode de fonctionnement similaire. Le clergé et la noblesse constituent l'élite. Quant au tiers état il est constitué du reste de la population : ouvriers, cultivateurs, commerçants, artisans, etc. C'est l'ordre social le moins important et le plus nombreux. Georges Duby explique que c'est ce troisième ordre de la société qui faisait l'économie et donc c'est sur lui que les impôts étaient

⁴² A. DE TOCQUEVILLE, *L'ancien régime et le révolution*, Paris, Gallimard, 1952, pp.41-42.

⁴³ *Ibid.*, p. 42.

prélevés pour entretenir les deux autres ordres, dont les membres assumaient les fonctions militaires, religieuses, judiciaires, administratives.⁴⁴ Par ailleurs, le clergé et la noblesse jouissent de privilèges particuliers.⁴⁵

Les paysans étaient, pour l'essentiel, des serfs sous la coupe d'un seigneur, propriétaire et maître du territoire (fief ou seigneurie) où travaillaient et vivaient ces serfs. Chaque serf prêtait allégeance à son seigneur et lui payait un impôt. En un mot, la propriété foncière était l'apanage des seigneurs féodaux, membres de la noblesse.⁴⁶ Les paysans n'avaient alors pas droit à la propriété foncière. Dans les villes, où s'accomplissait l'essentiel de la vie économique, les manufactures étaient encadrées par le régime des corporations qui imposait des règles restrictives.⁴⁷ Le commerce était exercé par des hommes qui ne jouissaient pas d'une grande considération sociale.⁴⁸ Dans une telle configuration, il est facile de voir que les libertés individuelles étaient très réduites. En effet, il n'était pas possible à un serf de prendre un parti différent de celui de son seigneur, la liberté de pensée et celle d'opinion étaient, de même, limitées, le droit de propriété était un privilège de classes.

Les sociétés monarchiques et féodales étaient donc foncièrement inégalitaires et les libertés individuelles y étaient restreintes. En effet, le pouvoir du roi était si étendu que, directement ou indirectement, toute la vie de la nation se rapportait à lui. C'est lui qui attribuait les titres de noblesse et attribuait les terres. Ces terres, se transmettaient ensuite, par voie de succession, au premier enfant, qui en devenait le propriétaire, au détriment des autres.⁴⁹ C'est le monarque qui fixait les conditions du commerce.⁵⁰ À côté de ce pouvoir il y avait le pouvoir quotidien écrasant et plus immédiat des seigneurs féodaux. N'oublions pas les privilèges de classes qui concrétisaient les inégalités de rang. Dans les manufactures, les maîtres de corporation sont de véritables potentats. Cette approche de la société et des hommes et l'organisation socio-politico-économique qu'elle consacre, vont être remises en cause par les

⁴⁴ G. DUBY, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978, pp.288-291.

⁴⁵ « Société d'ancien régime. Organisation sociale en France entre le 16ème et le 18ème siècle», https://fr.Wikipedia.org/s/index.php?title=Société_d%27Ancien_Régime&oldid=215168788, consulté le 26 janvier 2024 à 10h 45mns.

⁴⁶ S. DONTEWILL, « Aspects de la vie quotidienne et de l'organisation sociale des communautés paysannes du centre sud-est de la France au temps de Louis XIV (1638-1715.) », in *dix-septième siècle*, pp.97-134, Paris, PUF, 2007, p.101.

⁴⁷ A. SMITH, *La Richesse des nations*, p.72.

⁴⁸ Dans la lignée de Platon qui pensait que le commerce doit être exercé par des gens n'ayant pas de qualités particulières ni de l'esprit ni du corps. Cf. *La République, livre II*, in *œuvres complètes*.

⁴⁹ Cf. A. SMITH, *La Richesse des Nations*, p.313.

⁵⁰ Plusieurs passages de *La Richesse des Nations* mentionnent les statuts des rois d'Angleterre régissant les activités commerciales.

penseurs des Lumières et aboutir à une reconnaissance de l'égalité entre les hommes et de la liberté naturelle de chaque homme, devant se traduire politiquement.

B- l'humanisme des lumières au service des changements sociaux et politiques

Les Lumières, écrit Comte-Sponville, désignent « une période en même temps qu'un idéal. La période, c'est le XVIIIe siècle européen. L'idéal, c'est celui de la raison, mais délivrée de toute théologie, voire de toute métaphysique, c'est celui de la connaissance, celui du progrès, de la tolérance, de la laïcité, de l'humanité élucidé et libre. »⁵¹ Les Lumières renvoient donc à une période caractérisée par l'affirmation de la raison, le déploiement de l'esprit critique, le respect de l'homme. Les penseurs européens, philosophes notamment, du siècle des Lumières faisaient de la vérité et de la justice leur quête fondamentale, un peu comme Platon et Aristote avant eux. Ils rejetaient ainsi toute forme d'obscurantisme et remettaient en question toutes les idées qui ne leurs semblaient pas fondées en raison. C'est ainsi que sur le plan éthique et politique, les penseurs des Lumières se sont inscrits en faux contre les politiques inégalitaires et les doctrines qui les sous-tendaient. Nous allons illustrer les idées politiques, morales et anthropologiques des penseurs des lumières en prenant appui sur deux philosophes représentatifs de ce temps : Jean Jacques Rousseau et John Locke.⁵²

1- Jean Jacques Rousseau

Rousseau est né à Genève en 1712. Il est l'un des philosophes importants du siècle des lumières. Il est notamment l'un des tenants du contractualisme social. En effet, le contrat social, est une fiction méthodologique employée par des philosophes comme Locke, Rousseau, Hobbes, etc. pour rendre compte du principe de l'État. Pour les contractualistes, l'État n'est pas une institution naturelle comme le pensait Aristote, mais plutôt le résultat d'une convention, d'un contrat. C'est ainsi que les théoriciens du contrat social imaginent un état dans lequel les hommes auraient vécu avant l'avènement de la société civile : l'état de nature.⁵³ Pour Rousseau, les Hommes sont tous naturellement libres et égaux. C'est d'ailleurs par cette liberté que l'homme se distingue des bêtes.⁵⁴ Cette liberté, commune à tous les hommes, les

⁵¹A. COMTE-SPONVILLE, *op.cit.*, p.537.

⁵² Nous aurions tout aussi pu prendre Hobbes, Kant, Montesquieu ou Voltaire, cela n'aurait rien changé. Cependant nous ne disons pas que tous ces philosophes pensent exactement de la même façon. Ce que nous voulons montrer c'est qu'ils pensent tous que l'attribut le plus essentiel de l'Homme est sa liberté.

⁵³ J.J. ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les Hommes*, p.22.

⁵⁴ « Ce n'est donc pas l'entendement qui fait parmi les animaux la distinction spécifique de l'Homme que sa qualité d'agent libre. » *Ibid.*, p.28.

fait naturellement égaux. De ce fait, « tous étant nés libres et égaux, ils n'aliènent leur liberté que pour leur utilité. »⁵⁵ Ainsi, pour Rousseau, la société civile ne fut instituée par les hommes que pour protéger leur commune liberté face à l'adversité de plus en plus âpre de la nature et au développement de certains appétits égoïstes, dus aux premiers progrès de l'esprit humain.⁵⁶ Par conséquent, tout despotisme quel qu'il soit est, aux yeux de Rousseau, illégitime, dans la mesure où « l'établissement du corps politique [est] un vrai contrat entre le peuple et les chefs qu'il se choisit, contrat par lequel les deux parties s'obligent à l'observation des lois qui y sont stipulées et qui forment les liens de leur union »⁵⁷. Or dans un Etat despotique, la société est tout entière sous le joug d'un maître qui a tous les droits sur elle. Pourtant, écrit Rousseau,

*en examinant les faits par le droit, on ne trouverait pas plus de solidité que de vérité dans l'établissement volontaire de la tyrannie, et il serait difficile de montrer la validité d'un contrat qui n'obligerait qu'une des parties, où l'on mettrait tout d'un côté et rien de l'autre et qui ne tournerait qu'au préjudice de celui qui s'engage.*⁵⁸

Par voie de conséquence, un Etat, où le peuple serait assujéti à la volonté d'un homme, reposerait sur des bases douteuses. De plus, aucun homme n'étant, par nature, plus libre qu'aucun autre, les inégalités d'institution sont iniques et illégitimes. Ainsi, tous les hommes doivent pouvoir aspirer aux fonctions politiques, chacun doit pouvoir, en tant que partie intégrante du peuple, participer au choix des décideurs politiques, tout le monde doit avoir un droit égal d'accès à la propriété. De fait, pour Rousseau, personne ne naît esclave, et personne ne peut ni aliéner sa liberté, ni être raisonnablement réduit en esclavage.⁵⁹ Il importe maintenant de nous arrêter sur les idées de John Locke.

2 - John Locke

Précurseur des Lumières, Locke est l'un des principaux porte-étendards du libéralisme anglais, dès le XVIIe siècle. Sa philosophie politique se propose d'apporter une solution à la problématique de la nature et de l'étendue du pouvoir politique, et partant de la justice civile et politique. Pour Locke, afin de bien déterminer ce que doit être un Etat paisible et juste, c'est-à-dire un Etat bien gouverné et avec un gouvernement légitime, il importe de considérer au préalable les fondements de l'État.⁶⁰ Contractualiste, Locke recourt, lui aussi, à l'hypothèse de

⁵⁵ JJ. ROUSSEAU, *Du contrat social*, bibliothèque numérique normande (<http://www.ebooks-bnr.com/>), 2015, p.8.

⁵⁶ JJ. ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, pp.52-54.

⁵⁷ *Ibid.*, p.59.

⁵⁸ *Ibid.*, p.57.

⁵⁹ JJ. ROUSSEAU, *Du contrat social*, pp.13-17.

⁶⁰ J. LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, trad.fr. David Mazel, Chicoutimi, institut des libertés, 2002, p.17.

l'état de nature. Pour le philosophe anglais, l'état de nature est un état de parfaite liberté et d'égalité entre les Hommes.

Pour bien entendre en quoi consiste le pouvoir politique, et connaître sa véritable origine, il faut considérer dans quel état tous les hommes sont naturellement. C'est un état de parfaite liberté, un état dans lequel, sans demander de permission à personne et sans dépendre de la volonté d'aucun autre homme, ils peuvent faire ce qu'il leur plaît, et disposer de ce qu'ils possèdent et de leur personne comme ils jugent à propos, pourvu qu'ils se tiennent dans les bornes de la loi de nature. [...]. Cet état est aussi un état d'égalité, en sorte que tout pouvoir et toute juridiction est réciproque, un homme n'en ayant pas plus qu'un autre.⁶¹

Ainsi, pour le philosophe anglais, les hommes étant naturellement libres et égaux, il s'ensuit que chaque homme a le droit de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger sa liberté, ses propriétés et sa vie. Ainsi, si quelqu'un se sentait menacé dans sa vie ou dans sa liberté, il serait en droit de se défendre autant qu'il le pourrait pour éviter soit la mort soit l'asservissement, dût-il tuer celui qui voudrait attenter à sa vie ou à sa liberté. Il écrit :

Celui qui déclare à un autre, soit par parole soit par des actions qu'il en veut à sa vie, doit faire cette déclaration non avec passion et empressement, mais avec un esprit tranquille ; et alors cette déclaration met celui qui la fait en état de guerre avec celui à qui il l'a faite. En cet état la vie du premier est exposée et peut être ravie par le pouvoir de l'autre, étant juste et raisonnable que j'aie le droit de détruire tout ce qui me menace de destruction, car par les lois fondamentales de la nature, l'homme étant obligé de se conserver lui-même autant qu'il est possible, lorsque tous ne peuvent être conservés, La sûreté de l'innocent de l'innocent doit être préférée, et un homme peut en détruire un autre qui lui fait la guerre.⁶²

Il ajoute :

Or de là vient que celui qui tâche d'avoir un autre en son pouvoir se met en état de guerre avec lui, lequel ne peut regarder son procédé que comme une déclaration et un dessein formé contre sa vie. Car j'ai sujet de conclure qu'un homme qui veut me soumettre en son pouvoir sans mon consentement, en usera avec moi, si je tombe dans ses bras, de la manière qu'il voudra et me perdra si la fantaisie lui en vient.⁶³

Dès lors, Locke révoque les théories qui soutiennent l'esclavage naturel et celles qui défendent le pouvoir absolu. Ils les jugent infondées. Pour l'auteur du *traité du gouvernement civil*, la société politique n'est instituée par les hommes que pour avoir une autorité et des règles communes pour régler les différends qui pourraient advenir entre eux et pour protéger la propriété. La société politique naît donc du fait que, par contrat, chaque homme décide de se dépouiller de son pouvoir de se rendre justice et résout ainsi de confier ce pouvoir à la société.⁶⁴ Néanmoins, la société politique fonctionne sur la base des lois s'appliquant

⁶¹ *Id.*

⁶² *Ibid.*, p.25.

⁶³ *Ibid.*, p.26.

⁶⁴ *Ibid.*, p.58.

également à tous les hommes ; et le gouvernement même ne peut s'écarter de ces règles sans se trahir ni trahir la société. Un tel gouvernement devient alors illégitime.⁶⁵ Par conséquent,

Il est évident que la monarchie absolue qui semble être considérée par quelques-uns comme le seul gouvernement qui doit avoir lieu dans le monde est, à vrai dire, incompatible avec la société civile, et ne peut nullement être réputée une forme de gouvernement civil. Car la fin de la société civile étant de remédier aux inconvénients qui se trouvent dans l'état de nature et qui naissent de la liberté où chacun est d'être juge de sa propre cause; et dans cette vue d'établir une certaine autorité publique et approuvée, à laquelle chaque membre de la société puisse appeler et avoir recours, pour des injures reçues, ou pour des disputes ou des procès qui peuvent s'élever, et être obligés d'obéir, partout où il y a des gens qui ne peuvent point appeler et avoir recours à une autorité de cette sorte, et faire terminer par elle leurs différends; ces gens-là sont assurément toujours dans l'état de nature, aussi bien que tout prince absolu y est, à l'égard de tous ceux qui sont sous sa domination.⁶⁶

En effet, pour Locke, le seul pouvoir légitime est celui qui a pour émanation la volonté populaire et qui est adossé à un ensemble législatif reconnu et approuvé par tous. De la sorte, le pouvoir du monarque absolu repose sur une usurpation et se maintient par l'arbitraire.

Par ailleurs, comme pour Locke, tous les hommes sont égaux par nature, les institutions sociales et politiques doivent être organisées de sorte que chacun puisse être totalement libre de jouir de tout ce que l'association politique peut lui offrir. Locke se positionne ainsi contre les inégalités juridiquement consacrées. Aussi les règlements qui restreignent, par exemple, le droit de propriété à une certaine élite, ou qui imposent certaines tâches à des catégories jugées arbitrairement inférieures, sont-elles à bannir de la véritable société politique.

Nous venons de voir le contexte général dans lequel sont nées la doctrine smithienne du capitalisme ou libéralisme économique et la doctrine des Droits de l'Homme. Les considérations intellectuelles en vogue à l'époque tranchent radicalement avec l'ordre politique alors en vigueur. Les idées de liberté et d'égalité universelles que portent les philosophes des lumières, et qui se répandent peu à peu en Occident, vont servir de base philosophique aux Droits de l'Homme et inspirer Adam Smith dans la formulation de sa théorie économique. Ainsi, le premier lien entre capitalisme smithien et Droits de l'Homme est qu'ils sont les fruits d'une même époque, deux réactions contre les idées et les pratiques courantes jusqu'au XVIII^{ème} siècle européen.

⁶⁵ /
⁶⁶ /

CHAPITRE II : CAPITALISME SMITHIEN ET DROITS DE L'HOMME : DES FONDEMENTS ET DES FINALITES COMMUNS

Le chapitre précédent nous a permis de dégager le contexte général (intellectuel, social, économique, politique) dans lequel Smith développa sa doctrine économique ; et où ont émergé les Droits de l'Homme. Le premier constat qu'on relève est que les Droits de l'Homme et la pensée économique libérale de Smith sont contemporains. C'est en effet dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle (1776) qu'Adam Smith rédige sa *Richesse des Nations* où il expose sa pensée économique. C'est aussi à cette période que furent élaborées les premières déclarations des droits ; *la Déclaration des Droits de l'Etat de Virginie en 1776* et *la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789*. Il convient d'étudier les fondements et les finalités du capitalisme smithien et ceux des Droits de l'Homme pour voir si la contemporanéité des Droits de l'Homme et du capitalisme smithien est une simple coïncidence historique ou si le capitalisme est le versant économique d'une modernité dont les Droits de l'Homme sont le versant éthique et axiologique. Il convient d'aborder, d'une part, le concept de capitalisme chez Adam Smith, ses fondements et ses finalités, d'autre part le concept des Droits de l'Homme, leurs fondements et leurs finalités. Cette double étude permettra de dégager une communauté de fondements et de finalités entre le capitalisme smithien et les Droits de l'Homme.

I- LE CAPITALISME D'ADAM SMITH : UNE DOCTRINE DE LA LIBERTÉ

Adam Smith est né en Ecosse en 1723. Il est un donc un fils des Lumières. En tant que tel, les idées libérales qui traversent l'Europe de ce temps, eurent une influence sur sa pensée, puisqu'il fut considéré comme l'un des représentants des Lumières écossaises. C'est d'abord comme spécialiste de philosophie morale qu'il se fait connaître au public européen, grâce à la publication, en 1759, de sa *Théorie des sentiments moraux*. Quand il publie la *Richesse des Nations*, en 1776, l'Angleterre, et une bonne partie de l'Europe, sont économiquement régies selon les règles du système mercantile. Face à la domination des idées mercantiles, une autre doctrine économique se développe, en France, avec moins de succès : la physiocratie. La

pensée économique de Smith se présente alors en rupture totale d'avec les principes du mercantilisme. Quoique Smith partage quelques points de doctrine de la physiocratie, il ne manque pas de lui adresser une critique rigoureuse. Pour Adam Smith, la vie économique doit se faire sans entraves, les hommes doivent être libres de choisir leur métier. La liberté de commerce et d'entreprise doit être totale, et l'Etat doit surtout se garder de se mêler des affaires économiques. Avant de présenter la définition, les fondements et les finalités de la doctrine capitaliste de Smith, il importe que nous exposions auparavant sa critique du mercantilisme et de la physiocratie, ce qui permettra de voir, par contraste, que le libéralisme économique de Smith est une ode à la liberté.

A- Le rejet, par Smith, des doctrines mercantile et physiocrate

Le livre IV de *la Richesse des Nations* est consacré à l'étude des *systèmes d'économie politique*. Dans ce livre, Smith analyse tour à tour le système mercantile et le système physiocrate. Ses analyses l'amènent à rejeter l'un et l'autre. Cependant, sa critique du mercantilisme est sans réserve, alors que celle qu'il destine à la physiocratie est tempérée par la convenance de certaines idées physiocrates avec sa propre conception économique.

1- La réfutation smithienne du système mercantile

Parmi les cibles des critiques que Smith adresse au système mercantile, il y a d'abord sa conception de la richesse. Pour le philosophe écossais, il est absurde de faire consister la richesse dans l'argent. « Il serait vraiment trop ridicule, écrit-il, de s'attacher sérieusement à prouver que la richesse ne consiste pas dans l'argent ou dans la quantité de métaux précieux, mais dans les choses qu'achète l'argent et dont il emprunte toute sa valeur, par la faculté qu'il a de les acheter. »⁶⁷ Pour l'auteur de *la Richesse des Nations*, voir dans l'argent la vraie richesse c'est perdre de vue que celui-ci n'est qu'un moyen, grâce auquel les hommes peuvent acquérir les objets dont ils ont besoin. En effet, c'est la quantité d'objets échangeables ou la masse des marchandises produites par une société qui détermine si elle est riche ou pauvre. Selon Smith, l'argent n'a qu'une valeur instrumentale et n'a d'autre valeur que celle que lui confèrent les marchandises dont il facilite l'échange.

Si le marchand trouve, en général, plus de facilité à échanger des marchandises contre de l'argent, qu'à acheter l'argent avec les marchandises, ce n'est pas que la richesse consiste plus essentiellement dans l'argent que dans les marchandises. C'est parce que l'argent est l'instrument reçu et établi dans le commerce, celui pour lequel toute chose se donne sur le

⁶⁷ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.235.

champ en échange, mais qu'on ne peut pas toujours avoir aussi promptement en échange pour toute autre chose.⁶⁸

Il ajoute :

Quoique la marchandise n'attire pas à elle l'argent toujours aussi vite qu'il attire à soi la marchandise, à la longue elle l'attire à elle plus nécessairement encore qu'il ne le fait. La marchandise peut servir à beaucoup d'autres choses qu'à acheter de l'argent, mais l'argent ne peut servir qu'à acheter la marchandise. Ainsi, l'argent court nécessairement après la marchandise, mais la marchandise ne court pas nécessairement après l'argent. Celui qui achète ne le fait pas toujours en vue de revendre ; c'est souvent dans la vue d'user de la chose ou de la consommer ; tandis que celui qui vend le fait toujours en vue de racheter quelque chose. Ce n'est pas pour sa seule possession que les hommes veulent avoir de l'argent mais c'est pour tout ce qu'ils peuvent acheter avec.⁶⁹

Illustrons les propos de Smith par un exemple. Supposons une société où les hommes ne produiraient plus que très peu d'objets de consommation, mais dans laquelle se trouverait beaucoup d'argent. Dans une telle société, une fois la médiocre quantité d'objets consommables vendus, l'essentiel de cette société serait en manque de ces objets alors même que l'argent ne ferait pas défaut. Les hommes de cette société se tourneraient alors chez les voisins pour acquérir ce dont ils ont besoin. Et si cette situation perdure, voici bientôt cette société sans argent et sans ressources. Cet exemple fait clairement voir que l'argent n'a de valeur que comme instrument d'échange, la vraie richesse étant dans les objets de consommation.

Par ailleurs, Smith dénonce la prééminence de l'État dans les affaires économiques, en système mercantile. Pour lui, les mesures étatiques visant à faire rentrer le plus d'argent possible ou à éviter d'en faire sortir ne sont bénéfiques ni au pays dans son ensemble, ni à l'industrie du pays. Selon le philosophe écossais, les mesures protectionnistes contre l'importation, par exemple, accordent certes un monopole aux manufacturiers exerçant dans la branche d'économie concernée par de telles mesures, mais cela n'ajoute pas beaucoup à l'industrie du pays.

Il n'y a pas de doute, soutient Smith, que ce monopole dans le marché intérieur ne donne souvent un grand encouragement à l'espèce particulière d'industrie qui en jouit, et que souvent il ne tourne vers ce genre d'emploi une portion d'emploi et de capitaux, bien plus grande que celle qui y aurait été employée sans cela. Mais ce qui n'est peut-être pas aussi tout à fait évident, c'est de savoir s'il tend à augmenter l'industrie générale du pays ou à lui donner la direction la plus avantageuse.⁷⁰

À en croire Smith, ce genre de mesure est peu pertinent dans la mesure où l'industrie d'un pays ne peut jamais aller au-delà de ce que peut mettre en œuvre le capital de la société.⁷¹

⁶⁸ *Id.*

⁶⁹ *Ibid.*, p.236.

⁷⁰ *Ibid.*, p.243.

⁷¹ *Id.*

En se comportant de la sorte, les politiques mettent simplement les marchands et les manufacturiers locaux en état de vendre plus cher le produit de leur industrie, qu'ils ne le vendraient si le pays était ouvert à la concurrence des produits étrangers. Dans ces conditions, c'est le peuple qui est perdant puisqu'il achète plus cher des objets qu'il aurait pu acquérir à un coût moins élevé.⁷² En outre, de telles mesures sont, en général, sinon nuisibles, du moins inutiles. En effet, chaque entrepreneur sait mieux que l'État vers quelle direction orienter ses capitaux, il importe donc que l'État ne se mêle pas de diriger l'industrie du pays dans tel ou tel sens. Smith écrit à ce sujet :

Accorder aux produits de l'industrie nationale, dans un art ou dans un genre de manufacture particulier, le monopole du marché intérieur, c'est en quelque sorte diriger les particuliers dans la route qu'ils ont à tenir pour l'emploi de leurs capitaux. Et en pareil cas, prescrire une règle de conduite est presque toujours aussi inutile que nuisible. Si le produit de l'industrie nationale peut être mis au marché à aussi bon compte que celui de l'industrie étrangère, le précepte est inutile. S'il ne peut y être mis à aussi bon compte, le précepte est dangereux. La maxime de tout chef de famille prudent est de ne jamais essayer de faire chez soi la chose qui coûtera moins chère à acheter qu'à faire. [...] ce qui est prudence dans la conduite de chaque famille, ne peut guère être folie dans celle d'un grand empire. Si un pays étranger peut nous fournir une marchandise à meilleur marché que nous sommes en état de l'établir nous-mêmes, il vaut bien mieux que nous la lui achetions avec quelque partie du produit de notre propre industrie, employée dans le genre dans lequel nous avons quelque avantage.⁷³

Autrement dit, canaliser dans un sens l'industrie, en incitant les capitaux à s'y diriger, n'est pas plus enrichissant, mais encore cela peut mettre le pays dans la difficulté de développer d'autres types d'industries et partant à manquer de certains types de produits. De ce fait, les capitaux disponibles étant concentrés sur un secteur particulier, à savoir celui où les manufactures locales ont le monopole, il résulte que les bénéfices de ceux-ci s'accroissent sans entraîner l'accroissement de la richesse nationale pour autant.⁷⁴

De plus Smith reproche au mercantilisme la mainmise des commerçants et industriels sur l'État. En effet, il existe une connexion, dans ce système, entre les hommes d'affaire et les politiques, qui fait que les premiers ont d'abord été perçus par les seconds comme des experts en questions économiques et ont ainsi été sollicités pour donner des conseils en la matière. Ce sont eux qui ont conseillé les gouvernements de prendre toutes sortes de mesures

⁷² *Ibid.*, p.246.

⁷³ *Ibid.*, p.245.

⁷⁴ « A la vérité, le monopole élève le taux des profits mercantiles et augmente par ce moyen le gain de nos marchands. Mais comme il nuit à l'accroissement naturel des capitaux, il tend plutôt à diminuer qu'à augmenter la masse totale du revenu que recueillent les habitants du pays, comme profits de capitaux, un petit profit sur un gros capital donnant un plus grand revenu que ne fait un gros profit sur un petit capital. Le monopole fait hausser le taux du profit mais il empêche que la somme totale des profits ne monte aussi haut qu'elle l'aurait fait sans cela.», *Ibid.*, p.333.

protectionnistes ou restrictives de la concurrence qui les arrangeaient.⁷⁵ Et à mesure que grossissait leur richesse, leur influence s'étendait proportionnellement. Dès lors, le gouvernement devient presque un outil au service de leurs intérêts. Il s'ensuit alors, au regard de Smith, que tant que durera le système mercantile, il est peu probable de voir une réelle liberté de commerce s'établir.⁷⁶ Il écrit :

Non seulement les préjugés du public, mais, ce qui est beaucoup plus impossible à vaincre, l'intérêt privé d'un certain nombre d'individus, y opposent une résistance insurmontable. (à la liberté de commerce) si les officiers de l'armée s'avisait d'opposer à toute réduction dans l'état militaire des efforts aussi bien concertés que ceux de nos maîtres manufacturiers contre toute loi tendant à leur donner de nouveaux rivaux sur le marché, [...] il serait aussi dangereux de tenter une réforme dans l'armée qu'il l'est devenu d'essayer la moindre attaque contre le monopole de nos manufacturiers[...]. Un membre du parlement qui appuie toutes les propositions tendant à renforcer ce monopole est sûr non seulement d'acquérir la réputation d'un homme entendu dans les affaires du commerce, mais d'obtenir encore beaucoup de popularité et d'influence chez une classe de gens à qui leur nombre et leur richesse donnent une grande importance. Si au contraire i combat ces propositions, et surtout s'il a assez de crédit dans la chambre pour les faire rejeter, ni la probité, ni le rang le plus éminent, ni les services publics les plus distingués ne le mettront à l'abri des outrages, des dangers que susciteront contre lui la rage et la cupidité trompée de ces insolents monopoleurs.⁷⁷

Smith dénonce ainsi l'importance des industriels dans la fabrication de la décision politique, en matière économique. Influence qui, selon lui, n'a pour objet que l'accroissement de leur richesse, sans réel apport à l'économie du pays. Et c'est pourquoi Smith préfère que l'État s'abstienne d'intervenir dans ces affaires. Ce qui a, entre autres effets, de le protéger de l'instrumentalisation des hommes d'affaire. Voyons maintenant la critique smithienne de la physiocratie.

2- Critique smithienne de la physiocratie.

La physiocratie est une doctrine économique qui fonde la richesse sur l'agriculture et exclusivement l'agriculture. Pour Adam Smith, penser, comme les physiocrates l'ont fait, que le commerce et l'industrie sont totalement stériles est fautif. « L'erreur capitale de ce système paraît consister en ce qu'il représente la classe des artisans, manufacturiers et marchands comme totalement stérile et non productive.»⁷⁸ Selon Smith, les artisans, manufacturiers et commerçants reproduisent, par leurs activités, la valeur de leur propre consommation et conservent le fond qui les tient employés et les fait subsister.⁷⁹ C'est-à-dire que leur travail

⁷⁵ *Ibid.*, p.233.

⁷⁶ *Ibid.*, p.252.

⁷⁷ *Ibid.*, pp.252-253.

⁷⁸ *Ibid.*, p.365.

⁷⁹ *Id.*

produit assez pour leur permettre de vivre et de continuer leur activité, même si on admet l'idée qu'il ne génère pas de produit net. Sous ce rapport, il semble « tout à fait impropre de considérer les artisans, manufacturiers et marchands, sous le même point de vue que de simples domestiques. »⁸⁰ Le travail de ceux-ci n'est en effet pas de nature à générer un fond lui offrant emploi et subsistance.

De plus, Smith n'accepte pas l'idée selon laquelle le travail de cette classe de gens (artisans, manufacturiers, marchands) n'augmente pas le revenu réel de la société. Pour le philosophe écossais, non seulement l'artisan, le manufacturier ou le commerçant rembourse, par son travail, tout ce qu'il a pu consommer durant sa production, mais encore crée-t-il une valeur supplémentaire. Smith illustre son point de vue, avec l'exemple d'un artisan qui, pour un ouvrage de six mois, consomme, en divers biens, pour dix livres. Il démontre qu'au bout des six mois, en plus des dix livres, qu'il aura consommées, son ouvrage vaudra encore dix livres supplémentaires. C'est d'ailleurs ces dix livres qu'il peut employer pour continuer son activité sans attendre qu'on lui avance de quoi travailler. Ce qui fait que si, pour les six prochains mois, il se faisait avancer dix livres en biens de diverses sortes et achetait lui-même pour cinq livres, il aurait au bout de ces six mois produit pour trente livres et aurait même épargné dix livres.⁸¹

En outre, soutenir, à la façon des physiocrates, que la richesse consiste essentiellement dans l'agriculture, semble peu probant aux yeux de Smith, qui pense que le revenu d'un pays manufacturier et commerçant est toujours supérieur à celui d'un pays agricole, dans la mesure où les objets manufacturiers peuvent permettre à un pays d'importer une plus grande quantité de matières brutes que celles-ci ne peuvent en faire importer eux-là⁸².

En dépit de ces critiques, Smith fait montre d'un certain respect à l'égard de la physiocratie. Écoutons-le :

*Avec toutes ses imperfections, néanmoins, ce système est peut-être, de tout ce qu'on a encore publié sur l'économie politique, ce qui se rapproche le plus de la vérité, et sous ce rapport il mérite bien l'attention de tout homme qui désire faire un examen sérieux d'une science aussi importante. Si, en représentant le travail employé à la terre comme le seul travail productif, les idées qu'il veut donner sont un peu trop étroites, cependant, en représentant la richesse des nations comme ne consistant pas dans ces richesses non consommables d'or et d'argent, mais dans les biens consommables reproduits annuellement par le travail de la société, et en montrant la plus parfaite liberté comme l'unique moyen de rendre cette reproduction annuelle la plus grande possible, sa doctrine paraît être, à tous égards, aussi juste qu'elle est grande et généreuse.*⁸³

⁸⁰ *Id.*

⁸¹ *Ibid.*, p.366.

⁸² *Ibid.*, p.367.

⁸³ *Id.*

La doctrine de Smith prône, en effet, également, la plus grande liberté dans les affaires économiques et soutient que le travail est la source de la richesse. Dès lors on verra que son capitalisme est davantage une réaction contre le mercantilisme. Il importe dès à présent que nous nous intéressions aux fondements du capitalisme smithien, à sa définition et son cadre conceptuel, ainsi qu'à la finalité que Smith lui assigne.

B- Fondements, cadre conceptuel et définition, finalité du capitalisme d'Adam Smith

Nous verrons que le capitalisme de Smith a des fondements divers, que son cadre conceptuel est articulé autour de trois concepts qui permettent de bien le saisir, et que ses finalités sont, outre l'enrichissement de la nation, l'harmonie sociale.

1- Fondements du capitalisme d'Adam Smith

Ils sont anthropologiques et philosophiques, psychologiques et moraux, matériels et juridique.

a- Les fondements anthropologiques et philosophiques du libéralisme économique d'Adam Smith

Les fondements anthropologiques du capitalisme smithien sont trois. D'abord Smith pense que les hommes sont tous naturellement égaux. On est tous, selon lui, sujets aux mêmes passions, notamment «la passion commune à toutes les vies humaines qui est d'améliorer, sans cesse, la condition où l'on se trouve »⁸⁴. De ce fait, tous les individus doivent être traités également en société, en sorte que les privilèges exclusifs qui peuvent être accordés à certains individus ou à certains groupes sociaux particuliers soient injustes et infondés.

Ensuite, Adam Smith soutient que, dans leurs actions, les hommes sont principalement mus par l'amour de soi. À savoir cet intérêt et ce soin qu'ils ont pour leur propre bien-être. En effet, Smith pense qu'il est difficile à quiconque de s'appliquer à quelque chose s'il n'y trouve pas un intérêt personnel, ni de se livrer à un échange duquel il n'entend rien gagner. Ainsi, comme les Hommes sont interdépendants du fait de la division du travail, les interactions qu'ils établissent entre eux, pour échanger des biens, sont frappées du sceau de l'intérêt personnel. Aussi écrit-il :

⁸⁴A. SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, trad.fr. S. De Grouchy et Condorcet, Paris, Guillaumin, 1860, p.54.

L'homme a presque continuellement besoin du concours de ses semblables, et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance. Il sera bien plus sûr de réussir, s'il s'adresse à leur intérêt personnel et s'il leur persuade que leur propre avantage leur commande de faire ce qu'il souhaite d'eux. C'est ce que fait celui qui propose à un autre un marché quelconque. Le sens de sa proposition est : « donnez-moi ce dont j'ai besoin et vous aurez de moi ce dont vous avez besoin vous-même. » [...] en effet, poursuit-il, ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité mais à leur égoïsme. Ce n'est jamais de nos besoins que nous leurs parlons, c'est toujours de leur avantage.⁸⁵

Enfin, au plan anthropologique, Smith fonde son capitalisme sur l'idée des Lumières selon laquelle l'Homme est naturellement libre. Pour lui, la liberté fait partie des droits naturels parfaits.⁸⁶ Il définit la liberté comme « le droit que l'on a d'user de sa personne, et, en un mot, de faire ce que l'on a en tête pourvu que cela ne soit pas au détriment d'une autre personne »⁸⁷. Ainsi, la société ne devrait pas être rédhitoire à l'épanouissement des libertés individuelles. Les hommes s'étant mis en société pour leur intérêt, il convient, surtout dans les affaires économiques, de laisser chacun définir et poursuivre librement ses propres intérêts, ce d'autant plus que pour le philosophe écossais, le premier droit de liberté est « le droit de commercer librement »⁸⁸. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la critique que Smith adresse au système mercantile. En effet, pour lui, le mercantilisme, « en entravant le cours naturel des choses est oppressif à la liberté. »⁸⁹

Quant au fondement philosophique il s'appuie sur les fondements anthropologiques ci-dessus présentés. Il s'agit de l'individualisme. En effet, puisque les Hommes sont des égaux naturels et que la nature les a fait libres, il convient que la société soit pensée et organisée de telle sorte que chaque personne voie en soi, un être autonome, qui ne serait pas qu'un simple élément sans consistance ni réalité propre hors du groupe où de la communauté qui le subsume.⁹⁰ En effet, l'individualisme est une doctrine philosophique qui postule que la société est le résultat de « l'action multiple des hommes et non comme institué par Dieu ou le pouvoir

⁸⁵ A. SMITH, *La richesse des nations*, op.cit., pp.12-13.

⁸⁶ Dans *Leçons sur la jurisprudence*, Smith distingue les droits parfaits des droits imparfaits. Les premiers « sont ceux qui m'autorisent à en réclamer les bénéfiques et à obliger quiconque s'y refuserait, à s'y conformer », alors que les seconds ne donnent pas lieu à obligation. Parmi les droits parfaits, Smith distingue les « naturels » des « contingents ». Les droits naturels parfaits sont ceux qui appartiennent à l'individu « en tant qu'homme » et les droits parfaits contingents sont ceux qui appartiennent à l'individu « en tant que membre d'une famille, d'un Etat. », A. SMITH, cité par E.MACK, « Des droits naturels chez Adam Smith », in *cahiers d'économie politique*, n°19, pp.29-35, Paris, L'Harmattan, 1991, p.30.

⁸⁷ *Id.*

⁸⁸ *Id.*

⁸⁹ J. SZPIRGLAS, « Ressources sur Adam Smith », https://philosophie.ac_versailles.fr, consulté le 26 janvier 2024 à 13h35, p.14.

⁹⁰ KANDEM, *Individualisme : origine et philosophie. Essai pour un paradigme en devenir*, 2015, p.5.

politique.»⁹¹ C'est-à-dire que pour la doctrine individualiste, l'individu n'a pas à être absorbé et comme effacé par la société. Ainsi selon l'individualisme, chaque homme est une entité autonome, libre et responsable de soi et de ses actions. L'individualisme désigne alors « aussi bien le désir d'être soi que cette volonté de ne pas se laisser déposséder de son être et de ses désirs propres, passant par la revendication d'une pleine liberté de décision quant au sens de la vie qu'on entend mener. »⁹² Ainsi, soutenir, comme le fait Smith, que l'Etat doit, d'une part, laisser chaque individu définir ses intérêts et ses options en matière économique, et, d'autre part, garantir la propriété privée, c'est fonder le capitalisme sur l'individualisme. De fait, l'individualisme s'oppose au collectivisme, qui veut que la propriété des biens de la société et des moyens de production soit collective et que chaque individu ordonne son intérêt à l'intérêt général.

b - les fondements psychologiques et moraux

Pour Adam Smith le fondement moral du capitalisme est l'épargne. Mais la propension de l'homme à l'épargne procède d'une disposition psychologique commune à tous les hommes. Écoutons Smith :

*Le désir qui nous porte à épargner, c'est le désir d'améliorer notre sort ; désir qui est en général, à la vérité calme et sans passion, mais qui naît avec nous et ne nous quitte qu'au tombeau. Dans tout l'intervalle qui sépare ces deux termes de la vie, il n'y a pas un seul instant où un homme ne se trouve assez pleinement satisfait de son sort pour n'y désirer aucun changement ni amélioration quelconque. Or une augmentation de fortune est le moyen le plus commun et qui leur vient le premier à la pensée ; la voie la plus simple et la plus sûre d'augmenter sa fortune, c'est d'épargner et d'accumuler chaque année une partie de ce qu'on gagne.*⁹³

C'est ainsi une disposition psychique naturelle à savoir le désir inné d'améliorer notre condition qui suscite en l'homme le sens de l'épargne. Ce désir primitif, doublé de la peur de tomber dans une condition moins favorable que celle où l'on se trouve, ne peut donc qu'inciter les hommes à épargner, puisqu'ils espèrent ainsi, sinon améliorer leur condition, du moins se prémunir d'un sort moins enviable. Et, toujours dans le souci d'améliorer leur sort, certains hommes entreprennent d'investir leur épargne dans quelque activité productive, en vue d'en tirer un profit qui accroîtrait leur fortune. Ainsi, « tout ce qu'une personne épargne sur son revenu, elle l'ajoute à son Capital ; ou alors elle peut l'employer elle-même à entretenir un

⁹¹ C. GODIN, *Encyclopédie conceptuelle et thématique de la philosophie*, pp.448-449.

⁹² A. LAURENT, cité par J. RIVALLAND, « pour ne plus confondre individualisme et "égoïsme" », www.contrepoints.org, consulté le 30 janvier 2024 à 13h55

⁹³ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.187.

nombre additionnel de gens productifs, ou elle met quelque autre personne en état de le faire, en lui prêtant ce capital moyennant intérêt[...] si bien que la cause immédiate de l'augmentation du capital c'est l'économie et non l'industrie. »⁹⁴

En effet si chacun dissipait les biens dont il dispose dans les jouissances, il n'y aurait pas de ressources disponibles pour l'investissement. C'est ainsi les fonds que l'on met en réserve qui, éventuellement, peuvent servir de capital.

c- Les fondements matériels et juridiques

Les fondements matériels du capitalisme de Smith sont la division du travail, l'échange et son fondement juridique est la propriété privée.

D'abord la division du travail. Elle est, selon Smith, la source de tous les progrès que l'humanité a pu accomplir en termes de production des richesses. « Les plus grandes améliorations dans la puissance productive du travail, et la plus grande partie de l'habileté, de l'adresse, de l'intelligence avec laquelle il est dirigé ou appliqué sont dues, à ce qui semble, à la division du travail. »⁹⁵ Il faut noter, cependant, que la division du travail n'est pas propre au capitalisme. Platon en parle déjà dans sa *république* pour y situer l'origine de la société.⁹⁶ Néanmoins Smith pense que l'intérêt des gens qui investissent leur argent, en vue du profit, les pousse bientôt à accentuer cette division. Et plus la société grandit, plus il faut produire, or comme la division du travail stimule la production, il est dans l'intérêt de la société que soit accrue la division du travail. En fait le capitalisme chez Smith se sert de la division du travail pour se développer. Les entrepreneurs comptent sur l'idée selon laquelle « quand l'attention d'un homme est toute dirigée vers un objet, il est bien plus propre à découvrir les méthodes les plus promptes et les plus aisées pour l'atteindre, que lorsque cette attention embrasse une grande variété de choses. »⁹⁷

Ensuite l'échange. L'échange s'entend comme « l'action économique aboutissant à la cession d'un bien ou d'un service entre deux agents économiques. »⁹⁸ L'échange est donc à la base de toute activité commerciale. Selon Adam Smith, l'échange est à l'origine de la division du travail. Il écrit : « Comme c'est ainsi par traité, par troque et par achat que nous obtenons des autres la plupart des bons offices qui nous sont mutuellement bénéfiques, c'est cette même

⁹⁴ *Ibid.*, p.185.

⁹⁵ *Ibid.*, p.7.

⁹⁶ PLATON, *La République, livre II*, trad.fr. v. Cousin, in Œuvres complète, Paris, Flammarion, 369b-369e.

⁹⁷ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.9.

⁹⁸ A. BETTONE, A. CAZORLA, E. HEMDANE, *Dictionnaire de Science économique*, Paris, Dunod, 2019, p.198.

disposition à trafiquer qui a donné lieu à la division du travail. [...] Sans la disposition des Hommes échanger chacun aurait été obligé de se procurer lui-même toutes les nécessités et commodités de la vie. »⁹⁹

Dès lors, comme l'échange est à la source de la division du travail et que celle-ci soutient les développements du capitalisme, chez Smith, il faut croire que l'échange permet, par la médiation de la division du travail, l'essor du capitalisme. C'est palpable même empiriquement. Quand, par exemple, quelqu'un ouvre une boutique, il sait que des gens y viendront pour acheter ce qu'il propose contre de l'argent. C'est donc cette faculté d'échanger qui pousse les hommes à entreprendre dans l'industrie ou dans le commerce.

Quant au fondement juridique du capitalisme chez Smith, il s'agit de la propriété privée. Nous disons fondement juridique par ce que la propriété privée doit être juridiquement consacrée et protégée ; dans un système collectiviste il n'existe pas de propriété privée, tout appartient à la communauté. Or c'est parce que les hommes sont propriétaires de leurs biens qu'ils peuvent, à leur guise, les employer aux fins qu'ils jugent judicieuses.¹⁰⁰ C'est aussi parce que nous sommes propriétaires de nos biens que les hommes prennent le risque de mettre leur épargne en marche pour produire du profit, sans demander l'avis de quiconque, car un tel profit ne ferait qu'accroître leur fortune personnelle. Il convient de définir la propriété privée. Disons qu'elle est le droit exclusif qu'une personne possède sur une chose, d'en jouir et d'en disposer à sa guise. Ce qui signifie que si quelqu'un d'autre, sans l'accord du propriétaire, venait à se servir de quelqu'un de ses biens, cette personne causerait un préjudice au propriétaire du bien. Celui-ci pourrait alors poursuivre l'autre devant les autorités, pour réparation. En outre personne ne peut dire à un propriétaire de quelle manière utiliser son bien, c'est là le ressort de son propre jugement.

Nous venons de voir les divers fondements du capitalisme d'Adam Smith. Ce qu'on peut retenir, à titre personnel, c'est que ces divers fondements sont liés, dans une sorte de concaténation où la vision anthropologique du philosophe écossais détermine les autres fondements sur lesquels il appuie son libéralisme économique.

⁹⁹ A. SMITH, *La Richesse des Nations*, p.13.

¹⁰⁰ J.D BOYER, « Adam Smith problem ou problème des sciences sociales : Détour par l'anthropologie d'Adam Smith », in *Revue française de socio-économie*, pp.37 à 53, Paris, La Découverte, 2009, p.48.

2- Définition et cadre conceptuel du capitalisme Smithien

Nous définirons d'abord le capitalisme, puis nous déclinerons son cadre conceptuel sans lequel la définition pourrait rester confuse.

a- Définition du capitalisme

Le capitalisme est un système économique basé sur la propriété privée des moyens de production et d'échange et, réglé, si on peut le dire, ou dérégulé par le libre marché (y compris le marché du travail, c'est ce qu'on appelle le salariat.) [...] le capitalisme peut aussi se définir d'un autre point de vue plutôt fonctionnel : c'est un système qui sert, avec de l'argent, à faire de l'argent.¹⁰¹

Ces définitions données par Comte-Sponville s'accordent avec la doctrine de Smith. Nous avons vu que Smith postule la liberté du marché, il dit notamment que l'État ne doit pas intervenir dans les affaires économiques, mais qu'il doit laisser les agents économiques se débrouiller par eux-mêmes. Smith met aussi en avant la propriété privée comme élément essentiel pour le développement de l'économie. Smith nous dit que la richesse se crée grâce à l'investissement que certains hommes consentent, dans l'optique d'accroître leur patrimoine. Or cet investissement consiste généralement en argent ou en matériel acheté avec de l'argent. Il convient de voir maintenant le cadre conceptuel du capitalisme pour en compléter la compréhension.

b- Cadre conceptuel du capitalisme

Il s'agit des concepts essentiels à une bonne compréhension du capitalisme : le capital, le profit, le marché.

– Le capital : De manière générale le capital désigne l'ensemble des biens matériels ou financiers utilisés pour produire de nouveaux biens, de la vente desquels on escompte un profit. L'économiste le définit, en d'autres termes, comme « un stock d'actifs réels ou financiers qui produit un flux de revenus ou de services. »¹⁰² Pour Adam Smith, le capital consiste dans les fonds qu'un homme accumule et dont il espère tirer un revenu.¹⁰³ Ces fonds se convertissent en capital quand celui qui les possède les utilise soit, en employant du personnel productif, soit, en les prêtant à un autre contre un intérêt. Pour lui le capital se distingue en capital circulant et en capital fixe.¹⁰⁴ Le Capital circulant désigne celui qui sort continuellement sous une forme ou sous une autre et qui ne peut produire du profit qu'au

¹⁰¹ A. COMTE-SPONVILLE, Dictionnaire *philosophique*, p.142.

¹⁰² A. BETTONE, A. CAZORLA, E. HEMDANE, *op.cit.*, p.48.

¹⁰³ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.154.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.154.

moyen de cette circulation et de ces échanges successifs.¹⁰⁵ Quant au capital fixe il désigne l'ensemble des équipements, des infrastructures, des instruments d'industrie qui contribuent à la production et qui peuvent générer du profit sans qu'ils aient besoin de circuler constamment.¹⁰⁶

– Le profit : C'est ce en vue de quoi on entreprend une affaire. C'est le revenu que l'entrepreneur escompte réaliser par la vente des produits issus de la mobilisation de son Capital. C'est ce sans quoi personne ne risquerait ses économies, ni n'emploierait un argent emprunté pour lancer quelque entreprise. C'est pourquoi Adam Smith soutient que « c'est le capital qu'on emploie en vue d'en tirer du profit, qui met en mouvement la plus grande partie du travail utile d'une société. »¹⁰⁷ Autrement dit, c'est dans la perspective de voir augmenter leur richesse que les hommes engagent leurs fonds dans des entreprises industrielles ou commerciales, c'est-à-dire que c'est l'intérêt personnel de ces gens qui les porte à agir dans ce sens. Ce faisant, ils contribuent à l'enrichissement de la nation par le développement de l'industrie et du commerce.

– Le marché : le marché est le lieu de rencontre de l'offre et de la demande, d'un produit ou d'un service donné. Il peut aussi désigner l'accord entre deux parties de conclure un échange. C'est dans ce sens que l'on entend souvent des gens dire : « nous avons passé un marché ». Au point de vue de l'entreprise, le marché est l'ensemble des consommateurs réels ou potentiels des produits de l'entreprise et de ses concurrents.¹⁰⁸ Le marché est alors le cadre des échanges économiques, le lieu où viennent se confronter la masse des articles et services produits et l'ensemble des demandeurs de ces produits ou services. Pour Adam Smith, c'est le rapport entre la quantité de marchandises mises sur un marché et la quantité de la demande effective de ces marchandises qui détermine le prix de marché.¹⁰⁹ Ainsi,

La quantité de chaque marchandise mise sur le marché se proportionne naturellement d'elle-même à la demande effective. C'est l'intérêt de tous ceux qui emploient leur terre, leur capital ou leur travail à faire venir quelque marchandise sur le marché que la quantité n'excède jamais la demande effective ; et c'est dans l'intérêt de tous les autres que cette quantité ne tombe jamais en dessous.¹¹⁰

En effet, si l'offre est supérieure à la demande, les vendeurs seront obligés de vendre au rabais pour, au moins, récupérer leurs frais de production. Par contre si la demande excède

¹⁰⁵ *Id.*

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.155.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.132.

¹⁰⁸ A. BETTONE, A. CAZORLA, E. HEMDANE, *Dictionnaire de Science économique*, p.374.

¹⁰⁹ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.35.

¹¹⁰ *Id.*

l'offre, les vendeurs seront dans la position de faire hausser leurs prix de vente. C'est pour cette raison que Smith pense qu'il est dans l'intérêt du public que le marché soit concurrentiel, afin que les vendeurs n'exercent pas de coercition sur les consommateurs, en haussant exagérément les prix de vente des marchandises. Selon lui, le prix de monopole est toujours le plus élevé possible, alors que le prix naturel ou prix résultant de la libre concurrence est le plus bas qu'on puisse accepter.¹¹¹

Nous venons de voir les fondements du capitalisme de Smith (anthropologiques et philosophique, psychologiques et moraux, matériels et juridique) ainsi que la définition et le cadre conceptuel du capitalisme, tel que prôné par l'auteur de la *Richesse des Nations*. Il convient de voir maintenant quelle est la finalité du capitalisme.

3- Les finalités du capitalisme

La finalité immédiate du capitalisme, en tant que doctrine ou système économique est l'enrichissement des citoyens et de l'Etat. C'est là le propre de tout système économique.¹¹² Cela est entendu et ne semble pas avoir besoin de démonstration de notre part. Quant à la question de savoir si le capitalisme y parvient, l'expérience des pays qui se sont le plus ouverts à ce système est un témoignage éloquent et suffisamment convaincant de l'efficacité économique du capitalisme.¹¹³ Point n'est donc besoin de nous y attarder. Néanmoins, le capitalisme de Smith ne se borne pas à cette finalité, il vise, en outre, l'harmonie sociale. En effet, Smith pense que l'économie occupe une place centrale de la vie sociale, dans la mesure où la propension de l'homme à l'échange est le ferment de la société. Ainsi, si l'économie est mal réglée cela peut nuire à la bonne marche de la société. Dès lors comment le libéralisme économique de Smith entend-il être un facteur d'harmonie sociale ? C'est ce que nous allons voir dans les prochaines lignes.

Adam Smith fonde sa doctrine économique sur un pilier essentiel : le système de la liberté naturelle.¹¹⁴ Par système de liberté naturelle il faut entendre la mise en avant, par Smith, de la nécessité de laisser les agents économiques libres de définir leurs objectifs et les actions pour les atteindre. L'Etat ne doit intervenir que pour protéger la propriété privée et garantir l'accès aux mêmes droits à tout le monde. C'est d'ailleurs le sens de son opposition au système

¹¹¹ *Ibid.*, p.37.

¹¹² *Ibid.*, p.230.

¹¹³ Il n'est que de voir le développement matériel des États-Unis unis et sa puissance financière, ou d'observer, en Asie, le Japon et la Corée du Sud.

¹¹⁴ J. SZPIRGLAS, « Adam Smith (1723-1790) », p.30.

mercantile.¹¹⁵ Ainsi, pour Smith, le capitalisme peut réaliser l'harmonie sociale sous deux conditions : la libre concurrence de marché et la liberté d'entreprise.

a- La libre concurrence

André Comte-Sponville définit la concurrence comme « une rivalité objective qui tient moins à l'amour propre qu'au conflit d'intérêts. ». Jacques Picotte la définit comme :

Une compétition entre plusieurs personnes qui poursuivent un même but. Ainsi aura-t-on deux définitions distinctes. Dans le premier sens la concurrence est une compétition, une rivalité s'exerçant pour l'obtention d'un avantage, [...], dans le second, elle évoque l'égalité des droits : les intérêts qui entrent en concurrence, qui sont en concurrence coexistent et nécessitent un choix entre eux.¹¹⁶

Il ressort de ces définitions que la concurrence est une rivalité entre des personnes poursuivant un même objectif. Dans le système du libéralisme économique cet objectif consiste en des parts de marché plus importantes, l'embauche des meilleurs ouvriers, etc. Dans quelles conditions se tient cette concurrence dans le capitalisme ? Dans un contexte d'égalité des droits, comme dit Picotte. Ce qui signifie que les gens qui s'engagent dans un commerce ou une industrie donnée sont égaux en droits et la loi doit protéger cette égalité pour que la concurrence soit vraiment libre, et donc que certains n'agissent pas dans le sens de la fausser. L'État lui-même doit éviter de prendre des mesures qui contrarient, étouffent ou limitent la concurrence.

La concurrence ainsi posée, Smith y voit le moyen de préserver les consommateurs contre les abus des producteurs dont l'intérêt est de vendre le plus cher possible, alors que l'intérêt des premiers est d'acheter le moins cher possible. Les intérêts des uns et des autres, opposés dès l'abord, vont alors s'harmoniser grâce à la concurrence entre les producteurs qui fait affluer les produits sur le marché, poussant ainsi les uns et les autres à descendre jusqu'au prix naturel. L'une des critiques de Smith au mercantilisme porte sur le fait qu'en défendant ou limitant les importations, il favorise une sorte de monopole intérieur, privant, de la sorte, le public de la concurrence internationale qui abaisserait inévitablement les prix de certaines denrées. En outre la concurrence peut être favorable aux ouvriers autant qu'aux entrepreneurs. En effet les ouvriers, dans un système concurrentiel, peuvent obtenir de leurs employeurs de meilleures conditions, dans la mesure où ils peuvent trouver un autre employeur ou même s'auto-employer. Les employeurs, quant à eux, peuvent obtenir le meilleur rendement de leurs

¹¹⁵ J. DELLEMOTE, «la main invisible d'Adam Smith : pour en finir avec les idées reçues », in *Économie politique* pp.28-41, 2009, p.34.

¹¹⁶ J. PICOTTE, *Juridictionnaire*, Moncton, Centre de traduction des terminologie juridique, 2011, pp.1086-1087.

employés qui, se sachant en concurrence avec d'autres employés, travailleront avec soin, pour ne pas risquer de se faire remplacer. Une fois encore, du fait la concurrence, des intérêts individuels opposés s'harmonisent. Smith est alors très critique contre le système corporatiste du mercantilisme qui limite autant la concurrence de travail (et partant la liberté de travail) que la concurrence de production et donc de marché. La condition qui détermine la libre concurrence est ainsi la liberté d'entreprise.

b- La liberté d'entreprise

Par liberté d'entreprise il faut entendre non seulement le droit égal pour tout homme de créer, s'il le souhaite, l'entreprise de son choix ; mais encore la liberté de commercer avec qui il veut, ainsi que la liberté, pour chacun, d'exercer le métier de son choix ou d'employer le personnel qu'il juge approprié. Prise aussi largement, La liberté d'entreprise s'oppose à toute intervention de l'État tant dans la détermination des orientations économiques que dans la distribution des opportunités économiques.

L'État, selon Smith, ne doit donc pas intervenir pour diriger l'économie vers quelque voie particulière plutôt que vers une autre, il ne doit pas non plus imposer des restrictions de quelque sorte que ce soit au commerce ou à la liberté de travail. En effet, pour l'auteur de *La richesse des nations*, chaque personne est mieux à même de juger, dans sa situation locale, de ce qui convient le plus à ses objectifs. C'est ainsi qu'en analysant les statuts d'apprentissage en vigueur dans son temps, il estime qu'ils sont plus nuisibles qu'autre chose. De même, en examinant les mesures restrictives aux importations, au bénéfice des exportations, Smith estime que de telles politiques sont soit inutiles soit dangereuses. Elles peuvent être dangereuses dans la mesure où elles risquent de faire exploser le prix des objets concernés et en priver une bonne partie de la population. Mais, heureusement, de telles mesures sont davantage inutiles, car l'intérêt des commerçants et des industriels les porte naturellement à préférer le commerce intérieur.¹¹⁷ L'industriel ou le commerçant qui donne sa préférence à l'industrie ou au commerce intérieurs œuvre nécessairement à les rendre meilleurs et plus productifs.¹¹⁸ Ce faisant, non seulement il offre de l'emploi à un grand nombre de personnes¹¹⁹ mais permet que le marché soit suffisamment fourni en objets de son industrie, ce qui contribue à en baisser le prix de marché. Smith affirme ainsi que :

¹¹⁷ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.244.

¹¹⁸ *Id.*

¹¹⁹ *Id.*

Le revenu annuel de toute société est toujours précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt c'est précisément la même chose que cette valeur échangeable. Par conséquent, puisque chaque individu tâche, le plus qu'il peut, 1°) d'employer son Capital à faire valoir l'industrie nationale, 2°) de diriger cette industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. À la vérité, son intention n'est pas en cela de servir l'intérêt public, il ne sait même pas à quel point il peut être utile à la société. En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne songe qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté, et en dirigeant cette industrie de manière à ce que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain; en cela comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible, à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre en rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que pour son intérêt, il travaille souvent bien plus efficacement pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leur entreprise de commerce, à travailler pour le bien général aient fait beaucoup de bonnes choses¹²⁰

Il ressort de ce long passage que les gens s'orientent toujours vers ce qui leur semble plus bénéfique et moins risqué. Ensuite chaque homme donne le meilleur de lui-même lorsqu'il s'agit de ses intérêts personnels mieux que quand il agit au nom de quelque intérêt général. Or en agissant dans le sens de son intérêt propre et donc du mieux que l'on peut, notamment, en matière économique, on rend de grands services à la société entière, à notre insu et indépendamment des buts qu'on se propose. Là encore, des intérêts distincts, celui de la société qui est d'avoir les meilleurs produits à disposition et à coût réduit et celui des ouvriers d'avoir du travail, d'une part, et, d'autre part, celui des producteurs qui est de tirer le meilleur parti de leur capital, parviennent à s'emboîter et à s'harmoniser. Il en ressort donc que, non seulement la propriété privée des moyens de production est ce qu'il y a de mieux, mais encore et surtout que l'État doit laisser faire les acteurs économiques. En effet le laisser faire, qui prône que soit accordée aux individus une liberté d'action la plus étendue possible en matière économique, permet que chacun, en poursuivant ses propres objectifs, contribue pourtant à favoriser la réalisation des objectifs des autres, engendrant ainsi une espèce d'ordre spontané, que Hayek désignera par « catallaxie ». D'ailleurs, écrit Smith, « je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général, aient fait beaucoup de bonnes choses »¹²¹

Ainsi, le capitalisme smithien, basé sur le système de liberté naturelle, promeut la liberté d'entreprise et la libre concurrence, offre les conditions d'une société harmonieuse, dans laquelle les hommes seraient égaux en droits et où chacun pourrait librement poursuivre ses objectifs. De cette façon, l'intérêt général de la société se réalise par la combinaison des

¹²⁰ *Ibid.*, p.245.

¹²¹ *Id.*

intérêts particuliers. Si on le compare avec le mercantilisme, où l'État interventionniste favorise les monopoles, dirige l'économie (sur le conseil de certains hommes d'affaire), restreint la liberté de travail et d'entreprise, favorise les hausses de prix à cause de son protectionnisme, capitalisme smithien apparaît comme une doctrine de la libération.

Cette première section touche à son terme. Elle a servi de cadre à l'examen de la critique smithienne du mercantilisme et de la physiocratie, qui constitue le point de départ de la réflexion économique d'Adam Smith. Ensuite, elle a été le lieu de l'étude des fondements, de la définition, du cadre conceptuel et des finalités du capitalisme d'Adam Smith. Il en ressort que le capitalisme smithien se pose comme une doctrine de la liberté, fondant la cohésion sociale sur le libre épanouissement des individus. Intéressons-nous, dès à présent, aux Droits de l'Homme.

II- CONCEPT, FONDEMENTS ET FINALITÉS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme ont bonne presse. Ils sont considérés comme l'expression la plus haute de l'humanisme. Ils sont la référence axiologico-politique majeure de notre époque. Les violations des Droits de l'Homme sont condamnées énergiquement. Pour preuve, certaines aides internationales sont conditionnées au respect des Droits de l'Homme. Il importe d'étudier le concept Droits de l'Homme, d'en dévoiler les fondements, puis la finalité.

A- Concept et fondements des Droits de l'Homme

Qu'est-ce donc que ces fameux Droits de l'Homme ? quels sont leurs fondements ? les lignes qui vont suivre sont consacrées à répondre à ces questions. Nous aborderons premièrement leur définition et ensuite nous en ferons voir les fondements.

1- Définition du concept Droits de l'Homme

Les Droits de l'Homme désignent un ensemble de droits et de prérogatives dont bénéficie chaque être humain en vertu de son humanité. Caroline Sagesser les définit comme « des droits innés de l'individu qu'il possède indépendamment de toute reconnaissance par une autorité politique. »¹²² Ces droits appartiennent également à tous les êtres sans aucune distinction, puisqu'ils procèdent de « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les

¹²² C. SAGESSER, « Les droits de l'homme », in *Dossier du CRISP*, 2009, pp. 9 à 96, p.9.

membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables »¹²³. L'article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme dispose que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Ainsi considérés, les Droits de l'Homme apparaissent comme la prise en compte par le droit positif des droits que possède chaque être humain dès sa naissance, et qui peuvent être ainsi perçus comme naturels. On retrouve les prémices d'une telle conception dans les écrits de John Lock. Pour ce dernier, les hommes jouissent tous d'une liberté naturelle totale pour ce qui est de leur personne et de leurs biens, si bien qu'aucun individu ne peut prétendre, sans abus, imposer sa volonté à un ou d'autres individus¹²⁴. Jean-Jacques Rousseau affirme également que les hommes disposent d'une liberté naturelle en vertu de laquelle chaque homme est maître de soi-même, de sorte que les hommes n'ont établi la société politique que pour protéger ladite liberté.¹²⁵ Cette liberté naturelle charrie un certain nombre de droits imprescriptibles, comme celui de se conserver, de protéger ses biens, le premier bien étant bien-sûr la vie. « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels imprescriptibles. »¹²⁶ En tant que prérogatives attachées à l'homme du fait de sa qualité d'homme, c'est-à-dire un être doué de conscience, de volonté et de raison, les Droits de l'Homme sont universels, c'est-à-dire qu'ils appartiennent indistinctement à tous les êtres humains ; ils sont imprescriptibles, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de date de péremption ; ils sont inaliénables, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être ni cédés, volontairement ou involontairement, ni enlevés à quiconque. Après avoir défini les Droits de l'Homme, intéressons-nous à leurs fondements.

2- Fondements des droits de l'homme

Nous distinguerons les fondements théoriques ou philosophiques des fondements textuels et juridiques. Par fondements philosophiques nous entendons les idées qui ont été à l'œuvre dans la conception des Droits de l'Homme. Et par fondements textuels et juridiques nous désignons les textes déclaratoires des Droits de l'Homme d'une part et les textes à caractère juridique qui insèrent ces droits dans le corpus du droit positif.

a- Le fondement philosophique des Droits de l'Homme

¹²³ *Déclaration universelle des droits de l'homme, préambule.*

¹²⁴ J. LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, p.18.

¹²⁵ J.J ROUSSEAU, *Du contrat social, op.cit.*, p.8.

¹²⁶ *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, art.2.*

Le principe philosophique des Droits de l'Homme est à rechercher dans le jusnaturalisme. Il s'agit d'une doctrine philosophique et juridique reposant sur l'idée du droit naturel ; c'est-à-dire « un droit inscrit dans la nature indépendamment de toute législation positive : un droit d'avant le droit, qui serait universel et servirait de de fondement ou de norme aux différents droits positifs. »¹²⁷ D'après Maurice Cranston, la dénomination actuelle de Droits de l'Homme était anciennement droits naturels.¹²⁸ Pour John Locke, par exemple, les droits naturels sont la liberté, la propriété, et l'égalité¹²⁹. Pour Rousseau, les droits naturels sont l'égalité et la liberté. Pour Adam Smith, les droits naturels se subdivisent en droits sur la personne, en droit à sa réputation et en droit à la propriété.¹³⁰ Le droit sur sa personne se rapporte au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté. Le droit à la possession c'est le droit de propriété.¹³¹ Fonder les Droits de l'Homme sur le droit naturel signifie que ces droits ne sont octroyés par personne et ne dépendent d'aucune instance étatique. Par ce fait, ils sont universels et peu importe qu'ils soient ou non reconnus par le droit positif en vigueur dans tel ou tel pays¹³²

Ainsi, le droit naturel de chaque homme le prémunit contre les atteintes qu'un autre homme pourrait vouloir porter contre lui. C'est dans ce sens que chacun a le droit de protéger sa vie et ses propriétés ; de refuser toute sorte de servitude. Pour Rousseau, par exemple, « renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme. »¹³³ pour Locke, chacun a le droit de faire tout ce qui est en son pouvoir lorsqu'une autre menace ou sa vie ou sa propriété, ou encore sa liberté. De là, il suit que, chaque homme étant naturellement libre et égal à un autre, il n'est pas légitime qu'une fois la société politique établie, il y ait des institutions consacrant l'inégalité ou que cette société soit régie despotiquement. En outre, les dirigeants politiques doivent être choisis par le peuple, véritable détenteur de la souveraineté. Pour Locke, une loi qui frustre les citoyens

S'évanouit d'elle-même comme une chose inutile ; et ce qui nous conduit dans le précipice et dans les abîmes mérite sans doute d'être rejeté. Quoiqu'il en soit, il est certain que la fin d'une loi n'est point d'abolir ou de diminuer la liberté mais de la conserver et de l'augmenter. (...) car la liberté consiste à être exempt de gêne et de violence de la part d'autrui : ce qui ne s'aurait se trouver où il n'y a point de loi (...) car qui peut être libre

¹²⁷ A. COMTE-SPONVILLE, *Dictionnaire philosophique*, p. 287.

¹²⁸ M. CRANSTON, « Qu'est-ce que les droits de l'homme ? », in *Anthologie des droits de l'homme*, Nouveaux horizons, 1996, p.25.

¹²⁹ J. LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, pp.17-18 et pp. 34-36.

¹³⁰ E. MARK, « Des droits naturels chez Adam Smith », p.29.

¹³¹ *Id.*

¹³² M. CRANSTON, « Qu'est-ce que les droits de l'homme ? », p.27.

¹³³ J. J. ROUSSEAU, *Du contrat social*, p.14.

*quand l'humeur fâcheuse de quelque autre pourra dominer sur lui et le maîtriser ? mais on jouit d'une véritable liberté quand on peut disposer librement et comme on veut, de sa personne, de ses actions, de ses possessions suivant les lois sous lesquelles on vit et qui font qu'on est point sujet à la volonté arbitraire des autres, mais qu'on peut suivre la sienne propre.*¹³⁴

Ce qui signifie que les lois civiles doivent être au service de la liberté individuelle de chaque citoyen. Elles doivent prémunir les citoyens contre l'arbitraire de quiconque y compris et surtout celui de l'Etat. C'est pourquoi un gouvernement despotique, puisqu'il fonctionne au gré des caprices du despote ne saurait être légitime. De même les lois qui instituent l'inégalité entre les hommes et mettent certains à la merci des autres sont à bannir. Jean Thoraval explique que ce sont ces idées libérales qui furent mises en avant en 1789, lorsque l'Assemblée décida la suppression des privilèges seigneuriaux et des redevances de toutes sortes, proclamant ainsi l'égalité de tous devant la loi.¹³⁵

b- Les fondements textuels et juridiques

Les sources des Droits de l'Homme sur le plan textuel sont avant tout les déclarations qui proclament ces droits. Nous n'en citerons que trois dans ce travail : *la Déclaration des Droits de l'Etat de Virginie de 1776, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948*. Ces textes énoncent divers droits allant des droits de la personne aux droits politiques. Ces Déclarations reconnaissent toutes également que ces droits sont ceux de chaque être humain. A titre d'illustration les articles premiers des trois Déclarations mentionnées disposent tous que les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Quant aux fondements juridiques, il s'agit des textes législatifs et des traités et conventions internationaux ratifiés par les États, et qui confèrent aux Droits de l'Homme une force juridique. En fait il s'agit des lois et traités qui intègrent les Droits de l'Homme dans le corpus du droit positif des Etats. On peut, par exemple, citer les pactes des Nations Unies de 1966, la Charte Sociale Européenne de la même année, la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme. Notre propos n'est pas d'entrer dans le détail de ces différents documents. Il s'agit simplement, pour nous, de faire voir que les Droits de l'Homme font l'objet d'une reconnaissance et d'une protection juridique. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il existe des institutions judiciaires en charge de sanctionner les violations de ces droits. Il convient de préciser que, dans l'histoire de l'humanité, il y a eu, par le passé, des textes juridiques qui

¹³⁴ J. LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, p.45.

¹³⁵ J. THORAVAL, *Les grandes étapes de la civilisation française*, Paris, Bordas, 1967, p.203.

visaient l'amélioration de la condition du citoyen. Evoquons au passage la *Magna carta* de 1215, la *petition of rights* de 1629.

Nous venons de voir la définition et les fondements des Droits de l'Homme. Il ressort qu'il s'agit des droits qui sont attachés à la nature de l'homme et qui lui confèrent le droit à un respect particulier.¹³⁶ En outre, Les Droits de l'Homme se fondent philosophiquement par la doctrine du droit naturel qui veut que tous les hommes, dès leur naissance, ont des droits inaliénables, qui en font des êtres libres et égaux. Par ailleurs, des textes existent qui intègrent les Droits de l'Homme dans le droit positif des Etats, leur donnant ainsi un fondement juridique. Il importe dès lors que nous nous intéressions à la finalité des Droits de l'Homme.

B- Les finalités des Droits de l'Homme

Nous pouvons dire, à la lecture de la *Déclaration des Droits de l'Etat de 1776*, de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789* et de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948*, que ces finalités sont de deux ordres : elles se rapportent d'une part à la protection des Droits et libertés individuels et d'autre part au maintien de la cohésion sociale.

1- La protection des droits et libertés individuels : une finalité essentielle des Droits de l'Homme

Nous avons précédemment vu que les Droits de l'Homme se fondaient sur l'idée que les hommes naissent libres et égaux. Ainsi, « le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression. »¹³⁷ ce qui signifie que les Droits de l'homme visent à assurer à chaque individu la garantie du respect de sa liberté au sein de l'Etat. C'est dire, en d'autres termes, que l'individu ne sera pas contraint d'agir dans un sens qui ne lui convient pas. Les Droits de l'Homme soustraient ainsi chaque individu à l'arbitraire et à la coercition desquels il pourrait être l'objet de la part d'un autre individu ou groupes d'individus. C'est ainsi que les Droits de l'Homme ne peuvent être respectés que dans une société aux lois bien réglées, ainsi que l'a suggéré Locke. Plus important encore, les Droits de l'Homme prémunissent l'individu contre l'Etat, qui est le seul détenteur de la violence légitime. A cet égard, les Droits de l'Homme constituent une sorte de rempart contre

¹³⁶ M. CRANSTON, « Qu'est-ce que les droits de l'homme ? », p.30.

¹³⁷ *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen*, art.2.

l'arbitraire de l'Etat. C'est ainsi que, par exemple, l'Etat ne doit soumettre personne à la torture¹³⁸ ; de même que nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé, ni privé de sa propriété ou empêché d'accéder à la propriété.¹³⁹ Les Droits de l'Homme visent donc à ce que la coopération sociale offre à tous les individus les mêmes chances formelles de tirer avantage de cette coopération. C'est pourquoi tous les hommes sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection de la loi.¹⁴⁰ C'est dans ce sens que la Déclaration des Droits de Virginie de 1776 dispose, en son article 4

Qu'aucun Homme ni aucun collègue ni association d'Homme ne peuvent avoir d'autres titres pour obtenir des avantages ou des privilèges particuliers, exclusifs et distincts de ceux de la communauté, que la considération de services rendus au public ; et ce titre n'étant ni transmissible aux descendants ni héréditaire, l'idée d'un Homme né magistrat, législateur ou juge est absurde et contre nature.

De même, personne ne peut naître esclave. Un tel homme serait dépourvu de la liberté qui constitue l'essence même de l'homme. Ce qui serait tout aussi absurde que si un homme jouissait, dès sa naissance, de privilèges sociaux institués et exclusifs.

2- La cohésion sociale comme autre finalité des Droits de l'Homme

Dans son préambule, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 affirme que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements. Cela signifie que la proclamation des Droits de l'Homme vise à mettre à la disposition de l'Etat et des citoyens les préceptes qui doivent régir les rapports de l'Etat avec les citoyens et les rapports de ceux-ci entre eux. C'est ainsi que les Droits de l'Homme voient dans le peuple le détenteur de la souveraineté politique. Ce qui signifie que c'est le peuple qui choisit librement ses dirigeants, lesquels gouvernent en suivant scrupuleusement la constitution et les lois qui régissent l'exercice du pouvoir. Tout dirigeant qui s'en écarterait pourrait, par ses méfaits, créer des désordres publics. De plus, les Droits de l'Homme reconnaissent à chaque individu le droit de participer soit directement soit indirectement à la gestion de la chose publique. On a plus alors un système où seules certaines personnes pouvaient prétendre aux charges publiques et imposer au reste de la population leur volonté. De fait, les Droits de l'Homme ouvrent à la démocratie. On peut alors dire que la paix sociale que visent les Droits de l'Homme n'est réalisable que dans la mesure où ces droits sont observés par tous les membres du corps social. A cet effet,

¹³⁸ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, art.5

¹³⁹ Ibid., art.9.

¹⁴⁰ Art.7., Ibid.

il est important que chacun sente que sa personne autant que ses opinions, ses ambitions personnelles, sa liberté et ses biens sont respectés aussi bien par ses concitoyens que par l'Etat.

III- DEDUCTION DE LA COMMUNAUTE DES FONDEMENTS ET DES FINALITES DU CAPITALISME ET DES DROITS DE L'HOMME A PARTIR DE CE QUI PRECEDE

La lecture, aussi bien, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, que celle de la Déclaration des Droits de l'Etat de Virginie et de la Déclaration universelle de l'Homme, attire l'attention sur le fait que ces diverses déclarations ont pour principe la protection des droits et libertés des individus. Commentant le pacte international relatif aux droits civils et politiques, Caroline Sagesser affirme que l'article premier qui garantit le droit de chaque peuple à son autodétermination est le « seul article qui consacre un droit collectif et non individuel. »¹⁴¹ ce constat de Sagesser montre bien le fondement individualiste des Droits de l'Homme. Dans le même sens, Jean Rivero affirme, concernant la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, que « l'individualisme occupe une place essentielle dans la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789. »¹⁴² il est significatif d'observer le procédé anaphorique plusieurs fois utilisé dans le texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du citoyen, mettant chaque fois la personne ou l'individu en avant. Dans cette déclaration, on ne dénombre pas moins de dix-huit articles, sur les trente qu'elle contient, qui commencent par : « toute personne, tout individu... » ce qui montre bien que l'intérêt de l'individu est au cœur des droits de l'homme. Ainsi, on peut dire la même chose de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme que Marcel Waline affirmait de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen : « individualiste dans son principe, la déclaration des droits de l'homme l'est évidemment dans son contenu. »¹⁴³ De même, le capitalisme Smithien est fondé sur une vision individualiste de la société. Le système Smithien de la liberté naturelle met la liberté individuelle au cœur de la vie sociale. (voir supra) C'est pourquoi il rejette tous les systèmes qui oppriment ou contribuent à opprimer les libertés individuelles ou à les restreindre à certaines catégories de gens.¹⁴⁴ Dans sa *vertu d'égoïsme*, Ayn Rand associe plusieurs fois capitalisme et individualisme, celui-ci et liberté.

¹⁴¹ C. SAGESSER, « Les droits de l'homme », p.20.

¹⁴² J. RIVERO, *Les libertés publiques, vol 1, les droits de l'homme*, Paris, PUF, 1974, p.64.

¹⁴³ M.WALINE, *L'individualisme et le droit*, Paris, Ed. Domat Montchrestien, 1945, p.376.

¹⁴⁴ A. SMITH, *La Richesse des Nations*, p. 184 et pp.67-72.

Comme l'indique Godin, « l'individualisme est différentialiste et égalitariste »¹⁴⁵, c'est-à-dire que l'individualisme reconnaît et affirme l'égalité des hommes, sans pourtant qu'ils soient uniformes, c'est pourquoi l'individualisme est une doctrine de la liberté en même temps que de l'égalité. La déclaration des Droits de l'Etat de Virginie dispose ainsi que : « Tous les hommes sont nés également libres et indépendants et ils ont certains droits inhérents les biens et de chercher à obtenir le bonheur et la sûreté » ici l'égalité c'est que chacun est libre au même titre que tout autre et, peut, en conséquence, chercher à acquérir son bonheur. La liberté exprime l'idée qu'on ne soit pas régi par quelqu'un à qui on appartiendrait, en quelque sorte. C'est dans ce sens que Adam Smith critiquait la Féodalité : « Anciennement, sous l'empire du gouvernement féodal, (...) les cultivateurs de la terre étaient en général des serfs, dont les personnes et les effets composaient aussi la propriété du seigneur féodal »¹⁴⁶ En effet, dans le gouvernement féodal, certaines personnes, non seulement n'avaient pas accès à la propriété, mais encore elles étaient attachées au pouvoir d'un seigneur à qui elles prêtaient allégeance. Nous avons vu, avec Locke et Rousseau, que toute servitude est irrecevable, idée qui sera reprise dans les déclarations auxquelles nous nous référons, notamment à travers la proclamation de l'égalité devant la loi, l'interdiction de l'esclavage. En outre, la propriété est le socle de la vie sociale. « Nous voyons, dit Locke, que dans les communautés qui ont été formées par accord, ce qui est laissé en commun serait entièrement inutile, si on ne pouvait en prendre et s'en approprier une partie. »¹⁴⁷ cette citation de Locke se rapproche de l'idée de Smith, dans la mesure où elle suggère que les gens travaillent mieux à assurer leur propriété privée plutôt qu'une propriété commune. Les droits de l'Homme font aussi de la propriété une valeur suprême à laquelle chacun a formellement accès. L'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen dispose que font partie des droits imprescriptibles, la liberté, la sûreté et la propriété.

Par ailleurs, le capitalisme smithien vise, comme les Droits de l'Homme, l'harmonie sociale. Pour Smith, l'harmonie sociale ne peut s'obtenir que si la propriété privée est ouverte à tous et jouit d'un niveau de protection suffisant, y compris contre l'Etat, et si les hommes sont laissés libres de mener leurs activités économiques suivant leurs propres orientations. Quant à la doctrine des Droits de l'Homme, elle postule que l'harmonie sociale n'est réalisable que si les droits inaliénables et imprescriptibles de chacun sont respectés et si chacun a les

¹⁴⁵ C.GODIN, *op.cit.*, p.450.

¹⁴⁶ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.184.

¹⁴⁷ J. LOCKE, *op.cit.*, p.32.

mêmes possibilités formelles, que les autres d'atteindre ses objectifs. C'est ainsi que l'article 17 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme consacre le droit de propriété, et que plusieurs autres articles de ce même texte, consacrent une panoplie de libertés individuelles. La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, en son article 17, dispose également que la propriété privée est un droit inviolable, de même qu'elle affirme un ensemble de libertés individuelles. Le fondement individualiste des Droits de l'Homme et du capitalisme smithien fait que le capitalisme et les Droits de l'Homme constituent les deux piliers d'une société de libertés et de droits ou société libérale. Ainsi, le capitalisme et les Droits de l'Homme vont partager une même conception du rôle de l'Etat.

CHAPITRE III : CAPITALISME ET DROITS DE L'HOMME : UNE APPROCHE PARTAGÉE DU RÔLE DE L'ÉTAT

Le capitalisme et les Droits de l'Homme, ainsi que nous l'avons montré dans le chapitre précédent, se fondent l'un et l'autre sur l'individualisme. D'après l'individualisme, l'action de l'Etat doit essentiellement consister dans la protection et la consolidation des droits et libertés individuelles. En effet, les Droits de l'Homme comme le capitalisme smithien visent une société harmonieuse mais non oppressive ni étouffante pour les individus qui la composent. A cet égard, l'Etat, lui-même, doit s'interdire toute entreprise qui tendrait, arbitrairement, à porter atteinte aux droits et libertés des individus. C'est ainsi que pour Smith, par exemple, l'Etat, en vient parfois à faire plus de mal à la société en voulant orienter les individus dans la conduite de leurs affaires, notamment en matière économique. De plus, il est nécessaire, pour la bonne marche d'une société de droits et de liberté, comme celle que cherchent à réaliser le capitalisme et les Droits de l'Homme, que l'Etat soit juridiquement encadré, de sorte que les citoyens ne soient pas exposés à l'arbitraire des dirigeants. Dès lors, quel est le contenu du rôle de l'Etat dans une société de droits et de libertés ? nous verrons, dans la suite de ce chapitre, que dans une société de droits et de liberté, l'Etat a des fonctions négatives et des fonctions positives.¹⁴⁸ Les fonctions négatives consistent dans les limites que l'Etat doit observer dans sa gestion de la société ; et les fonctions positives consistent dans les actions que l'Etat doit entreprendre pour protéger les Droits de l'Homme. Avant de présenter en détail les fonctions de l'Etat dans une société de Droits et de libertés, il convient auparavant que nous nous arrêtions sur la dialectique de la liberté et de l'égalité dans une société de droits et de liberté, une société libérale.

I- Dialectique de la liberté et de l'égalité

Il nous semble important d'étudier le rapport de la liberté à l'égalité dans une société libre et de droits, une société libérale, dans la mesure où ces deux concepts sont souvent mis en opposition. La *Déclaration Universelle des droits de l'Homme* proclame pourtant, dans son premier article, que tous les hommes sont libres et égaux. La *déclaration des Droits de l'Etat*

¹⁴⁸ J. SZPIRGLAS, *op.cit.*, p.13.

de Virginie affirme la même chose dès son premier article également, de même que la *déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen*. Ce qui porte à penser que dans la société que promeuvent les Droits de l'Homme, la liberté et l'égalité sont deux valeurs fondamentales. De même, le capitalisme repose sur l'idée que les hommes sont libres et égaux naturellement, ce qui fait que Smith abhorre les institutions et pratiques qui entravent la liberté individuelle de certains et leur droit à la propriété, car elles créent artificiellement l'inégalité. Dès lors, comment expliquer que liberté et égalité puissent être perçues comme contradictoires ? Il convient, pour y répondre, d'analyser d'abord l'un et l'autre concepts, ensuite d'étudier leurs rapports et leur articulation dans une société de droits et de liberté.

A- Les concepts de liberté et d'égalité

Nous étudierons séparément ces deux concepts en commençant par celui de liberté.

1- La liberté

Précisons, d'entrée, que la liberté est étudiée ici au sens social ou politique du terme, c'est-à-dire en tant qu'elle se « se réfère à une relation des hommes avec leurs semblables. »¹⁴⁹ A cet égard, un homme libre est un homme dont les actes sont déterminés par sa propre volonté, un homme qui s'appartient et qui n'est soumis à l'arbitraire ni à la volonté de personne. Cela signifie-t-il que la liberté c'est faire tout ce que l'on veut ? les articles 4 et 5 de la *déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen* renseignent que la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; et que tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché. Nous avons également vu qu'Adam Smith considère la liberté comme le droit d'user de sa propre personne, à condition que ce ne soit pas au détriment d'une autre personne. La liberté, dans le cadre de la société, consiste donc à ne pas s'écarter du cadre légal et à ne pas porter atteinte aux droits d'autrui. Ainsi, les seules limites à la liberté sont la loi et le respect des droits d'autrui. Or la loi est générale, puisqu'elle est la même pour tous. Dès lors, une fois la loi fixée, la liberté se rencontre chaque fois qu'un homme agit ou n'agit pas, pense ou s'abstient de penser, par décision personnelle, sans qu'il ait été déterminé par une volonté extérieure. Alors, « l'état de choses dans lequel un homme n'est pas soumis à l'arbitraire d'un autre ou d'autres hommes est considéré comme un état de liberté individuelle. »¹⁵⁰

¹⁴⁹ F. HAYEK, *Constitution de la liberté*, trad.fr. Raoul Audoine, Paris, Litec, 1994, p.18.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p.24.

La liberté, ainsi définie, comme absence de contrainte, doit-on considérer comme des contraintes les impossibilités matérielles (pauvreté, handicap) auxquelles peuvent être confrontées les hommes dans la recherche de la satisfaction de leurs désirs ?

A cette question la réponse est non, si on considère la liberté seulement au plan social, c'est-à-dire au sens des interactions sociales des hommes. En effet, comme le dit Hayek, « l'étendue des possibilités matérielles entre lesquelles un homme a le choix à un moment donné n'a pas d'effet sur sa qualité de personne libre. »¹⁵¹ Les difficultés matérielles ne constituent pas une contrainte personnelle extérieure, dans ce sens qu'elles ne sont pas une détermination extérieure d'agir ou de ne pas agir suivant ce que l'on veut. Isaiah Berlin distingue ainsi la liberté négative de la liberté positive.¹⁵² La première se rapporte à ce que nous venons de décrire et la seconde se rapporte aux possibilités matérielles qui s'offrent à un individu face à une situation donnée.¹⁵³ Berlin, va dans le sens de Hayek et pense que l'absence de liberté positive n'est pas une contrainte :

Si ma pauvreté, écrit-il, était une espèce de maladie qui m'empêchait d'acheter du pain, de m'offrir un voyage autour du monde, au même titre que claudiquer m'empêche de courir, cette incapacité ne pourrait pas être qualifiée de manque de liberté, et certainement pas un manque de liberté politique (...) il n'y a oppression que dans la mesure où d'autres, directement ou non, délibérément ou non frustrent mes désirs. Plus vaste est cette aire de non-ingérence, plus étendue est ma liberté.¹⁵⁴

C'est ainsi que s'entend la liberté que Smith prône quand il dénonce par exemple le système de corporation qui nuit aux libertés individuelles.¹⁵⁵ De même, les Droits de l'Homme, quand ils commandent de ne pas porter atteinte aux droits des autres ou qu'ils sacralisent le droit de propriété ou même quand il est dit, comme dans la *déclaration des Droits de Virginie*, que tout homme a le droit de rechercher le bonheur selon les voies qui lui semblent convenables. Intéressons-nous à présent au concept d'égalité.

¹⁵¹ *Ibid.*, p.17.

¹⁵² I. BERLIN, « Deux conceptions de la liberté », in *éloge de la liberté*, trad.fr. Jacqueline Carnaud et Jacqueline Lahana, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

¹⁵³ M. DROLET, « La liberté des Modernes. Isaiah Berlin et les néo-républicains », in *politique et sociétés*, pp.25-43.

¹⁵⁴ I. BERLIN, « Deux conceptions de la liberté », p. 26.

¹⁵⁵ « La plus sacrée et la plus inviolable de toutes les propriétés est celle de son propre travail, parce qu'elle est la source originaire de toutes les autres propriétés. Le patrimoine du pauvre est dans sa force et dans l'adresse de ses mains, et l'empêcher d'employer cette force et cette adresse de la manière qu'il juge la plus convenable, tant qu'il ne porte dommage à personne, est une violation manifeste de cette propriété primitive. C'est une usurpation criante sur la liberté légitime, tant de l'ouvrier que de ceux qui seraient disposés à lui donner du travail. C'est empêcher à la fois l'un de travailler à ce qu'il juge à propos et l'autre d'employer qui bon lui semble. », A. SMITH, *La Richesse des Nations*, pp. 68-69.

2- L'égalité

Parler d'égalité revient, de prime à bord, à évoquer une relation entre deux ou plusieurs objets par rapport à une mesure. Dire de deux choses qu'elles sont égales signifie qu'elles sont similaires au regard de cette norme ou mesure. Aussi l'égalité peut-elle se définir comme l'état de deux choses ayant la même grandeur ou possédant la même quantité de quelque chose. Ainsi, puisque l'égalité se rapporte à une norme ou à une grandeur de référence, elle est toujours relative. On ne parle ainsi d'égalité ou d'inégalité qu'en fonction d'une référence donnée. Il ne faut pas la confondre avec l'identité, Car deux objets peuvent être égaux sous un rapport et inégaux sous un autre.

Appliqué à l'homme, l'égalité peut être juridique, morale, sociale, physique, intellectuel etc. Sur les plans physiques et intellectuels, les hommes sont évidemment inégaux et s'y accommodent, on pourrait même dire qu'ici l'inégalité est la règle. Sur les plans juridique, social et moral, il faut regarder l'égalité comme le principe selon lequel les hommes doivent être traités de la même manière, avec le même respect, car possédant la même dignité humaine au même degré. Il « est clair, écrit Voltaire, que tous les hommes jouissant des facultés attachées à leur nature sont égaux. »¹⁵⁶ cette définition de l'égalité est d'abord celle d'une égalité morale adossée à une conception de la nature humaine. Mais c'est d'elle que découle les sens juridique et social de l'égalité. L'égalité en droit est le principe d'après lequel tous les membres d'une société sont égaux devant la loi, c'est dire que la loi ne doit opérer aucune discrimination entre les individus ou groupe d'individus. C'est de ce principe que se déduit l'égalité sociale qui, à la base, désigne le fait que les individus d'une société ont les mêmes droits quant à ce qui est de la prétention à avoir un rôle important dans la société ou de tirer avantage de la coopération sociale. D'où l'égalité politique qui postule que les hommes disposent également des mêmes droits et libertés politiques comme le droit de vote, ou de se faire élire. Cependant, l'égalité sociale semble être appréhendée par certains, Marx par exemple, comme une égalité des conditions matérielles et économiques d'existence. C'est dire que les hommes devraient, toutes choses étant égales par ailleurs, avoir un niveau de richesse matérielle identique. À cette conception, il est opposé le concept d'égalité des chances. Celle-ci est une égalité de droits, visant justement, comme le dit Comte- Sponville, à compenser les inégalités factuels (physiques et intellectuelles). Dès lors, « comment être égaux, face à ce qui par définition est inégal ? En donnant à chacun le droit, (la possibilité) au même titre que tout

¹⁵⁶ Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Paris, Le chasseur abstrait, 2005, p. 897.

autre, de tenter sa chance, de profiter pleinement de celles qu'il a de compenser autant que faire se peut, celles qui lui font défaut. »¹⁵⁷ L'égalité n'est donc pas l'identité des conditions. Mais l'affirmation qu'on est tous en droit de tout mettre en œuvre pour se donner une vie conforme à nos aspirations. C'est ainsi qu'il faut, à notre sens, prendre l'égalité des droits et celle du capitalisme.

B- Rapports entre égalité et liberté

Les textes sur les droits de l'homme, aussi bien les différentes déclarations que nous avons étudiées que les textes philosophiques appelés en appui, font de l'égalité et de la liberté deux valeurs indissociablement attachées aux droits de l'homme. Dans le même sens, le capitalisme se fonde sur les valeurs de liberté et d'égalité. L'égalité prise comme égalité de tous devant la loi et reconnaissance du droit de chaque homme à chercher, comme tout autre, à tirer avantage de la coopération sociale, s'accorde à la liberté ; cependant l'égalité est souvent prise comme un idéal d'identité des conditions matérielles d'existence ou de richesse et dans ce sens elle peut entrer en contradiction avec la liberté individuelle. Ce constat nous amène à revenir sur les deux concepts de liberté présentés plus haut. L'égalité et la liberté se rejoignent quand la liberté est définie négativement. À cet égard, nous sommes égaux parce que nous pouvons, chacun, agir sans contrainte et suivant ses propres fins. C'est alors une « égale liberté », pour emprunter l'expression de John Rawls. Suivant ce sens, la richesse n'est pas la mesure de l'égalité, ni de la liberté. L'égalité ici réfère simplement au fait que chaque homme peut mettre en œuvre librement ses facultés, pour rechercher ce qu'il juge bien pour soi. Cependant, beaucoup considèrent que la vraie égalité doit être matérielle, ce qui justifierait que l'Etat intervienne, pour juguler les inégalités qui pourraient exister entre les membres de la société, et permettre ainsi à tous les hommes de pouvoir jouir des conditions économiques et matérielles leur permettant de satisfaire leurs désirs. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre certaines critiques à l'encontre du capitalisme et des droits de l'homme. Rappelons-nous les libelles de Marx où il affirme que les droits de l'homme favorisent, au lieu de l'empêcher, l'inégalité parmi les hommes et donc sont un instrument du capitalisme inégalitariste.¹⁵⁸ Mais alors, l'approche par l'égalité de la richesse ne détruit-elle pas la vraie égalité et la liberté qui va avec ?

¹⁵⁷ André Comte- Sponville, *Dictionnaire philosophique*, p. 157.

¹⁵⁸ K. MARX, *La question juive*, trad.fr. Robert Mandrou, Paris, Union générale d'Éditions, 1968, pp. 22-23.

Nous pensons que, dans la mesure où cette approche agit comme une contrainte sur les plus nantis dont on va devoir retrancher une part de leurs biens, indépendamment d'eux, pour améliorer la situation des moins bien lotis, cette approche est contraire aussi bien à l'égalité vraie, c'est-à-dire à l'égalité formelle, l'égalité devant la loi, l'égalité de traitement par les institutions étatiques. Hayek soutient, dans ce sens, que « l'égalité formelle devant la loi est incompatible, avec tout effort gouvernemental tendant à réaliser l'égalité matérielle ou concrète entre les hommes. »¹⁵⁹ Dans ce cas, les plus nantis ou ceux qui réussissent seraient tenus de partager leur richesse avec les autres, afin que ces derniers puissent, eux aussi, réaliser leurs désirs et aspirations matériels. Pourtant, « un droit, écrit Ayn Rand, n'inclut pas sa réalisation matérielle par autrui ; il inclut seulement la liberté de prendre toutes les actions nécessaires pour le réaliser, par ses propres moyens et son propre effort. »¹⁶⁰ Ainsi, la liberté, dans une société de droits et de liberté s'accorde parfaitement avec l'égalité, pourvu que celle-ci ne vire pas en une passion d'égalisation des conditions économiques. Mais quand l'égalité se contente d'être l'égalité des citoyens devant la loi et la reconnaissance des mêmes droits et libertés à tous les individus, alors elle est compatible à la liberté des sociétés libres, c'est-à-dire des sociétés capitalistes et soucieuses des Droits de l'Homme. Hayek pense alors que les motifs à l'origine de cette passion de l'égalité des conditions sont à tout le moins douteux. Il écrit :

Lorsqu'on se demande ce qui justifie de telles exigences (égalités des conditions matérielles), on découvre qu'elles reposent en fait sur le désagrément, voire la jalousie, que le succès de quelques-uns inspire souvent à ceux qui réussissent moins bien. La tendance contemporaine à flatter ce sentiment devient une menace sérieuse pour la liberté. Récemment on a imaginé fonder ces revendications sur l'idée que le but de la politique serait d'éliminer toutes les sources du mécontentement. Si on suivait cette logique, on aboutirait à considérer que c'est au gouvernement de veiller à ce que personne n'ait une meilleure santé ou un tempérament plus allègre, un conjoint mieux choisi ou des enfants plus prospères que tel autre. Si tout désir insatisfait ouvrait un droit sur la collectivité, la responsabilité individuelle toucherait à sa fin, pour naturelle qu'elle soit, chez l'homme, l'envie n'est pas une source de mécontentement qu'une société libre puisse tarir. L'une des conditions essentielles de la sauvegarde d'une telle société est probablement de ne pas encourager l'envie en la camouflant sous le nom de justice sociale, mais de la traiter, selon les termes de John Stuart-Mill comme la « plus antisociale et la plus funeste de toutes les passions. »¹⁶¹

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme en son article 17 alinéa 2 dispose que nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété. Or prendre chez les uns, au prétexte d'égalité, est une privation imposée à quelqu'un sur sa propriété. Voyons à présent les fonctions de l'Etat dans une société de liberté et de droits.

¹⁵⁹ F. HAYEK, *La Route de la servitude*, Paris, Quadrige/PUF, p.63.

¹⁶⁰ A. RAND, *op.cit.*, p.49.

¹⁶¹ F. HAYEK, *La constitution de la liberté*, P.72.

II- LES FONCTIONS DE L'ETAT DANS UNE SOCIETE DE DROITS ET DE LIBERTE

Parler des fonctions de l'Etat, c'est étudier les rapports entre l'Etat et les citoyens. Comment ces rapports doivent-ils être conçus ? Les individus doivent-ils être au service de l'Etat, suivant la formule de Kennedy « ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous mais ce que vous pouvez faire pour votre pays »¹⁶² ? ou bien l'Etat doit-il être au service de ses citoyens ? jusqu'où doit s'étendre la compétence de l'Etat ou en quoi doit consister le rôle de l'Etat auprès des citoyens ? Nous verrons que les fonctions de l'Etat sont négatives et positives, dans une société libre.

A- Les fonctions négatives de l'Etat

Il s'agit du devoir de non interférence et de non-ingérence de l'Etat dans les affaires des individus ; Chacun doit être laissé libre de gérer ses affaires comme il le souhaite de sorte que, par des mécanismes indépendants de la volonté des acteurs, la multitude des actions individuelles, n'ayant pour but que la satisfaction de chacun aboutisse pourtant à une harmonie générale. En effet, puisque personne ne peut prévoir ce qui est bon pour les autres et que chacun ne connaît que ce qui lui convient à un moment précis, et qu'en outre personne ni aucune institution ne possèdent le savoir total qui puisse permettre à quiconque de définir l'intérêt général et les moyens de sa réalisation, il est judicieux de laisser chacun définir ses propres objectifs. Selon Hayek,

le bien général auquel le gouvernement devrait tendre ne peut consister en la somme des satisfactions particulières des divers individus pour la simple raison que ceux-ci et les nombreuses circonstances qui les déterminent ne peuvent être connus ni du gouvernement ni de qui que ce soit (...) le plus important des bienfaits publics pour lesquels le gouvernement est nécessaire, ce n'est donc pas la satisfaction directe des intérêts de qui que ce soit, mais la réalisation des conditions dans lesquelles les individus et les petits groupes auront des chances favorables de se fournir mutuellement de quoi satisfaire à leurs besoins respectifs.¹⁶³

Ce qui signifie que l'Etat serait hors de son rôle s'il se mettait à diriger ou à planifier les affaires économiques et en plus qu'il échouerait, puisqu'il ne dispose pas de l'ensemble des informations nécessaires à cet effet. Ainsi, en laissant faire les individus, en ce qui concerne les choix et décisions économiques, il va s'opérer une mutualisation des intérêts à l'aide de ce que Smith désigne métaphoriquement par « la main invisible ». La doctrine des

¹⁶² Discours inaugural, du président John Kennedy, lors de sa prestation de serment en tant que président des Etats-Unis, le 20 janvier 1961.

¹⁶³ F. HAYEK, *Droit, législation et liberté, volume 2*, trad.fr. Raoul Audouin, Paris, PUF, 1982, p.2.

droits de l'homme, fait des libertés individuelles un pilier fondamental. Pour montrer l'inopportunité et l'incongruité, pour l'Etat, de se mêler de diriger les affaires économiques et de déterminer un intérêt général, Adam Smith affirme que : « L'homme d'Etat qui chercherait à diriger les particuliers dans la route qu'ils ont à tenir pour l'emploi de leurs capitaux, non seulement s'embarrasserait du soin le plus inutile, mais encore il s'arrogerait une autorité qu'il ne serait pas sage de confier, je ne dis pas à un individu mais à un conseil ou un sénat quel qu'il put être »¹⁶⁴

Cette liberté individuelle revendiquée dans la sphère économique se retrouve également au sujet d'autres aspects de la vie sociale. C'est ainsi, par exemple, que les hommes doivent jouir de la liberté de conscience, de la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de religion, cette dernière qui débouche sur la laïcité. L'Etat ne peut ainsi pas, dans une société de droit et de liberté, imposer une religion ou une ligne de pensée à laquelle chaque homme devrait souscrire. En un mot l'Etat ne devrait pas se mêler des choix des individus quels qu'ils soient.

B- Les fonctions positives de l'Etat

Il s'agit du rôle actif que doit assurer l'Etat vis-à-vis de la société. A ce compte, nous dit Smith, l'Etat a trois missions principales dans une société de liberté : assurer la défense nationale, administrer la justice, aménager et entretenir les infrastructures publiques. Dans une société capitaliste souscrivant aux droits de l'homme, la question de la justice est centrale car il s'agit pour l'Etat d'être l'arbitre entre les multiples intérêts individuels. C'est pourquoi l'Etat est notamment chargé de faire les lois qui s'appliquent à tous et en vertu desquelles il conduit son action et règle les litiges qui peuvent intervenir entre les citoyens. Ce qui fait que le rôle de l'Etat est précisément de corriger et de prévenir les injustices que certains sociétaires pourraient infliger à d'autres. Relevons que les injustices ici se rapportent à des faits comme l'atteinte à la vie, à l'intégrité physique, la spoliation des biens, les atteintes à la liberté. Par conséquent, « Le seul but moral qui convienne à un gouvernement est la protection des droits de l'homme. Cela veut dire que le gouvernement doit le protéger de la violence physique, protéger son droit à la vie, à la liberté, à la propriété, et à la poursuite de son bonheur. Or sans droit de propriété aucun droit n'est possible. »¹⁶⁵

Dans un sens analogue, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen* pose, en son article 2, que le « but de toute association politique est la conservation des droits naturels

¹⁶⁴ A. SMITH, *La richesse des nations*, p. 245.

¹⁶⁵ A. RAND, *La vertu d'égoïsme*, p. 26.

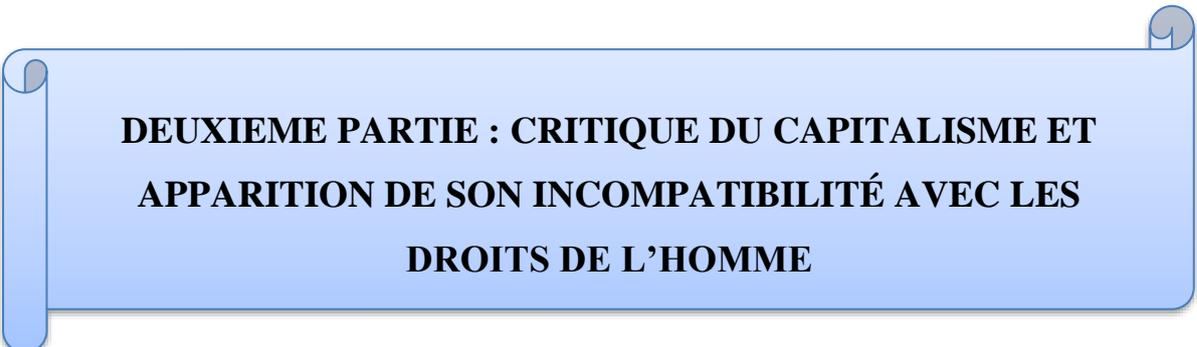
et imprescriptibles de l'homme. Ces droits imprescriptibles sont la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.»

Ce droit de propriété formellement reconnu à tous, mais dont les manifestations sont disparates est, à en croire Smith, à l'origine de l'institution de la justice. Il explique que dans les sociétés où il n'existe pas de grands propriétaires, il n'est pas besoin de justice civile. Il écrit :

L'abondance dont jouit le riche provoque l'indignation du pauvre, et celui-ci, entraîné par le besoin et excité par l'envie, cède souvent au désir de s'emparer des biens de l'autre. Ce n'est que sous l'égide du magistrat civil que le possesseur d'une propriété précieuse acquise par le travail de beaucoup d'années peut dormir une seule nuit avec tranquillité ; à tout moment il est environné d'une foule d'ennemis inconnus qu'il ne lui est pas possible d'apaiser, quoiqu'il ne les ait jamais provoqués, et contre l'injustice desquels il ne saurait être protégé que par le bras puissant de l'autorité civile sans cesse levé pour les punir.¹⁶⁶

En somme, il s'est agi, dans cette partie, de ressortir les convergences entre capitalisme et Droits de l'Homme. Nous sommes partis de la description du contexte d'émergence du capitalisme de Smith et de la doctrine des Droits de l'Homme, pour découvrir que la doctrine smithienne du capitalisme et des Droits de l'Homme, non seulement ont été forgées à la même époque, mais encore ont-ils des fondements communs et s'accordent sur les fonctions de l'Etat et son rapport avec la société. En effet, les principes d'égalité et de liberté sont le socle commun du capitalisme smithien et des Droits de l'Homme et se structurent autour d'un individualisme éthique, politique et économique. De fait, l'Etat dans une société libre et de droits devrait, autant que faire se peut, réduire son action en ce qui concerne la vie et les activités des individus, et se concentrer davantage sur ses missions régaliennes, que sont la sécurité intérieure et extérieure, l'administration de la justice et l'édification des infrastructures que seul lui peut ériger. Cependant, le capitalisme est critiqué comme une source et un produit de l'injustice de certains hommes. Ce qui a pour effet de l'éloigner des Droits de l'Homme. La partie suivante est consacrée à l'étude des critiques du capitalisme, d'où sont déduites ses contradictions avec les Droits de l'Homme.

¹⁶⁶ A. SMITH, *La richesse des nations*, p. 383.



**DEUXIEME PARTIE : CRITIQUE DU CAPITALISME ET
APPARITION DE SON INCOMPATIBILITÉ AVEC LES
DROITS DE L'HOMME**

Nous avons vu, dans la première partie de ce travail, que le capitalisme et les Droits de l'Homme sont convergents, dans la mesure où ils postulent également la liberté individuelle et l'égalité civile des citoyens. Néanmoins, la pratique du capitalisme donne à penser que le capitalisme est un système où seule une certaine catégorie de personnes semble avoir effectivement le droit de se prévaloir de la liberté individuelle, au point que celle-ci semble être un privilège exclusif. Ceux qui paraissent effectivement jouir des droits et libertés individuels en système capitaliste sont les riches ou les détenteurs de capitaux. En effet, le droit de propriété qui est la pierre de touche du capitalisme semble être, en même temps, le fondement de l'exclusion sociale dont sont victimes la grande masse des personnes sans fortune. C'est sur lui que s'appuient les capitalistes pour soumettre la société à leurs intérêts personnels, puisqu'il est entendu qu'ils sont en droit de faire ce qu'ils jugent bon pour accroître leurs propriétés. Dès lors, ils ont tendance à ne voir dans les autres –travailleurs et consommateurs– que des moyens grâce auxquels ils peuvent réaliser leurs fins. Il s'ensuit alors que ces derniers sont, aux yeux des capitalistes, comme dénués de dignité propre.

De plus, la précarité existentielle à laquelle sont réduits la plupart des hommes, en régime capitaliste, semble de nature à compromettre leur possibilité d'accéder à des conditions meilleures, ce d'autant plus que les capitalistes paraissent avoir intérêt à les maintenir dans cette condition. Les riches capitalistes, c'est-à-dire les détenteurs du capital, les seuls qui, en régime capitaliste, semblent jouir effectivement du droit de propriété et des autres libertés individuelles, mettent à profit leur richesse pour asservir et dominer les déshérités de la société. Ces derniers, à leur tour, soumis à la nécessité, n'ont guère d'autre choix que de contribuer, eux-mêmes, par leur travail et leur consommation, à accroître la puissance de ceux qui, par l'accaparement des moyens de production, ont créé les conditions de leur misère et de leur dépendance. Bref, les travailleurs et les consommateurs contribuent à renforcer et à consolider la domination des capitalistes. Un tel régime, comme le souligne Marx, dans sa *critique de l'économie politique*, ne prospère qu'avec la complicité active de l'État. Présenté ainsi, le capitalisme semble être un système qui s'alimente des inégalités qu'il crée. Dès lors, il semble que la pratique du capitalisme révèle comme une faille incolmable, voire une opposition irréductible entre ce système économique et social et la doctrine des droits de l'homme. Rappelons que les droits de l'homme sont fondés sur la reconnaissance de la dignité humaine chez tout être humain. C'est pourquoi ils revendiquent l'égalité entre les hommes et constituent un plaidoyer en faveur de la jouissance par tous les hommes de l'ensemble des libertés et droits individuels, y compris et avant tout du droit de propriété. Par quoi, les droits

de l'homme ne sauraient s'accommoder d'un système qui consacre l'inégalité, d'un système où la propriété privée sert de moyen à certains hommes d'en asservir d'autres. Nous verrons au cours des développements de cette partie que l'exploitation et l'aliénation peuvent être à la source du système capitaliste, dans son déploiement. Ensuite nous verrons que le capitalisme instaure une sorte de ploutocratie impitoyable. Ce qui nous permettra enfin de ressortir l'inconciliabilité du capitalisme et des droits de l'homme.

CHAPITRE IV : AUX SOURCES DU CAPITALISME : L'EXPLOITATION ET L'ALIÉNATION

L'exploitation et l'aliénation sont des thèmes centraux de la critique du capitalisme, notamment de la critique marxiste. L'exploitation consiste dans l'utilisation abusive et usurpée que font les capitalistes du travail des travailleurs. Quant à l'aliénation, elle désigne la dépossession de l'être humain de sa personnalité, et la perte de ce que l'on produit. Elle est alors liée à l'exploitation. « On parle d'aliénation, écrit Comte-Sponville, quand quelqu'un devient comme étranger à lui-même, quand il ne s'appartient plus, quand il ne se comprend plus »¹⁶⁷. Comprise ainsi, l'aliénation réfère à l'oppression dont souffrent continuellement les travailleurs en régime capitaliste. Elle se rapporte à la condition du travailleur qui n'a pas de droit sur le produit de son travail, en tant qu'il appartient au capitaliste, et aussi au fait que le travailleur, au lieu de s'épanouir dans son travail, ne travaille finalement que pour subvenir à ses besoins les plus immédiats, et en troisième lieu au fait que dans le système capitaliste, le travailleur semble n'avoir pas de valeur en soi, mais uniquement par ses productions.¹⁶⁸ Dès lors, quels sont les ressorts de l'exploitation et de l'aliénation capitalistes ? La suite de ce chapitre montrera que la propriété privée des moyens de production et la philosophie individualiste qui sous-tend le capitalisme ainsi que la séparation du capital et du travail sont présentées comme les causes principales des maux du capitalisme.

I- PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET INDIVIDUALISME COMME FACTEURS DE L'OPPRESSION CAPITALISTE

A- Critique de la propriété privée capitaliste

La propriété privée constitue de nos jours un droit fondamental inaliénable.¹⁶⁹ Ainsi considérée, chaque homme, quelle que soit sa condition, possède formellement ce droit et devrait en conséquence pouvoir en jouir matériellement. Cela étant, qu'est-ce qui, dans la propriété privée capitaliste est antilogique ?

¹⁶⁷A. COMTE-SPONVILLE, *Dictionnaire philosophique*, p. 44.

¹⁶⁸ K. MARX, *Le Capital*, trad.fr. Etienne Balibar, Gérard Cornillet, Geneviève Espagne, Paris, Quadrige/PUF, 1983, p. 206.

¹⁶⁹ Cf. La Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la déclaration américaine des droits de 1776, la charte africaine des droits de l'homme.

Dans le monde capitaliste, les produits du travail appartiennent généralement, ainsi que nous le verrons plus loin, non au travailleur/ producteur mais au capitaliste, c'est-à-dire à la personne ou à l'entité (entreprise) qui emploie ce travailleur.¹⁷⁰ Ainsi, le producteur immédiat est comme spolié de son droit, puisqu'au lieu que son travail l'enrichisse, c'est plutôt d'autres individus qui en récoltent les bénéfices. Il y a alors comme une transmutation du fondement de la propriété privée : elle ne se fonde plus sur le travail personnel mais sur l'exploitation du travail d'autrui et sur l'expropriation de ce dernier. En effet, comme l'a écrit Karl Marx : « La propriété privée acquise par le travail, fondée pour ainsi dire sur l'unité intrinsèque du travail comme individualité singulière et indépendante, et de ses conditions de travail est supplantée par la propriété privée capitaliste, laquelle est fondée sur l'exploitation du travail d'autrui mais formellement libre. »¹⁷¹

Ainsi, en régime capitaliste, la jouissance effective du droit de propriété est l'apanage d'une classe de personnes : les capitalistes expropriateurs. Quant aux autres, les travailleurs, ils n'ont qu'à s'en tenir aux salaires que leur versent les capitalistes et qui, à en croire Marx, suffisent à peine à leur subsistance. Eu égard à cela, la propriété privée capitaliste semble moralement et politiquement répréhensible.

En outre, la propriété privée peut être un vecteur puissant de fracture sociale. Le droit à la propriété privée apparaît ainsi comme un principe d'opposition entre les hommes. En effet, le droit de propriété recouvre deux aspects complémentaires qui en font, pour ses pourfendeurs, un droit socialement pernicieux. Il s'agit : du droit de jouir et de disposer de ses biens à sa guise et du droit, pour chaque homme, de rechercher et d'acquérir des richesses personnelles ou d'accroître son patrimoine (nous avons fait voir précédemment que ce droit semblait de surcroît exclusif, puisque seuls les capitalistes en jouissent effectivement). Parallèlement, la propriété privée réalise un schisme entre l'individu et la société, puisqu'elle semble constituer un droit à l'égoïsme.¹⁷² Chaque individu pouvant, indépendamment de l'ensemble de la société, se prévaloir de la propriété exclusive de quelque bien et étant en droit de protéger et/ou d'agrandir sa propriété au gré de ses intérêts, il s'ensuit que certains hommes peuvent se servir d'autres hommes comme de simples instruments pour réaliser leurs fins personnelles. De même, dans l'optique d'accroître et de garantir leurs propriétés, les propriétaires peuvent en arriver à entraver l'accès de ce droit à d'autres personnes. C'est ce qui fait que le

¹⁷⁰ P.J. PROUDHON, *Qu'est-ce que la propriété ?*, Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, 2002, p.18.

¹⁷¹ K. MARX, *Le Capital*, p.855.

¹⁷² K. MARX, *La question juive*, pp.22-23.

propriétaire capitaliste veuille toujours être en position de monopole, par exemple. Or il est évident que les situations monopolistiques offrent au monopoleur un pouvoir si grand qu'il peut l'employer à exploiter le travail de ses salariés pour accentuer l'assujettissement de ceux-ci et leur dépendance à son égard. On peut ainsi comprendre pourquoi Marx critique avec ferveur la propriété privée et qu'il rejette l'idée des droits de l'homme consacrant une telle propriété. Il pense que les droits de chaque homme ne peuvent être garantis que dans une société où les moyens de production et d'échange de la richesse sont collectifs et appartiennent en commun à tous les membres du corps social.¹⁷³ Platon, déjà, faisait observer que le bonheur de l'Etat doit nécessairement passer par la communauté de tous les biens de la société. La question rhétorique suivante illustre bien sa pensée : « La chicane et les procès ne sortiront-ils pas d'un Etat où personne n'aura rien à soi que son corps et où tout le reste sera commun ? D'où viendraient toutes les dissensions qui naissent parmi les hommes à l'occasion de leurs biens ?¹⁷⁴ »

Nous venons de voir que la propriété privée, telle qu'elle se caractérise en régime capitaliste, est infondée, car elle procède d'une expropriation de la véritable propriété issue du travail, et qu'en plus elle est un facteur de désagrégation de la société. Cela, semble-t-il, participe de l'individualisme qui la structure.

B- Remise en question de l'individualisme

L'individualisme semble porteur de deux dangers : l'atomisme social et la pléonexie. Par atomisme social il faut entendre la tendance par laquelle une personne/individu, se considérant comme un être à part, « une monade isolée », pour parler comme Marx, peut se couper de la société et de ses normes, pour n'obéir qu'à ses intérêts. Quant à la pléonexie, il s'agit d'une disposition psychologique et morale qui pousse à vouloir et à revendiquer au-delà de ce à quoi l'on devrait prétendre.

L'atomisme social confine à l'égoïsme. Une personne égocentrique est une personne qui se met au centre de tout. Elle se comporte comme si tout devait lui être dû ; elle estime que ses intérêts priment sur ceux des autres, pris individuellement ou collectivement. Dans le système capitaliste, il semble qu'il y ait identité sémantique entre individualisme et égocentrisme. Ainsi, pour Charles Romain Mbele, l'individualisme en œuvre dans le capitalisme « renvoie d'une part à une vision égoïste et cupide du monde et d'autre part à

¹⁷³ K. MARX et F. ENGELS, *Manifeste du parti communiste*, trad.fr. Laura Lafargue, Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, 2002, pp. 23-24.

¹⁷⁴ Platon, *La République : livre V*, p. 241.

l'affirmation de l'inégalité entre les hommes ». ¹⁷⁵ En effet, comme l'individualisme soutient que la société n'est que la somme des individus qui la composent et que chacun est libre de rechercher son propre intérêt, l'on a vite fait d'y voir la proclamation du règne des égos.

De ce fait, ceux qui, dans le capitalisme, occupent des positions de force, à savoir les capitalistes, se trouvent fort aises de l'assomption générale de la doctrine individualiste qui conforte la « vision égoïste au cœur de la volonté d'accumulation primitive du capital au moyen du principe du rendement. » ¹⁷⁶ Celle-ci leur permet de mener paisiblement leurs entreprises, sans se soucier de devoir rendre compte à quelque entité collective supérieure, puisqu'il est admis de tous que chacun est libre de faire ce qu'il juge nécessaire pour son propre épanouissement, à la seule condition de ne pas nuire à autrui. La clause suivant laquelle il ne faut pas nuire à autrui ne semble cependant ni suffisante ni opérante. Elle ne semble pas suffisante en ceci qu'il n'est guère facile de déterminer, dans certains cas, ce qui nuit à autrui et ce qui ne lui nuit pas. Elle est inopérante, car les lois qui sont censées protéger chaque individu tournent le plus souvent à l'avantage des puissants. C'est ainsi que l'expédient du contrat sert de levier aux capitalistes pour exploiter et assujettir les travailleurs. Pour Marx, « la législation sur le travail salarié, dès l'origine, est marquée au coin de l'exploitation de l'ouvrier et lui demeure toujours également hostile, au fur et à mesure que cette exploitation progresse. » ¹⁷⁷ Nous y reviendrons plus loin. Ainsi, dans le système du libéralisme économique ou capitalisme, l'individualisme caractérisé comme atomisme social ne signifie pas absence de rapports entre les individus distincts. Il exprime plutôt l'idée que les hommes n'entrent en relation que pour se servir les uns des autres. Cela peut alors conduire au darwinisme social, c'est-à-dire à une situation où les hommes seraient sans cesse dans un rapport agnostique en vue leurs intérêts personnels ; et où les plus forts l'emportent inexorablement sur les autres. Car, « Le temps est désormais celui de l'individu égoïste ou égocentré, uniquement préoccupé par la propriété et les droits individuels. Pourquoi ? Parce que l'idéologie des droits individuels doit réactiver les débats sur la légitimité de la propriété privée et de l'inégalité, et donc la moralité de l'accumulation privée des richesses et son corollaire, l'exclusion sociale. » ¹⁷⁸

On pourrait alors se demander comment cela se manifeste dans une société capitaliste et civilisée. Ici, puisque tout est réglé par la loi et que les violences physiques sont réprouvées, c'est sur le terrain économique des échanges que tout se joue. Et là, les plus forts, les détenteurs

¹⁷⁵ C. R. MBELE, « Dignité et calcul égoïste », in *présence africaine*, pp.175-211, 2016, p.180.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p.181.

¹⁷⁷ K. MARX, *Le Capital*, p.830.

¹⁷⁸ C. R. MBELE, *Ibid.*, p.83.

des moyens de production et d'échange, utilisent les institutions politiques et les dirigeants à leur avantage d'une part et de l'autre, ils imposent aux déshérités des conditions de travail et de vie telles que ces derniers ne puissent avoir assez de « force » pour renverser la situation. Dans ces conditions, au lieu que l'Etat serve les intérêts de la société tout entière, il semble se ranger du côté des forts. Marx et Engels écrivent dans ce sens : « le pouvoir politique moderne n'est qu'un comité chargé de gérer les affaires communes de la bourgeoisie. »¹⁷⁹ Dès lors, l'individualisme est un facteur de division sociale, de domination et d'exclusion.

Ensuite, la pléonexie, parce qu'elle est une inclination à vouloir plus que sa part légitime, constitue le ferment le plus puissant de l'exploitation capitaliste. En effet, lorsque l'on veut beaucoup davantage que ce que l'on est légitimement en droit de revendiquer, il peut arriver que l'on lèse les autres de leurs droits. C'est ce que Marx, notamment, reproche aux capitalistes qui, selon lui, exploitent les travailleurs jusqu'à épuisement sans que ces derniers aient quelque part conséquente du produit de leur propre activité. D'ailleurs, Marx fait remarquer que les bénéfices importants que réalisent les capitalistes ne sont possibles que par le surtravail des ouvriers qu'ils emploient. C'est-à-dire qu'ils font travailler les ouvriers au-delà des temps de travail convenus¹⁸⁰.

*Supposons, écrit Marx, que la journée de travail compte six heures de travail nécessaire et six heures de surtravail. L'ouvrier libre fournira ainsi au capitaliste 6 fois 6 soit 36 heures de surtravail. C'est là même chose que s'il travaillait trois jours pour lui et trois jours gratis pour le capitaliste. Trois jours de surtravail par semaine sont toujours trois jours qui ne constituent pas d'équivalent pour l'ouvrier lui-même, que ce travail s'appelle travail salarié ou corvée. La différence c'est que chez le capitaliste la fringale du surtravail apparaît dans son désir effréné de prolonger immodérément la journée de travail.*¹⁸¹

Ce qui signifie que les capitalistes volent, en quelque sorte, les ouvriers. C'est-à-dire que le capitaliste paie l'ouvrier pour une quantité donnée de travail, et lui en fait faire largement plus.

Platon, déjà, dénonçait la pléonexie comme un facteur d'injustice et de discorde sociale. Au cours d'un dialogue entre Socrate et Glaucon dans *La République*, portant sur l'origine de l'injustice dans la société, Socrate soutient que c'est le goût du luxe qui en est l'origine. Il ajoute qu'il n'est pas partagé par tous les membres de la société, mais par quelques personnes qui ne peuvent pas se contenter d'une existence frugale¹⁸². Celles-ci vont alors, pour satisfaire leurs désirs, se livrer bientôt à des pratiques injustes, ils essayeront de s'approprier

¹⁷⁹K. MARX ET F. ENGELS, *Manifeste du parti communiste*, p.8.

¹⁸⁰ Cf. K. MARX, *Le Capital*, chap. VI, VII, VIII.

¹⁸¹ *Ibid.*, pp.263-264.

¹⁸² PLATON, *La République*, Livre II, in *œuvres complètes*, trad.fr. V. Cousin, 372e -373b.

biens et richesses, au détriment des autres, par la ruse et la tromperie. Du fait de la pléonexie, on peut, très vite, se retrouver dans une société où les riches, portés par le lucre, en viennent à assujettir et exploiter les moins nantis. Platon condamnait donc vigoureusement la pléonexie, en tant que ferment d'injustice et d'inégalités. Pour lui, la pléonexie désintègre la société, au lieu que les hommes doivent vivre en harmonie. Une société de pléonexes est donc à éviter, car « une pareille cité n'est plus alors une mais double. Celle des riches et celle des pauvres qui habitent le même sol et conspirent sans cesse les uns contre les autres. »¹⁸³

La première partie de ce chapitre a consisté dans une critique des principes institutionnel (la propriété privée) et philosophique (individualisme) du capitalisme. Il en ressort que la propriété privée capitaliste se constitue toujours indûment et, ce faisant, accentue l'exploitation qui la génère. En outre, nous avons vu que l'individualisme est perçu comme une exaltation de l'égoïsme ; en quoi il est déstructurant pour la société, puisqu'il permet la domination et l'exploitation des uns par les autres et crée un climat social précaire, défavorable aux moins nantis. Il convient, à présent, que nous nous arrêtons sur la critique des principes de fonctionnement du capitalisme, à savoir la séparation du travail et des moyens de production, ainsi que de la concurrence et de la division du travail.

II- Critique de la séparation du travail et du capital ainsi que de la concurrence et de la division du travail

Nous verrons que la séparation des facteurs de production, que sont le capital et le travail, met les travailleurs à la merci des capitalistes et que ceci ne peut que stimuler et consolider l'oppression des travailleurs, toutes choses qui engendrent une scission de la société en deux classes opposées. Puis, sera exposée la critique de la concurrence et de la division du travail.

A- Séparation du travail et du capital et exploitation des travailleurs

Dans ses travaux sur le capitalisme, Karl Marx soutient que la séparation du capital et du travail est le socle de l'exploitation et de l'aliénation dont les travailleurs sont victimes en système capitaliste. C'est pourquoi il dénonce le travail salarié et le capital d'une part ainsi que la lutte des classes qui découle de cette séparation, d'autre part.

¹⁸³ D.R. DUFOUR, *Pléonexie*, Paris, le bord de l'eau, 2015, p.59.

1- Critique du capital et du travail salarié

a- Critique du capital

Il est généralement admis que le capital consiste dans l'argent et/ ou les biens qu'une personne met à contribution pour produire de nouveaux biens, de la vente desquels le capitaliste escompte un bénéfice ou, pour parler comme Marx, une « plus-value ». Il convient, à la suite de cette définition, de se questionner sur deux points : d'où vient le capital ou comment se constitue-t-il ? et qu'est-ce qui le caractérise ?

Le capital provient de l'épargne et de l'accumulation, que certaines personnes font d'une partie de leurs biens, comme l'a fait observer Smith, dans le deuxième chapitre de ce travail. Ces biens deviennent du capital lorsqu'ils sont employés à la production de nouveaux biens, en vue de quelque profit. Voilà, d'après Marx, ce que l'on répond généralement aux deux interrogations ci-dessus énoncées. Cependant, pour l'auteur du *Capital*, le capital est bien plus encore et sa constitution obéit à une tout autre logique.

Pour Marx, il convient, tout d'abord, d'étudier l'accumulation capitaliste primordiale. De cette étude, il ressort que le capital, dès ses origines, s'est érigé au moyen de l'usurpation et de l'expropriation.¹⁸⁴ En fait, selon Marx, à l'origine le capital ne fut pas amassé par ceux qui travaillaient à la production des biens. Le capitalisme, rappelons-le, est né des cendres de la féodalité et du corporatisme. Or nous savons que le travail, en régime féodal, appartenait, dans une large mesure, non au producteur immédiat, mais au seigneur du fief dans lequel était installé le travailleur. De même, les ouvriers des corporations étaient tout entiers à la solde du maître de jurande. Ainsi, la désagrégation de la féodalité et du corporatisme, à la faveur des idées libérales et humanistes de la renaissance et des Lumières, offrit le cadre idéal à l'émergence du capitalisme, entendu comme système de liberté. Seulement, la liberté tant voulue ne profita qu'à quelques personnes, au détriment de la grande masse des hommes. Dès lors, des foules d'hommes, sans ressources, puisqu'ayant été soit déplacées, soit chassées de leurs anciens métiers, soit encore expropriées de leurs terres, se trouvèrent dans la nécessité impérieuse de trouver à s'employer pour subvenir à leurs besoins primaires¹⁸⁵. C'est alors qu'apparut une nouvelle classe de maîtres, les bourgeois capitalistes. Ceux-ci étaient, pour l'essentiel, des commerçants et des marchands qui s'étaient appropriés, sans beaucoup d'efforts, des domaines ayant auparavant appartenu à des seigneurs féodaux d'une part, et qui,

¹⁸⁴K. MARX, *Le Capital*, pp.824-825.

¹⁸⁵ *Ibid.*, chap. XXIV.

d'autre part, avaient mis sur pieds les premières industries d'envergure. On peut ainsi dire qu'ils profitèrent d'une situation à l'avènement de laquelle ils n'eurent pourtant aucune part, à savoir le vent de liberté qui, en Europe, poussa les hommes à briser les anciens jougs. Ainsi,

*Dans l'histoire de l'accumulation initiale, les moments qui font époque sont tous les bouleversements qui servent de leviers à la classe capitaliste en formation ; mais ce sont des moments où de grandes masses d'hommes ont brusquement et violemment été arrachés à leurs moyens de subsistance et jetés prolétaires hors-la-loi sur le marché du travail. La base de tout ce processus c'est l'expropriation hors de sa terre du producteur rural, du paysan.*¹⁸⁶

On voit donc que l'accumulation primitive du capital s'est faite sous le mode de la spoliation. En conséquence, les rapports de sujétion et de domination qui avaient préexisté au capitalisme, plutôt que d'être abolis, furent rendus plus insidieux et plus pervers, tout parés qu'ils étaient des atours de la liberté. Ici, l'exploitation continue des pauvres et l'appauvrissement du plus grand nombre semblent être la règle.

À partir de là, il ne suffit pas, à en croire Marx, que des biens soient accumulés ou même utilisés en vue d'un profit pour constituer le capital. Il faut encore que ces biens soient convertis en des rapports sociaux, c'est-à-dire en valeurs d'échange ou en marchandises. Autrement dit, en des biens qui peuvent acheter ou s'échanger contre d'autres biens. Or, comme le capitaliste possède ordinairement beaucoup de biens ou de marchandises, il peut donc aussi acheter beaucoup d'autres biens. Par contre l'ouvrier, homme ne possédant pas d'autre richesse que sa force de travail, se trouve dans la nécessité de l'échanger contre des biens qui puissent lui permettre de répondre à ses besoins, si bien que sa force de travail devient son unique marchandise. Il s'ensuit donc que les rapports sociaux que représentent le capital sont « des rapports bourgeois de production, des rapports de production bourgeoise »¹⁸⁷, car les capitalistes possédant l'essentiel des richesses fixent les règles de la production et de l'échange suivant leurs intérêts. Cependant, il n'est guère assez qu'il y ait d'un côté des détenteurs de richesses et de l'autre des détenteurs de la force de travail. Puisque la transformation de l'argent ou de tout autre marchandise en capital

*ne peut avoir lieu que dans des circonstances déterminées dont le point de convergence est le suivant : il faut que deux sortes très différentes de propriétaires de marchandises se présentent face à face et entrent en contact, d'un côté les propriétaires d'argent, de moyens de production et de subsistance, pour qui il s'agit de valoriser par l'achat de la force de travail d'autrui la somme de la valeur qu'ils possèdent ; de l'autre côté, des travailleurs libres, vendeurs de leur propre force de travail et donc vendeurs de travail.*¹⁸⁸

¹⁸⁶ *Ibid.*, p.806.

¹⁸⁷ K. MARX, *travail salarié et capital*, Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, 2007, p.27.

¹⁸⁸ K. MARX, *Le capital.*, p.804.

Par conséquent, pour se constituer, se développer, se renouveler et se perpétuer, le capital a, sans cesse, besoin du travail d'autrui, d'où la nécessité, pour les capitalistes, qu'il y ait toujours, en nombre, des personnes suffisamment démunies pour pouvoir se vendre facilement. Marx écrit : « l'existence d'une classe ne possédant rien que sa capacité de travail est une condition première nécessaire du capital. »¹⁸⁹ Ainsi, le capital semble devoir son existence et sa subsistance au travail des déshérités. Dans le même sens, Charles Romain Mbélé affirme que « ce dernier [le capital] est le moloch qui doit vivre de la mise au travail, de l'exploitation, et de la surexploitation des exclus sociaux »¹⁹⁰ On peut alors être amenés à penser, avec Marx, que le salariat est une ruse de l'élite capitaliste pour asservir et exploiter plus ouvertement les travailleurs.

De plus, même s'il était admis que le capital, qu'il soit circulant (argent) ou fixe (équipements dédiés à la production) procède d'un travail antérieur, ce premier travail a dû être réalisé par des ouvriers à qui le produit de leur activité n'est pas revenu. Donc, en fin de compte, le capital serait toujours, même dans ce cas, le fruit d'une appropriation abusive. Et sa perpétuation même n'est alors possible que par le travail qu'y injectent les travailleurs qu'il emploie : « le capital est du travail mort qui ne s'anime qu'en suçant tel un vampire du travail vivant, et qui est d'autant plus vivant qu'il en suce davantage. »¹⁹¹

b- Condamnation du travail salarié

Le travail salarié est l'une des caractéristiques principales du mode de production capitaliste. Dans le système capitaliste, chaque personne est libre légalement d'offrir ses services à l'employeur de sa convenance. Aussi le travailleur salarié se distingue-t-il de l'esclave, car ce dernier « ne vendait pas sa force de travail au possesseur d'esclaves (...) l'esclave est vendu, y compris sa force de travail une fois pour toutes à son propriétaire. »¹⁹² De ce fait, les rapports entre employeurs et employés, en système capitaliste, sont réglés par le mécanisme du contrat. Toutefois, pour les contempteurs du capitalisme, Marx notamment, la liberté formelle reconnue aux travailleurs n'est cependant pas une liberté réelle, puisque le système capitaliste, à l'instar de ceux qui l'ont précédé, est adossé à un système institutionnel et législatif érigé sur mesure pour l'intérêt des dominants, en l'occurrence les riches capitalistes. Cela signifie que les lois qui régissent les contrats dans une société capitaliste

¹⁸⁹ K. MARX, *Travail salarié et capital*, p.28.

¹⁹⁰ C.R. MBELE, *op.cit.*, p.183.

¹⁹¹ K. MARX, *Le Capital*, p.259.

¹⁹² K. MARX, *Travail salarié et Capital*, p.20.

sont élaborées de telle sorte que les contrats, lorsqu'ils sont passés, le soient à l'avantage des capitalistes : le contrat est alors pour le travailleur une duperie qui le conforte dans l'illusion pernicieuse de sa liberté. C'est dans ce sens que Marx affirme que :

Les rapports juridiques ainsi que les formes de l'Etat ne peuvent être compris ni par eux-mêmes ni par la prétendue évolution générale de l'esprit humain, mais ils prennent naissance au contraire leurs racines dans les conditions d'existence matérielles dont Hegel comprend l'ensemble sous le nom de société civile, et l'anatomie de la société civile doit être cherchée à son tour dans l'économie politique. (...) Dans la production sociale de leur existence, les hommes entrent dans des rapports déterminés nécessaires, indépendants de leur volonté, rapports de production qui correspondent à un degré de développement de leurs forces productives matérielles. L'ensemble des rapports de production constitue la structure économique de la société, la base concrète sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique à laquelle correspondent les formes de consciences déterminées. Le mode de production de la vie matérielle conditionne le processus de vie social, politique et intellectuel en général. Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur être social, c'est inversement leur être social qui détermine leur conscience.¹⁹³

Dans ces conditions, les travailleurs dont les moyens sont limités, ont également un niveau intellectuel et de conscience limité. De la sorte, ils sont inaptes à se rendre compte de l'exploitation dont ils sont l'objet, en système capitaliste, si bien qu'ils se résignent, bien souvent, à accepter un ordre social qui leur est en tous points défavorables, pourvu qu'ils se croient libres et garantis par le droit. Marx de dire alors : « La grande beauté de la production capitaliste a consisté en ceci que, non seulement elle reproduit, en permanence, le travailleur salarié dans son être salarié, mais qu'elle produit toujours par rapport à l'accumulation du capital, une surpopulation relative de travailleurs salariés. »¹⁹⁴

En outre, le salaire que le travailleur perçoit de son employeur en contrepartie de son activité est généralement très en-dessous de la valeur des objets qu'il réalise, car comme le dit Marx, les bénéfices des employeurs ne se font que grâce au surtravail des employés. C'est-à-dire que les employés travaillent au-delà de ce qui avait été convenu, mais pour la même rétribution. Et, pendant tout le temps que dure la relation entre un travailleur et un employeur, l'ensemble de la production du premier appartient au second. En fait, durant les heures de travail, l'employé appartient en quelque sorte à son employeur.¹⁹⁵

De plus, le travailleur, en système capitaliste semble perdre son individualité et sa qualité même de personne. En effet, on identifie ici les travailleurs aux objets qu'ils produisent et leur valeur est celle de la quantité de travail qu'ils peuvent fournir. C'est ce qui fait que le travailleur n'est, finalement, qu'une marchandise comme une autre, et le travail, au lieu qu'il

¹⁹³ K. MARX, *Critique de l'économie politique*, trad.fr. Maurice Husson, Paris, Editions sociales, 1972, pp. 13-14.

¹⁹⁴ K. MARX, *Le Capital*, p. 862.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p.208.

soit une activité épanouissante et d'auto-affirmation, devient l'activité par laquelle l'ouvrier s'aliène.

Le travail, écrit Marx, est l'activité vitale propre à l'ouvrier, sa façon à lui de manifester sa vie. Et c'est cette activité vitale qu'il vend à un tiers pour s'assurer les moyens de subsistance nécessaires. Son activité vitale n'est donc pour lui qu'un moyen d'exister. Il travaille pour vivre lui-même, le travail n'est pas une partie de sa vie, il est plutôt un sacrifice de sa vie, c'est une marchandise qu'il a adjugée à un tiers.¹⁹⁶

Le travailleur, dans le système capitaliste, se trouve dans une telle situation à cause du dénuement dont il souffre. Nous avons vu plus haut, avec Marx, que cet état de fait a été rendu possible grâce aux expropriations originaires, dont bénéficia la classe capitaliste dans les premiers moments du capitalisme. Et la condition sous laquelle la classe capitaliste perdure est précisément l'exploitation d'une classe de gens démunis et dociles. Par voie de conséquence, les sociétés capitalistes se scindent alors en deux classes distinctes et antagonistes.

2- L'antagonisme des classes

De manière générale, une classe sociale s'entend comme un ensemble de personnes ayant une position économique, un statut social et des intérêts identiques.¹⁹⁷ Selon André Lalande, « Une classe est un ensemble d'individus placés à un même niveau social par la loi ou par l'opinion publique. Ce mot présente actuellement une tendance à s'appliquer (...) à la distinction des citoyens suivant le niveau de leurs revenus et suivant la manière différente dont ils se les procurent. »¹⁹⁸

Pour le grand théoricien des classes sociales, Karl Marx, les classes sociales sont le reflet du système productif en vigueur dans une société donnée. Ainsi, les différences de classes se rencontrent dans les sociétés où le système productif est structuré de telle manière que les moyens de production de la richesse sont inégalement répartis. De la sorte, puisque dans la plupart des sociétés, il y a toujours eu d'un côté les possédants et de l'autre les déshérités, l'histoire de toute société n'a alors été, selon Marx et Engels, que l'histoire de la lutte des classes.¹⁹⁹ Le capitalisme n'a donc pas inventé la lutte des classes. Sa particularité est plutôt de l'avoir radicalisée. En effet, tandis que dans les sociétés précapitalistes, les antagonismes de classes étaient plus complexes et concernaient plusieurs sphères sociales, le capitalisme les a simplifiés en les intensifiant. Dans le capitalisme, il n'existe guère que deux

¹⁹⁶ K. MARX, *Travail salarié et capital*, pp.19-20.

¹⁹⁷ *Dictionnaire des sciences sociales*, 2013, p.51.

¹⁹⁸ A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, p. 143.

¹⁹⁹ K. MARX et F. ENGELS, *op.cit.*, p.6.

grandes classes interdépendantes et pourtant opposées en tous points : la bourgeoisie et le prolétariat.²⁰⁰

Selon Marx et Engels, la bourgeoisie est la classe des capitalistes détenteurs des moyens de production et d'échange et qui ne doivent leur existence et leur maintien qu'au travail et à l'exploitation des prolétaires, c'est-à-dire l'ensemble de tous ceux qui n'ont pour tout bien que leur force de travail. On voit donc que sans les prolétaires pour travailler, la richesse des capitalistes ne se régénérerait pas. Inversement, sans l'accaparement des moyens de productions par certains individus, point de prolétaires. Néanmoins, tout oppose ces deux classes. L'intérêt des bourgeois est d'accroître leurs profits, et celui des prolétaires est d'avoir des salaires plus importants, pour améliorer leur niveau de vie. Ce faisant, les capitalistes ont intérêt à réduire le coût du travail, soit en faisant travailler les employés plus longtemps sans augmentation salariale, soit en augmentant considérablement le nombre d'employés avec pour effet une réduction des salaires. Par contre, les prolétaires ont intérêt à voir leurs salaires augmenter, ce qui signifierait une diminution des profits de la classe bourgeoise. Marx écrit alors :

Quel que soit le rapport suivant lequel la classe capitaliste, la bourgeoisie, soit d'un pays soit du marché mondial tout entier se répartisse entre ses membres la somme totale du bénéfice net de la production, la somme totale de ce bénéfice net n'est chaque fois que la somme dont a été augmenté dans l'ensemble, grâce au travail immédiat, le travail accumulé. Cette somme totale augmente dans la mesure où le travail augmente le capital, c'est-à-dire dans la mesure où le profit s'accroît par rapport au salaire²⁰¹

Si donc le profit s'accroît par rapport au salaire, il arrive que la classe capitaliste étende sa domination sociale sur la classe prolétarienne. Cela enferme les prolétaires dans un cercle vicieux. Puisque leur subsistance dépend de leurs propres efforts à consolider leur infériorité sociale, ils contribuent eux-mêmes à tailler le joug avec lequel on les tient. Leur travail est, en effet, grâce aux bénéfices qu'il offre aux bourgeois, le ferment de l'exploitation dont ils sont victimes. Par conséquent, soutenir que

la condition la plus favorable pour le travail salarié est un accroissement aussi rapide que possible du capital productif signifie seulement ceci : plus la classe ouvrière augmente et accroît la puissance qui lui est hostile, la richesse étrangère qui lui commande, plus seront favorables les circonstances dans lesquelles il lui sera permis de travailler à nouveau à l'augmentation de la richesse bourgeoise, au renforcement de la puissance du capital, contente qu'elle est de forger elle-même les chaînes dorées avec lesquelles la bourgeoisie la traîne à sa remorque.²⁰²

²⁰⁰ *Ibid.*, p.7.

²⁰¹ K. MARX, *Travail salarié et capital*, p.34.

²⁰² *Ibid.*, pp. 35-36.

L'exploitation dont font ainsi l'objet les prolétaires, est due à la séparation du travail et des moyens de production et à la propriété privée capitaliste. C'est pourquoi Marx et Engels, Platon avant eux, appelaient de leurs vœux l'avènement de sociétés communistes, dans lesquelles les hommes seraient réellement égaux, où il n'y aurait pas de classes opposées. Nous ne développerons pas le sujet du communisme ici, au risque d'aller au-delà de l'objet du présent mémoire. Il convient à présent que nous nous arrêtons sur les objections contre la concurrence et la division du travail.

B- Critique de la concurrence et de la division du travail

La concurrence et la division du travail sont au cœur du capitalisme. Elles sont à la base des développements productifs de ce système. C'est sans doute pourquoi Marx adresse une critique virulente à l'une et à l'autre.

1- Critique de la concurrence

La concurrence capitaliste est certes un facteur de l'accroissement quantitatif et de l'amélioration qualitative de la production. Cependant, si on se réfère à Marx, la concurrence est destructrice pour la classe prolétarienne.²⁰³ En effet, le besoin où sont les capitalistes de vendre toujours plus de marchandises induit entre eux une compétition féroce dont pâtissent les travailleurs. Concrètement, comme la concurrence a pour effet d'accroître l'offre de certains produits, il s'ensuit que le prix de ceux-ci baisse. Dès lors, pour que les capitalistes réalisent les bénéfices escomptés de la vente de leurs produits, il est impérieux, pour eux, d'intensifier la production tout en en réduisant le coût²⁰⁴. Cet état de fait a donc pour conséquence que la charge de travail des ouvriers soit accrue, sans que leurs salaires grimpent proportionnellement. Cela se fait, sans grande difficulté pour les capitalistes, étant donné la situation de précarité existentielle où se trouvent les prolétaires. Ceux-ci, pressés par les besoins quotidiens auxquels ils ne peuvent répondre qu'en vendant leur force de travail, s'offrent facilement, suivant les conditions favorables aux capitalistes. C'est-à-dire qu'ils vont se vendre moins cher que ce que devrait normalement coûter leur activité ou, ce qui revient au même, vont travailler plus pour la même rémunération. En fait, pour Marx, la concurrence initiale entre capitalistes aboutit à une autre concurrence, cette fois entre travailleurs, puisque ces derniers rivalisent entre eux pour être à meilleur marché pour les capitalistes :

²⁰³ K. MARX, *Travail salarié et capital*, pp.36-37.

²⁰⁴ « Un capitaliste ne peut en évincer un autre et s'emparer de son Capital qu'en vendant à meilleur marché. Pour pouvoir vendre à meilleur marché sans se ruiner, il faut produire à meilleur marché, c'est-à-dire accroître autant que possible la productivité du travail. », *Idem*.

Au fur et à mesure donc que le travail apporte moins de satisfaction, plus de dégoût, la concurrence augmente et le salaire diminue. L'ouvrier cherche à élever la masse de son salaire en travaillant en travaillant davantage soit en faisant plus d'heures, soit en fournissant davantage dans la même heure. Poussé par la misère, il augmente encore les effets funestes de la division du travail. Le résultat est que plus il travaille moins il reçoit de salaire, et cela pour la simple raison qu'au fur et à mesure qu'il concurrence ses compagnons de travail, il fait de ceux-ci autant de concurrents à des conditions tout aussi mauvaises que lui-même, et parce qu'en définitive c'est à lui-même qu'il fait concurrence, à lui-même en tant que membre de la classe ouvrière.²⁰⁵

La concurrence qui finit par s'établir entre travailleurs est, pour ainsi dire, tragique pour cette classe de gens. À leur insu, ils œuvrent à se rendre plus vulnérables face aux capitalistes qui les emploient. Croyant gagner plus avec plus de travail, ils ne font finalement qu'offrir aux capitalistes un motif d'abaisser encore leurs salaires, dans la mesure où ces derniers se rendent bien compte de la disposition où sont les premiers à prendre le dessus sur leurs congénères. La critique de la concurrence chez Marx s'articule et se complète avec celle qu'il fait de la division du travail en système capitaliste.

2- Remise en question de la division du travail

La critique adressée à la division du travail, dans le cadre du capitalisme, a deux volets. Dans un premier temps, elle s'arrête sur le fait que la division du travail contribue à abaisser le salaire du travailleur ou à accroître son volume de travail. Car l'extrême simplification des tâches qui en résulte permet d'accroître considérablement la productivité des employés et d'augmenter ainsi les volumes de production. Adam Smith prenait l'exemple d'une fabrique d'épingles. Il montre que la spécialisation des tâches, à travers la division du travail, permettait une efficacité redoutable, traduite par un bond de production spectaculaire. Il explique que, dans la manufacture d'épingles qu'il a observée, 10 employés réussissaient, grâce à la division du travail, à réaliser quarante-huit milliers d'épingles en une journée, cependant qu'ils n'auraient pas pu en réaliser deux cents, si chacun d'eux avait été mis à part des autres et occupé à fabriquer une épingle de bout en bout.²⁰⁶ Et comme les capitalistes s'aperçoivent de l'efficacité et de l'efficience de la division du travail, le besoin où ils sont de gagner des parts de marché importantes les conduit, bien vite, à l'intensifier. Ce faisant, les employés, aidés par des machines de plus en plus perfectionnées, doivent, eux-mêmes, de plus en plus se spécialiser et s'adapter aux machines, pour être le plus efficace possible. Aussi, puisqu'un même ouvrier peut, au moyen de la division du travail, faire, en moins de temps, une quantité

²⁰⁵ *Ibid.*, pp.39-40.

²⁰⁶ A. SMITH, *richesse des nations*, p.8.

de travail plus importante que celle qu'il effectuerait sans cela, il s'ensuit que la division du travail accroît la concurrence dans la classe prolétarienne.²⁰⁷ Marx affirme à ce propos que :

La division plus grande du travail permet à un ouvrier de faire le travail de 5, 10, 20 ; elle rend donc la concurrence entre les ouvriers 5, 10, 20 fois plus grande. Les ouvriers ne se font plus seulement concurrence en se vendant meilleur marché les uns que les autres ; ils se font concurrence qu'un seul accomplit le travail de 5, 10, 20 ; et c'est la division du travail introduite par le capital et renforcée de plus en plus qui contraint les ouvriers à se faire cette sorte de concurrence. [...] c'est pourquoi les concurrents font de tous les côtés pression sur l'ouvrier et rappelons, en outre, que plus le travail est simple et facile à apprendre, moins on a besoin de frais de production pour se l'assimiler et plus le salaire s'abaisse.²⁰⁸

Cela signifie que la division du travail accentue l'oppression des travailleurs et contribue à les maintenir dans la misère. Cela s'entend si on considère le fait qu'un capitaliste ne saurait, dans le sens de son intérêt, employer deux ou trois personnes pour réaliser le travail qu'un seul ouvrier peut accomplir. À leur tour, eu égard à leurs difficiles conditions de vie, les prolétaires n'ont d'autre choix que de travailler toujours davantage, au risque de perdre leur subsistance déjà maigre.

Dans un second temps, la division du travail peut être dégradante pour la personne même de l'ouvrier. En effet, l'ultra spécialisation qui en découle induit une sorte d'abrutissement généralisé. La grande partie de la société étant faite de personnes pauvres, qui ne doivent leur subsistance qu'à leur force de travail, et ces personnes étant assignées à des fonctions spécifiques auxquelles elles s'adonnent exclusivement, elles en viennent à fonctionner comme des automates, sans aucune perspective intellectuelle. Le travail étant simplifié dans la mesure où s'accroît la division du travail, celle-ci

Fait du travailleur un infirme et une monstruosité en cultivant, comme dans une serre, son savoir-faire de détails, tout en étouffant un monde de pulsions et de talents productifs, un peu comme dans les États de plata on abat une bête entière, pour faire main basse uniquement sur sa peau et sa graisse. Non seulement divers travaux partiels sont répartis entre divers individus, mais l'individu lui-même est divisé, transformé en mécanisme automatique d'un travail partiel. [...] si à l'origine un homme vendait sa force de travail au capital parce que lui manquaient les moyens matériels de produire une marchandise, désormais sa force de travail elle-même n'est plus d'aucun service si elle n'est pas vendue au capital.²⁰⁹

La division du travail, en plus de réduire le travailleur à une simple force productive déterminée, participe à le rendre tout à fait dépendant du capital. C'est-à-dire que le travailleur, ne pouvant plus être utile que pour une fraction donnée d'une tâche particulière, il se retrouve dans la nécessité, quasi indépassable, de se mettre au service d'un capitaliste, lequel va combiner les différentes utilités partielles, que constituent les différentes activités des

²⁰⁷ K. MARX, *Travail salarié et capital*, p.39.

²⁰⁸ *Id.*

²⁰⁹ K. MARX, *Le Capital*, pp.405-406.

travailleurs, pour en faire des marchandises prêtes à l'échange. De plus la division du travail, en annihilant les facultés intellectuelles de la classe laborieuse, accentue la domination de la bourgeoisie dans la mesure où « ce que les travailleurs partiels perdent se concentre face à eux en capital. L'un des produits de la division manufacturière du travail est de leur opposer les potentialités spirituelles du procès matériel comme une propriété d'autrui et un pouvoir qui les domine. »²¹⁰.

²¹⁰ *Ibid.*, p.406.

CHAPITRE V : CAPITALISME ET REGNE DE L'ARGENT

Hobbes disait de la richesse qu'elle est le pouvoir²¹¹ et Hume faisait remarquer que l'ambition, l'avarice, l'égoïsme et la vanité font partie des passions qui, de toute éternité, sont à la base des actions et des entreprises humaines²¹². Ces deux observations semblent particulièrement se vérifier dans notre monde capitaliste. En effet, nous vivons dans un monde où les riches, grâce à leur puissance financière et matérielle, semblent dicter la marche du monde. Cela est particulièrement observable dans les pays capitalistes avancés, à l'instar des Etats- Unis d'Amérique, où les lobbies sont institutionnalisés et où les grandes entreprises sont tellement fortes qu'elles phagocytent les marchés et infiltrent les sphères politiques et décisionnelles. A un autre niveau, on observe comme une instrumentalisation, par les grandes firmes, de la nature désirante de l'Homme. C'est ce qui explique, par exemple, que les marchés soient sans cesse inondés de produits nouveaux à des intervalles très rapprochés. Et les choses sont présentées de telle enseigne que les consommateurs ressentent comme un besoin vital l'acquisition d'objets nouveaux. Ainsi, cette quête constante des riches d'accroître leur richesse est au fondement de la double logique productiviste et consumériste qui caractérise notre temps et dont l'impact écologique et environnemental est alarmant.

I- Critique du capitalisme de connivence

L'encyclopédie en ligne Wikipédia définit le capitalisme de connivence comme « une économie capitaliste où le succès en affaires dépend des relations étroites avec les représentants du gouvernement. »²¹³ Il s'agit donc d'un système dans lequel certains acteurs économiques nouent des relations avec les décideurs politiques pour s'assurer, sur leur marché, des positions avantageuses. Ce capitalisme fonctionne sur la base du favoritisme et du clientélisme. En effet, il s'agit pour certains hommes d'affaires, de se créer des réseaux importants dans les sphères de pouvoir afin d'obtenir des facilitations dans le cadre de leurs activités. « Qu'est-ce que le capitalisme de connivence ? Tout simplement un système de défense et de création de rentes appuyées sur la capture de l'État par ceux qui bénéficient ou

²¹¹ T. HOBBS, cité par A. SMITH, *La Richesse des Nations*, p.21.

²¹² D. HUME, *Enquête sur l'entendement humain*, trad.fr. Philippe Foliot, Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, 2002, p.70.

²¹³ https://en.wikipedia.org/wiki/Crony_capitalism?oldid=625230564, consulté le 31 janvier 2024 à 09h 55.

bénéficieront de ces rentes. »²¹⁴ Ainsi, les gouvernants peuvent-ils prendre certaines décisions favorables à « leurs amis » du monde des affaires fût-ce au détriment de la concurrence ou de l'intérêt général. Il peut se déployer suivant deux modalités : le cas où l'Etat se laisse influencer dans ses prises de position concernant les affaires économiques pour favoriser certains et le cas où certains acteurs économiques établissent des liens collusoires entre eux sans en être punis.

A- Récusation de l'interventionnisme étatique dans les affaires économiques en régime capitaliste

Nous avons vu, dans le deuxième chapitre, que le libéralisme économique ne s'accommode que modérément des interventions étatiques dans la sphère économique. Or il est remarquable de voir que dans le capitalisme, tel qu'il se manifeste de nos jours, ce sont souvent les acteurs économiques eux-mêmes qui sollicitent l'intervention des gouvernants quand ceux-ci ne s'immiscent pas de leur propre initiative dans les questions économiques, afin de « maximiser leurs profits en captant des rentes sans prise de risque économique. »²¹⁵ C'est ce qui explique le système du lobbying, dans les pays capitalistes avancés. En effet, un lobby est un groupe de pression ou d'intérêts au service d'une entreprise ou d'un secteur, et qui a pour mission de lui obtenir des avantages auprès des hommes politiques ou des décideurs publics. Ces avantages peuvent être législatifs, réglementaires, fiscaux etc. Ainsi, certaines entreprises sont favorisées au détriment des autres, certains secteurs d'activités plus valorisés, ce qui a comme effet de nuire à la saine concurrence et de consolider la domination des plus grandes firmes. Pour Corentin de Salle, il y a ce type de capitalisme de connivence lorsque, par exemple l'Etat adopte des réglementations favorables à certaines entreprises, quand l'Etat met sur pieds des réglementations très contraignantes pour toute entreprise, mais qui, dans les faits, sont désavantageuses au développement, voire menacent la survie des plus petites entreprises, ce qui revient à favoriser les grandes firmes puisque la concurrence est ainsi limitée²¹⁶. Fernand Braudel soutient qu'il ne peut y avoir de capitalisme sans accointances entre les capitalistes, minoritaires dans la société, et l'Etat. Pour lui, le capitalisme « exige une certaine neutralité ou faiblesse ou complaisance de l'Etat. »²¹⁷ Dans leur *Manifeste du parti*

²¹⁴ C.GAVE, citation tirée de wikipédia, <https://catdir.loc.gov/catdir/samples/cam031/2001025806>, consulté le 1^{er} février 2024 à 10h 12.

²¹⁵ M. PETITJEAN, « capitalisme de connivence contre capitalisme de libre entreprise », p.2.

²¹⁶ C. DE SALLE, *La tradition de la liberté, TOME III, Splendeur et Misère du capitalisme*, forum libéral européen, 2013, pp.18-17.

²¹⁷ F. BRAUDEL, *La dynamique du capitalisme*, p.14.

communiste, Marx et Engels avancent que l'État moderne n'est qu'une construction bourgeoise, au service des intérêts de la classe capitaliste.

De plus, Le capitalisme de connivence peut se manifester, notamment en ce qui concerne les marchés publics, ou les renflouements de certaines entreprises par les fonds publics. Concernant les marchés publics, les dirigeants lancent des appels d'offres qui seront presque systématiquement remportés par les entreprises, dont les dirigeants ont des affinités avec les hommes politiques, initiateurs du projet.²¹⁸ Quant au renflouement de certaines entreprises par l'État, il s'opère par les subventions d'État à certaines entreprises, qui auraient du mal en s'en sortant sans cela, on a ce genre de cas au Cameroun avec les fameuses lignes budgétaires dégagées pour subventionner certaines entreprises privées. Exemple, la célèbre ligne 94 qui a beaucoup fait parler d'elle récemment ; Ou encore, à maintenir des entreprises qui sont sur le point de faire faillite, en leur accordant des prêts gouvernementaux, à taux d'intérêt zéro.²¹⁹

Les connivences entre capitalistes et décideurs politiques, telles que nous venons de les présenter, offrent un pouvoir si grand à ceux qui en sont bénéficiaires, qu'ils peuvent, sans beaucoup de scrupules, en imposer à la société tout entière. En effet, ces capitalistes contrôlent alors l'essentiel des circuits de production et d'échange de la plupart des biens de consommation. Forts de cette mainmise, ils ont le pouvoir, d'abord en ce qui concerne la production, de payer leurs employés à des prix largement inférieurs à ce que vaut réellement le travail de ces derniers, sans risque d'être inquiétés. Ensuite, pour ce qui se rapporte à l'échange, les capitalistes ont le pouvoir d'imposer des prix autrement supérieurs à ce que valent les produits de leurs industries. Ils peuvent même alors manipuler les prix suivant leur fantaisie, sans, pour autant, que la qualité de leurs offres soit forcément de nature à satisfaire les clients. C'est ce qui a fait dire à Henri Lepage que :

Au fur et à mesure que le pouvoir de l'État s'étend, il devient plus profitable pour les entrepreneurs, d'acheter le personnel politique, plutôt que d'acheter leurs clients en leur offrant ce qu'ils demandent [...] en intervenant dans la vie économique de façon toujours plus étendue, l'État lui-même crée les conditions nécessaires à la manipulation toujours croissante des lois du marché au profit de groupes d'intérêt particuliers.²²⁰

Le copinage entre hommes d'affaires et dirigeants politiques, en faisant intervenir le politique, plus qu'il ne le devrait, dans la sphère économique, est profitable à une frange limitée des gens du monde économique, mais, surtout, peut être préjudiciable à l'intérêt

²¹⁸ <http://www.Contrepoint.org/2012/01/27/66462-capitalismedeconnivence>, consulté le 4 février 2024 à 11h 48.

²¹⁹ *Id.*

²²⁰ H. LEPAGE, « Demain le capitalisme », <https://www.yumpu.com/fr/document/read/48093178/demain-le-cap-liberalisme-institutcoppet>, consulté le 04 février 2024 à 12h 18, p.33.

général. C'est pourquoi Adam Smith, lui-même, mettait en garde contre les copinages entre politiques et acteurs économiques, en recommandant notamment la plus grande attention à l'égard des propositions émanant des gens d'affaire : « Toute proposition d'une nouvelle loi ou d'un règlement de commerce, qui vient de la part de cette classe de gens (les capitalistes), doit toujours être reçue avec la plus grande défiance, et ne jamais être adoptée qu'après un long et sérieux examen auquel il faut apporter, je ne dis pas seulement la plus scrupuleuse, mais la plus soupçonneuse attention. »²²¹

En effet dès lors que le gouvernement se laisse influencer dans son action, par les capitalistes, il ouvre la voie à une prise de pouvoir aussi subreptice que pernicieuse par ceux-ci. Prenant l'exemple des États-Unis où Le lobbying est une activité importante, Jérôme Perrier affirme :

Aux États-Unis les plus riches et les grandes fortunes sont indéniablement parvenus à avoir sur le politique une emprise suffisamment forte pour infléchir durablement les règles en leur faveur. [...] si on ajoute à cela que 42% des représentants sortants et 50% des sénateurs sortants se reconvertissent dans le lobbying, on comprend à quel point la (con)fusion de la puissance économique et du pouvoir étatique est devenue une réalité tangible outre-Atlantique.²²²

Le capitalisme de connivence ne se limite pas aux liaisons entre décideurs politiques et acteurs économiques. Il se rapporte aussi aux collusions entre acteurs économiques voulant s'assurer des positions de domination.

B- Collusions entre acteurs économiques et limites du laisser-faire

Dans l'optique d'asseoir et de consolider leurs positions, il arrive que des propriétaires ou patrons d'entreprises ou de commerces passent entre eux des ententes. Quoique de telles pratiques soient prohibées dans nombre de pays²²³, en raison notamment de leur caractère anticoncurrentiel, elles demeurent néanmoins d'actualité. On peut même dire, paradoxe de l'époque, que ces usages sont en quelque sorte encouragés : il existe des organisations patronales qui, à l'occasion, peuvent servir d'interlocuteurs de l'Etat ; c'est le cas, par exemple, du mouvement des entreprises de France (MEDEF) ou du groupement interpatronal du Cameroun (GICAM). Ces collusions privées peuvent concerner la manipulation des prix, la limitation des marchés, la fixation des taux salariaux etc. Autant de choses qui peuvent conduire à des situations de monopoles partagés, d'abus de position dominante. Ce qui, de

²²¹ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.133.

²²² J. PERRIER, « capitalisme de connivence et retour de bâton populiste », in *telos*, p.2.

²²³ Il suffit d'observer que dans nombre de pays il existe des lois qui protègent la concurrence, aux États-Unis par exemple, il y a les fameuses lois antitrust, au Cameroun la loi de 1998 relative à la concurrence, en France le code du commerce contient des lois qui protègent la concurrence.

fait, entraîne le biaisement de la liberté de choix et d'échange, et l'étouffement de la liberté d'entreprise. Car si, par exemple, deux ou trois entreprises, sur un marché donné, décident, après une entente, d'une baisse drastique des prix de leurs produits, et que dans le même temps un nouvel opérateur s'intéressait à ce marché, une fois que ce dernier en ferait l'étude, il s'apercevrait qu'une nouvelle entreprise ne peut rivaliser avec celles existantes, au vu des prix qu'elles pratiquent. De telles baisses convenues des prix sont donc de nature à limiter la concurrence. Et ceci a comme effet social que les consommateurs n'ont finalement que très peu de choix par rapport à ceux qui se présenteraient à eux si le marché n'était pas faussé.

De telles connivences sont d'ailleurs observables au quotidien dans nos marchés. Il est frappant, en effet, d'observer quand on va au marché, pour se procurer des victuailles, par exemple, comment les vendeurs pratiquent exactement le même prix sur les mêmes produits si bien qu'on dirait qu'ils se passent le mot avant, ce qui met les consommateurs à leur merci. Ces mêmes vendeurs qui, dans certains cas, sont aussi acheteurs (les bayam-sellam), semblent également agir de concert lorsqu'il s'agit de se ravitailler auprès des paysans pour certains vivres. On observe souvent qu'ils proposent généralement d'acheter exactement au même prix, ce qui fait que les paysans sont alors comme pris au piège. Smith remarquait déjà fort à propos que si les gens des villes prennent le dessus sur ceux des villages c'est précisément parce que « les habitants d'une ville, étant rassemblés dans un même lieu, peuvent aisément communiquer et se concerter ensemble [...] alors que les habitants de la campagne qui vivent dispersés l'un de l'autre, ne peuvent pas facilement se concerter entre eux. »²²⁴ Cet exemple n'est que l'illustration, à petite échelle, de ce que peuvent être les ententes entre grands capitalistes. Dès lors, la richesse va se concentrer entre les mains d'un petit groupe d'entreprises, déjà bien implantées et dont les manœuvres collusoires, ne font qu'accentuer leur emprise sur le marché et la société. Si l'on fixe, maintenant, le présent propos sur les rapports entre détenteurs de capitaux et travailleurs, nous penserons à Karl Marx qui soutenait que, de la manière dont se déploie le capitalisme, il est impossible pour un travailleur quelconque d'être vraiment libre, puisqu'en réalité, il appartient, aussi bien que son travail, à la minorité bourgeoise, au sein de laquelle il existe, au moins tacitement, un accord sur le traitement des ouvriers.

L'ouvrier quitte le capitaliste auquel il se loue aussi souvent qu'il veut, et le capitaliste le congédie aussi souvent qu'il le croit bon, dès qu'il n'en tire plus aucun profit ou qu'il n'y trouve plus le profit escompté. Mais l'ouvrier dont la seule ressource est la vente de sa force de travail ne peut quitter la classe tout entière des acheteurs c'est-à-dire la classe

²²⁴ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.71.

*capitaliste, et c'est à lui à y trouver son homme, c'est-à-dire à trouver un acheteur dans cette classe bourgeoise.*²²⁵

Ainsi, Le capitalisme de connivence, en limitant la concurrence constitue également une entrave à la liberté d'entreprise, à la liberté de choix, à la liberté de travail. Elle est de ce fait une coercition déguisée qu'un groupe de monopoleurs et d'oligopoleurs exerce sur le reste de la société, pour enrichir de plus en plus ses membres.

De ce qui précède, on peut dire que le capitalisme de connivence profite toujours de la complicité de l'État. Soit qu'elle soit active comme dans le premier type, soit qu'elle soit passive comme dans le second. Ce dernier justement ne pourrait prospérer si les violations des règles mises sur pieds, pour garantir les libertés de commerce, d'entreprise, de travail, étaient sanctionnées. La quête effrénée de la richesse par les capitalistes ne les porte pas uniquement à passer entre eux des ententes ou à solliciter les faveurs de l'État. Ils se servent aussi de l'inclination naturelle de l'homme à désirer, pour le manipuler.

II- CAPITALISME ET INSTRUMENTALISATION DE LA NATURE DÉSIRANTE DE L'HOMME

Les hommes sont naturellement portés à désirer. Pour Spinoza, le désir est l'essence de l'Homme. Il semble que les firmes industrielles, tous secteurs confondus, ayant bien compris cela, entreprennent chaque jour d'asservir l'humanité. Cet asservissement consiste en l'identification du bonheur avec l'acquisition de la plus grande quantité de biens possible, la jouissance sans cesse renouvelée des plaisirs. Pour y parvenir, la publicité, à travers les médias et les réseaux sociaux (outils nouveaux mais extrêmement puissants) constitue le principal cheval de bataille du capitalisme. C'est ce qui explique l'hédonisme débridé et le consumérisme frénétique qui caractérisent notre temps. En effet, tout est mis en œuvre par les entreprises pour faire consommer toujours davantage. Voyons, par exemple, l'industrie de la téléphonie. Chaque semestre ou, au moins chaque année, de nouveaux téléphones portables, présentés comme plus performants, sont mis sur le marché. Et, grâce à la publicité, les consommateurs ressentent comme un besoin vital, la possession de ces nouveaux objets. Sans nier la faculté de ces firmes à innover, l'on peut quand-même se questionner sur la fréquence et la régularité de ces innovations et de leur mise sur le marché. Ce consumérisme frénétique et conditionné repose en fait sur ce que Marcuse appelle les « faux besoins ».

Nous pouvons distinguer, écrit Marcuse, de vrais besoins et de faux besoins. Sont faux ceux que les intérêts sociaux particuliers imposent à l'individu : les besoins qui justifient le travail pénible, l'agressivité, la misère, l'injustice. Leur satisfaction pourrait être une

²²⁵ K. MARX, *Travail salarié et capital*, p.20.

*source d'aise pour l'individu, mais on ne devrait pas protéger un tel bonheur s'il empêche l'individu de percevoir le malaise général et de saisir les occasions de le faire disparaître. Le résultat est alors l'euphorie dans le malheur. Se détendre, s'amuser, agir et consommer conformément à la publicité ; aimer et haïr ce que les autres aiment ou haïssent, ce sont pour la plupart de faux besoins. De tels besoins ont une fonction et un contenu social qui sont déterminés par des forces extérieures sur lesquelles l'individu n'a pas de contrôle ; leur développement et leur satisfaction sont hétéronomes.*²²⁶

Marcuse nous apprend que le stratagème, du reste efficace, est de créer des besoins artificiels, que les hommes vont identifier désormais comme vitaux. Ce faisant, l'objectif quotidien des hommes devient de consommer plus chaque jour, d'avoir le dernier jouet, la dernière chaussure, le dernier téléphone à la mode. Une fois cela fermement ancré dans l'esprit des hommes, les capitalistes peuvent alors produire autant qu'ils veulent, pour alimenter les besoins que, eux-mêmes, ont soigneusement et minutieusement créés. Et, comme ils savent la disposition des hommes à admirer les personnes au-devant de la scène, les capitalistes n'hésitent pas à leur payer des sommes importantes pour qu'elles les aident à lancer de nouveaux produits, impulser de nouvelles modes. Ainsi, le constat d'Adam Smith suivant lequel « c'est notre disposition à admirer et par conséquent à limitera les grands qui qui leur permet de créer et de diriger ce qu'on appelle la mode : leurs vêtements sont les vêtements à la mode, leur conversation, Le langage à la mode ; leurs airs, leurs manières les usages à la mode. »²²⁷, est d'une actualité toute saisissante aujourd'hui. Observons nos jeunes gens. Les jeunes garçons portent des pantalons qu'ils baissent au niveau des cuisses, parce qu'ils ont vu des vedettes américaines s'habiller de la sorte. Il y a des téléphones de certaines marques qui, quoique performants, ne le sont pas tellement plus que les autres, mais qui font l'objet d'une convoitise exceptionnelle, justement parce qu'ils sont utilisés par les idoles du moment. Il y a des jeunes filles de moins de 20 ans qui mettent des greffes hors de prix, sans savoir où elles prennent l'argent, parce qu'elles veulent ressembler à leurs muses. Toujours chez les jeunes il y a un certain snobisme qui consiste, chez certains, à ne mettre que des habits de grandes marques. Tout ceci serait certainement sans intérêt, si ces objets de mode comblaient de réels besoins, ou, à défaut, si tous ceux qui y succombent étaient assez riches, pour soutenir leur vanité.²²⁸

²²⁶ H. MARCUSE, *L'Homme unidimensionnel*, trad.fr. Monique Wittig et Herbert Marcuse, Paris, les éditions de minuit, 1968, PP. 30-31.

²²⁷ A. SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, 1860, p.69.

²²⁸ « Un homme vaniteux, écrit Smith, est occupé sur certains rapports à se montrer ce qu'il n'est pas, qu'un fourbe l'est sous d'autres. Il affecte le train de vie et les manières opulentes de ses supérieurs, sans considérer que, de pareilles manières ne méritent d'être approuvées que lorsqu'elles sont la suite d'une situation et d'une fortune qui peuvent en fournir aisément les frais. ».

En se comportant de la sorte, les consommateurs n'œuvrent, en fait, que dans le sens des producteurs, qui s'en mettent ainsi plein les poches. En fait, les firmes industrielles ont réussi à convertir une bonne partie de l'humanité en consommateurs compulsifs. En effet, les hommes se complaisent à se définir par leurs biens, d'où le soin où les gens sont constamment de s'approvisionner en diverses sortes d'objets. Il semble, en effet, pour l'homme moderne, que sa qualité se trouve augmentée par la quantité des biens qu'il possède. Or « c'est mal raisonner que de dire : « je suis plus riche que vous, donc je suis meilleur. » »²²⁹ On le voit donc, la civilisation industrielle capitaliste est aliénante pour les individus qui ne se trouvent plus de valeur propre, toute leur valeur se mesurant désormais à leurs biens. Marcuse ajoute dans le même sens que :

*Cette civilisation [la civilisation industrielle] produit, elle est efficace, elle est capable d'accroître et de généraliser le confort, de faire du superflu un besoin, de rendre la destruction constructive ; dans la mesure où elle transforme le monde-objet en une dimension du corps et de l'esprit humain. [...] les gens se reconnaissent dans leurs marchandises, ils trouvent leur âme dans leur automobile, leur chaîne de haute-fidélité, leur maison à deux niveaux, leur équipement de cuisine.*²³⁰

De plus, Cette intrusion capitaliste dans l'intimité des hommes aboutit à un paradoxe. Alors que le capitalisme repose sur la vision individualiste de la société, et que les individus revendiquent, avec ferveur, leur individualité, sinon même un certain droit à l'authenticité, les hommes vivent de plus en plus comme dans un troupeau. Le fait est que les besoins et les désirs des gens sont conditionnés de sorte que, finalement, la plupart d'entre nous, n'estimons que ce dont on dit qu'il doit être estimé. De fait, même dans les façons de se distraire, les goûts sont presque les mêmes.²³¹ Un exemple typique de ce paradoxe concerne la vie privée. Il nous est donné de voir de temps en temps des gens exiger, sur les réseaux sociaux, le respect de leur vie privée, alors que ce sont ces gens, eux-mêmes, qui s'empressent d'y tenir tribune sur leur vie privée. De qui se moque-t-on, pourrait-on se demander ? Ce phénomène peut être daté à partir des années 90-2000 aux États-Unis, où des producteurs de télé ayant constaté des baisses d'audience, lancèrent des télé-réalités, des sortes d'émissions où des vedettes créées pour et par la circonstance, montraient quotidiennement leur vie à la télé. Ensuite l'avènement des réseaux sociaux a donné une autre dimension à la chose. Chacun, à partir de son téléphone portable ou de son ordinateur personnel, pouvait, dès lors, tenir quotidiennement la chronique de sa vie : naissance des influenceurs.

²²⁹ EPICTETE, *Manuel*, trad.fr. M. Guyau, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1875, p.60.

²³⁰ H. MARCUSE, *L'Homme unidimensionnel*, p.34.

²³¹ *Ibid.*, p.45.

Or ce que beaucoup semblent perdre de vue, c'est que les programmes télévisés sont sponsorisés par des firmes de toutes sortes. Les influenceurs des réseaux sociaux, eux aussi, sont, pour les plus connus, sponsorisés. De fait, en voulant, par exemple, se comporter comme telle ou telle vedette de télé réalité ou des réseaux sociaux, on obéit simplement à une orientation dont on ignore la provenance. Il ne faut pas oublier que les chaînes de télévision sont des entreprises qui recherchent leur profit. De même Facebook, Twitter et autres sont des entreprises dont le but est de se faire le maximum de profit possible. Conséquemment, l'addiction aux réseaux sociaux, par exemple, est soigneusement pensée. On est même déjà au point où des journalistes, censés investiguer, tirent leur source de ces réseaux. On entend même des gens dire qu'il est impossible d'imaginer la vie sans réseaux sociaux. Sans oser nier l'intérêt qu'ont ces réseaux, il n'est cependant pas fou de se dire que l'importance qu'on leur donne est exagérée. Il semble alors que, sans s'en apercevoir, l'individualité des hommes est, chaque jour, opprimée par la société. Société qui, faut-il le rappeler, en régime capitaliste et industriel est, elle-même, configurée au gré des intérêts des dominants. Marcuse écrit dans ce sens que « L'originalité de notre société [la société capitaliste avancée] réside dans l'utilisation de la technologie, plutôt que de la terreur pour obtenir la cohésion des forces sociales dans un mouvement double, un fonctionnalisme écrasant et une amélioration du standard de vie. »²³² Ce que dit Marcuse c'est que, dans la société capitaliste avancée, les individus sont assignés à une mission spécifique : consommer toujours et encore. Pour s'assurer que cette fonction soit bien remplie, les producteurs capitalistes améliorent sans cesse les standards de vie. C'est-à-dire qu'ils s'activent à créer de nouveaux produits, plus performants chaque jour. Ainsi, les hommes, pouvant satisfaire un large éventail de désirs et pouvant avoir accès à de plus en plus de commodités et d'objets de toutes sortes, ils ne se rendent pas compte que leur existence est, désormais, comme prise en otage, par les intérêts industriels.

La logique de consommation ainsi stimulée par le capitalisme, est, elle-même soutenue par une logique de la production outrancière. Cette double logique est aujourd'hui présentée comme l'un des principaux dangers, pour l'avenir de notre planète, et partant de l'humanité.

²³² *Ibid.*, p.16.

III- CAPITALISME ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

La question environnementale et écologique est une préoccupation récurrente au cours des dernières décennies. En témoignent les nombreuses initiatives menées en faveur du climat, de la protection de la biodiversité et de la préservation des écosystèmes naturels. En effet, entre le réchauffement climatique et l'épuisement progressif des ressources, l'avenir de la planète et, partant, celui de l'humanité semblent en péril. La question qui se pose alors est celle de savoir comment le capitalisme contribue ou favorise le danger planétaire.

Nous avons vu, dans les développements précédents, que le capitalisme encourage une double logique productiviste et consumériste et donc poursuit essentiellement la croissance économique. De plus, il s'agit d'un système économique dont l'un des fondements principaux est l'individualisme. Or l'individualisme, tel qu'il se comprend et se vit généralement, conduit à la logique du « chacun pour soi », ce qui a, comme effet, la perte du sens du bien commun et de la responsabilité vis-à-vis des autres. Dans un tel système, les détenteurs de capitaux peuvent, dans le sens de leurs intérêts économiques particuliers, mener des entreprises actuellement ou potentiellement pernicieuses, comme c'est le cas avec la dégradation de l'environnement dont les effets néfastes se font ressentir douloureusement.

Dans cette conception du monde, la destruction d'une réalité environnementale compte pour rien tant que celle-ci n'est pas économicisée. La pollution d'un lac ne devient une réalité économique—une réalité tout— que si, par exemple, une base nautique verra ses revenus baisser en conséquence. Un lac non capitaliste, en revanche, n'existe pas. La thèse fondamentale est que l'appropriation marchande de la nature est la condition de sa préservation. Les biens communs, à contrario, sont réputés être une tragédie.²³³

Ainsi, dans le système capitaliste, ce qui importe, pour les producteurs c'est la croissance de leurs activités, fussent-ils mettre en péril la santé de la planète. Ils font alors comme s'ils n'étaient pas concernés par les maux qui pourraient, du fait de leurs turpitudes, frapper l'humanité. Tout ce qui n'est pas rentable ou rentabilisable est, pour eux, sans intérêt. On croirait qu'ils vivent dans un autre monde. Et que le nôtre et ses occupants, n'ont d'autre importance que de leur fournir la matière de leur enrichissement, et servir de débouché aux objets qu'ils produisent. Dès lors, les externalités négatives de leurs activités, par exemple sur l'environnement ou sur d'autres hommes ne semblent guère interpeller les capitalistes. « Concrètement, s'il coûte plus cher à l'entreprise de réduire ses émissions de gaz à effet de fumées qu'aux victimes de soigner leurs maladies respiratoires, alors l'industriel

²³³ G. CHAMAYOU, *La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, éditions La fabrique, 2018, p.188.

pourra continuer à polluer. On met en balance le montant des dépenses de santé des riverains avec le coût qu'il y aurait pour l'industriel de les leurs infliger. »²³⁴

Pour soutenir la croissance et se maintenir à flot, la meilleure arme des capitalistes est d'inciter à toujours plus de consommation, or qui dit consommation dit objets de consommation, donc production. Et comme il faut répondre favorablement à l'impératif productiviste, des techniques sont mises en place pour satisfaire les besoins de consommation générés. Si on prend l'exemple de l'agriculture intensive, l'utilisation massive des engrais chimiques et la motorisation des plantations, à quoi il faut ajouter les déforestations de grands espaces, accroissent considérablement les rendements. Mais à quel prix ? Les engrais chimiques, on le sait, peuvent être toxiques aussi bien pour les sols que pour l'Homme. Les machines agricoles contribuent, du fait des émissions de carbone, à dégrader l'atmosphère. Hans Jonas à ce propos affirme :

*Le châtement naturel cumulatif des techniques agraires de maximisation commencé déjà à se manifester localement, par exemple par la contamination des eaux intérieures et des côtières. [...] la valorisation des sols sous l'effet de la mise en culture des herbages, la modification du climat, (éventuellement l'appauvrissement en oxygène de l'atmosphère) par le déboisement sont d'autres châtements d'une agriculture toujours plus intensive ou expansive.*²³⁵

Cette citation de Jonas illustre le fait que, la course à la croissance contribue à l'altération progressive de l'environnement, notamment la dégradation de la couche d'ozone avec, comme corollaire, le réchauffement climatique, la détérioration des sols, l'altération de l'air, l'assèchement des fleuves. Mais la surproduction est aussi source de surexploitation des ressources. Or il est établi, que les ressources de la terre ne sont pas inépuisables. Un indice de cette surexploitation nous est fourni par l'évolution, au cours des cinquante années écoulées, de l'évolution de la date du jour du dépassement. En effet, dans les années 1970 ce jour arrivait en décembre, puis en octobre deux décennies après, et, depuis 2018, entre juin, juillet et août.²³⁶ Quoique les pays industrialisés soient les plus pollueurs et les plus grands consommateurs des ressources, l'impact environnemental et global. Il touche même de plein fouet les populations de certains pays pauvres, dont certaines populations sont obligées de se déplacer du fait de la désertification, de l'appauvrissement des sols, de l'étiage. Ces populations ne pouvant plus s'épanouir dans leur lieu de vie, sont dans l'obligation de se déplacer vers d'autres lieux, devenant ainsi des déplacés climatiques.²³⁷

²³⁴ *Ibid.*, p.171.

²³⁵ H. JONAS, *Le principe responsabilité*, trad.fr. T. Greisch, Paris, Cerf, 1990, p.352.

²³⁶ <https://naturefrance.fr>, consulté le 6 février 2024 à 15h 35.

²³⁷ <https://www.unhcr.org>, consulté le 6 février 2024 à 16h50.

L'anthropie capitaliste est davantage amplifiée par l'avènement de la civilisation technologique. En effet, la technologie est aujourd'hui omniprésente. On la retrouve aussi bien dans les industries, où les outils de production sont des appareils de haute technologie, que dans le quotidien des hommes, avec toute une panoplie d'appareils divers se rapportant à tous les domaines de la vie ; des transports à la médecine en passant par les communications, les appareils de maison, etc. Si la technologie est, en soi, un bien pour l'humanité, ses excès ne manquent cependant pas de susciter des craintes. En effet, la production des appareils de toutes sortes nécessite de grandes quantités de matières premières, or à force d'en fabriquer chaque jour de nouveaux, on en vient à la surutilisation de ces matières. Ces pratiques sont à l'origine de la destruction des écosystèmes et de l'appauvrissement de certaines populations, à travers le monde.

Quant à l'utilisation de tous ces appareils technologiques, elle est tout aussi problématique pour l'environnement. Prenons l'exemple des voitures et des autres moyens de transports comme l'avion ou les bateaux. Non seulement ils utilisent des énergies fossiles épuisables, mais l'utilisation même de ces énergies génère des quantités de dioxyde de carbone si impressionnantes qu'elles constituent un facteur de pollution atmosphérique terrible. Pourtant, on produit de plus en plus de voitures. D'autres objets du quotidien comme les téléphones et ordinateurs portables, les électroménagers utilisent l'électricité. Dans les meilleurs cas, l'électricité est produite hydrauliquement et dans les pays industrialisés elle est aussi produite avec des ressources fossiles telles le charbon, l'uranium, qui émettent de gros volumes de dioxyde de carbone. De la sorte, l'utilisation de ces appareils est aussi pernicieuse à l'environnement. Et après l'utilisation se pose le problème des déchets. Les déchets électroniques, suivant un rapport de l'organisation mondiale, de la santé augmentent trois fois plus vite que la population mondiale et constituent un réel danger pour la nature et la société.²³⁸ En effet, les déchets électroniques, s'ils ne sont pas bien gérés laissent pénétrer dans les sols et les eaux des substances tels que le plomb le mercure, le cadmium qui contaminent aussi bien les sols, les eaux et l'air²³⁹, Mais, puisque nous sommes dans un monde où l'on semble ne plus pouvoir se passer des objets technologiques, il paraît que, aussi bien la surexploitation des ressources que la dégradation de l'environnement ont encore de beaux jours devant elles, surtout que, comme nous l'avons déjà dit, plus haut, les capitalistes ne paraissent s'intéresser

²³⁸ <https://www.who.int>, consulté le 7 février 2024 à 17h 05.

²³⁹ Rapport de la commission turque de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, 2006, <https://www.assembly.coe.int>, consulté le 7 février 2024 à 17h 40.

qu'à leurs profits. Ce qui porte à penser que le capitalisme technologiste et productiviste continuera de mener ses activités comme si de rien n'était. Pourtant,

*Nous doutons moins que jamais de la possibilité d'une catastrophe écologique globale. Nous doutons moins que jamais que les biotechnologies nous posent des questions inédites. La vie et la nature deviennent des objets majeurs de préoccupation, et tout se passe aussi comme si, en s'intéressant à elles, l'homme ne faisait que s'intéresser, peut-être comme jamais, mais d'une autre façon à lui-même.*²⁴⁰

Mais, si comme le disent Catherine Larrere et Éric Pommier, il s'observe une prise de conscience des dangers écologiques liés au technologisme capitaliste, cette prise de conscience n'est pas encore vraiment générale. En effet, les gains qui résultent du productivisme technologiste moderne semblent, pour beaucoup encore, plus importants que les conséquences négatives qui en découlent. Il faut reconnaître que les gens ont de plus en plus de distractions, de plus en plus de biens matériels, la vie semble plus facilitée que par le passé, et avec les promesses de la technoscience, tous les espoirs d'abondance et d'aisance matérielle semblent permis. Ce qui empêche de se rendre compte des dangers liés à la surproduction et la surconsommation. Si on se réfère à Hébert Marcuse, on pourrait dire que la technologie a servi de moyen aux dominants, pour endormir l'humanité qui, conquise par les réalisations du capitalisme technologiques, a perdu le sens critique.²⁴¹ Dès lors, le constat immanquable, selon lequel la technoscience a réalisé sa vocation qui est de donner à l'homme une certaine connaissance de la nature afin de faciliter ses conditions d'existence, n'empêche cependant pas qu'en rendant l'homme, suivant le vieux vœu de Descartes, comme maître et possesseur de la nature, la technoscience, mise au service de l'argent, tend progressivement à devenir hétérotélique. En effet, les possibilités qu'offre la science sont telles que la satisfaction des désirs et aspirations humains paraît ne plus se heurter à aucune limite. La science a rendu l'homme tellement puissant que ce dernier, par ses réalisations, devient une menace pour la terre et pour sa propre préservation.

Face à cet état de faits, le philosophe allemand Hans Jonas invite à une éthique de la responsabilité. Au risque, écrit-il, que « la fête humaine frivole, joyeuse de quelques siècles industriels [soit] payée par des millénaires d'un monde terrestre transformé, [...] étant donné que l'héritage des millions d'années passées fut dilapidé au cours de ces siècles. »²⁴² Cette éthique doit nécessairement consister en une prise de conscience collective et globale, qui devrait aboutir à un contrôle de la technologie. Cependant, nous avons vu que la technologie

²⁴⁰ C. LARRERE ET E. POMMIER, *L'éthique de la vie chez Hans Jonas*, Paris, éditions de la Sorbonne, 2013, p.13.

²⁴¹ H. MARCUSE, *l'homme unidimensionnel*, p.20.

²⁴² H. JONAS, *op.cit.*, p. 355.

semble être au service du capitalisme, puisque, d'une part, elle est utilisée par les industries pour accroître leur productivité et d'autre part ces industries offrent au public une panoplie d'objets technologiques qui semblent être indispensables à l'épanouissement de certains hommes. Aussi, le procès de la technoscience, en rapport avec la question écologique, est-il aussi et surtout celui du capitalisme. C'est-à-dire que le contrôle de la technologie doit présupposer la régulation des modes de production et de consommation capitalistes.

CHAPITRE VI : INFERENCE DE L'INCOMPATIBILITE DU CAPITALISME ET DES DROITS DE L'HOMME A PARTIR DES CRITIQUES PRECEDENTES DU CAPITALISME

Christian Godin observe qu'entre l'apparition de l'économie monétaire et capitaliste et l'idée des Droits De L'Homme, il y a une relation de cause à effet.²⁴³ Ce qui porte à penser qu'il existe entre capitalisme et Droits De L'Homme une relation génétique dans laquelle les Droits de L'Homme doivent leur avènement à l'établissement du système capitaliste. Suivant cette pensée, le système du libéralisme économique ou capitalisme, qui structure les sociétés modernes, offre en même temps les conditions d'un monde d'égalité, de liberté, de respect de la vie et de la dignité de chaque être humain. Cependant, lorsque généralement on évoque le capitalisme, c'est paradoxalement pour parler des maux qu'il engendre et des violations des Droits De L'Homme qui lui sont inhérentes. La question se pose alors de savoir, comment le capitalisme peut à la fois, avoir été intimement lié aux Droits de l'Homme, et être présenté aujourd'hui comme antagonique à ceux-ci. Les deux chapitres qui précèdent nous ont fait voir que le capitalisme est un système dans lequel la liberté et la puissance de certaines personnes reposent sur la domination, l'exploitation et l'aliénation de beaucoup d'autres. Il apparaît ainsi fondamentalement inégalitaire, exclusif, liberticide et donc, en fin de compte, contraire à l'épanouissement réel de la société. Le présent chapitre est consacré à déduire l'incompatibilité du capitalisme et des Droits de l'Homme, à partir des critiques émises contre le capitalisme dans les deux qui viennent avant. Nous verrons ainsi que l'exploitation et l'aliénation des travailleurs dans le mode de production capitaliste, l'emprise des grands capitalistes, du fait du capitalisme de connivence, les manipulations des consommateurs et la dégradation de l'environnement contreviennent tous également aux Droits de l'Homme. Ce chapitre sera particulièrement bref, car il a pour objet simplement de faire des déductions de tout ce qui a été développé dans les précédents chapitre de la présente partie.

I- DE L'INCOMPATIBILITÉ DE L'OPPRESSION CAPITALISTE AVEC LES DROITS DE L'HOMME

La contradiction est évidente lorsque l'on met côte à côte les concepts d'exploitation, d'oppression et de Droits De L'Homme. Les uns la démesure de l'égoïsme de certains

²⁴³ C. GODIN, *op cit.*, p.246.

hommes, qui les porte à déconsidérer l'humanité d'autres hommes que les premiers utilisent, sans scrupules, pour réaliser leurs objectifs et ambitions. L'autre évoque la reconnaissance de l'égale dignité de tous les hommes, indépendamment de leurs conditions socioéconomiques. Dans la pratique capitaliste, ainsi que nous l'avons vu, le profit des propriétaires semble avoir pour fondement l'exploitation des travailleurs. En fait, tout est organisé de telle sorte que les démunis n'aient pas d'autre choix que de se vendre aux capitalistes, aux prix fixés par ces derniers. Ainsi, la liberté de travail se trouve bafouée, puisque, non seulement, les prolétaires n'ont pas les ressources suffisantes pour se lancer à leur compte, mais encore ils sont contraints de travailler jusqu'à épuisement pour pouvoir s'assurer le minimum vital. De plus, comme il est manifeste que l'exploitation enrichit certains au détriment ou à l'exclusion des autres, il s'ensuit que le capitalisme contribue, sinon à créer des inégalités, du moins à les renforcer. La chose serait peu grave si ces inégalités économiques n'entraînaient pas de sérieuses inégalités sociales. Il existe des inégalités profondes en ce qui concerne certains des aspects les plus importants de la vie, à l'instar de la santé et de l'éducation. En effet, les enfants des personnes aisées reçoivent en général une éducation de meilleure qualité que les enfants défavorisés. Aux Etats-Unis par exemple les fils des gens très riches, brillants ou pas, ont un accès facile aux universités les plus prestigieuses, ce qui leur assure un avenir brillant. Dans le même temps, les enfants moins nantis, fussent-ils brillants, sont pour la plupart contraints de se contenter des universités moins prisées²⁴⁴ ; et pour ceux d'entre eux qui parviennent à intégrer les grandes universités, c'est souvent au prix de crédits bancaires qu'ils remboursent, pour certains, tout au long de leur carrière professionnelle. Pour ce qui est des soins de santé, les personnes nanties ont accès également aux meilleurs soins que les autres. Il peut même arriver des cas où quelqu'un ne se fait pas soigner parce que n'ayant pas l'argent nécessaire pour financer ses soins. La question qui apparaît est de savoir quel est le rapport entre l'incapacité de certaines personnes d'avoir accès à des services sociaux de qualité et l'exploitation capitaliste.

L'exploitation capitaliste, nous l'avons dit, consacre un système d'inégalités qui se perpétue. De ce fait, les prolétaires semblent condamnés à le rester et ainsi d'être toute leur vie à la merci des capitalistes. En fait, un fils de prolétaire qui fréquente une école bon marché, une fois diplômé, s'il y parvient, aura moins de facilités à trouver un emploi qu'un rejeton de

²⁴⁴ Il ne s'agit pas de dire que les pauvres seraient plus brillants que les riches, comme si le mérite était connaturel à la pauvreté. Ce que nous relevons c'est que les pauvres s'engagent dans la vie avec un désavantage inhérent à leur origine sociale et économique.

bourgeois sorti d'une école prestigieuse. Et quand bien même les deux trouveraient à s'employer avec la même facilité, le premier, aurait une position moins avantageuse que le second. En outre, en prenant le cas d'un prolétaire dont la santé défailit et qui n'a pas les moyens pour se procurer les soins dans les meilleurs hôpitaux, soit il meurt, soit sa progéniture sera dans la nécessité de mobiliser tous les efforts possibles pour aider à le rétablir. Dans un cas ou dans l'autre, cela peut avoir pour effet que des enfants abandonnent tôt leurs études pour trouver à s'employer afin d'aider la famille. Nous voyons par-là que dans la société capitaliste, l'horizon est limité pour les membres de la classe inférieure de cette société. On pourrait ainsi logiquement penser que si les travailleurs n'étaient pas exploités, c'est-à-dire s'ils étaient justement rémunérés, ils auraient plus de chances, plus de possibilités d'améliorer leurs conditions d'existence. Le capitalisme induit ainsi un déterminisme social, en tous points défavorables aux prolétaires.

II- SURPUISSANCE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, COUPLE CONSUMÉRISME/PRODUCTIVISME ET DÉCLIN DES DROITS DE L'HOMME

La surpuissance de certains acteurs économiques qui, avec l'aide des décideurs politiques ou suivant des ententes passées entre eux, porte gravement atteinte aux principes fondamentaux des Droits De l'Homme que sont la liberté, l'égalité et le droit de propriété. Cela se fait au détriment d'autres acteurs économiques et des consommateurs des produits ou services issus de l'activité des premiers. En effet, la liberté d'entreprendre et partant celle d'exercer la profession de son choix se trouvent considérablement hypothéquées : d'une part les lois et règlements ou mesures de favoritisme qui bénéficient à certains sont préjudiciables à d'autres, si bien que certains entrepreneurs sont contraints de fermer boutiques, incapables qu'ils se trouvent alors d'accomplir leurs objectifs. De telles circonstances consacrent un système d'inégalité économique et annihilent l'égalité des chances. D'autre part, les situations de monopole, d'oligopole ou de position dominante qui découlent de ce qui précède, en bloquant la concurrence de marché, limitent la liberté de choix des consommateurs. Ceux-ci se trouvent alors à la merci des producteurs qui, non seulement peuvent leur imposer certains types de produits, mais encore leur imposer des prix plus élevés que ce que valent réellement les articles proposés et auxquels les consommateurs ne souscriraient pas s'ils avaient d'autres options. Ainsi, on a d'un côté des producteurs tout-puissants qui font la pluie et le beau temps et s'enrichissent allègrement ; de l'autre côté on a les consommateurs, la grande masse du peuple, qui, face aux nécessités de l'existence, sont contraints de dépenser toutes leurs

ressources pour subvenir à leurs besoins. Il est évident qu'un tel état de fait est générateur de profondes inégalités socio-économiques puisque les producteurs, en position de force s'enrichissent inexorablement alors que la grande masse du peuple dépense l'essentiel de leurs revenus pour acquérir des biens à des prix surélevés. Et comme il faut subsister, ces derniers sont contraints de se livrer à l'exploitation des premiers en leur vendant leur force de travail contre un salaire, lequel est, après encaissement, retourné aux capitalistes sous forme de monnaie d'échange contre les marchandises utiles à la subsistance. Ces inégalités socioéconomiques peuvent induire des inégalités politiques. Les riches, soucieux de conserver leurs positions mettront leur puissance financière à contribution, pour placer des gens acquis à leurs intérêts dans les positions de pouvoir. De cette façon, il semble probable que les familiers et affidés des puissants seront cooptés pour mener les affaires politiques.

En outre, la manipulation de l'inclination naturelle de l'homme à désirer a créé un monde d'hommes aliénés. Nous disons que les hommes sont aliénés parce qu'ils en sont arrivés à s'identifier à leurs biens et à leurs jouissances : la valeur d'un homme se mesure alors à la quantité de ses avoirs. Ou, Pour parler comme Njoh-Mouelle, l'avoir a triomphé de l'être. Ainsi, les hommes sont comme contraints d'accumuler autant que faire se peut, pour se sentir quelque valeur, ils ne sont donc pas vraiment libres puisqu'ils veulent des choses dont ils n'ont réellement pas besoin mais que la société capitaliste les conditionne à voir comme vitales. Dès lors, les goûts et les aversions de la plupart des hommes sont socialement déterminés. C'est-à-dire qu'ils sont conditionnés par les intérêts des industries. Ce faisant, les industries fabriquent de plus en plus d'objets pour satisfaire la boulimie consumériste qu'elles-mêmes engendrent et encouragent. De la sorte, une bonne partie de l'humanité œuvre, à son insu, à en enrichir une autre dont les membres jouissent plus librement et en conscience des biens de la vie. Dans ces conditions des libertés comme celle de la pensée et de la conscience apparaissent mutilées. De plus, le droit à la vie et à la dignité humaine semble également méprisé dans la logique capitaliste. En effet, il est notoire que la consommation de certains produits est nocive à la santé. Pourtant, ces produits sont plus que jamais consommés, exaltés qu'ils sont par la publicité. Les produits remplis de sucre abondent dans les rayons des marchés alors même qu'on alerte chaque jour sur les effets tragiques d'une surconsommation de sucre. Dans un pays comme les Etats-Unis le taux de personnes obèses est alarmant pourtant cela n'empêche pas les géants de la restauration rapide de faire des chiffres d'affaires sans cesse croissants ; il ne se passe pas un jour qu'on ne voie une publicité de mc Donald ou de KFC.

III- LE CROISSANTISME CAPITALISTE : UN DANGER POUR LA VIE HUMAINE

Le premier droit de chaque homme est incontestablement celui de vivre et de protéger sa vie. C'est ce qui justifie le grand cas que l'on fait généralement des services de santé et sécurité (hôpitaux, police, gendarmerie, pompiers, armée). Pourtant, en dépit de ce consensus sur la « sacralité » de la vie humaine, celle-ci est menacée d'un péril global, du fait des activités de l'Homme lui-même. En effet, la planète terre, habitat commun de l'humanité subit de nombreuses pressions qui, à terme, la rendront hostile à la vie. Nous avons, précédemment, vu que la société de surconsommation et de surproduction adossée au technologisme outrancier et tous azimuts implique non seulement l'épuisement progressif des ressources du globe, mais encore la dégradation de l'environnement.

L'épuisement des ressources est contraire aux Droits De L'Homme, dans la mesure où, si les ressources nécessaires à la subsistance d'une espèce, en l'occurrence l'espèce humaine, venaient à manquer, il est évident que cette espèce serait vouée à périr. Ainsi, si l'humanité continue de consommer au rythme auquel elle le fait, il est probable que les générations futures trouveront une terre inadaptée à leurs besoins fondamentaux et donc à leur survie puisqu'elle aura été vidée de ses ressources essentielles à cet effet.

Quant à la dégradation de l'environnement, elle a des effets aussi bien sur le court que sur le long terme. A court terme, le réchauffement climatique se fait déjà cruellement ressentir ainsi que la pollution atmosphérique. Le réchauffement climatique est notamment à l'origine de certains cas de décès en Europe et en Amérique. En effet, les étés atteignent chaque année des températures records auxquelles, certaines personnes ne résistent malheureusement pas. Pour ce qui est de la pollution, elle est à l'origine de nombreux cas de maladies incurables ou mortelles, des cancers, des problèmes respiratoires, notamment. Sur le long terme, la dégradation de l'environnement peut, au-delà des effets déjà mentionnés et de l'éventualité d'un affamement inédit et à grande échelle, aboutir à l'extinction pure et simple de la vie sur terre.

Au sortir de cette partie, il apparaît comme une contradiction irrémédiable entre le capitalisme et les Droits de l'Homme. Nous avons que l'institution de la propriété privée et la philosophie de l'individualisme qui sous-tendent le capitalisme sont porteurs d'égoïsme et qu'à ce compte, elles sont à la base des maux du capitalisme. Dès lors le mode de production capitaliste, puisqu'il est porté par une philosophie de l'égoïsme, ne pouvait que difficilement faire l'économie de l'exploitation des prolétaires par les bourgeois. Ce faisant, alors que les seconds jouissent seuls des libertés et droits individuels, les premiers tirent le diable par la

queue et sont obligés, par leurs conditions d'existence, à se résigner à l'exploitation dont ils font alors l'objet. Nous avons ensuite vu que dans le système capitaliste, les individus sont conditionnés socialement, pour servir, à leur insu, les intérêts de la classe capitaliste dominante qui, à son tour, fait tout ce qui est en son pouvoir de plus en plus étendu, pour maintenir les consommateurs dans un état de dépendance. Ce qui comme nous l'avons dit hypothèque des libertés importantes comme la liberté de conscience et la liberté de penser. Nous avons enfin vu que le capitalisme, sans cesse orienté vers la performance économique, participe à la destruction de la planète. Destruction qui a des effets sur la santé, provoque des décès (les canicules), cause des bouleversements démographiques (déplacements climatiques), et hypothèque l'avenir des générations futures et les droits de celles-ci. Dès lors, il semble que la liberté dont se réclame la doctrine capitaliste et qui a été brandie comme sa justification tout en l'articulant avec la doctrine libératrice des Droits de l'Homme, n'est que l'apanage de certains. Et que les droits de l'Homme ne sauraient s'épanouir dans une société capitaliste. C'est ce qui a fait dire à Marcuse que :

Les droits et les libertés qui étaient des facteurs essentiels aux premiers temps de la société industrielle, perdent leur vitalité à un stade plus avancé. Ils se vident de leur contenu traditionnel. La liberté de pensée, de parole et de conscience—tout comme la libre concurrence qu'elle protégeait— faite d'idées essentiellement critiques, visaient à remplacer une culture matérielle et intellectuelle surannée par une autre plus efficace et plus rationnelle. Quand ils furent institutionnalisés, partagèrent le destin de la société dont ils étaient devenus partie intégrante. La réalisation escamote les prémisses.²⁴⁵

Ainsi donc, le capitalisme semble ne s'être servi des idées de liberté et de droits individuels, que pour se constituer une légitimité et susciter l'adhésion. Mais sitôt qu'il fut établi et à mesure qu'il prenait de l'ampleur, Le capitalisme se révéla incompatible avec la doctrine des droits et libertés. Toutefois, toutes les critiques formulées à l'encontre du capitalisme et qui en font l'ennemi des Droits de l'Homme, ne s'adressent-elles pas plutôt à un capitalisme dévoyé dans la pratique ? Autrement dit, Le capitalisme, tel que formulé théoriquement n'est-il pas hors de portée de ces critiques ? Finalement l'affinité du capitalisme et des Droits de l'Homme n'est-elle pas indépassable ?

²⁴⁵ H. MARCUSE, *op.cit.*, p.27.

**TROISIEME PARTIE : CAPITALISME ET DROITS DE
L'HOMME : L'INDEPASSABLE AFFINITE ELECTIVE**

L'affinité élective désigne « le processus par lequel deux formes culturelles (religieuses, intellectuelles, politiques ou économiques) entrent, à partir de certaines analogies significatives, parentés intimes ou affinités de sens, dans un rapport d'attraction et influence réciproques, choix mutuel, convergence active et renforcement mutuel. »²⁴⁶ En l'occurrence « l'esprit » du capitalisme et l'esprit des Droits de l'Homme présentent des parentés intimes. Le capitalisme en tant que système économique et sociale se fonde sur une vision particulière de la société et des rapports interindividuels au sein de cette société. La doctrine capitaliste s'appuie, en effet, sur l'idée selon laquelle la société n'est rien de plus que l'ensemble des individus qui la composent et donc que chacun est libre de rechercher ses propres intérêts. Pour ce qui est de la doctrine des Droits de l'Homme, elle postule une société où les hommes sont libres et égaux ; ce qui implique que chaque homme est libre de mener son existence suivant sa propre convenance et ses propres intérêts indépendamment de la société, sous la seule condition de ne pas porter atteinte aux droits d'autrui. Il ressort donc que le capitalisme et les Droits de l'Homme sont portés par l'idée de liberté et des droits individuels. Ainsi, capitalisme et Droits de l'Homme apparaissent comme les deux faces de la même pièce. On peut être porté à se demander comment il est possible qu'une doctrine morale et axiologique ait partie liée avec une doctrine économique. Répondant à cette interrogation, à l'aune des rapports entre capitalisme et morale, André Comte-Sponville soutient qu'il n'y a entre les deux aucun rapport. Lisons-le :

Le capitalisme est-il moral ? La réponse est non. Pour deux raisons principales. La première c'est que pour être moral ou immoral il faut être un sujet. Un système impersonnel (sans sujet ni fin), comme est le capitalisme, ne saurait être ni moral ni immoral : Il est amoral. La seconde raison c'est que, le capitalisme, si on veut le juger à l'aune des motivations individuelles qui s'y expriment ne fonctionne pas à la vertu, à la générosité, au désintéressement, au contraire, il fonctionne à l'intérêt personnel ou familial. Il fonctionne à l'égoïsme. C'est pourquoi il fonctionne si fort (l'égoïsme dilaté à la taille de la famille ne fait jamais défaut) et c'est pourquoi il ne suffit pas (l'égoïsme n'a jamais suffi à faire une civilisation ni même une société qui soit humainement acceptable)

Il poursuit :

*Que la richesse aille surtout aux riches, dans une telle société est à peu près inévitable. Son moteur est le profit, non la justice. C'est ce qui rend le capitalisme moralement insatisfaisant et économiquement efficace. La politique, entre cette insatisfaction et cette efficacité essaye d'imposer une espèce d'équilibre. Ne comptons pas sur le marché pour être juste à notre place. Ni sur la justice pour créer des richesses.*²⁴⁷

Séparer aussi radicalement le moral et l'économique, comme le fait Comte-Sponville, c'est faire comme s'il y avait une dualité en l'homme, un homme moral cohabiterait avec un

²⁴⁶ M.LÖWY, « Le concept d'affinité élective chez Max Weber » in *Archives de sciences sociales des religions*, 2004, p.103.

²⁴⁷ *Id.*

homme économique, sans qu'il y ait communication entre les deux. Conséquemment, la vie sociale s'organiserait en différentes sphères, sans relations entre elles, de sorte, que dans le soin de leurs affaires économiques, les hommes seraient totalement dénués du sens moral. S'il est vrai que chaque personne, dans ses transactions économiques, notamment en système capitaliste, pense d'abord à ses intérêts, cela n'implique pas nécessairement qu'elle n'en a rien à faire du reste de la société.²⁴⁸ En fait, un individu qui agit librement, suivant son propre jugement, et dans le sens de son intérêt reconnaît la même faculté à tous les autres individus.²⁴⁹ Dès lors, penser que les autres individus sont, comme nous, maîtres de leurs jugements et dignes de rechercher ce qu'ils jugent bon pour eux est tout à fait moral et juste, puisque cela témoigne du respect.

Ayn Rand soutient justement que « chaque système sociale et politique tire son origine de et est fondé sur une théorie éthique. »²⁵⁰ Dès lors, puisque les Droits de l'Homme sont le paradigme moral et axiologique largement dominant de notre époque, et que le capitalisme est le système économique régnant, on peut, logiquement, penser que la théorie éthique sur laquelle se fonde le capitalisme est la même que celle des Droits de l'Homme, à savoir l'éthique individualiste libérale. C'est, à notre point de vue, ce qui explique que les hommes, dans leur majorité, aient adhéré à ce système économique. Etudiant le capitalisme, Fernand Braudel affirme : « Le capitalisme est impensable sans la complicité active de la société. Il est forcément une réalité de l'ordre social, même une réalité de l'ordre politique, même une réalité de civilisation. Car il faut que, d'une certaine manière, la société tout entière en accepte plus ou moins consciemment les valeurs. »²⁵¹

Dans le même sens, Max Weber soutient que pour que le mode de vie aussi bien que la façon de concevoir le travail adapté aux particularités du capitalisme puissent être choisis, puissent dominer les autres, il leur faut préalablement prendre naissance.²⁵² Mais, précise-t-il, « ce ne sera pas chez des individus isolés : ils devront exprimer une conception commune à des groupes humains dans leur totalité. »²⁵³

²⁴⁸ Voir la définition de la bienveillance chez A. LAURENT. Il montre que la bienveillance est soit positive soit négative. La bienveillance positive consiste à agir favorablement dans l'intérêt d'autrui. La bienveillance négative consiste à ne jamais violer le droit d'autrui. Cf. préface de *La vertu d'égoïsme*, p.12.

²⁴⁹ M. FRIEDMAN observe que seuls les fous et les enfants n'ont pas cette faculté.

²⁵⁰ A. RAND, *op.cit.*, p.33.

²⁵¹ F. BRAUDEL, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Champs d'histoire, 1985, p.15.

²⁵² M.WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, presses Electroniques de France, 2013, p.25.

²⁵³ *Id.*

Eu égard à ce qui précède, la suite de notre étude commencera par ressortir que les critiques à l'endroit du capitalisme, s'appliquent à un capitalisme dépravé dans la pratique plutôt qu'au capitalisme authentique ; puis nous montrerons que le concept smithien de sympathie peut constituer un préservatif contre les perversions pratiques du capitalisme.

Ensuite, nous montrerons que l'avènement du capitalisme a permis des progrès tous azimuts, allant des progrès sociaux, politiques, techniques et scientifiques.

Enfin, nous exposerons que le capitalisme peut constituer la voie de sortie du sous-développement économique qui plombe l'Afrique. Ce faisant, il permettrait au continent de recouvrer une respectabilité internationale. Nous ferons aussi voir que le capitalisme peut constituer la solution à la crise démocratique en Afrique et au problème du vivre ensemble

CHAPITRE VII : PAR-DELA LES CRITIQUES : LES ENJEUX HUMANISTES DU CAPITALISME

Dans la foulée de la fin de la guerre froide, Francis Fukuyama décréta que l'histoire, en tant que « processus simple et cohérent d'évolution prenant en compte l'expérience de tous les peuples en même temps ²⁵⁴», avait réalisé sa fin c'est-à-dire que l'humanité avait, enfin, accompli l'achèvement de sa marche vers la modernité. Modernité qui se caractérise notamment par la démocratie et le capitalisme. Dès lors, l'humanité entière deviendrait démocratique et capitaliste. A partir de ce moment, la liberté et la prospérité seraient telles que personne ne douterait plus des bienfaits de la démocratie et du capitalisme. Cependant, si la démocratie, au moins dans les discours, semble rencontrer un large consensus, on ne peut en dire autant du capitalisme. En effet, le capitalisme ne cesse de faire l'objet de critiques. Depuis les critiques classiques (Marx, Proudhon ...) jusqu'à la critique écologiste contemporaine, le capitalisme ou libéralisme économique est attaqué de toutes parts. Les critiques formulées à l'endroit du capitalisme sont certes pertinentes ou ont pu l'être. Mais elles s'adressent cependant à un capitalisme dénaturé. Le présent chapitre est consacré à ressortir les écarts entre les pratiques dites capitalistes et le capitalisme authentique ; puis à faire voir que le concept smithien de sympathie peut constituer une prévention efficace contre les dépravations pratiques du capitalisme.

I- CAPITALISME DÉNATURÉ CONTRE VRAI CAPITALISME

Par vrai capitalisme, nous entendons la doctrine forgée par Adam Smith, dont nous avons exposé les principes dans le deuxième chapitre de ce mémoire. Par capitalisme dénaturé, nous entendons un système dans lequel les principes du capitalisme sont brandis, fallacieusement, par des personnes ou des entités occupant des positions importantes dans les sphères économiques, pour faire prévaloir leurs intérêts. C'est cette dénaturation du capitalisme qui justifie l'essentiel des critiques qui lui sont destinées. Il convient que de rappeler, au cours de cette section, que le capitalisme authentique n'est pas favorable à l'exploitation humaine, qu'il ne s'accommode pas des pratiques collusoires, des interventions de l'Etat dans les affaires économiques ; autant d'usages que l'on déplore dans la pratique capitaliste dénaturante. En outre, il importe que nous nous arrêtons sur la notion de laissez-

²⁵⁴ F. FUKUYAMA, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, trad.fr. Denis-Armand Canal, Paris, Flammarion, 1992, p.12.

faire, pour en lever les ambiguïtés dont profitent une certaine catégorie de gens. Par ailleurs, les inégalités qui procèdent du système capitaliste, ont suscité des revendications portant sur la justice sociale. Il convient que nous examinions le rapport du capitalisme à la justice sociale.

A- Des mœurs capitalistes anticapitalistes²⁵⁵

L'étude de l'exploitation capitaliste que nous avons menée, dans la deuxième partie du présent travail, a fait voir qu'elle est due à ce que dans le système de la propriété privée des moyens de productions, il existe un grand nombre de personnes déshéritées livrées à la merci des personnes disposants des moyens de productions. Dès lors, l'intérêt de ces derniers, orienté vers le profit personnel, les pousse à se servir des autres comme de simples instruments, sans considération pour leur personne. Ainsi pour Marx, le profit que font les capitalistes ou la plus-value, se réalise toujours grâce au surtravail des ouvriers. Cet état de faits, nous l'avons vu, est rendu possible par la précarité des conditions de vie des gens du peuple qui ne sauraient subsister, s'ils ne trouvaient à s'employer. Smith écrit dans ce sens que :

*Un propriétaire, un fermier, un autre maître fabricant ou marchand, pourrait, en général, sans occuper un seul ouvrier, vivre un an ou deux sur les fonds qu'il a déjà amassés. Beaucoup d'ouvrier ne pourraient pas subsister sans travailler une semaine, très peu un mois et à peine un seul une année entière. A la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin du maître ; mais le besoin du premier n'est pas si pressent.*²⁵⁶

Il semble ainsi évident que la négociation contractuelle sur la base de laquelle va s'établir la relation entre employé et employeur, du fait de la fragilité de ce dernier, se fera suivant les critères du premier. D'ailleurs « il n'est pas difficile, affirme Smith, de prévoir lequel des deux partis, dans toutes les circonstances ordinaires, doit avoir l'avantage dans le débat et imposer à l'autre toutes ses conditions.²⁵⁷ » Dès lors, la seule solution, pour délivrer la classe laborieuse de l'oppression capitaliste, d'après les pourfendeurs du capitalisme, est de rendre les moyens de productions collectifs, c'est-à-dire abolir la propriété privée. Toutefois, il faut dire que le système où l'exploitation de l'homme par l'homme est consacrée n'est pas le vrai capitalisme dans la mesure où une « action économique capitaliste (est) celle qui repose sur l'espoir d'un profit par l'exploitation des possibilités d'échanges, c'est-à-dire sur des échanges (formellement) pacifiques de profit.²⁵⁸ » C'est-à-dire que dans le capitalisme vrai,

²⁵⁵ L'oxymore dans le titre c'est pour ressortir que la pratique capitaliste est contraire, à bien des égards, aux principes qui sont censés la fonder.

²⁵⁶ A. SMITH, *La richesse des Nations*, p.40.

²⁵⁷ *Id.*

²⁵⁸ M. WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme.*, p.3.

la coercition, quelle qu'elle soit, physique, morale, ou psychologique, est inadaptée. Ainsi, « l'acquisition par la force (formelle et réelle) suit ses propres lois et il n'est pas opportun de la placer dans la même catégorie que l'action orientée vers le profit provenant de l'échange.²⁵⁹ » Ce qui signifie que l'exploitation dite capitaliste est une contradiction dans les termes. En effet, le capitalisme se structure essentiellement autour du travail libre²⁶⁰. Or, l'exploitation implique un défaut de liberté chez les exploités. Ceux-ci, soumis aux rudesses de la vie, se voient presque contraints par les capitalistes de travailler dans les conditions favorables à ces derniers au risque de croupir dans la misère. Cette précarité existentielle les expose à l'arbitraire des détenteurs de moyens de production. Or, si la liberté individuelle est « l'état de choses dans lequel un homme n'est pas soumis à l'arbitraire d'un autre ou d'autres hommes ²⁶¹», alors le travailleur exploité ne saurait être libre. En revanche, le capitalisme vrai, fondé sur la liberté individuelle, pour éviter que ne se développe un système d'exploitation de l'homme par l'homme, fait de la concurrence un pilier fondamental. C'est pourquoi Smith, par exemple, critiquait sévèrement les privilèges des corporations qui, pour lui, étaient nuisibles à la concurrence.²⁶²

1- La concurrence comme préservatif contre les abus des détenteurs des moyens de production

La concurrence constitue un préservatif contre les abus des détenteurs des moyens de production dont, faut-il le rappeler, l'intérêt « est toujours à quelques égards différents et même contraire à celui du public.²⁶³ » Dès lors, il est crucial que soit mis sur pied un système de concurrence transparent, de sorte que les employeurs sollicitant la main d'œuvre des ouvriers les traitent décentement, au risque qu'ils aillent voir ailleurs. C'est pourquoi dans le système capitaliste, les mesures ou comportements tendant à restreindre soit la liberté d'entreprise soit la liberté de profession sont malvenues : la liberté d'échange est donc le critère déterminant du capitalisme de concurrence, car de la même manière que la relation marchande entre un consommateur et un commerçant constitue un échange, de la même manière aussi la relation entre un employeur et un employé est un échange. Pour que l'employé soit prévenu contre l'intempérance de l'employeur, la présence sur le marché d'autres employeurs potentiels est une protection dont bénéficient les travailleurs contre

²⁵⁹ *Id.*

²⁶⁰ *Ibid.*, p.7.

²⁶¹ F. HAYEK, *Constitution de la liberté*, p.17.

²⁶² A. SMITH, *La Richesse des Nations.*, p.37.

²⁶³ *Ibid.*, p.133.

l'arbitraire des employeurs. Comme le dit Friedman, « l'employé est protégé contre la coercition du patron, parce qu'il y a d'autres employeurs pour lesquels il peut travailler. ²⁶⁴»

De plus, avec la concurrence entre capitalistes dans le système de libre entreprise, c'est-à-dire, un système où il n'y aurait ni privilèges exclusifs de corporation²⁶⁵, ni restriction dans la création d'entreprises ou d'activités économiques, il semble plus que probable, que chaque propriétaire tâchera de mettre en place une organisation telle que les travailleurs soient plus productifs avec des quantités de travail moindres. « De meilleure machines, une plus grande dextérité et une division et distribution de travail mieux étendues, toutes choses qui sont causes que, pour exécuter une pièce quelconque, il ne faut qu'une bien moindre quantité de travail²⁶⁶. » En effet, chaque propriétaire d'entreprise devant produire ou plus ou mieux que ses concurrents, pour escompter réaliser ses bénéfices, il s'ensuit qu'il mettra en œuvre les méthodes les plus efficaces, les plus sophistiquées, pour réaliser cette fin. Or, si les employés produisent beaucoup avec les quantités de travail réduites, et ceci par le fait même des capitalistes qui, mus par la concurrence, rationalisent davantage leurs entreprises, en les équipant, par exemple, de meilleures machines, peut-on encore dire qu'ils exploitent les travailleurs, qu'ils emploient ? la réponse évidemment est non. Et si l'on nous répliquait que le produit du travail appartient à celui qui l'a réalisé, quid de celui qui le met en état de travailler ? Condillac avait répondu à cette question. Pour lui, le travailleur productif immédiat et celui qui le met en état de travailler sont copropriétaires des produits issus de leur collaboration. Il précise que celui qui fournit les moyens de productions a la part la plus importante.²⁶⁷

Par ailleurs, il a pu être observé qu'il existe, entre producteurs, des ententes tacites ou expresses, qui ont pour effet de jouer sur le prix, l'approvisionnement des marchés afin de vendre leurs produits le plus cher qu'ils le peuvent. Cette réflexion est suggérée par l'observation de certains phénomènes de marché, comme les hausses des prix, concomitantes, de certains produits fabriqués pourtant par des entreprises concurrentes, ou des pénuries soudaines et générales de certains articles, alors même que ceux-ci sont faits par différentes firmes²⁶⁸. Ces pratiques, nous le disons, sont contraires à l'optique du capitalisme authentique et constituent une dépravation pratique de ce dernier. Nous avons vu, avec Weber, que le

²⁶⁴ M. FRIEDMAN, *Capitalisme et liberté*, p.57.

²⁶⁵ A. SMITH, *La richesse des nations*, p. 67.

²⁶⁶ *Ibid.*, p.129.

²⁶⁷ E. CONDILLAC (de), *Le commerce et le gouvernement*, p.35.

²⁶⁸ Evidemment cela peut être dû de circonstances indépendantes de la volonté des producteurs.

capitalisme vise le profit, au moyen de l'échange libre. Or les pratiques ici dénoncées vicient clairement l'échange en faveur des producteurs. Ces pratiques anticapitalistes sont encouragées, notamment, par l'institutionnalisation de groupements patronaux tels que le Medef en France, le Gicam au Cameroun. Et, comme l'a justement dit Adam Smith, « il est rare que les gens du même milieu se trouvent réunis, fût-ce pour quelque partie de plaisir ou pour se distraire, sans que la conversation finisse par quelque conspiration contre le public, ou par quelque machination pour faire hausser les prix.²⁶⁹ » Ce constat, Smith le faisait à l'époque du régime corporatiste et mercantiliste, qu'il réprouvait. Dans un tel système, ce qui compte ce sont les producteurs et leurs intérêts qu'ils font habilement passer pour l'intérêt du peuple²⁷⁰.

Or, dans un vrai système capitaliste, ce qui vient en priorité c'est l'intérêt des consommateurs. Cela ne veut nullement dire que les producteurs et les consommateurs ne doivent pas mutuellement tirer profit de leurs échanges. Il s'agit plutôt que les biens produits soient vendus à des prix non extorqués. Le capitalisme authentique fait de la concurrence le gage de sa réalisation. En effet, la concurrence est pensée comme un facteur de libération des travailleurs et de protection des consommateurs. Pour être efficace, elle a besoin de s'exercer librement et pleinement. Ce qui suppose non seulement que le marché ne fasse point l'objet d'interventions étatiques, mais encore que les acteurs du marché ne le brouillent pas en usant de procédés de nature à contrarier la libre concurrence. Dès lors, si l'Etat doit laisser faire, comment empêcher les acteurs économiques de recourir à des pratiques anticoncurrentielles, s'ils les jugent favorables à leurs intérêts ? autrement dit, le « laissez-faire » ne risque-t-il pas de nuire à la libre concurrence ? il convient avant de répondre à cette interrogation, que nous montrions de quelle manière la concurrence capitaliste sert les travailleurs et les consommateurs (l'essentiel de la population) sans nécessairement nuire aux employeurs et commerçants.

La libre concurrence du marché est donc le moyen le plus efficace de concilier différents intérêts individuels ; notamment les intérêts des capitalistes et ceux des travailleurs et consommateurs. « En général, dès qu'une branche de commerce ou une division du travail quelconque est avantageuse au public, elle le sera toujours d'autant plus que, la concurrence y sera plus librement et plus généralement établie.²⁷¹ » c'est la raison pourquoi les pratiques

²⁶⁹ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.79.

²⁷⁰ *Ibid.*, pp 132- 133.

²⁷¹ A. SMITH, *La richesse des nations*, p. 181.

telles que le monopole ou les restrictions de libertés sont mal perçues dans le libéralisme économique ; comme le dit Jean Daniel Boyer, « la libre concurrence est le seul moyen de garantir la libre confrontation des jugements sur la valeur des marchandises sans que celles-ci ne soit biaisées par les inégaux pouvoirs de marché des échangistes.²⁷² » Imaginons une société où, pour la production et la commercialisation des matelas, il n'y aurait qu'une seule entreprise. Une telle entreprise pourrait alors, du fait du monopole qu'elle exerce, pratiquer des prix excessifs, sans crainte de se voir disputer la clientèle par quelque concurrent. Dans une telle conjoncture, il est plus qu'évident, que l'échange entre l'entreprise en question et ses clients est comme contraint, puisque ceux-ci ne disposent d'aucune alternative et donc pas de liberté de choix. Hayek de dire alors que « sous un régime de concurrence libre nous jouissons d'une liberté de choix nous permettant, si une personne se montrer incapable de satisfaire nos désirs, de nous adresser à une autre. Mais si nous devons nous adresser au détenteur d'un monopole, nous sommes à sa merci. »²⁷³ Pour Smith en effet,

Le prix de monopole est, à tous les moments, le plus haut qu'il soit possible de retirer. Le prix naturel ou le prix résultant de la libre concurrence est, au contraire, le plus bas qu'on puisse accepter. (...) l'un est à tous les moments le plus haut qu'on puisse arracher aux acheteurs ou le plus haut qu'on suppose qu'ils consentiront à donner, l'autre est le plus bas dont les vendeurs puissent généralement se contenter, pour pouvoir en même temps continuer leur commerce.²⁷⁴

Cette citation illustre bien que la concurrence sert les consommateurs sans pourtant nuire aux producteurs, aux commerçants ; puisque les uns achètent à des prix qu'ils jugent « justes » et les autres vendent à des prix qui leur permettent de poursuivre leurs activités et donc, on peut logiquement déduire qu'ils leur permettent de réaliser des profits. Contemporain d'Adam Smith, Condillac faisait le même éloge de la libre concurrence. Il écrit notamment que « si celui qui vend seul fait hausser, il suffira, pour le faire baisser, de multiplier les vendeurs. »²⁷⁵ Il poursuit, « Or ils se multiplieront d'eux-mêmes, quand on y mettra point d'obstacles. Comme tout espèce de commerce offre un bénéfice, il ne faut pas craindre qu'il ne se fasse pas. Si on laisse la liberté de le faire, il se fera, et le nombre de marchands croîtra, tant qu'en le faisant concurremment, ils y trouvent assez de bénéfice pour subsister. »²⁷⁶

²⁷² J. D. BOYER, « Adam SMITH problem ou problème des sciences sociales, détour par l'anthropologie d'Adam Smith », p.51.

²⁷³ F. HAYEK, *La route de la servitude.*, p.71.

²⁷⁴ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.37.

²⁷⁵ E. CONDILLAC (de), *op.cit.*, p.69.

²⁷⁶ *Id.*

Il importe donc, pour que la concurrence puisse opérer, que le commerce soit laissé libre. Pareillement, il importe qu'il y ait, dans le marché du travail, plusieurs employeurs possibles. Cela permet d'éviter que les travailleurs soient exposés à la rudesse d'un employeur unique, qui, se sachant sans concurrents, peut alors réduire le salaire des employés à la portion la plus congrue. Alors même que « la seule équité exige que ceux qui nourrissent, habillent et logent tout le corps de la nation aient, dans le produit de leur propre travail, une part suffisante pour être eux-mêmes passablement nourris, vêtus et logés.²⁷⁷ » Dès lors, la multiplicité des employeurs et la liberté des emplois font que les travailleurs soient tout à fait libres d'exercer les métiers qu'ils souhaitent et pouvoir changer d'emploi ou d'employeur librement. C'est pour cette raison que Smith s'érige contre les règlements corporatistes. Pour lui « les privilèges exclusifs des corporations, les statuts d'apprentissages et toutes les lois qui, dans les branches d'industries particulières, restreignent la concurrence à un plus petit nombre de personnes qu'il n'y en aurait sans les entraves, ont la même tendance que les monopoles.²⁷⁸ » Ainsi, dans la doctrine du capitalisme vrai, il est important que la concurrence soit aussi libre et élargie que possible, pour assurer des échanges justes. C'est pour cette raison que les collusions tendant à réduire la concurrence ou les règlements dans ce sens sont anticapitalistes. Cependant, comme le capitalisme repose sur la liberté individuelle et la recherche du profit personnel et qu'il refuse les immixtions étatiques dans la sphère économique, comment éviter l'opposition entre le laissez-faire et la libre concurrence ?

2- Concurrence libre et laissez-faire

Parler de la libre concurrence revient à mettre en avant un ensemble de principes et de règles garantissant le libre exercice des activités économiques. Elle procède de la liberté d'entreprise. C'est au nom de cette liberté d'entreprise que Smith et d'autres libéraux comme Hayek ou encore Friedman et, avant eux, les physiocrates préconisent de laisser le marché s'autoréguler. C'est-à-dire que l'Etat doit éviter d'intervenir dans les affaires économiques. Cependant, il est probable que dans

Une économie libre, une entreprise peut acquérir un monopole et, grâce à cette position de force, à la fois exploiter ses clients et éliminer ses concurrents potentiels (par exemple en abaissant drastiquement ses prix chaque fois qu'il s'en présente un). Faute d'y parvenir,

²⁷⁷ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.46.

²⁷⁸ *Ibid.*, p.37.

*une entreprise peut aussi s'allier à ses concurrents pour constituer un cartel dont tous les membres agissent de la même façon, ce qui revient à créer un monopole à plusieurs.*²⁷⁹

On se retrouve alors face à ce qui ressemble une aporie du système de l'économie libérale. En effet, comment préserver la concurrence si on laisse le marché fonctionner au gré des intérêts d'une certaine catégorie de gens, lesquels intérêts vont justement dans le sens de la restriction de la concurrence ? il convient de dire que le laissez-faire, entendu comme refus de l'ingérence étatique dans les affaires économiques ne signifie pas que l'Etat en soit complètement écarté.²⁸⁰

C'est l'Etat qui est censé veiller à ce que les règles qui régissent l'activité économique soient respectées, c'est d'ailleurs l'Etat qui fixe ces règles. Friedman dit fort à propos que « l'existence d'un marché libre n'élimine évidemment pas le besoin d'un gouvernement. Au contraire, ce dernier est essentiel, et comme forum où sont fixées les règles du jeu et comme arbitre qui interprète et fait appliquer ces règles. »²⁸¹ En tant que tel, l'Etat peut et doit, non seulement, définir un cadre législatif et normatif qui protège la liberté individuelle, mais en plus, lorsqu'il lui est rapporté que cette liberté est atteinte ou opprimée, il doit agir dans le sens de la restaurer. Dans le premier cas l'Etat agit notamment sur le plan législatif, par la codification des règles auxquelles devront se conformer tous les acteurs du marché libre, non cependant pour le tenir sous contrôle, mais pour protéger l'ensemble des acteurs aussi bien de l'Etat lui-même que des autres acteurs. C'est ainsi que le droit de la concurrence, par exemple, est élaboré. Le droit de la concurrence s'entend comme la

*Branche du droit qui s'intéresse à l'ensemble des règles juridiques gouvernant les rivalités entre agents économiques dans la recherche et la conservation d'une clientèle et visant à sauvegarder la concurrence non seulement en tentant de limiter la concentration d'entreprises, les monopoles, mais aussi en s'efforçant de maintenir des méthodes loyales de concurrence. Autrement dit, ce droit a pour objet de favoriser la libre concurrence*²⁸².

Le droit de la concurrence a ainsi pour objet la préservation de la liberté de concurrence et d'entreprise qui, laissée à elle-même, pourrait s'autodétruire. En effet, il faut rappeler que la liberté d'entreprise est, avant tout, un principe suivant lequel toute personne ou entité peut

²⁷⁹ P. HUBERT, « Droit constitutionnel et liberté de la concurrence. » in nouveaux cahiers du conseil constitutionnel, pp. 15-27, Paris, 2015, p.20.

²⁸⁰ « L'usage efficace de la concurrence en tant que principe d'organisation sociale exclut certains types d'intervention coercitive dans la vie économique, mais il en admet certains autres qui peuvent parfois l'aider considérablement, et exige même certains genres d'action gouvernementale. », F. HAYEK, *La route de la servitude*, p. 33.

²⁸¹ M. FRIEDMAN, *Capitalisme et liberté*, op.cit., p.57.

²⁸² J. PICOTTE, op.cit., p. 1131.

créer une entreprise, et non une prérogative accordée à certaines entreprises de faire tout ce qu'elles veulent, y compris empêcher la concurrence.²⁸³

Dans le second cas, l'Etat peut intervenir à travers ses organes judiciaires, chaque fois que sont violées les règles de la concurrence. En de pareilles circonstances, il s'agit, pour les juridictions compétentes, de sanctionner les acteurs fautifs. Ce qui permet, au moins pour un temps, de restaurer l'ordre concurrentiel normal. La libre concurrence et la doctrine du laissez-faire peuvent ainsi se combiner dans le système capitaliste de la libre concurrence. Il est juste besoin, à cet effet, que l'Etat tienne son double rôle d'édicteur impartial des normes et d'arbitre des conflits d'intérêts éventuels ou de juge chargé de sanctionner, le cas échéant, les violations aux règles édictées et admises. En effet comme le relève Friedman, « le besoin de gouvernement se fait sentir parce que la liberté absolue est impossible. Quelque séduisante, comme philosophie, qui puisse être l'anarchie, elle n'est pas réalisable dans un monde d'hommes imparfaits. Les libertés des hommes peuvent entrer en conflit, et quand cela arrive, la liberté de l'un doit être limitée pour préserver celle de l'autre. »²⁸⁴

Le capitalisme ne prône donc pas un monde agonistique, dans lequel les plus forts auraient toute latitude de consolider leur puissance, tout en œuvrant pour empêcher d'autres d'émerger. Mais il s'agit d'une doctrine et d'un système où les hommes sont égaux en liberté, chacun pouvant, à sa guise et sans contrainte ni entrave, s'engager dans les projets qui l'intéressent. Le laissez-faire veut donc simplement dire que l'Etat doit éviter, soit d'accorder des privilèges à certains acteurs économiques, soit de favoriser certains secteurs d'activité.

Ce qui précède nous a permis de ressortir les contradictions entre la pratique capitaliste pervertie et le capitalisme authentique. Nous avons ainsi pu voir que la libre concurrence est un pilier fondamental du capitalisme vrai, alors qu'elle tend à être escamotée ou faussée dans la pratique capitaliste corrompu. Reste cependant que le capitalisme est générateur d'inégalités matérielles, ce qui suscite une indignation à son encontre, se structurant autour de la notion de justice sociale.

B- Capitalisme et justice sociale

Il convient d'étudier d'abord le concept de justice sociale, avant d'aborder son rapport au capitalisme.

²⁸³ M. FRIEDMAN, *Capitalisme et liberté*, op.cit., p. 72.

²⁸⁴ *Id.*

1- Définition de la justice sociale

« On doit appeler juste, écrit Aristote, celui qui obéit aux lois, et celui qui observe avec autrui les règles de l'égalité. Ainsi, le juste sera ce qui est conforme à la loi et à l'égalité ; l'injuste sera l'illégal et l'inégal.²⁸⁵ » Ainsi pour Aristote, la justice est la vertu qui porte au respect des lois qui régissent la société et à la considération des autres hommes comme nos égaux. L'égalité de tous devant la loi étant formellement acquise dans les sociétés démocratiques, de même que l'égalité morale fait consensus, quel autre type d'égalité peut-on faire valoir pour servir la justice ? quand on parle de justice sociale, l'égalité visée ou, ce qui revient au même, les inégalités décriées sont de nature socio-économique. Dès lors, la justice sociale peut être définie comme un ensemble de principes et de propositions qui visent à améliorer les conditions de vie des personnes les moins nanties de la société aux fins de réduire, sinon de supprimer les inégalités socio-économiques. On peut alors se demander : le capitalisme, en tant que système basé sur la propriété privée des moyens de production, impliquant notamment que l'Etat n'intervienne pas dans les processus économiques est-il compatible avec la justice sociale ?

2- Rapports du capitalisme et de la justice sociale

Le système de la propriété privée des moyens de production et de libre concurrence qu'est le capitalisme est nécessairement porteur d'inégalités sociales et économiques. Ces inégalités se traduisent dans les faits par la limitation des possibilités des personnes les plus défavorisées de la société. Par exemple, les personnes les moins nanties ne peuvent pas payer certaines écoles à leurs enfants, ou s'offrir des voyages d'agrément au bout du monde. Dans le même temps, on voit des gens qui vivent dans l'opulence la plus totale, pouvant satisfaire tous les désirs qu'il est matériellement possible de combler. Les uns sont généralement issus des classes populaires et laborieuses et les autres font partie de la classe des propriétaires, des actionnaires, des dirigeants et cadres supérieurs d'entreprises. Ce qui porte à penser que le capitalisme est incompatible, sinon antinomique avec la justice sociale. Cependant, des auteurs comme Amartya Sen ou John Rawls ont élaboré des théories qui, selon eux, sont à même de concilier capitalisme et justice sociale. Pour ces auteurs, la liberté individuelle est une valeur absolue avec laquelle on ne transige pas. A cet égard, le système économique et social qui préserve le mieux cette valeur doit être gardé, mais en veillant à ce qu'il soit

²⁸⁵ Aristote, *Ethique à Nicomaque*, v§9.

avantageux à tous les membres de la société. Arrêtons-nous à la conception de la justice de John Rawls. La justice sociale chez Rawls est désignée par « justice domestique²⁸⁶ »

Rawls développe une conception de la justice comme équité, dont les principes sont censés s'appliquer à ce qu'il appelle les « structures de base de la société²⁸⁷. » pour ce philosophe américain, deux principes entrent en jeu lorsqu'on veut ériger une société juste. Il s'agit du principe d'égalité de liberté et du principe de différence. Le principe d'égalité de liberté stipule que « chaque personne doit avoir un droit égal au système total le plus étendu de libertés de bases égales pour tous, compatibles avec un même système pour tous.²⁸⁸ » Selon Anselme Amougou, ce principe a « le mérite d'assurer à chacun l'accès à certains droits élémentaires, tels que la liberté de conscience, la liberté de pensée, la liberté d'association, l'égalité des libertés (...) cette extension de la liberté fait d'elle la priorité absolue du libéralisme politique de Rawls.²⁸⁹ » Ce principe signifie en gros que les hommes sont également libres et que personne ne devrait être entravé ou privé de l'exercice de sa liberté quelque extension qu'elle prenne.

Le principe de différence, quant à lui, stipule que « les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient : a- au plus grand bénéfice des plus désavantagés, dans la limite d'un juste principe d'épargne, et b- attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous conformément au principe de la juste égalité des chances. »²⁹⁰ Ce second principe admet donc qu'il puisse exister, dans une société juste, des inégalités. Cependant ces inégalités doivent nécessairement bénéficier aux moins bien lotis économiquement et socialement. Et aussi, elles ne doivent pas s'établir par la violation de l'égalité des chances ; c'est-à-dire notamment que certaines données individuelles, à l'instar des caractéristiques innées ou du milieu social d'origine, doivent être indifférentes. Les deux principes rawlsiens sont articulés à la notion de « biens premiers » qui sont, pour lui, « tout ce qu'un être rationnel désirera quels que soient ses autres désirs.²⁹¹ » ces biens premiers qui, selon Rawls, sont le socle d'une société juste, et qui doivent être mis à disposition de tous les membres de la société sont : les libertés de base (liberté de pensée, de conscience, d'association.) ; la liberté de mouvement et d'entreprise, les pouvoirs et prérogatives liés aux

²⁸⁶ J. RAWLS, *La justice comme équité*, trad.fr. Bertrand Guillaumin, Paris, la Découverte, p.30.

²⁸⁷ *Id.*

²⁸⁸ J. RAWLS, *Théorie de la justice*, trad.fr. Catherine Audard, Paris, Seuil, 1987, p.341.

²⁸⁹ A. AMOUGOU, « La problématique rawlsienne de la justice », mémoire de maîtrise en philosophie, Université Yaoundé I, 2004, pp. 49-50.

²⁹⁰ J. RAWLS, *Théorie de la justice*, *Ibid.*, p. 341.

²⁹¹ J. RAWLS, cité par A. AMOUGOU, « La problématique rawlsienne de la justice », p.35.

fonctions et postes de responsabilités, nécessaires au développement des capacités sociales et l'affirmation de soi, les richesses et les revenus nécessaires à la réalisation de nos fins, les bases sociales du respect de soi²⁹². Revenons aux principes rawlsiens et analysons-les à l'aune des principes du capitalisme.

*Le principe d'égalité liberté : ce principe s'accorde avec les principes du capitalisme. En effet, le capitalisme, ainsi que nous l'avons suffisamment relevé, est fondé sur la liberté individuelle, laquelle présuppose l'égalité entre tous les citoyens. Puisque tous les citoyens sont égaux devant la loi, tous peuvent également rechercher ce qui est bon pour eux ou postuler à des fonctions politiques importantes. Comme le souligne Hayek « nous devons indiscutablement considérer la règle de loi comme la véritable antinomie de la règle de statut. C'est la règle formelle de loi, c'est l'absence de certaines catégories de gens privilégiés qui garantit l'égalité devant la loi.²⁹³ » Qu'il s'agisse du droit de propriété, de la liberté d'industrie et du travail, des libertés civiles et politiques, tous ces droits et libertés sont des éléments importants du régime capitaliste. Le droit de propriété en est même la pierre angulaire. Cependant c'est ce droit de propriété qui est, semble-t-il, à la base des inégalités, au point qu'il est considéré, à tort, comme le privilège des riches. Pourtant, « Il y a un privilège si le droit de produire ou de vendre certains articles, est réservé à une catégorie de gens désignée par l'autorité. Mais appeler privilège la propriété privée que chacun peut acquérir dans des conditions identiques uniquement parce que seuls un certain nombre de gens y parviennent, c'est vider le mot de son sens. »²⁹⁴

Or dans le système du capitalisme authentique, non seulement la propriété est un droit reconnu à tous et à chacun, sous les mêmes conditions, mais aussi les privilèges de classes y sont réprochés de même que les tentatives de limitation ou de biaisement de la liberté d'entreprise, de commerce, de travail. Il n'est que de se rappeler que Smith critiquait sévèrement les privilèges accordés aux corporations et aux seigneurs féodaux dans le système mercantile. De même dans le système capitaliste, toutes les autres libertés sont-elles ouvertes également à tous. Il n'existe, par exemple, pas le vote censitaire, et on voit des gens de toutes extractions accéder à des hautes positions politiques. Sous ce rapport, le capitalisme s'accorde à la justice sociale.

²⁹² *Ibid.*, p.36.

²⁹³ F. HAYEK, *La route de la servitude*, p.63.

²⁹⁴ *Ibid.*, p.63-64.

* Le principe de différence : la seconde stipulation de ce principe, l'acceptation des inégalités, lorsqu'elles s'établissent dans un contexte général d'égalité des chances, est également vérifiable dans les sociétés capitalistes. Les pays capitalistes sont les plus scolarisées, ce sont aussi ceux dans lesquels on voit des ascensions sociales dans tous les secteurs de la vie. Les biographies de certains hommes les plus riches d'Amérique ne nous indiquent pas qu'ils soient tous nés avec des cuillers en or dans la bouche, mais le système de la liberté d'industrie et de concurrence leur a permis de se hisser à un niveau social qu'ils n'auraient peut-être pas atteint, dans un autre système. (Jeff Bezos, Steve Jobs, Mark Zuckerberg ...) Hayek de dire, dans ce sens, que « sous le régime de concurrence, l'homme qui part de zéro, quoiqu'il ait moins de chance d'acquérir une grande fortune que l'homme doté d'un héritage, il peut pourtant y parvenir. »²⁹⁵

De même, en politique, on a vu des gens d'extraction modeste arriver à de hautes fonctions politiques. Richard Nixon a été élu président des États-Unis, le pays le plus capitaliste au monde, alors même que ses parents étaient sans fortune et que lui-même avait fait ses études dans une "petite université" américaine. Son prédécesseur, Lyndon Johnson, n'avait pas, non plus, des origines sociales plus enviables. Plus récemment, on peut prendre le cas de Barack Obama. Notre propos n'est pas de dire que les riches et les pauvres ont exactement les mêmes chances, dans les mêmes proportions. Ce que nous disons c'est que le système capitaliste offre de réelles possibilités d'ascension sociale et économique.

La première partie du principe de différence, à savoir que les inégalités sont acceptables si elles bénéficient aux plus désavantagés, est plus problématique. En fait, par cette stipulation, Rawls invite en quelque sorte à briser l'égalité formelle qui existe entre individus. Il appelle ainsi à prendre des mesures discriminatoires en faveur des plus démunis pour, éventuellement, réduire les inégalités qui les séparent des plus nantis. Ce volet du principe de différence justifie alors que l'Etat puisse, par exemple, exiger des contributions de plus en plus fortes aux gens riches afin de redistribuer aux plus démunis. Rawls propose, dans ce sens, que le gouvernement soit composé de quatre ministères principaux : le département des allocations, le département de stabilisation, le département des transferts sociaux et le département de la répartition.²⁹⁶ Les dominations de ces ministères sont assez suggestives. Pour Robert Nozick, il n'est guère admissible que l'Etat se permette de prendre aux riches pour redistribuer aux pauvres. Il soutient que :

²⁹⁵ *Ibid.*, p.78.

²⁹⁶ A. AMOUGOU, « La problématique rawlsienne de la justice », pp. 68-69.

L'Etat redistributeur est moralement illégitime car il se permet des actions qu'il se permet des actions qu'il interdit aux individus. Il s'accorde des pouvoirs et des droits sans en avoir demandé préalablement l'autorisation aux membres de la société (...) l'Etat est légitime lorsque par sa police et sa justice, il intervient efficacement pour permettre le libre exercice des droits de propriété des individus dans le cadre d'une économie de marché totalement libre et régulée.²⁹⁷

En effet, l'Etat redistributeur viole le droit de propriété de certains en essayant de concrétiser celui des autres. Dans ce sens, la justice sociale, entendue comme une justice distributive, semble incompatible avec le système capitaliste. Mais cela est-il injuste en soi, dans la mesure où le capitalisme est un système de libertés étendues pour tous, c'est-à-dire où chacun est libre de mener sa vie comme il l'entend et où personne, a priori, ne détermine qui aura du succès et qui ne l'aura pas ? Hayek répond par la négative à cette question. Il affirme alors que dans l'économie libre qu'est le capitalisme, « La part de chacun est le résultat d'un processus dont les conséquences pour des individus n'ont été ni prévues ni voulues au moment où les institutions ont pris corps. Institutions dont on a alors convenu qu'elles devaient durer parce qu'on constatait qu'elles amélioreraient pour tous les perspectives de voir leurs besoins satisfaits. »²⁹⁸

Ainsi, ceux qui n'arrivent pas à tirer leur épingle du jeu, ont certes le droit de plaindre leur infortune, mais il n'est pas non plus juste qu'ils l'imputent à ceux qui ont plus de succès. Vu ainsi, dit Hayek, la justice sociale n'a pas de sens en régime capitaliste. Est-ce à dire qu'il faut rester indifférent face aux difficultés du grand nombre ? La réponse est non. Seulement l'Etat ne devrait pas forcer les riches de cotiser pour les pauvres. Les taxes ou impôts payés pour permettre à l'Etat d'assurer ses fonctions sont largement suffisantes pour lui permettre d'aider ceux qui ont le plus besoin de son aide. A l'Etat donc de réorienter cet excédent vers l'amélioration des conditions de ses citoyens les moins bien lotis.

Par ailleurs nous pensons que la première articulation du second principe rawlsien de la justice se vérifierait en système capitaliste si Rawls n'était pas opposé à l'utilitarisme. En effet, nous sommes d'avis, avec Schumpeter, que les inégalités liées au capitalisme profitent largement aux personnes défavorisées. L'amélioration constante des conditions de vie, l'abondance de divers types de biens profitent certes beaucoup aux moins nantis. Comme l'a dit Smith, « l'effet naturel de l'amélioration générale est de faire baisser par degrés le prix de presque tous les ouvrages de manufactures.²⁹⁹ » Or à qui bénéficie davantage la baisse progressive et généralisée des prix, sinon aux plus pauvres ?

²⁹⁷ R. NOZIK, cité par A. AMOUGOU, « La problématique rawlsienne de la justice », p.80.

²⁹⁸ F. HAYEK, *Droit, législation, liberté.*, p. 78.

²⁹⁹ A. SMITH, *La richesse des nations*, p.129.

En fin de compte, en partant des principes rawlsiens de la justice, il ressort que le capitalisme, en tant qu'il voit en tous les hommes des individus moralement et juridiquement égaux, est un système juste. Cependant, comme dans son implémentation, il engendre ou aggrave les inégalités matérielles et économiques et qu'il serait injuste pour les riches que l'Etat les oblige à redistribuer leurs richesses, le capitalisme ne semble pas s'accommoder de la justice sociale en tant qu'elle se veut distributive. Toutefois, en nous plaçant d'un point de vue utilitariste, le capitalisme apparaît tout à fait juste dans la mesure où ses fruits bénéficient, quoiqu'inégalement, à l'ensemble de la société. Il faut garder de vue que ce raisonnement s'applique au capitalisme vrai, c'est-à-dire celui où les hommes seraient vraiment libres, à l'abri d'aucune coercition dans leurs affaires économiques. Il convient, à présent, de voir le principe qui, dans une société capitaliste et individualiste, peut servir de rempart contre les perversions pratiques du capitalisme. Ce principe, qui nous est fourni par Smith, est la sympathie.

II- LA SYMPATHIE SMITHIENNE : UNE PREVENTION CONTRE LES PERVERSIONS DU CAPITALISME

Pour Adam Smith, la sympathie est un principe immanent de la nature humaine. Il écrit à son sujet : « Quelque degré d'amour de soi qu'on puisse supposer à l'homme, il y a évidemment, dans sa nature, un principe d'intérêt pour ce qui arrive aux autres. »³⁰⁰ Ce principe c'est la sympathie. Ainsi, pour le philosophe écossais, coexistent en l'homme deux principes directionnellement opposés mais complémentaires : l'amour de soi qui « désigne le soin naturel qu'un individu porte à son intérêt et à son bien-être »³⁰¹; et la sympathie qui porte à s'intéresser aux autres. La sympathie est la faculté grâce à laquelle l'homme peut s'ouvrir aux autres et partager, avec eux, leurs sentiments, leurs passions, comprendre leurs actions et leurs motivations. Dans le deuxième chapitre de ce travail, nous avons relevé que le fondement anthropologique du capitalisme est, selon Smith, l'intérêt légitime que chaque être humain porte à ses propres affaires. Ce qui implique que la liberté individuelle est facteur de prospérité. Toutefois il est par la suite apparu que cet individualisme peut être interprété comme la promotion de l'égoïsme. Suite à quoi la doctrine capitaliste a pu être pervertie dans

³⁰⁰ A. SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, 1860, p. 1.

³⁰¹ J. DELLEMOTE, « La cohérence de la pensée d'Adam Smith, problèmes et solutions : une synthèse critique de la littérature après 1976 », in *Économie et sociétés. Série PE, Histoire de la pensée économique*, pp 2227-2265, Paris, 2000, p.2251.

la pratique, donnant lieu à des maux comme l'oppression, l'exploitation et l'aliénation. Mais comme, suivant Smith, les hommes sont également capables, au moyen de la sympathie, de se préoccuper de leurs semblables, il semble que celle-ci puisse servir de limite non oppressive et naturelle aux débordements de l'amour de soi, et par suite être une prévention contre la dénaturation du capitalisme. Le premier moment de cette section sera consacré à montrer que l'amour de soi, bien qu'intuitivement porte chacun à se soucier d'abord et principalement de sa personne est cependant la condition de possibilité de la sympathie smithienne et que l'imagination en est la source. Le second moment servira à faire voir comment la sympathie peut prévenir les perversions pratiques du capitalisme et préserver le respect des droits de l'homme.

A- Condition de possibilité et source de la sympathie chez Adam Smith

Nous ferons voir que l'amour de soi, quoiqu'il soit naturellement porté sur nous-mêmes, est ce sans quoi il n'est possible à aucun homme de développer la sympathie, c'est-à-dire cette faculté qui permet à un individu de se soucier ou de se réjouir pour quelqu'un d'autre que lui-même. Toutefois cela ne peut se faire que si un individu se transporte, par l'imagination, dans la situation d'un autre. Ainsi, si l'amour de soi est une condition nécessaire de la sympathie, il ne saurait, sans le secours de l'imagination, permettre la formation de la sympathie.

1- L'amour de soi comme fondement de la sympathie

L'intérêt que chaque homme porte ordinairement à son bien-être est tel que la moindre contrariété peut être cause de grands chagrins. C'est ainsi que chacun tient la douleur en horreur et tout ce qui pourrait la causer. Epicure y voyait même le mal absolu. Inversement, nous recherchons tout ce qui est susceptible de nous apporter du contentement. Et c'est parce que nous nous savons épris de bien-être et ennemis de la souffrance que nous pouvons nous rendre compte, par analogie, que les autres le sont également. En voyant une personne souffrir, par exemple, il peut arriver que nous nous figurions ce que nous ressentirions si nous étions à sa place et de là nous comprenons sa peine, nous sympathisons avec elle. Ainsi, « d'un point de vue généalogique, la possibilité de sympathiser suppose, l'existence du self-love [amour de soi] : si j'étais dépourvu et donc indifférent à mes peines, douleurs, joies et sentiments, on

imagine mal comment je pourrais être sensible à ceux des autres. »³⁰² Pour ressortir combien la sympathie se fonde sur le sentiment que chacun a de soi, Smith écrit :

*Quelquefois, en nous mettant à la place des autres, nous éprouvons des sentiments dont ils sont incapables pour eux-mêmes. [...] De toutes les calamités auxquelles notre condition mortelle nous expose, la perte de la raison paraît être la plus déplorable, et les êtres les moins sensibles n'envisagent qu'avec une profonde commisération ce dernier degré de la misère humaine ; mais l'infortuné rit et chante, il est insensible à son propre malheur. Les angoisses que l'humanité ressent à sa vue ne viennent pas de la pensée qu'il a quelque sentiment de son état : la compassion qu'éprouve le spectateur vient alors de l'idée de ce qu'il sentirait lui-même s'il était réduit à une situation si malheureuse et s'il pouvait en même temps l'envisager avec le jugement et la raison qu'il possède au moment présent*³⁰³

Cette citation de Smith illustre bien le fait que, de par le souci que chacun a pour soi, les hommes peuvent sympathiser avec les peines de gens qui sont eux-mêmes insensibles à leur infortune. Néanmoins, il faut que l'homme recoure à son imagination, pour se figurer à la place de l'infortuné qu'il plaint ou du chanceux qu'il admire.

2- L'imagination comme source de la sympathie

Dans son *vocabulaire technique et critique de la philosophie*, André Lalande définit l'imagination comme « la faculté de former des images. »³⁰⁴ L'image quant à elle renvoie à « une reproduction soit concrète soit mentale de ce qui a été perçu par la vue. » ou à « la répétition mentale, généralement affaiblie d'une sensation précédemment éprouvée. »³⁰⁵ Pour Comte-Sponville l'imagination est « la faculté de se représenter intérieurement des images, y compris et surtout quand ce qu'elles représentent est absent. »³⁰⁶ Il ressort de ces définitions que l'imagination est la faculté qui permet à l'homme de se figurer des choses qui ne sont pas actuelles pour celui qui se les figure.

Ainsi, comme la personne qui sympathise ne fait pas l'expérience immédiate de la situation qui suscite sa sympathie, il faut bien qu'il y ait une force qui lui fasse envisager ce qu'elle éprouverait si elle était à la place de celui qu'elle observe. Cette force c'est l'imagination. Lisons l'auteur :

Aucune expérience immédiate ne nous apprenant ce que les autres hommes sentent, nous ne pouvons-nous faire d'idées de la manière dont ils sont affectés qu'en nous supposant nous-mêmes dans la situation où ils se trouvent. Qu'un de nos semblables soit sur la roue, nos sens ne nous instruiront jamais de ce qu'il souffre tant que nous n'avons pour nous-mêmes que le sentiment du bien-être. Nos sens ne peuvent jamais nous représenter autre chose que ce qui est en nous-mêmes. Il n'y a donc que l'imagination qui nous fasse

³⁰² *Ibid.*, p. 2252.

³⁰³ A. SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, pp. 5-6.

³⁰⁴ A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, *op.cit.*, p. 467.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 464.

³⁰⁶ A. COMTE-SPONVILLE, *Dictionnaire philosophique*, p. 452.

concevoir quelles sont les sensations de cet homme souffrant ; et l'imagination même ne peut faire naître en nous cette idée que parce qu'elle nous représente ce que nous éprouverions si nous étions à sa place. ³⁰⁷

Par l'imagination donc, un individu peut, pour ainsi dire, sortir de soi pour voir et ressentir les choses du point de vue ou de la situation d'un autre. En se représentant ainsi ce qu'il éprouverait s'il était dans une situation identique à celle d'un de ses semblables, qu'il observe, l'homme peut partager ses sentiments, approuver ses actions ou, au contraire, les désapprouver. Dans le premier cas, il fait montre de sympathie.

Toutefois, Smith note que parmi les passions qui peuvent susciter la sympathie, certaines sont physiques ou corporelles, c'est-à-dire qu'elles ont pour origine le corps, tandis que d'autres proviennent de l'imagination. Celles-ci, précise-t-il, suscitent davantage la sympathie que celles-là : « La structure de mon corps, écrit l'auteur, ne peut être que faiblement affectée des altérations qui surviennent dans celui de mon semblable ; mais mon imagination est plus souple et adopte, pour ainsi dire, aisément la forme et l'imagination de ceux qui ont quelque rapport avec moi. » ³⁰⁸ Il ajoute, pour illustrer son propos :

Les revers de l'amour, de l'ambition exciteront une plus vive sympathie que les plus grandes douleurs corporelles. [Car] Ces passions naissent entièrement de l'imagination. La personne qui a perdu toute sa fortune, si elle est en santé ne souffre point par-là de douleur physique: elle souffre par l'imagination seule qui lui met devant les yeux la perte de sa considération, l'oubli trop probable de ses amis, la dépendance, le besoin, la misère venant à la suite de sa ruine et nous sympathisons très vivement avec elle dans cette circonstance parce que notre imagination se moule en quelque sorte sur son imagination, et que dans les maux physiques, notre corps n'aurait pu se mouler sur son corps. ³⁰⁹

L'imagination est, chez Smith, la pierre angulaire de l'édifice sympathique. C'est par sa puissance que les individus peuvent, à partir de l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes, se projeter dans les sentiments de leurs semblables et pouvoir éprouver leurs joies ou leurs peines. Ainsi, la sympathie ouvre au respect des autres, puisque, en permettant de comprendre autrui, elle nous permet de saisir qu'il est une personne exactement au même titre que nous. Par quoi elle sert à éviter l'hypertrophie de l'amour de soi de laquelle elle procède pourtant. Ainsi, la sympathie apparaît comme une arme contre la dépravation du capitalisme.

B - De la façon dont la sympathie peut prévenir la perversion du capitalisme

Nous verrons que la sympathie smithienne ouvre à la conscience morale, en « développant les capacités individuelles d'abstraction et de distanciation nécessaires pour

³⁰⁷ A. SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, p. 2.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 27.

³⁰⁹ *Id.*

accéder aux lois divines. »³¹⁰ Ensuite nous verrons que cette ouverture sympathique à la conscience morale, est ce grâce à quoi peut être évitée la perversion du capitalisme. Nous illustrerons notre propos par le cas de l'exploitation capitaliste.

1- La sympathie comme voie d'accès à la conscience morale individuelle

La conscience morale que Smith appelle aussi juge intérieur ou spectateur impartial, se découvre à l'Homme à l'occasion de ses interactions avec d'autres hommes³¹¹. En effet, au contact des autres hommes, on réalise qu'il y a parmi les actions et les passions que l'on pose ou que l'on éprouve, certaines qui méritent la louange, et avec lesquels tout homme bien disposé, sympathise naturellement ; et d'autres qui attirent le blâme, et avec lesquelles personne de sain n'entrerait en sympathie. De fait, puisque chacun juge les actions et les passions de ses semblables, puis sympathise avec certaines et pas avec d'autres, ou ce qui revient au même, approuve certaines et pas d'autres³¹², chaque homme recherche également la sympathie de ses semblables, dont il sait qu'ils « le jugent autant qu'il les juge ». Ainsi, comme chacun veut être digne de louange et que tous abhorrent le blâme, chaque individu va alors scruter sa conduite et ses sentiments pour évaluer si elles sont dignes qu'on sympathise avec elles. Mais comme nos jugements peuvent être partiels,

*nous en venons bientôt à établir au dedans de nous un juge entre nous-mêmes et ceux avec lesquels nous vivons. Nous nous considérons comme agissant en présence d'une personne remplie de candeur et d'équité, qui n'a aucune relation particulière avec nous ou avec ceux dont les intérêts sont compromis par notre conduite, qui n'est ni notre père ni notre frère ou le leur, mais qui est simplement un homme général, un spectateur impartial qui voit nos actions avec la même indifférence que nous voyons celles d'un autre.*³¹³

Ce spectateur impartial ou conscience morale est l'instance à laquelle quiconque désire être aimable plutôt qu'être simplement aimé, qui craint, au-delà d'être haï, d'être ce qui mérite la haine, qui, plus que la louange, cherche à être un objet naturel de louange³¹⁴, devrait se référer pour juger de la propriété ou de l'impropriété de ses sentiments, de la justesse ou non

³¹⁰ J. D. BOYER, « Adam Smith problem ou problème des sciences sociales ? Détour par l'anthropologie d'Adam Smith », in *Revue française de Socio-Economie*, pp. 37-53, Paris, LA Découverte, 2000, p. 46.

³¹¹ «s'il était possible qu'une créature humaine parvînt à la maturité de l'âge dans quelque lieu inhabité, et sans aucune communication avec son espèce, elle n'aurait pas plus d'idée de la convenance ou de l'inconvenance de ses sentiments et de sa conduite, de la perfection ou de l'imperfection de son esprit que de la beauté ou de la difformité de son visage.[...] placez cette personne en société elle aura le miroir qui lui manquait : elle le trouvera dans la physionomie et dans les manières de ceux avec lesquelles elle vivra ; elle reconnaîtra infailliblement s'ils sympathisent avec ses sentiments ou s'ils les désapprouvent alors il s'apercevra pour la première fois de la propriété ou de l'impropriété de ses affections, de la perfection ou de l'imperfection de son âme. », A. SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, pp. 127-128.

³¹² *Ibid.*, p. 12.

³¹³ *Ibid.*, P. 129.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 131.

de ses actions. En d'autres termes c'est la conscience morale qui doit nous dire si nos actions sont dignes ou non de sympathie.

Pour le philosophe écossais, bien que la conscience morale puisse « se laisser ébranler et confondre par les jugements de l'ignorance et de la faiblesse humaine. »³¹⁵, elle demeure l'instance régulatrice à laquelle on doit se référer lorsqu'on veut objectivement juger de ce qui a trait à soi, à ses intérêts. Lisons-le.

*Quoique l'approbation de la conscience, quoique le témoignage du spectateur impartial ne suffise pas toujours à notre faiblesse, qui aurait besoin de s'appuyer sur un suffrage plus général, cependant, ces sentiments ont ordinairement sur nous une grande influence et une grande autorité. Ce n'est même qu'en consultant le juge intérieur que nous portons au dedans de nous qu'il nous est possible de voir les choses qui ont rapport à nous, telles qu'elles sont en effet, et de comparer véritablement nos intérêts à ceux des autres.*³¹⁶

Dès lors, si la sympathie nous ouvre à la conscience morale et que celle-ci permet à l'homme de mieux se juger dans ses rapports avec autrui, il s'ensuit que la sympathie peut rendre les rapports sociaux plus équitables, notamment dans les relations marchandes.

2- L'ouverture sympathique à la conscience morale comme prévention contre la dénaturation du capitalisme : cas de l'exploitation capitaliste

L'égoïsme outrancier de certains hommes est à la base de l'exploitation de l'homme par l'homme en régime capitaliste. Ces personnes, subordonnent tout et tout le monde à leurs intérêts égoïstes. Ce faisant, elles oublient que les gens qu'elles emploient dans leurs entreprises, par exemple, ont également une dignité à préserver, un besoin de confort existentiel, une aspiration légitime au bien-être. C'est ce qui explique que certains capitalistes utilisent des gens comme des machines, sans égards véritables à leur humanité. Le problème de ces exploitateurs c'est précisément qu'ils n'exercent pas leur faculté de se projeter à place des autres, parce qu'ils n'entrent pas en réelle communication avec ces derniers. Car alors ils réaliseraient bientôt la souffrance quotidienne sous laquelle ploient ces ouvriers indigents, souffrance qui leur paraîtrait insupportable, s'ils devaient y être réduits. De ce fait, pris de sympathie pour la souffrance ouvrière, et conscients du fait que « la passion commune à toutes les vies humaines est d'améliorer sans cesse la situation où l'on se trouve »³¹⁷, les exploitateurs en viennent bientôt à se questionner sur le point de savoir si la façon dont ils traitent leurs employés y est pour quelque chose dans la souffrance de ces derniers. Cet examen de leurs

³¹⁵ *Ibid.*, p. 142.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 151.

³¹⁷ A. SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, p.54.

actions, confié aux soins du spectateur impartial, leur révèle bien vite, l'iniquité de leur conduite et la désapprouve par le fait même. Dès lors, les exploiters cessent de sympathiser avec leur rapacité, puisque celle-ci est la cause de la souffrance d'autrui. Alors comme ces exploiters eux-mêmes accepteraient mal que leur bien-être soit sacrifié entièrement à l'autel de l'égoïsme démesuré d'un autre, il leur semblera que l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes ne doit pas les porter « à se préférer aux autres au point de leur nuire. »³¹⁸ Ce qui pourrait avoir comme effet l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, avec par exemple, des hausses de salaires.

Inversement, l'ouvrier qui, par le mécanisme de la sympathie, se met à la place du capitaliste, comprend qu'il est légitime que celui-ci veuille tirer quelque profit de son investissement. De la sorte, l'ouvrier travaillera consciencieusement et avec loyauté, sans, par exemple, inventer des motifs pour manquer le travail, ou exiger un salaire qui pourrait participer à la ruine de son employeur, ni voler dans l'atelier ou le magasin. Comme le dit Smith « le pauvre ne doit pas [non plus] ni voler ni tromper le riche quoique, alors, ce qui est acquis soit beaucoup plus important pour lui que ce qui est perdu est important pour l'autre. »³¹⁹.

La sympathie est ainsi un facteur d'équité dans les échanges et les relations en système capitaliste. Le capitalisme repose même, pour beaucoup, dans la capacité des hommes libres à sympathiser, les uns avec les autres. Car, en effet, le spectateur impartial entre en scène pour évaluer la juste compensation des peines et des souffrances des uns et des autres, établir la juste évaluation des attentes des parties impliquées dans une transaction.³²⁰ En favorisant le capitalisme sain, la sympathie smithienne favorise en même temps les Droits de l'Homme, dans la mesure où l'exploitation de l'homme par l'homme s'en trouve expurgée, les conditions des ouvriers améliorées, ce qui peut leur permettre, par exemple, de mieux se soigner et de mieux s'occuper des leurs. Dès lors, le capitaliste orthodoxe, ne voudra, par exemple pas limiter la concurrence, puisqu'il comprend qu'il est injuste d'empêcher les autres de jouir d'une liberté dont il jouit lui-même. Et, quant à la façon dont il traite ses employés, il tâchera de la rendre aussi correcte que possible.

En fin de compte la sympathie smithienne ouvre à un individualisme réfléchi. C'est-à-dire que, du fait de la sympathie, les individus en se souciant légitimement d'eux-mêmes, ne

³¹⁸ *Ibid.*, p. 155.

³¹⁹ *Id.*

³²⁰ J. D. BOYER, *op.cit.*, p. 50.

vont pas sacrifier les autres à leurs intérêts. De la même manière que personne ne veut être le marché pied de quiconque, de la même manière aussi personne ne doit piétiner les autres pour la réalisation de ses objectifs. Ayn Rand dit, dans ce sens, que si l'homme doit vivre pour son propre intérêt, il ne doit ni se sacrifier aux autres ni sacrifier les autres à lui-même.³²¹ C'est pourquoi la sympathie n'est finalement possible que parmi les hommes libres, interagissant avec d'autres hommes libres, donc dans un système de personnes égales. L'égalité ici étant celle de la liberté et l'égalité devant la loi. Or le capitalisme repose sur l'idée que les hommes doivent être libres et égaux.

³²¹ A. RAND, *La vertu d'égoïsme.*, p.28.

CHAPITRE VIII : CAPITALISME, PROGRÈS ET DROITS DE L'HOMME

L'objectif du présent chapitre est de montrer que le capitalisme est un produit et un accélérateur du progrès, celui-ci étant au service de l'humanité entière, et touchant tous les domaines de la vie. C'est ainsi qu'il sera montré que les progrès réalisés, grâce au capitalisme, ont contribué au développement et la consolidation des Droits de l'Homme. Il convient, avant de continuer, de préciser la notion de progrès, étant entendu que nous avons déjà défini le capitalisme et les Droits de l'Homme. Du latin *progressus*, « marche en avant », le progrès désigne d'abord une amélioration, une évolution favorable quelconque. En fait de société et d'humanité, le progrès est, selon Paul Didier Makon, « Une marche en avant, une amélioration quantitative et qualitative des connaissances, et corolairement de la manière de satisfaire nos besoins, notamment des manières de boire, de manger, de nous vêtir, de nous déplacer, de nous soigner, de nous divertir, etc. »³²² quoiqu'intéressante, cette définition n'est cependant pas totalement satisfaisante. En effet, au-delà des améliorations matérielles, le progrès renferme des dimensions sociale et politique. C'est ainsi que l'abolition de l'esclavage, l'abolition de la ségrégation raciale, le vote des femmes sont, à juste titre, considérés comme des progrès. Dès lors, le progrès peut s'entendre comme l'ensemble des évolutions intellectuelles, économiques, sociales, politiques, culturelles, scientifiques et techniques qui concourent à l'amélioration qualitatives et quantitatives des conditions d'existences.

La suite de ce chapitre montrera que le capitalisme sert à la fois au progrès des droits et libertés civiles et politiques d'une part et d'autre part qu'il favorise les avancées intellectuelles, scientifiques, et technique et comment ces dernières consolident certains Droits de L'homme.

I- CAPITALISME, LIBERTÉ, ET DROITS

Nous ne prétendons guère que le capitalisme est à l'origine de l'affirmation ou de la reconnaissance des droits et libertés dont nous parlerons dans cette section. Ce que nous

³²² P.D. MAKON, *Le sens du progrès des peuples vers la modernité chez Marcuse*, thèse de doctorat de philosophie soutenue à l'université de Douala, 2019, p.4.

souhaitons montrer c'est que, de par ses principes, le capitalisme est favorable à la consolidation d'une société de droits et de liberté. Comme le souligne Friedman, « Dans une société libre, le dispositif économique joue un double rôle. D'une part la liberté économique est elle-même une composante de la liberté au sens large, si bien qu'elle est une fin en soi. D'autre part, la liberté économique est indispensable comme moyen d'obtenir la liberté politique. »³²³ on ne peut, dès lors, manquer de se demander comment un système économique peut avoir autant d'influence sur les autres aspects de la vie sociale, alors que l'économie ne constitue qu'un « ensemble »³²⁴ social parmi d'autres. Pour Friedman c'est parce ce que « le problème fondamental de l'organisation social est celui de la coordination des activités économiques d'un grand nombre de gens. »³²⁵ ce qui signifie que l'économie est au cœur de la vie sociale. Du reste il est observable que la plupart des activités humaines se rapportent à la recherche, la gestion, la préservation et la conservation des biens. Tout le monde, ou presque, travaille pour subvenir à ses besoins. Les échanges se font dans l'optique d'obtenir des autres ce que l'on ne peut s'offrir par ses soins. La police et la justice ont, entre autres missions, la protection des biens des citoyens. Il s'agit donc de faire ressortir de quelle manière le capitalisme favorise les libertés et droits civils et politiques, et par-là s'affirme comme le pendant économique des Droits de l'Homme. Dans ce sens, nous établirons la corrélation entre le capitalisme et les avancées en matière de libertés et de droits civils et politiques, puis les rapports entre le capitalisme et les avancées sociales.

A- Le capitalisme comme catalyseur du progrès des droits et libertés civils et politiques

Les droits civils et politiques ont indéniablement connu de grandes avancées depuis le XVIII^{ème} siècle. L'avancée primordiale et originelle en matière de droits et libertés civils est inévitablement la reconnaissance pour tous les hommes du droit de propriété. Comme on le sait, le capitalisme est fondé sur la propriété privée et surtout sur l'universalité du droit de propriété. Dans l'ancien monde, la propriété privée était l'apanage de certaines catégories sociales, à l'exemple des seigneurs féodaux, maîtres de corporation, églises, nobles.³²⁶ En affirmant que la « plus sacrée et la plus inviolable de toutes les propriétés est celle de son

³²³ M. FRIEDMAN, *Capitalisme et liberté*, p.48.

³²⁴ F. BRAUDEL, *op.cit.*, p.18.

³²⁵ M. FRIEDMAN, *op.cit.*, p.54.

³²⁶ Seigneurs féodaux, maîtres de corporations, Eglise, nobles.

propre travail, parce qu'elle est la source originelle de toutes les autres propriétés »³²⁷, le capitalisme élargit les conditions sociales d'accès à la propriété. À ce compte, il est un vecteur des Droits de l'Homme, dont les déclarations diverses reconnaissent expressément le droit de propriété, à titre d'exemple, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 affirme en son article 17 que « toute personne (...) a droit à la propriété. »

En outre, le capitalisme, en tant que système basé sur la recherche du profit, et donc l'efficacité économique, nécessite un engagement franc des acteurs impliqués dans le procès de production. Dans ce sens, et contrairement à ce que certains auteurs comme Pius Ondoua³²⁸ ou Éric Williams³²⁹ ont pu penser, le capitalisme ne saurait s'accommoder de l'esclavage. En effet, l'esclave est une personne qui ne s'appartient pas. Comme tel, il est plus disposé à la paresse qu'un homme libre, puisqu'il sait que, de toute façon, sa subsistance lui est assurée par son maître, si bien qu'il ne peut faire montre ni de grande ingéniosité ni de grande abnégation à la tâche, ce qui fait que les esclaves sont bien moins productifs que les travailleurs libres. Henri Sée affirme dans ce sens que : lorsque « le capitalisme se développe dans les régions mêmes où le servage s'est conservé, il va contribuer à le faire disparaître, à provoquer l'émancipation personnelle des paysans, car le travail servile est moins productif que le travail libre »³³⁰ cela signifie que l'avènement du système capitaliste, quoique ne l'ayant pas prévu, a fait sortir un grand nombre de personnes de la servitude où elles étaient. Adam Smith écrit :

*S'il ne faut pas espérer de grands propriétaires qu'ils fassent jamais de grandes améliorations, c'est surtout quand ils emploient le travail des gens qui sont esclaves. L'expérience de tous les temps et de toutes les nations, je crois, s'accorde pour démontrer que l'ouvrage fait par des esclaves, quoiqu'il paraisse ne coûter que les frais de leur subsistance, est, au bout du compte, le plus cher de tous. Celui qui ne peut rien acquérir en propre ne peut avoir d'autre intérêt que de manger le plus possible et de travailler le moins possible.*³³¹

Il y'a ici rencontre de deux facteurs. L'un psychologique, chez l'esclave, qui ne voit pas l'opportunité de se donner résolument à sa tâche alors même qu'il ne peut rien y gagner de considérable. L'autre facteur est économique, chez le propriétaire, qui ne juge pas pertinent d'entretenir des personnes dont la rentabilité est faible. Ainsi, l'intérêt du propriétaire est de rompre les chaînes par lesquelles il tient les autres en servitudes. Ayn Rand est formelle, pour elle, « c'est le capitalisme qui abolit le servage et l'esclavage dans tous les pays civilisés. C'est

³²⁷ A. SMITH, *La Richesse des nations*, p.68.

³²⁸ P. ONDOUA, *Existence et Valeur, tome IV*, Paris, L'Harmattan, 2011, pp.7-23.

³²⁹ E. WILLIAMS, *Capitalisme et Esclavage*, présence africaine, 2020.

³³⁰ H. Sée, *Les origines du Capitalisme Moderne*, Paris, Librairie Armand Colin, 1926, p.129.

³³¹ A. Smith, *La Richesse Des Nations.*, p.212.

le nord capitaliste qui détruisit l'esclavage du sud agrarien-féodal aux Etats-Unis. »³³² De ce point de vue, on peut dire que le capitalisme a contribué à l'émancipation des hommes, en favorisant la fin de l'esclavage, lequel, faut-il le rappeler, constitue une grave atteinte à la dignité humaine. A ce titre, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme interdit formellement toute forme d'esclavage : « nul ne sera tenu en esclavage ou en servitude... »³³³ puisque tous naissent libres et égaux en droits et en dignité. Et dès lors que les esclaves sont affranchis de leur servitude, ils peuvent, eux aussi, accéder à des droits desquels ils étaient jadis exclus, comme le très important droit de propriété, la liberté de travail, la liberté d'entreprise et la fondamentale liberté d'aller et venir.

Plus encore, le capitalisme est le système économique qui s'accorde le plus aux droits et libertés politiques. Dans une société capitaliste, c'est-à-dire, une société où la libre entreprise est de mise, la concurrence valorisée, il va de soi que le pouvoir de l'Etat est, en quelque sorte, limité. En effet, puisque les individus peuvent s'auto-employer ou être employés par des organismes privés, c'est-à-dire qui appartiennent à d'autres individus ou groupes d'individus, ils sont moins à la merci du gouvernement qu'ils ne le seraient si ce dernier était le seul employeur disponible. Car alors il pourrait imposer aux citoyens des optiques avec lesquelles ils ne seraient pas nécessairement d'accord. Hayek soutient ainsi que

La meilleure garantie de la liberté est la propriété privée, non seulement pour ceux qui la possèdent, mais presque autant pour ceux qui n'en ont pas. C'est parce que la propriété privée des moyens de production est répartie entre un grand nombre d'hommes agissant séparément, que personne n'a un pouvoir complet sur nous et que les individus peuvent agir à leur guise. Si tous les moyens de productions étaient concentrés dans une seule main, qu'on l'appelle « société » ou « dictateur », nous serions soumis à un pouvoir total.³³⁴

En fait, dans un système où la propriété privée est, soit inexistante, soit contrôlée par l'Etat, les gens n'ayant pas de possibilités de trouver leur subsistance qu'en travaillant pour l'Etat ou pour ses alliés, ils seraient, au risque de croupir de misère, dans la contrainte de suivre aveuglément toutes les orientations de l'Etat, fussent-elles contraires à leurs convictions intimes, si tant est qu'on puisse en avoir. La manifestation de ce genre de pouvoir total de l'Etat est dans l'adhésion contrainte au parti- Etat ou, au mieux, le désintérêt pour les affaires politiques. Cette emprise de l'Etat peut alors aller jusqu'à atteindre la liberté de conscience, en imposant notamment les religions qui lui conviennent ou même en interdisant toute religion. En ce sens, le capitalisme offre au peuple un contrepoids contre les abus éventuels de l'Etat et constitue un facteur de développement de l'Etat de droit et de la démocratie. Milton

³³² A. RAND, *La vertu d'égoïsme.*, p.66.

³³³ *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, art.4.

³³⁴ F. HAYEK, *La route de la servitude*, p.79.

Friedman affirme alors que : « Le type d'organisation économique qui assure directement la liberté économique, à savoir le capitalisme de concurrence, est en même temps favorable à la liberté politique, car, en séparant le pouvoir économique du pouvoir politique, il permet à l'un de contrebalancer l'autre. »³³⁵

Ce qui précède fait voir que le capitalisme permet de protéger aussi bien la liberté de conscience, de penser, la liberté d'opinion, la liberté politique au sens où on est libre de ne pas partager les visions du gouvernement, d'exprimer son opinion et surtout de ne pas plébisciter des gens dont on ne partage pas la politique. Il en ressort donc que le capitalisme, en tant qu'il favorise ces libertés, offre, en même temps, à ses détracteurs la liberté d'opter pour un système qui les convaincrerait mieux. Milton Friedman illustre ce que nous disons avec la chasse aux communistes qui eut lieu aux Etats- Unis durant la guerre froide, le maccarthysme, du nom du sénateur Joseph McCarthy, qui en fut l'instigateur. Il dit qu'en ce temps 15% des films produits en Amérique étaient écrits par des gens dont les noms figuraient sur la liste noire. Une liste de personnalités qui étaient suspectées de sympathie communiste, et qui, de ce fait, devaient être ostracisées. Cependant, alors que l'Amérique est résolument capitaliste, la publication de cette liste suscita l'indignation publique et sonna le glas du maccarthysme. Pour les américains capitalistes,

*On peut croire que le communisme détruirait toutes les libertés, on peut lui être opposé aussi fermement, aussi vigoureusement que possible, et on peut cependant penser que dans une société libre il est intolérable qu'un homme, parce qu'il croit au communisme ou cherche à le faire triompher, soit privé de la possibilité de s'associer volontairement avec d'autres hommes qui y sont eux aussi disposés : sa liberté inclut celle de prôner le communisme. Bien-sûr, la liberté implique aussi que les autres sont libres de ne pas frayer avec lui.*³³⁶

Dans les sociétés capitalistes, l'amour de la liberté semble si ancré dans l'esprit des gens qu'il est inadmissible, pour beaucoup, que certaines personnes soient opprimées parce qu'elles expriment leur liberté d'une manière différente de celle qui est répandue. La liberté de choix, si fondamentale, dans les échanges économiques irradie, pour ainsi dire, la conscience des citoyens des sociétés capitalistes, qu'il est important, pour eux, d'avoir le choix en toutes choses. C'est ainsi que les Droits de l'Homme comme la liberté d'opinion, la liberté d'association, la liberté de voter pour la personne ou le parti de sa convenance, ou de postuler à des fonctions politiques, la liberté de pensée, de conscience, de religion trouvent leur cadre d'épanouissement dans une société régie par le capitalisme de concurrence.

³³⁵ M. Friedman, *Capitalisme et Liberté*, p.50.

³³⁶ *Ibid.*, pp.63-64.

B- Capitalisme et progrès sociaux

Des avancées sociales importantes sont corrélées au capitalisme. Nous en aborderons trois ici, qui semblent particulièrement digne d'intérêt. D'abord le racisme. Le système capitaliste est porté par une logique d'efficacité. Une entreprise ou un opérateur économique rationnel et raisonnable ne saurait s'embarrasser de discrimination raciale. En effet, les exigences de rentabilité dissuadent de recourir à de telles considérations et de ne prendre les individus qu'en fonction de leur valeur propre ou de commercer avec quiconque est disposé à quelque transaction. De la sorte, si on est dans une société qui impose la ségrégation raciale et que les entrepreneurs et commerçants s'y adonnent, il va de soi qu'ils consentent à réduire leur marché et donc leur profit. Ce qui, économiquement, est une aberration. De même ne pas employer une personne, fût-elle très compétente, au motif de sa couleur de peau « gênante » constitue un non-sens. En conséquence, le système capitaliste, en permettant, les échanges et les collaborations entre tous les "types" de personnes est un remède au racisme. Ayn Rand peut ainsi affirmer que : « Il n'y a qu'un seul antidote au racisme : la philosophie individualiste et son corolaire politico-économique, le capitalisme de laissez- faire. (...) Ce ne sont pas les ancêtres, les parents ou le corps chimique d'un homme qui comptent dans un marché libre, mais un seul attribut : c'est par l'habileté productive propre d'un homme que le capitalisme le juge et le récompense. »³³⁷

Ainsi, pour le capitalisme, seul compte l'individu indépendamment de sa race ou de toute autre considération du genre. Ce qui fait que dans le système capitaliste, chaque individu en vaut un autre, un blanc n'est pas supérieur à un noir en vertu d'une prétendue supériorité raciale ou de groupe. Car les préjugés racistes sont en fait des préjugés de groupes, des préjugés communautaires. Ils se basent sur l'idée que certains groupes d'hommes seraient naturellement doués de qualités héréditaires et immuables, qui se transmettraient d'une génération à l'autre. À partir de là, les personnes discriminées sur la base raciale vont pouvoir jouir de certains droits et libertés auxquels elles n'avaient aucune part par le passé. Ainsi du droit de propriété, du droit au travail de son choix, du droit à l'éducation, du droit d'élire et de se faire élire.

Ensuite, grâce au capitalisme, des professions qui, jadis étaient soit déconsidérées soit ne rapportaient pas assez à ceux qui les exerçaient, jouissent aujourd'hui d'une certaine respectabilité et peuvent enrichir ceux qui les pratiquent. C'est le cas par exemple des métiers

³³⁷ A. Rand, *op.cit.*, pp.65-66.

du sport et du divertissement. Si certaines personnes n'avaient pas vu dans le sport, le football par exemple, une opportunité de se faire de l'argent, jamais ces sportifs n'auraient pu avoir le niveau de vie et de prestige qu'ils ont. De plus, il s'agit de disciplines où les salariés, les sportifs, ont parfois socialement plus d'influence, de par leur célébrité, que ceux qui les emploient. Quant aux métiers du divertissement, il faut dire que leurs professionnels sont aujourd'hui des personnes très aisées et influentes. Il n'est pour s'en convaincre que de voir les gains des chanteurs, acteurs, top model en occident. Autrefois les acteurs vivaient grâce aux mécènes, car leur métier ne rapportait pas beaucoup. On se souvient que des gens qui sont, aujourd'hui, considérés comme des génies, à l'instar d'un Mozart ou d'un Beethoven, sont morts pauvres. Il faut aussi relever que la concurrence de marché a permis l'émergence d'un ensemble de profession qui n'existaient pas et qui n'existeraient pas dans une société non-capitaliste, si bien que des gens qui auraient pu être considérés comme sans talent particulier peuvent trouver, dans la société capitaliste, un cadre où exprimer des compétences qui seraient inutiles sans cela. Des métiers comme les relations publiques, le marketing, par exemple, n'existeraient pas sans l'entreprise capitaliste.³³⁸

Enfin, le fait d'étendre le droit de propriété à tous a permis un dopage important des activités économiques. En effet, chacun pouvant se prévaloir de son travail et/ ou de ses biens, les hommes sont portés à accentuer leurs efforts, pour augmenter leur patrimoine. Ce faisant, les productions du travail vont être considérablement accrues, quantitativement et qualitativement. Ce qui ne profite pas uniquement aux producteurs, puisque l'abondance des biens produits va permettre une large diffusion de ceux-ci et en abaisser les prix de vente.³³⁹ S'ensuit alors une amélioration des conditions de vie générales de la société. Prenant le cas de l'Angleterre, qui s'ouvrait, peu à peu, au régime de la propriété privée, Smith écrit :

La récompense réelle du travail, la quantité réelle des choses propres aux besoins et aux commodités de la vie, qu'il peut procurer à l'ouvrier a augmenté dans le cours de ce siècle (XVIIIe siècle) dans une propension plus forte encore que son prix en argent. Non seulement le grain a un peu baissé de prix, mais encore beaucoup d'autres denrées qui fournissent au pauvre économe et laborieux des aliments sains et agréables, sont descendues à un prix infiniment plus bas (...) les manufactures de draps communs sont aussi devenues, par leur progrès, en état de leur fournir des outils meilleurs et à moindre prix, et, de plus, une quantité d'ustensiles de ménage agréables et commodes.³⁴⁰

³³⁸ Tout cela offre plus de choix de travail, les voies d'ascension sociale sont diversifiées. Les sportifs et les artistes, par exemple, viennent généralement des milieux peu riches. Et à y regarder de plus près, l'émancipation de la femme est liée au capitalisme. C'est les industries capitalistes qui ont, certes pour des motifs peu nobles, commencé à employer des femmes.

³³⁹ A. SMITH, *La Richesse des Nations.*, p.129.

³⁴⁰ *Ibid.*, p.45.

Il est observable, dans notre société, que des objets qui, naguère, étaient réservés à certaines classes de personnes se sont démocratisés. Il est rare, par exemple, d'entrer dans une maison et de ne pas y trouver un poste téléviseur, une gazinière, etc. Ces commodités matérielles, aujourd'hui, largement accessibles, le sont grâce à la liberté qu'offre le capitalisme de concurrence et d'initiative privée. De ce fait, le capitalisme s'accorde aux droits de l'homme dans la mesure où « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement... »³⁴¹

II- CAPITALISME, SCIENCE, TECHNIQUE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

Les sciences et les techniques ont connu un grand essor, qui semble aujourd'hui sans limite, depuis la révolution scientifique et technique, au XVIIIe siècle. C'est aussi à cette même époque que le système de l'entreprise libre commence à émerger. Pour Arnold Toynbee, « L'essence même de la révolution industrielle, est la substitution de la libre concurrence aux réglementations qui, depuis le moyen-âge étaient imposées à la production. »³⁴² Cet auteur établit une corrélation entre l'avènement du capitalisme de concurrence et les développements de la science et de la technique. Les progrès de la science et de la technique ont permis une amélioration de la vie humaine, dans tous ses aspects. Ainsi, si le capitalisme permet de stimuler l'activité scientifique et technique, et que les améliorations qui en résultent, sont bénéfiques à l'humanité, on peut en conclure que le capitalisme, par la médiation de la science et de la technique, œuvre à l'amélioration des conditions de vie des hommes. Il convient de voir comment le capitalisme et la science s'influencent, puis de ressortir comment les progrès scientifiques et techniques améliorent la vie des hommes.

A- Capitalisme et progrès des sciences et techniques

Le capitalisme n'a inventé ni la science ni la technique ni les calculs. Cependant le capitalisme a permis un développement exponentiel de l'activité intellectuelle, scientifique et technique qui, à son tour, a permis le progrès du capitalisme.³⁴³ En effet, le capitalisme de libre concurrence, finalisé sur la recherche du profit personnel, a fait en sorte que les gens qui

³⁴¹ Déclaration Universelle des droits de l'homme, art.25.

³⁴² https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Révolution_industrielle&oldid=214385994. Consulté le 12 mars 2024 à 12H 35.

³⁴³ M. WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, p.7.

investissent soient non seulement plus intéressés au calcul à travers la comptabilité, mais encore qu'ils s'approprient les connaissances scientifiques, technologiques disponibles pour accroître leur production. Weber affirmait que « Les intérêts capitalistes n'ont pas déterminé la naissance des mathématiques, ou de la mécanique, mais l'utilisation technique du savoir scientifique, si importante pour les conditions de vie de la masse de la population, a certainement été stimulée, en occident par les avantages économiques qui y étaient précisément attachés. »³⁴⁴ Ceci signifie que quoique la technique et la science aient préexisté au capitalisme, celui-ci leur a donné une impulsion nouvelle. Mais les capitalistes s'appuient en retour sur la science et les techniques, pour réaliser leurs objectifs

L'introduction du machinisme dans les procès de production donne une indication de la puissance de la technique. Dès lors, constatant que la science et la technique représentent un potentiel productif inestimable, les capitalistes vont y investir dans l'optique, évidemment, de faire des profits. Cependant, comme le capitalisme, en tant qu'il prône la libre entreprise, est fondamentalement concurrentiel, il était nécessaire que les inventions fussent protégées, d'où l'institution des brevets. Le brevet aura pour effet principal de stimuler l'innovation. En effet, celui qui est protégé par un brevet a un avantage concurrentiel sur ses concurrents, vu que son invention lui permet, notamment, soit d'accroître sa production soit de produire à moindre coût, ce qui, in fine, revient au même, puisqu'il réalise davantage de profits. Face à une telle situation les concurrents vont investir davantage dans la recherche, jusqu'à ce qu'ils parviennent à mettre au point une technologie innovante et plus performante qui va, à leur avantage, bouleverser les modes de productions. C'est ce que Schumpeter désigne par « *destruction créatrice*. » pour cet économiste, ce qui importe dans la réalité capitaliste en matière de concurrence se rapporte

*à la modalité inhérente à l'apparition d'un produit, d'une technique, d'une source de ravitaillement, d'un nouveau type d'organisation ; c'est-à-dire la concurrence qui s'appuie sur une supériorité décisive, aux points de vue coûts ou qualité et qui s'attaque non seulement aux marges bénéficiaires et aux productions marginales des firmes existantes, mais bien à leurs fondements et à leur existence même.*³⁴⁵

C'est-à-dire que les entreprises doivent toujours, au risque de se faire éliminer par la concurrence, être à l'affût des innovations, lesquelles permettent de se maintenir sur le marché. Conséquemment, pour les cas où il serait difficile pour quelque entreprise novatrice de garder ses procédés secrets, les brevets représentent un instrument juridique qui la protège, pendant une durée, certes limitée, de la concurrence. Tout en la protégeant, les brevets incitent

³⁴⁴ *Id.*

³⁴⁵ J. SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et Démocratie*, p.105.

aux autres de mettre les bouchées doubles dans le sens de l'innovation, au risque d'être larguées. En ce sens, le « capitalisme est à la fois le véhicule et le moteur de la recherche scientifique. (Et technique). Les trois puissances, scientifique, technique et économique sont à la fois les unes pour les autres causes et effets, conditions et résultats et leurs progrès sont cumulatifs. »³⁴⁶ ces considérations sont constamment vérifiées, encore aujourd'hui, notamment dans les pays développés. En effet, chaque année, des financements à hauteur de plusieurs de milliards de dollars sont alloués à la recherche par des entreprises privées. Certaines ont leurs propres laboratoires et leurs chercheurs, d'autres financent la recherche universitaire, dans l'optique de se servir des résultats issus de ces recherches pour réaliser des bénéfices.

B- Capitalisme, progrès techno-scientifiques et amélioration des conditions de vie de l'humanité

Les progrès scientifiques et techniques réalisés depuis la première révolution industrielle jusqu'à la révolution numérique actuelle ont été tous azimuts et ont impacté la vie des hommes pour le meilleur. Ces progrès n'auraient peut-être pas été atteints si ceux par qui ils adviennent n'avaient pas d'intérêt particulier de travailler à leur accomplissement. Outre la curiosité, à l'œuvre dans la science, des motivations économiques et d'amour propre ont été déterminantes dans les avancées de la science et de la technique.

Avant la révolution industrielle du XVIII^e siècle, Gutenberg inventa l'imprimerie. Il est dit qu'il fit cette invention parce qu'il était sous la pression d'un créancier, et lorsque sa machine fut mise au point, sa première idée fut d'imprimer la bible, car il avait estimé que l'église représenterait un bon marché. Cette invention a eu un effet fabuleux pour le développement de l'humanité. Car, en effet elle a permis pour la première fois de l'histoire, une large diffusion de la connaissance. La première révolution industrielle débute 1769, avec la délivrance d'un brevet à James Watt, pour l'amélioration significative qu'il apporta à la machine à vapeur. L'innovation de Watt va jouer un rôle déterminant dans le développement industriel. Plusieurs machines industrielles vont utiliser son dispositif pour accroître leur puissance et donc leur productivité. Il est à noter que James Watt avait clairement une motivation économique puisqu'il s'associe, dès 1775, à un industriel britannique pour commercialiser ses machines.

³⁴⁶ C. Godin, *Encyclopédie Thématique et Conceptuelle de la Philosophie*, p.457.

Les transports mêmes concurrençaient de grandes avancées. L'industrie textile avec les diverses machines à tisser va accroître ses productions, si bien que même les classes les plus pauvres de la société étaient désormais mieux vêtues que des notables de pays moins avancés. Toutes les innovations dans ce domaine furent réalisées grâce à la détermination des chefs d'entreprises soucieux d'accroître leur production. La moissonneuse batteuse qui va révolutionner l'agriculture, en la mécanisant, est l'œuvre d'un industriel américain qui y vit une occasion de se faire de l'argent, tout en aidant les agriculteurs à améliorer leurs productions. Faisons un bond dans l'histoire pour atterrir dans la deuxième révolution industrielle. Celle-ci fut caractérisée par un événement marquant : la maîtrise de l'électricité. Quoiqu'elle ait représenté un impressionnant progrès de l'esprit humain, cette conquête de l'électricité n'eût été d'aucun apport ni intérêt (autre que scientifique) sans la volonté de certains hommes de tirer avantage des applications pratiques de cette connaissance. Or nous pensons que ces hommes purent travailler à ces applications parce qu'ils jouissaient d'une liberté d'action propre au système capitaliste. Parmi eux, notons Thomas Edison, homme d'affaire et inventeur américain, il mit au point l'ampoule électrique qui allait révolutionner la façon de vivre de milliers de personnes. En effet, depuis cette époque l'éclairage public et l'éclairage domestique ont pu être considérablement améliorés. Entre autres effets de ces améliorations, notons seulement l'impact de l'éclairage public sur la sécurité urbaine nocturne³⁴⁷, à ce sujet Sophie Masser fait savoir que des études menées par des chercheurs britanniques ont révélé « l'efficacité d'une amélioration de l'éclairage sur la réduction des expériences de victimisation. »³⁴⁸ De plus, l'expérience nous montre que, une fois la nuit tombée, le sentiment d'insécurité est plus grand dans les zones non éclairées. Aussi, quand il y a une panne ou une coupure d'électricité nocturne, les gens évitent de sortir, ceux qui sont hors de chez eux s'empressent de rentrer. En outre, l'éclairage domestique a un impact sur l'éducation des masses. En effet, la lumière électrique étant plus forte que, par exemple, la lumière émise par la lampe à pétrole, il en résulte qu'elle est plus favorable à l'étude. Notons au passage que Edison, l'inventeur de la lampe électrique, était un capitaliste assumé.

Quant au courant alternatif, qui est le plus utilisé aujourd'hui, il fut inventé par Tesla, mais il n'aurait jamais pu se concrétiser sans l'intervention intéressée et opportuniste de l'homme d'affaire George Westinghouse. L'électricité est omniprésente aujourd'hui, on pourrait même dire qu'elle est incontournable tant ses applications sont multiples. Et tout cela

³⁴⁷ On peut par exemple noter un amoindrissement considérable de la fréquence des agressions des personnes.

³⁴⁸ S. MASSER, « Eclairage et Sécurité en ville : l'Etat des savoirs », in *déviance et société*, 2077, vol 31, p.85.

n'aurait sans été possible sans l'esprit de liberté et d'initiative qui caractérise la société capitaliste et l'opportunisme de quelques hommes qui, les premiers, eurent l'idée de tirer parti d'une connaissance scientifique, qui serait demeurée socialement vaine sans cela.

Aujourd'hui, nous vivons une époque informatique et technologique. Les réalisations dans les domaines informatique et technologique auraient été difficiles d'atteinte sans la maîtrise et l'appropriation pratique de l'électricité. La plupart des objets technologiques fonctionnent à l'électricité. L'informatique se pratique sur des machines et appareils électriques. Comme pour l'électricité, les bienfaits de la technologie et de l'informatique sont évidents pour tout le monde et concernent tous les domaines de la vie. Dans les communications, les technologies informatiques permis de relier les hommes physiquement éloignés les uns des autres, la culture et l'information sont désormais accessibles au plus grand nombre. Dans des domaines comme l'architecture, les technologies de pointe permettent de rendre constructibles et habitables des zones qui sans elles ne le seraient sans doute pas. Grâce à certains appareils les hommes peuvent anticiper certains évènements naturels et s'en prémunir. Dans le domaine de la santé des appareils sont fabriqués de plus en plus sophistiqués qui rendent possible le diagnostic et la guérison de certaines maladies jadis incurables. Des technologies médicales sont développées qui permettent l'accès à des données biologiques auxquelles l'homme n'aurait pas accès autrement.

Notons que plusieurs inventions, même si elles n'ont pas été faites dans une visée commerciale, ont néanmoins été réalisées par des individus qui entendaient bien récolter la gloire de leurs travaux. C'est ce qui explique que les inventeurs, même complètement détournés de préoccupations marchandes, demandent des brevets pour leurs réalisations. On pourrait dire que ce désir de reconnaissance individuelle touche même les écrivains et intellectuels, qui signent, non sans fierté, de leur nom les travaux qu'ils publient. Tout ceci témoigne que l'esprit individualiste du capitalisme, non seulement favorise le développement de la science et de la technologie, mais aussi convient-il à des personnes détournées des intérêts marchands, mais qui ont d'autres motivations. De même, il est observable que certains accomplissements n'ont pu être possibles que par les actions simultanées ou successives de plusieurs individus souvent sans rapports les uns envers les autres.

CHAPITRE IX : CAPITALISME/ DROITS DE L'HOMME ET DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Une fois les indépendances juridiquement acquises, la quête principale des Africains a été de sortir leurs pays respectifs et le continent tout entier de l'abîme du sous-développement. Pour ce faire, il était tout d'abord primordial de définir le socle théorique ainsi que les paradigmes éthiques, politiques, sociaux et économiques devant guider la marche des africains vers la sortie de la grande nuit où ils avaient été plongés par le fait colonial.

Un consensus s'était, assez tôt, dégagé au sein de la classe intellectuelle et politique africaine : Tout projet de développement viable et fiable devrait commencer par la reconstruction de la dignité africaine, c'est-à-dire que les africains devaient rompre avec les schèmes occidentaux. Ce qui impliquait que les africains renouent avec leur identité authentique, leurs valeurs et traditions originales que sont : le respect des aînés, la solidarité familiale et communautaire, l'amour du prochain, la primauté de la communauté sur l'individu³⁴⁹.

Ainsi, la quête du développement était-elle aussi celle de l'émancipation culturelle et civilisationnelle après des décennies d'affronts coloniaux. De ce fait, et subséquemment aux valeurs ci-dessus indiquées, la voie à suivre par les africains, au double plan politique et socioéconomique était celle du socialisme³⁵⁰ si bien que « La philosophie marxiste sera mobilisée dans une orientation dont le but ultime est la réappropriation de soi, la rédemption d'une humanité réifiée au travers d'une histoire dont les épisodes révèlent la mort de l'homme. »³⁵¹ par voie de conséquence, le capitalisme occidental a énergiquement été condamné et présenté comme incompatible avec l'humanité et les valeurs africaines, car participant d'un éthos étranger à l'Afrique authentique. Par quoi il était inapte à mener

³⁴⁹ Relevons que ces valeurs dont se prévalent tant les africains ne leurs sont pas singulières. Il s'agit en fait des caractéristiques que l'on retrouve dans toutes les sociétés traditionnelles y compris occidentales. (Cf. F. ENGELS, *L'Origine de la Famille*, A. LAURENT, *L'individualisme Méthodologique*.)

³⁵⁰ La plupart des dirigeants africains au lendemain des indépendances se revendiquaient ouvertement du socialisme, qu'ils essayèrent chacun à leur manière de l'implanter dans leurs pays. Ce fut le cas par exemple de Kwame Nkrumah au Ghana, Julius Nyerere en Tanzanie avec son *Ujama*, etc.).

³⁵¹ C. MBEDE, *La crise de la pensée africaine contemporaine et la problématique postcoloniale*, thèse de doctorat de philosophie, université de Nantes, 2011, p.22.

l'Afrique vers le développement qu'elle recherchait. De même la démocratie libérale à l'occidentale suscita une grande méfiance³⁵².

Toutefois, au gré des contingences historiques internationales³⁵³ et des pressions politiques internes de plus en plus pressantes³⁵⁴ dues à l'échec des régimes monopartites à tendance socialiste, alors en vigueur, de réaliser le mieux être social et économique des populations africaines, les nations africaines vont peu à peu s'ouvrir à la démocratie libérale et s'arrimer à l'ordre capitaliste dominant. Cependant, malgré ces changements politico-institutionnels, l'Afrique demeure embourbée dans le sous-développement. A en croire des penseurs comme Charles Romain Mbele ou encore Nkolo Foe, le statu-quo de l'Afrique est liée au fait que, en s'ouvrant à la démocratie occidentale et à son libéralisme économique, les africains ont ainsi jeté en pâture tous les efforts d'émancipation qui avaient été déployés par leurs devanciers et qui, poursuivis, auraient porté du fruit puisque, sans les efforts constants du néocolonialisme et du néolibéralisme à « déconstruire les nations et empêcher l'émergence d'une puissance souveraine africaine³⁵⁵ », l'Afrique aurait accompli des avancées significatives dès les indépendances. Aussi, cette double ouverture constitue-t-elle l'adoubement « des choix aussi méprisables que le déphasage spectaculaire d'identité, l'entrée dans le temps de l'autre, l'hybridation, la redistribution de la coutume³⁵⁶. » En dépit de ces thèses, et puisque la plupart des Etats africains se revendiquent démocratiques, qu'ils sont, peu ou prou, capitalistes et que les discours politiques invitent de plus en plus à l'entrepreneuriat comme facteur de création de la richesse, il convient de voir ce que le capitalisme bien compris et bien intégré peut apporter à l'Afrique. Dans cette perspective, nous ressortirons que le capitalisme peut sortir l'Afrique de son arriération économique, et la doter, par-là, d'une respectabilité sur la scène mondiale. Ensuite, nous verrons que le capitalisme peut constituer une solution pour la crise de la démocratie et du vivre-ensemble en Afrique.

³⁵² Par Démocratie à l'occidentale l'on entendait celle qui promeut les droits de l'homme et qui repose sur le débat et la délibération sur les affaires politiques. C'est pourquoi la plupart des pays africains adoptèrent le régime du parti unique qui, disait -t-on, était le mieux à même de répondre aux exigences d'unité et de développement qui s'imposaient à l'Afrique.

³⁵³ La chute du mur de Berlin en 1989, le sommet de Baule en 1990.

³⁵⁴ Dès les années 1980 la jeune génération d'intellectuels va revendiquer ardemment l'ouverture démocratique en Afrique. Ce qui conduira à la vague des conférences nationales souveraines qui auront cours en Afrique au début des années 1990.

³⁵⁵ NKOLO FOE, « Les politiques de la philosophie en Afrique. Emancipation, postcolonialisme, herméneutique et gouvernance », in *Diogène*, pp.174-191, Paris, PUF, 2011, p.181.

³⁵⁶ *Ibid.* p.177.

I- CAPITALISME INDIVIDUALISTE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE ET RESPECTABILITE DE L'AFRIQUE SUR LA SCENE MONDIALE

Avant d'aller plus loin, il convient de lever deux ou trois malentendus. D'abord, le capitalisme vrai opère une mise à distance entre acteurs économiques et Etat. Adam Smith n'hésitait d'ailleurs pas à mettre les hommes d'Etat en garde contre les capitalistes soucieux de leur seul intérêt. Ainsi, quand l'Etat tend à « devenir, ouvertement, sans fards, un facilitateur pour le profit des forces privées, un fondé du pouvoir du capital³⁵⁷ », on entre là dans un capitalisme dénaturé. Ensuite, soutenir que la philosophie individualiste est une exaltation de l'égoïsme ou de l'égoïsme³⁵⁸ est une confusion conceptuelle. En effet, l'individualisme postule que la société n'est pas une totalité indifférenciée, mais plutôt une multitude d'agents libres ayant chacun ses propres objectifs. Alors que l'égoïsme participe d'une disposition psychologique, un sentiment par lequel une personne met son moi au centre de tout. Ainsi, un égoïste ou un égoïste peut avoir tendance à se considérer comme la seule fin en soi, tandis que pour l'individualiste chaque être humain est une fin en soi. De ce fait, rejeter le capitalisme au motif qu'il consacre « le temps de la liberté de l'individu égoïste ou égoïste³⁵⁹ », c'est le faire pour de mauvaises raisons. Enfin, l'inégalité des conditions imputée au capitalisme n'est pas une singularité du capitalisme. Elle est un fait des sociétés humaines quelles qu'elles soient. L'avantage du capitalisme est que ces inégalités ne sont pas juridiquement consacrées, de plus le capitalisme permet une stimulation de la production, de telle enseigne que même les personnes les plus défavorisées économiquement peuvent avoir accès à des biens qu'ils ne pourraient acquérir dans un système social et économique moins performant. Il faut aussi rappeler que le capitalisme est un régime qui permet que toute aptitude puisse être valorisée et récompensée. Par ailleurs, le fait est que les gens sont plus industriels et davantage performants lorsqu'ils poursuivent leurs propres objectifs. Dans les lignes qui vont suivre, nous verrons que le capitalisme, bien compris, constitue la voie du salut économique de l'Afrique, et que, une fois le développement en marche, l'Afrique recouvrera sa respectabilité sur la scène mondiale. Donc, en fin de compte, le capitalisme peut permettre au continent noir de sortir de la « raque de l'histoire.³⁶⁰ »

³⁵⁷ C. R. MBELE, « Dignité et calcul égoïste », p.182.

³⁵⁸ *Ibid.*, p.183.

³⁵⁹ *Id.*

³⁶⁰ M. TOWA, *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, clé, 1971, p.40.

A- CAPITALISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE

L'efficacité économique du capitalisme n'est plus à démontrer. Seulement, pour ce qui est de l'Afrique, ce système économique rencontre des réticences culturelles et politiques qui empêchent qu'il y soit implémenté optimalement. Il importe que nous nous y arrêtions et qu'ensuite nous voyions comment la levée de ces réticences peut ouvrir la voie au développement économique souhaité.

1- Les pesanteurs culturelles et politiques

L'Afrique est présentée, par ses enfants, comme le continent de la solidarité, de la générosité, du respect de la dignité humaine. Nkrumah écrivait dans ce sens que « le visage traditionnel de l'Afrique implique une attitude sociale envers l'homme (...) qui ne peut être qualifiée que de socialiste. Ceci parce qu'en Afrique l'homme est considéré avant tout comme un être spirituel, doué au départ d'une certaine dignité, intégrité et valeur intérieure. »³⁶¹ Ceci signifie que, pour les africains, l'homme a une haute valeur et celle-ci se réalise dans et par la communauté à laquelle il appartient. Ainsi, chaque membre de la communauté doit faire montre d'un dévouement total vis-à-vis d'elle, et en retour, il reçoit de sa communauté la même solidarité. Et pour que la communauté fonctionne sans accroc, il importe qu'elle soit strictement hiérarchisée, avec à sa tête un chef bienveillant. Dès lors, même si les Etats africains ne sont plus des organisations claniques, il convient d'y appliquer les mêmes principes d'organisation sociopolitique. Ainsi, comme la communauté est composée d'individus, d'abord différents, la tâche principale de l'Etat est d'assurer l'unité, de faire en sorte que les divers individus aient des valeurs et aspirations identiques.

*Si une communauté, écrit Nkrumah, c'est une unité dans la diversité, il s'en faut de beaucoup que cette unité soit automatique : la société n'est-elle pas en quête de moyens d'assurer cette unité, et cela fait, de la maintenir ? Bien que, formellement, moyens de coercition, ce sont intentionnellement des moyens de cohésion. Ils deviennent moyens de cohésion en soulignant des valeurs communes qui engendrent elles-mêmes des intérêts communs, donc des attitudes et des réactions communes c'est sur cette communauté, cette identité de principes et de valeurs, d'intérêts, d'attitudes et de réactions que repose l'ordre social.*³⁶²

Cette citation nous révèle que la coercition est le moyen utilisé, en Afrique socialiste, pour obtenir la cohésion. Elle nous montre également que ce qui compte ce sont les communautés et non les individus. D'où il suit que le capitalisme, en tant qu'il repose sur la

³⁶¹ K. NKUMAH, *Consciencisme*, trad.fr. Mathieu Hewlett, Paris, Présence africaine, 1976, p.107.

³⁶² *Ibid.*, pp. 77-78.

philosophie individualiste n'a pas droit de cité. Ici, les hommes n'existent que par et pour la communauté qui les subsume. Dans ces conditions, la première valeur sociale est la solidarité. Solidarité des citoyens entre eux et vis-à-vis de l'Etat et solidarité de l'Etat vis-à-vis de ses citoyens/ sujets.

Pour notre part, nous pensons que ce que les africains se complaisent à désigner par solidarité désigne davantage l'instinct grégaire qui les caractérise. Il se manifeste doublement. Chez le peuple, on observe une sorte d'attentisme qui fait qu'on attend de l'Etat ou de la communauté qu'il nous prenne en charge. Chez les dirigeants, la tendance au centralisme est forte. En effet, ceux-ci se plaisent à diriger l'ensemble de la vie sociale. Ils gèrent ainsi l'ensemble des ressources de la société et les allouent selon les termes qu'ils définissent. Les dirigeants de telles sociétés ne peuvent alors voir que d'un mauvais œil, une doctrine qui prône l'émancipation de l'individu. Ici, le fait que la société attende tout de l'Etat plaît aux dirigeants qui peuvent ainsi asseoir leur pouvoir et conduire le peuple suivant leurs intérêts, de la même manière que le berger fait paître son troupeau, pour mieux le vendre plus tard. Cela ne déplairait pas tant aux populations si l'Etat était en mesure d'employer ou de distribuer gracieusement la richesse à tout le monde. Dans ces conditions, l'initiative individuelle se limite souvent à l'économie domestique, et, là où elle semble se manifester dans des proportions plus importantes, on observe que c'est auprès de gens ayant quelque lien avec le pouvoir. Cet état de faits est constant depuis les indépendances. Etounga- Manguélé livre une observation juste du fonctionnement des Etats africains, sur la base de la culture africaine. On y voit, écrit-il :

D'un côté les hommes, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans, petits entrepreneurs. De l'autre, l'Etat dans sa traduction africaine : administration pléthorique, bureaucratique, inadaptée et inefficace, méthodes autoritaires, volonté délibérée d'étouffer toute initiative. Entre les deux, dans le meilleur cas, une relation qui se cherche. Le plus souvent l'immobilité, le vide. L'économie n'existe guère, peu de marché, peu d'échanges, mais une dépendance extérieure de plus en plus contraignante. Pas de tissu social, ni de réseaux organisés, ni société civile. Seulement une bourgeoisie marchande parasitaire et souvent corrompue, des aventuriers qui montent des coups. Une survivance encore vivace des vieilles structures claniques et tribales.³⁶³

On est alors dans des sociétés où dès le jeune âge, on apprend aux africains que l'Etat seul peut tout, qu'ils doivent attendre toute promotion sociale de lui, mais aussi que l'individu seul ne peut rien. Cela explique l'engouement que suscite encore l'entrée dans la fonction publique.

³⁶³ D. ETOUNGA-MANGUELE, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?*, Paris, Editions Nouvelles du Sud, p.28.

Comme l'Afrique ne parvient pas à sortir du sous-développement économique qui la gangrène, il devient plus qu'évident que ce modèle de société basé sur les valeurs africaines a échoué. C'est d'ailleurs pourquoi on observe que les politiques invitent de plus en plus à l'entrepreneuriat. Toutefois, pour que l'entrepreneuriat soit une inclination partagée, il faut que les schémas mentaux changent, que les conceptions de la société et de l'individu et des rapports de l'un à l'autre, ainsi que l'approche de l'Etat soient réformés. En somme il faut une mise à jour, mieux une révolution culturelle. Et cette révolution culturelle, à notre sens, consiste simplement dans l'acceptation par les africains qu'ils ne sont pas ontologiquement différents du reste de l'humanité et ainsi souscrire à la philosophie individualiste, et à son corollaire social et économique le capitalisme.

2- La révolution individualiste et capitaliste : condition de possibilité de l'éveil économique de l'Afrique

La révolution est un thème central des discours sur l'émancipation de l'Afrique, depuis les indépendances. La révolution qui était prônée avait des accents marxistes et devait aboutir à un retour à l'identité africaine authentique. Quant à nous, la révolution à laquelle nous appelons est à l'opposé de ce que nous venons d'évoquer, car nous prônons une ouverture pleine et entière au système capitaliste et à l'individualisme qui le sous-tend : Nous pensons que c'est en adoptant ce système et ses principes que l'Afrique peut sortir du sous-développement économique. Nous ne disons pas, par-là, que les africains doivent se renier. Mais il s'agit, pour les africains, de ne pas s'enfermer sur eux-mêmes, d'une part, et de ne pas continuer de souffrir, du fait d'une idéalisation trompeuse de ce qu'ils sont. D'ailleurs l'un des plus fervents défenseurs du socialisme africain et des valeurs traditionnelles africaines, Kwame Nkrumah a concédé : « Une société africaine idyllique et sans classes (dans laquelle il n'y aurait ni riches ni pauvres), jouissant de la sérénité des drogues est certainement une simplification facile. Il n'y a aucune preuve historique ni même anthropologique qu'une telle société ait jamais existé. Je crains en réalité que la société africaine n'ait été un tant soit peu plus sordide. »³⁶⁴

Une fois admis que l'idéal de société parfaitement égale est une parfaite utopie, le bon sens voudrait que l'on sorte des considérations culturelles et socio-économico-politiques qu'engendre cette utopie, puisque ce sont ces considérations qui ont maintenu l'Afrique dans

³⁶⁴ K. NRUMAH, cité par C. MBEDE in *La crise de la pensée africaine contemporaine et problématique post coloniale*, Thèse de doctorat de philosophie, soutenue à l'université de Nantes, 2011, p.145.

sa pauvreté. Il importe donc de faire siens, les éléments culturels étrangers qui leur ont permis d'être plus forts que nous, ce d'autant plus que « le fossé qui sépare le monde industrialisé du nord et le monde sous développé du sud est déjà en soi une manifestation de différences culturelles objectives, exploitées par des groupes qui les ont érigées en instruments de domination.³⁶⁵ » L'Afrique ayant ainsi été écrasée malgré sa culture, n'est-ce pas pure vanité que de voir, en celle-ci, la voie à travers laquelle elle peut s'émanciper, en se développant, pour la seule raison que c'est notre culture ? pourquoi ne pas, par exemple, s'inspirer de la Corée du sud qui a su s'ouvrir au capitalisme occidental, sans pour autant se renier ? ou encore du Japon qui s'est approprié, sans honte, ce qui, chez les occidentaux, pouvait aider à son développement ? la réponse à ces questions est que « Si la libération est notre but, alors la chose la moins avisée que nous puissions entreprendre est certainement la restauration du monde ancien, la conservation de notre spécificité, le culte de la différence et de l'originalité, puisque la cause de notre défaite et de notre condition actuelle est à chercher dans notre spécificité (...) et nulle part ailleurs. »³⁶⁶

Il est donc plus que jamais temps que les africains songent à suivre le mouvement de l'histoire, en s'ouvrant à la civilisation capitaliste.

3- Justifications économiques de l'ouverture de l'Afrique au capitalisme

L'efficacité économique du capitalisme n'est plus à démontrer. Ce qui lui est reproché ce sont les inégalités qu'il engendre. Au cours des deux chapitres qui précèdent immédiatement celui-ci, nous avons montré que le capitalisme, bien mené, n'est pas seulement un vecteur de croissance économique mais qu'il est aussi un véhicule des progrès sociaux. Nous avons déjà suffisamment exposé de quelle manière le capitalisme impulse l'enrichissement, nous n'y reviendrons pas ici. Notre objet, ici, est de présenter les raisons pour lesquelles l'Afrique gagnerait à adopter le capitalisme comme système économique et social.

Le premier argument en faveur de la souscription de l'Afrique au capitalisme l'amélioration générale des conditions de vie des populations, qui en résulterait. En effet, les acteurs économiques, soucieux de vendre davantage produiront davantage, et progressivement les prix de certaines marchandises baisseront. De plus, la concurrence entre producteurs et vendeurs aura comme effet l'amélioration de la qualité des produits proposés. Ces

³⁶⁵ D. ETOUNGA-MANGUELE, *op.cit.*, p.13.

³⁶⁶ M. TOWA, *op.cit.*, p.40.

augmentations quantitatives et qualitatives bénéficieront aussi bien aux investisseurs qu'au peuple. Comparant les époques précapitalistes et capitalistes, en Europe, sous le rapport de la quantité et de la qualité des biens produits et de leur effet pour le peuple, Schumpeter affirme que

Certes l'ouvrier moderne peut acquérir certains biens que Louis XIV aurait été enchanté d'obtenir sans pouvoir le faire, par exemple des appareils modernes de prothèse dentaire. Dans l'ensemble, néanmoins, les accomplissements capitalistes n'auraient guère pu procurer de satisfactions supplémentaires important réellement à une personne disposant d'un budget aussi considérable que celui du roi soleil. On peut admettre qu'un gentilhomme aussi solennel n'aurait pas attaché grand prix à la faculté de se déplacer plus rapidement. L'éclairage électrique n'améliore pas grandement le confort de quiconque est assez riche pour acheter un nombre suffisant de chandelles et pour rémunérer des domestiques pour les moucher. Les tissus bon marché de laine, de coton et de rayonne, les chaussures et les automobiles de série représentent des fruits caractéristiques de la production capitaliste : or en règle générale, de tel progrès techniques n'ont amélioré pas le sort des riches. La reine Elisabeth possédait des bas de soie. L'achèvement capitaliste n'a pas consisté spécifiquement à procurer aux reines davantage de ces bas, mais à les mettre à la portée des ouvriers d'usines, en échange des quantités de travail constamment décroissantes.³⁶⁷

Si on peut remettre en question l'idée que le capitalisme n'a pas servi à l'amélioration de la vie des riches, il est par contre hors de doute qu'il a considérablement amélioré le sort des pauvres. Face à ce constat n'est-il pas préférable d'être inégaux dans l'abondance plutôt qu'égaux dans l'indigence ?

De plus, le capitalisme est un système qui permet la mobilité sociale, puisqu'il est un système qui récompense l'audace, le talent, l'effort. C'est d'ailleurs le système où l'on rencontre le plus de parvenus³⁶⁸, c'est-à-dire des individus qui se sont réalisés seuls, sans être forcément de haute extraction. Alors un système comme celui-là peut aider un grand nombre d'Africains talentueux à se mettre en évidence, par quoi ils sortiront de la pauvreté.

En outre, le système de liberté individuelle et donc de responsabilité individuelle qu'est le capitalisme incite à entreprendre, créer, innover, se questionner, travailler d'arrache-pied, car au bout il y a le profit personnel, pécuniaire ou symbolique et l'intérêt étant, suivant le mot de Montesquieu, le plus grand monarque de la terre, il s'ensuit que l'industrie connaîtra un bond impressionnant, les Africains accorderont davantage d'intérêt à la science et la connaissance. Nous avons vu, précédemment, que la science peut être un véritable stimulant de l'activité économique. Hayek, analysant l'impact de l'ouverture des sociétés européennes à l'individualisme libéral, soulignait qu'« un des résultats les plus importants de la libération

³⁶⁷ J. SCHUMPETER, *op.cit.*, p. 86.

³⁶⁸ C'est-à-dire des gens qui se sont réalisés socialement sans être à l'origine issus des hautes classes grâce à leur talent, leurs efforts et un peu de chance. Le terme anglais *achieveur* ou *self made man* conviendrait mieux ici.

des énergies individuelles a peut-être été le merveilleux développement de la science qui a suivi le développement de la liberté individuelle ³⁶⁹»

En s'intéressant à la science, les capitalistes africains vont y investir. Ce qui impliquera que nos écoles et universités seront dotées d'équipements dont ils ne disposent pas forcément, la connaissance et ceux qui la produisent seront plus valorisés et recherchés. Un phénomène comme la fuite des cerveaux s'en trouvera réduit, puisque nous aurons, sur place des laboratoires, centres de recherches et entreprises, pour contenir nos intelligences. La dépendance de l'Afrique à l'importation s'en trouvera atténuée.

C'est sans doute la reconnaissance de l'efficacité du système de l'initiative individuelle et de la recherche du profit personnel, conjuguée à l'incapacité manifeste de l'Etat d'impulser le développement économique, qui est à l'origine des appels de plus en plus insistants à l'entrepreneuriat, qui n'est autre chose que la valorisation de l'initiative privée. Il faut toutefois dire que l'initiative privée n'est pas nouvelle en Afrique. Seulement, les entreprises ici sont généralement détenues par des personnes affiliées, d'une manière ou d'une autre, au parti au pouvoir, beaucoup de ces entreprises font dans l'importation et la plupart des petites entreprises sont des boutiques. Nous déduisons donc que l'entrepreneuriat auquel on invite se veut plus créatif et proactif et donc plus productif, créateur de valeur.

B- Du capitalisme comme voie d'accès de l'Afrique à la respectabilité internationale

Dire que le capitalisme peut permettre à l'Afrique de se construire une respectabilité internationale ne signifie pas qu'il suffit que les Etats africains se déclarent capitalistes pour être, soudain, considérés comme de grands Etats. Ce que nous disons que c'est le capitalisme, au vu, des performances économiques qu'il permet d'accomplir, lorsqu'il est bien implémenté, confère inéluctablement du lustre aux pays qui l'ont adopté. Si, par le passé, les peuples les plus respectés étaient les peuples guerriers et conquérants, depuis le XVIIIe siècle, au moins, les peuples les plus admirés sont ceux qui brillent le plus économiquement, et force est de constater que, à quelques exceptions près, les nations aux économies les plus brillantes sont également les plus outillées au plan militaire. Or la plupart des grandes économies mondiales sont ouvertement capitalistes. Il est donc indéniable que le capitalisme, qu'on le veuille ou pas, est un catalyseur de développement, de puissance et partant de respectabilité. C'est grâce au capitalisme américain que la culture américaine est aujourd'hui connue de par le monde. Aujourd'hui qui ne connaît pas Macdonald ? qui n'a pas vu un film américain qu'il

³⁶⁹ F. HAYEK, *La route de la servitude*, p.19.

regarderait encore et encore ? la langue anglaise elle-même est devenue la première langue internationale parce que, dès le XVIIIe siècle, l'Angleterre devient la première puissance commerciale et puis, après la seconde guerre mondiale, l'hégémonie économique des Etats-Unis va encore asseoir un peu plus la prédominance de l'anglais. Parlant toujours des Etats-Unis, faisons observer que même leurs institutions politico-administratives sont connues de tout le monde. Qui ne connaît pas le FBI ? la CIA ? la maison blanche ? Et tout cela à travers les films et séries américains. Les mangas sont aujourd'hui connus et appréciés à travers le monde. C'est l'œuvre du capitalisme japonais. Samsung, marque d'appareils électroniques mondialement connue, est un nom de famille sud-coréen.

On voit alors que le capitalisme, en plus d'enrichir un pays, lui permet de véhiculer ses valeurs, de faire connaître ses réalisations, sa culture. Et ces grands pays capitalistes entend-on qu'ils reçoivent des injonctions du FMI ou de la banque mondiale ou même de l'ONU ? les pays africains peuvent-ils en dire autant ? certes pas. Et pourquoi ? Parce que l'Afrique est pauvre et que, dans le monde où nous sommes, les pauvres ne sont pas respectés. Il en va des Etats comme des individus. Remarquons que, même dans nos vies quotidiennes, les personnes riches semblent susciter plus de respect, d'admiration et de confiance que les autres. Dans sa *Théorie des sentiments moraux*, Adam Smith observe que les hommes sont plus enclins à avoir de la considération pour des personnes se trouvant dans des situations heureuses. Il affirme alors :

L'homme élevé par le rang ou par la fortune est remarqué de tout le monde : chacun est avide de le considérer et de partager, par la sympathie, la joie et l'orgueil que sa situation lui inspire ordinairement ; toutes ses actions sont l'objet de l'attention publique. A peine une parole, un geste lui échappe-t-il dans une grande assemblée, c'est vers lui que tous les regards s'arrêtent ; c'est vers lui que se tournent, pour ainsi dire, avec attente toutes les passions comme pour recevoir de lui l'impulsion et la direction qu'elles doivent suivre³⁷⁰.

Par analogie, les Etats les plus brillants économiquement sont aussi ceux qui dictent la marche du monde, ceux à qui les autres veulent ressembler, à qui les autres veulent s'associer. Le noyau de l'union européenne, par exemple, c'est l'Allemagne et la France. Les Etats-Unis, en dépit des contestations qu'ils souffrent, du fait notamment de leur politique étrangère, ne suscitent guère moins d'enthousiasme. La voix de l'Afrique n'est pas considérée dans le grand concert des nations simplement parce que l'Afrique est pauvre. Cette pauvreté est liée à sa culture, à ses politiques, lesquelles ne sont pas favorables au système de développement qu'est

³⁷⁰ A. SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, pp.49-50.

le capitalisme. Les africains doivent donc éviter le piège de l'auto aliénation, par la volonté obstinée de demeurer soi-même³⁷¹.

II- DU CAPITALISME COMME OPPORTUNITÉ POUR LA DÉMOCRATIE ET L'INTÉGRATION NATIONALE EN AFRIQUE

La plupart des Etats africains ont entrepris la démocratisation de leur vie politique et institutionnelle depuis un peu plus de trois décennies. Cependant, le moins que l'on puisse dire, est que la démocratie peine à s'installer en Afrique. Les difficultés que rencontre ce mode d'organisation politique et de gouvernement sont généralement expliquées par son incompatibilité avec la culture et les traditions africaines, son incapacité à produire un cadre propice au développement du continent, du fait de son caractère clivant. Pourtant, malgré tout, les peuples africains semblent de plus en plus avides de démocratie, car celle-ci, seule, semble pouvoir permettre l'inclusion de tous les citoyens dans la gestion des affaires politique³⁷². Néanmoins, en dépit de l'intérêt manifeste des peuples africains pour la démocratie, elle n'est toujours pas la chose la mieux partagée sur le continent. A cette crise de la démocratie se superpose, au moins dans les pays pluriethniques et pluricommunautaires, le problème de l'intégration nationale ou du vivre-ensemble. En effet, dans ces sociétés, les gens ont tendance à s'identifier, d'abord, en référence à leur tribu plutôt qu'à la nation. Vincent Foncher et Etienne Smith écrivent que « dans bien des pays africains les scènes structurées autour des traditions communautaires suscitent plus d'identification et produisent plus de légitimité que la scène nationale formée autour de l'Etat ».³⁷³ De telles dispositions peuvent, dans des cas extrêmes, aboutir à des guerres ethniques ou à des génocides et, au quotidien, induisent le tribalisme. En plus du développement économique, les autres défis auxquels est confrontée l'Afrique contemporaine sont sa démocratisation effective et l'intégration nationale au sein des Etats. Nous allons voir que le capitalisme, outre les conditions d'émancipation économique qu'il offre, peut également favoriser le développement de la démocratie africaine et constituer un facteur du vivre-ensemble harmonieux.

³⁷¹ E. NJOH- MOUELLE, *De la médiocrité à l'excellence*, Yaoundé, clé, 2013, p.150.

³⁷² Evidemment au moyen des élections.

³⁷³ V. FONCHER et E. SMITH, « Les aventures ambiguës du pouvoir traditionnel dans l'Afrique contemporaine », in *revue internationale et stratégique*, 2011, p.38.

A- Le capitalisme à la rescousse de la démocratie africaine

La faillite de la démocratie africaine ne fait pas de doute. En témoignent la résurgence des coups d'Etats, les accusations d'opacité des processus électoraux, et, en sens inverse, l'admiration suscitée par les alternances dites démocratiques, comme récemment au Sénégal. Il s'agira, avant de montrer comment le capitalisme peut favoriser la démocratie en Afrique, que nous fassions l'étiologie de la crise démocratique en Afrique.

1- Des causes de la crise de la démocratie en Afrique

Elles sont nombreuses et peuvent être d'ordre anthropologique, culturel ou politique et d'ordre économique. Toutes ces sortes de causes doivent être rigoureusement prises en compte si l'on veut comprendre et résoudre les problèmes de la démocratie en Afrique. Car si chacun de ces ordres de causes est nécessaire à la compréhension de la crise démocratique en Afrique, aucun n'est cependant suffisant à cette fin. Analysons dès à présent ces différentes causes.

a- Les causes anthropologiques, culturelles et politiques

Les faits politiques à l'œuvre dans la crise de la démocratie en Afrique sont eux-mêmes les effets des conceptions anthropo-culturelles africaines. D'abord la personnification du pouvoir et "la gestion de cour" de certains dirigeants africains peuvent être expliquées par le fait qu'en Afrique, y compris les pays formellement démocratiques, le chef se perçoit et est encore généralement perçu, notamment par les siens (communauté et bord politique), comme jouissant non seulement de la légitimité rationnelle et légale que lui confère la loi, mais encore et davantage d'une légitimité charismatique.³⁷⁴ Ceci se traduit notamment par l'omniprésence, si l'on peut dire, de la figure du chef de l'Etat dans tous les domaines de la vie politico-institutionnelle. C'est ce qui fait dire à Babacar Gueye que :

En Afrique, le président est la clé de voûte de l'édifice constitutionnel. Il assure la direction effective de l'exécutif en même temps qu'il concentre entre ses mains l'essentiel du pouvoir (...). Le chef de l'attelage gouvernemental est presque partout un premier ministre administratif. Quant aux ministres « juxtaposés les uns par rapports aux autres,

³⁷⁴ M. WEBER distingue trois types de dominations légitimes. La domination légale, la domination traditionnelle et la domination charismatique. « la validité d'une légitimité peut principalement revêtir : 1) un caractère rationnel, reposant sur la croyance en des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens (...); 3) un caractère charismatique, reposant sur la soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne », *Economie et société/1*, trad. de l'allemand par Julien Freund, Pierre Kamintzer, Pierre Bertrand, Éric de Dampierre, Jean Maillard et Jacques Chavy, Paris, Plon, 1971, p.289.

*cultivant l'humilité, ils gèrent leur département respectif à la manière des chefs de service, sans participer à la détermination de la politique nationale, apanage du chef de l'Etat. »³⁷⁵
Le souci de conserver leur poste est dès lors la préoccupation majeure des membres du gouvernement.³⁷⁶*

Dans une telle configuration, le Président de la République semble tout-puissant et il semble impertinent aux siens et parfois à lui-même qu'on puisse le remettre en question. C'est ce qui explique notamment les changements de constitution dans certains Etats africains dont l'optique est très souvent de prolonger et de consolider le pouvoir présidentiel.³⁷⁷

Ensuite, les membres du gouvernement, les hauts cadres de l'administration et les patrons des grandes sociétés d'Etat, font montre d'un zèle impressionnant pour que celui grâce à qui ils ont acquis prestige sociale et richesses,³⁷⁸ conserve son pouvoir, dans l'espoir, qu'eux-mêmes, continueront de jouir des privilèges attachés à leurs fonctions. Autour de lui, chaque dignitaire a sa propre cour de gens qui, pour certains en attendent des marchés publics, pour d'autres le positionnement de leurs enfants ou l'avancement de leurs carrières et pour d'autres encore la simple vanité de côtoyer un ministre ou un directeur général. Tout ceci évidemment contribue à gonfler la vanité et l'hubris de certains dignitaires. C'est ainsi que vont se développer des pratiques éthiquement répréhensibles et politiquement condamnables tels que le favoritisme, la corruption ; puisqu'en effet la pauvreté généralisée où croupit l'essentiel de la population semble conférer une supériorité non seulement sociale, mais aussi ontologique à ceux qui ont une certaine opulence financière et matérielle. Ceux-ci sont alors prêts à tout pour garder les positions qui leurs permettent de mener cette existence enviable. Analysant la corruption dans les Etats africains, Lucien Ayissi affirme que la corruption naît du fait que

La pression de conformité sociale qui s'exerce sur eux (les auteurs de corruption ou prédateurs sociaux) dans un contexte où l'humanité de l'homme est fonction de ce qu'il a et non de ce qu'il est en soi les motive (les prédateurs sociaux) davantage à se rapporter aux institutions de l'Etat sur le mode de la prédation. Ils cherchent alors à se réapproprier, par le truchement de la prédation sociale, cette substance humaine qu'ils se figurent avoir perdu. Pour eux, la dynamique prédatrice qu'ils construisent en marge de la légalité est cependant légitime du moment où elle est une stratégie vitale à laquelle ils croient utile de recourir pour sortir d'une condition historique dont les contraintes font peser une très lourde hypothèque sur leur citoyenneté et leur humanité.³⁷⁹

Ainsi, pour conserver leur pouvoir et leurs privilèges, les hauts dignitaires opèrent une sorte de captation de l'administration publique. Cette captation se fait notamment au moyen

³⁷⁵ J. GIQUEL, cité par B. GUEYE, « La démocratie en Afrique : succès et résistances » pp.5-26, in *Pouvoirs*, Paris, LE SEUIL, 2009, P.16.

³⁷⁶ *Id.*

³⁷⁷ *Ibid.*, p.19.

³⁷⁸ Les hauts dignitaires dans nos pays sont généralement très riches, il n'est que de voir les résidences de certains d'entre eux ou le train de vie de leurs enfants pour s'en convaincre.

³⁷⁹ L. AYISSI, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, p.81.

du favoritisme communautaire ou d'appartenance politique.³⁸⁰ Ainsi, pour avoir un poste important dans l'administration, il faut être au moins sympathisant affiché du parti au pouvoir ou avoir des affinités avec quelque dignitaire. L'accès aux grandes écoles obéit à cette même logique des réseaux. Cette mainmise sur l'administration³⁸¹ constitue en fait une rente politique. En effet, si le parti au pouvoir a, dans ses rangs, l'essentiel du corps administratif de l'Etat, et que chaque dignitaire s'active à faire montre de « générosité » avec les membres de sa communauté, il semble que, lors des échéances électorales, le parti au pouvoir est sérieusement avantagé par rapport à ses concurrents. Comme le souligne Michael Johnston, « le favoritisme permet certes à de nombreuses personnes de participer au processus politique, mais ce aux conditions fixées par les dirigeants pour servir les intérêts de ces derniers. »³⁸².

Ce qui arrive quand les dirigeants sont occupés fondamentalement à assurer leurs positions et les privilèges qui les accompagnent est qu'ils en viennent à ne plus servir l'intérêt du peuple, au service duquel ils devraient pourtant se dévouer. En conséquence, naissent des frustrations au sein de la grande masse du peuple. Celui-ci, las de ses conditions de vie et de ses aspirations étouffées, perd confiance en la classe politique dirigeante. C'est alors qu'on observe l'émergence d'opposants, porteurs d'espoir, qui vont promettre aux populations des améliorations conséquentes des pratiques politiques. Lors des périodes pré-électorales, il arrive que le pouvoir en place fasse emprisonner ses opposants les plus bruyants et les plus attachants. L'élection elle-même est toujours ternie de soupçons de fraudes : « Son organisation par les pouvoirs en place ne cesse de susciter de vives contestations, conduisant parfois les opposants à les rejeter et refuser d'y participer. »³⁸³ Quelquefois les manipulations électorales, ayant pour but de maintenir le pouvoir en place, sont à la base de sérieuses crises sociopolitiques.³⁸⁴

Néanmoins, il arrive quelquefois que l'opposition arrive à renverser le pouvoir en place. Mais dans les pays africains où cela s'est souvent produit, force est de constater que les nouveaux dirigeants se comportent exactement de la même manière que ceux qu'ils avaient longtemps critiqués, soit dans la gestion du pays soit concernant leur rapport à l'alternance.³⁸⁵

³⁸⁰ Cf. L. AYISSI, « Le problème du vivre-ensemble entre le même et l'autre dans l'Etat postcolonial d'Afrique noire » pp. 121-140, in *Revue africaine de philosophie*, 2008.

³⁸¹ P. NZINZI, « La démocratie en Afrique : l'ascendant platonicien », in *Politique africaine*, pp.72-89, Paris, Karthala, 2000, p.82.

³⁸² M. JOHNSTON, « Corruption et démocratie : menaces pour le développement, possibilités de réforme », in *tiers-monde*, pp.117-142, 2000, p.126.

³⁸³ B. GUEYE, « *La démocratie en Afrique : succès et résistances* », p.23.

³⁸⁴ Ce fut le cas notamment au Kenya en 2007, en Côte d'Ivoire en 2010, au Gabon en 2016.

³⁸⁵ Ça a été le cas en Guinée Conakry avec Alpha Condé, au Niger récemment avec Bazoum.

Dès lors, la démocratie, au lieu d'être un système de gouvernement, dans lequel la gestion des affaires publiques et politiques se fait, au nom et dans l'intérêt du peuple, et suivant certains principes (séparation des pouvoirs, indépendance de la justice, élections libres et transparentes, liberté d'expression et d'opinion, respect de la légalité), elle est davantage perçue par les élites africaines comme un paravent idéologique, leur permettant d'être bien vues du peuple que l'on croit niais ; et des partenaires internationaux. Pierre Nzinzi constate alors : « instrumentalisée, elle (la démocratie) n'est plus qu'une idéologie devant permettre la conservation des positions dominantes acquises dans un contexte nouveau marqué par la dénaturation des prescriptions internationales en faveur de l'ouverture démocratique. »³⁸⁶

Au regard de cette incapacité de la démocratie de susciter des hommes d'Etat soucieux du peuple et de l'incapacité des élites à se conformer aux exigences de la démocratie, les peuples africains, pour certains³⁸⁷, en viennent à souhaiter ou à célébrer l'avènement des régimes militaires au pouvoir. Pour le commun des Africains, la rigueur qui caractérise le métier des militaires leur confère la solidité morale et psychologique nécessaire pour conduire correctement nos Etats. Ces faits politiques et anthropo-culturelles ne sont cependant pas les seuls éléments en cause dans la crise de la démocratie en Afrique. Il y a en outre des causes économiques.

b- Les causes économiques de la crise de la démocratie en Afrique

Il s'agit de la pauvreté, du chômage à grande échelle, de l'insuffisance infrastructurelle. L'Afrique est le continent le plus pauvre au monde, il est celui où le chômage et le sous-emploi sont les plus élevés. Le manque d'infrastructures y est criard. L'incapacité manifeste de l'Etat d'employer toutes les personnes en âge et en capacité de travailler et son peu d'effort pour améliorer l'offre infrastructurelle, ainsi que le faible capacité d'absorption du secteur privé, sont une évidence douloureuse. Dans le même temps, les personnes haut placées dans l'administration, leurs proches et quelques hommes d'affaires, proches des milieux politiques, vivent dans une opulence qui tranche franchement avec la condition du peuple. L'on attribue alors la pauvreté, sous laquelle croule la population, à la corruption et l'incompétence des dirigeants. Il nous a été donné d'entendre plusieurs fois que la corruption, racine de la souffrance économique du peuple, est due à la faiblesse de l'Etat démocratique où les procès nécessitent un ensemble de preuves, où la présomption d'innocence est un principe de justice

³⁸⁶ P. NZINZI, *op. cit.*, p.73.

³⁸⁷ Malgré les péripéties qu'elle rencontre en Afrique, certains pays du continent font montre de résilience en matière de démocratie. C'est le cas par exemple du Kenya, du Ghana, du Bénin.

fondamental. Ainsi certains appellent de leurs vœux la mise sur pied d'une structure étatique dictatoriale, qu'elle soit civile ou militaire. Dans l'imaginaire de ceux qui pensent ainsi, si un dictateur était au pouvoir, il serait sans pitié pour les prédateurs de la fortune publique, ce qui aurait comme effet une meilleure affectation des ressources, suivie d'une amélioration notable des conditions de vie des populations. D'ailleurs, dit Babacar Gueye, « l'incapacité des gouvernements démocratiques à promouvoir le développement économique et à faire respecter l'ordre et la loi est le principal argument invoqué par les juntes militaires³⁸⁸ » lorsqu'elles s'emparent du pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat. Daniel Lerner et Richard Robinson vont jusqu'à soutenir que les juntes militaires peuvent redresser les économies en difficulté. Écoutons-les : « l'intervention en politique des militaires peut aller dans le sens du développement économique. »³⁸⁹ Les difficultés économiques participent donc à jeter le discrédit sur démocratie, plus encore, elles suscitent chez ceux qui les subissent une nostalgie des régimes autoritaires.

Il convient, toutefois, de relever deux choses qui semblent échapper à ceux qui en appellent à la dictature. Premièrement, les Etats africains ont, presque tous, connu un régime dictatorial, civil ou militaire. Cela ne leur a, pour autant, pas permis de sortir du sous-développement. Du reste quand un groupe de militaires arrivait au pouvoir en remplacement, soit d'une autre junte, soit d'un gouvernement civil, les raisons avancées étaient que ses prédécesseurs avaient échoué. Cet état de faits a perduré au moins jusqu'au début des années 1990. Deuxièmement, la démocratie n'est pas censée être un système dans lequel les caprices d'une coterie rythment la vie de l'Etat. Elle est plutôt un système politique soumis au principe de légalité et fondé sur un certain nombre de principes. Normalement, un Etat démocratique n'est possible qu'il est solidement encadré juridiquement. C'est pourquoi la démocratie fut favorablement accueillie par les peuples africains lorsqu'elle commença d'être implantée sur le continent. En fait, ce qui est cause de corruption dans les Etats démocratiques africains tient moins à ce système politique qu'à la mentalité africaine. C'est sur cette mentalité que se fonde « la logique d'appropriation du bien public ou de subordination de l'Etat dont la particularité et la diaspora sont de nature à l'euthanasier, du moins à le désintégrer dans le temps. »³⁹⁰ Ce qui se passe donc, c'est que des gens profitent de leur position pour s'enrichir personnellement, au mépris des lois de l'Etat. Car « les limites imposées au pouvoir personnel

³⁸⁸ B. GUEYE, *op.cit.*, p.21.

³⁸⁹ D. LERNER et R. ROBINSON, cités par B. GUEYE, *id.*

³⁹⁰ L. AYISSI, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit.*, p.2.

et à l'intérêt personnel de ceux qui le détiennent sont des caractéristiques clés de la démocratie.
 »³⁹¹ Avec ce type de mentalité, il est indifférent qu'on soit ou non en démocratie. Car dans les dictatures la corruption n'est pas moins présente.

Nous venons d'étudier les causes de la crise de la démocratie en, Afrique. Même si, pour des raisons de commodité, nous avons jugé bon de les ranger en deux classes, ces différentes causes sont liées si bien que les unes s'expliquent par les autres. Il est à présent temps que nous voyions comment le capitalisme peut aider à résoudre la crise démocratique en Afrique.

2- Articulation du capitalisme et de la démocratie en Afrique

Nous avons déjà vu que le capitalisme peut aider l'Afrique à sortir du sous-développement dans lequel elle git. Nous avons aussi vu, qu'entre autres causes de la crise démocratique qui traverse le continent, il y a la pauvreté, donc le sous-développement. Si comme nous l'avons montré, le capitalisme constitue la solution au problème du sous-développement qui gangrène le continent, alors on peut déduire qu'il constitue un remède à la crise démocratique africaine. Puisqu' en éliminant une cause du malaise, il contribue à en réduire l'ampleur. Reste à voir de quelle manière le capitalisme peut désamorcer les autres causes de la faillite démocratique.

En permettant la création des pôles d'attractivité économique autres que la fonction publique et les entreprises publiques et parapubliques, le système d'initiative privée et de liberté individuel, qu'est le capitalisme, va contribuer à détendre les rapports des citoyens à l'Etat. En effet, on attendra alors du gouvernement, non qu'il assure emploi et subsistance à tous, mais qu'il réalise les conditions de déploiement de la liberté individuelle, dans tous les aspects de la vie. Ce qui signifie qu'on attendra davantage de l'Etat qu'il fasse des lois, qu'il veille à leur application et qu'il assure la justice civile. En effet « lorsque les citoyens disposent de choix variables en matière de politique et d'économie, ils sont moins soumis à la dépendance et peuvent réagir plus efficacement à leurs problèmes. »³⁹² Ainsi, comme il existe d'autres voies d'enrichissement et d'élévation sociale, on se tournera moins vers l'administration à cet effet ; si bien que ceux qui s'engageront en politique le feront davantage par conviction, goût du jeu politique. Dès lors, les pratiques comme la captation de l'administration par les forces politiques dominantes s'en trouveront réduites. Les gens pouvant trouver à s'employer plus facilement et plus lucrativement que dans l'administration publique, il sera moins facile à quelque parti au pouvoir de les contraindre d'y adhérer.

³⁹¹M. JOHNSTON, « Corruption et démocratie : menaces pour le développement, possibilités de réforme », p.124.

³⁹² *Ibid.*, p.124.

Dans une société capitaliste et démocratique authentique, les pouvoirs se trouvent ainsi distribués entre l'Etat et les citoyens. Ceux-ci sont eux-mêmes en charge de la production des richesses et celui-là est chargé d'offrir le cadre institutionnel juste et fiable qui puisse permettre l'épanouissement des libertés et droits des individus. Ainsi, les hommes politiques mettront plus d'efforts qu'ils ne le font, pour réaliser leurs promesses électorales, car la libération économique alors favorisée par la mise en place d'un véritable capitalisme entraînera, à sa suite, une libération politique. En effet, « lorsque cohabitent un système politique ouvert et marchés vigoureux, il semble qu'il y ait un renforcement mutuel qui stimule la sécurité matérielle et les conditions favorables au développement des valeurs démocratiques. »³⁹³ Cela signifie que le capitalisme, en même temps qu'il permet d'améliorer les conditions de vie des populations, favorise l'essor démocratique. Cet essor démocratique tiendra au fait que chacun pourra adhérer au parti de son choix, les partis d'opposition pourront disposer de plus de moyens, car ils pourront avoir dans leurs rangs des hommes d'affaires prospères, sans liens avec le pouvoir en place, les fonctionnaires mêmes militeront où ils voudront, n'ayant plus peur d'être socialement déçus, s'ils ne donnent pas allégeance au parti au pouvoir.

Nous venons de voir comment le capitalisme peut aider à résoudre la crise de la démocratie en Afrique. Nous avons au préalable étudié les causes de cette crise, dont nous avons vu qu'elles sont liées et qu'elles doivent toutes être prises en compte si l'on veut efficacement résoudre la crise de la démocratie en Afrique. Une fois cela fait, nous avons pu observer que si l'Afrique veut réellement se démocratiser, un allier important. Il est maintenant question de faire voir que, comme pour la démocratie, le capitalisme peut contribuer à régler le problème du vivre-ensemble dans les Etats africains.

B- Capitalisme et vivre ensemble en Afrique

Le vivre ensemble n'est pas la chose la mieux partagée dans les Etats multiethniques africains. Les difficultés économiques auxquelles sont confrontées quotidiennement les populations, le fait que les gens voient dans l'Etat le pourvoyeur de la sécurité matérielle et financière y est pour beaucoup. Dans les Etats multiethniques africains, le pouvoir se trouve toujours, nécessairement, à un moment donné, entre les mains d'un individu qui appartient à une ethnie particulière. Il peut alors arriver que, confrontés aux difficultés du quotidien, les ressortissants des autres ethnies attribuent leur mal être matériel au fait que le pouvoir soit

³⁹³ M. JOHNSTON, *op.cit.*, p.125.

détenu actuellement par un ressortissant d'une autre ethnie. Il naît alors une certaine animosité contre l'ethnie dont un des ressortissants est au pouvoir. D'un autre côté, il peut arriver que ceux dont le « frère » est au pouvoir entreprennent des actions qu'ils jugent de nature à leur assurer, pour longtemps, une grande aisance matérielle³⁹⁴. En fait, c'est la transposition des problèmes économiques sur le terrain culturel, donc ethnique qui explique les problèmes du vivre-ensemble.³⁹⁵ Cette crise du vivre-ensemble dans les Etats multiethniques africains se manifeste diversement. Cela peut partir du tribalisme sournois à des génocides, en passant par des guerres civiles à caractère tribale. Pour notre part, nous pensons que le capitalisme, en tant qu'il se fonde sur l'individualisme, fait que chaque personne se définit d'abord, et avant tout, comme un individu vivant dans un Etat régi par des lois, avant de s'identifier à une quelconque communauté ethnique. De plus, comme dans le capitalisme, l'Etat est déchargé de la création de la richesse, il est de l'intérêt de chaque citoyen de nouer les rapports les plus diversifiés possibles. Car alors, on n'est pas sûr que ce sera forcément un membre de notre ethnie qui, par exemple, nous emploiera.

En outre, la recherche de l'efficacité économique interdit, si l'on peut s'exprimer ainsi, tout réflexe identitaire ou communautaire. En effet, un entrepreneur qui cherche à rentabiliser, du mieux possible, son investissement ne s'embarrassera pas du soin, tout à fait inopportun, de prêter attention l'origine ethnique ; seul l'intéresse leurs compétences. Comme le dit Ayn Rand : « Ce ne sont pas les ancêtres, les parents, les gènes ou le corps chimique d'un homme qui comptent dans un marché libre, mais un seul attribut humain, l'habileté productive. C'est selon l'ambition et l'habileté productive d'un homme que le capitalisme le juge et le récompense en conséquence. »³⁹⁶

De même, une personne en recherche d'emploi ne se préoccupe guère de savoir de quelle ethnie est son éventuel employeur. Ce qui intéresse l'un et l'autre, c'est ce qu'ils peuvent mutuellement s'apporter. À cet égard, tout sentiment tribaliste est absolument irrationnel. On peut tirer une leçon, dans ce sens, dans le monde du sport en général. En observant une équipe de basketball ou de football évoluant dans une ligue occidentale, il est frappant de voir le nombre de noirs qui y jouent, alors même que certaines de ces sociétés

³⁹⁴ Certes, ce genre de pratique peut exister, mais il faut dire qu'il est quelque peu malhonnête de prétendre que parce qu'un membre d'une telle tribu est au sommet de l'Etat, tous les ressortissants de cette tribu vivent aisément et que ceux-ci auraient accès à des privilèges dont les autres seraient exclus. Au Cameroun par exemple, quoique le président soit bulu, tous les bulus ne sont pas riches, tous les bulus n'entrent pas à l'ENAM ou à l'EMIA. De plus, le gouvernement est composé des membres de plusieurs ethnies différentes.

³⁹⁵ L. Ayissi, « le problème du vivre-ensemble entre le même et l'autre dans l'Etat postcolonial d'Afrique noire », p. 12.

³⁹⁶ A. RAND, *La vertu d'égoïsme op.cit.*, p.65.

n'ont pas complètement éradiqué le racisme. Ce qui intéresse les dirigeants de ces équipes, ce sont les performances de ces joueurs, et donc ce que ces derniers peuvent leur rapporter. De même, les athlètes concernés n'ont pas de problème avec le fait que leurs patrons soient blancs, ce qui les intéresse ce sont les grosses rémunérations qu'ils perçoivent.

Dans le même sens, les échanges, point culminant des activités économiques, seraient fortement entravés si chaque producteur restreignait ses possibilités d'échanges aux membres de sa communauté ou, si, chaque consommateur recherchait uniquement les articles produits par l'un des « siens ». Adam Smith faisait déjà remarquer que plus les possibilités d'échanges, c'est-à-dire le marché, sont étendues, plus on est encouragé à produire et plus on produit et écoule ses productions plus on gagne en argent. Ce qui fait que, une fois encore, tout élan communautariste ou tribaliste apparaît comme irrationnel.

Tirons quelques conséquences sociopolitiques de ce que nous venons de dire. En premier lieu, si le capitalisme était véritablement implanté, le tribalisme connaîtrait un grand recul. Chaque individu étant en quête de ce qui est meilleur pour lui, il serait contre l'intérêt de quiconque d'avoir des conceptions irrationnelles. Référons-nous ici à l'exemple de l'employeur ci-dessus mentionné ou d'un directeur de banque qui n'aurait que des employés issus de la même tribu que lui. Si, se rendant compte d'un tel état de fait, les clients issus des autres groupes ethniques décidaient de boycotter une telle banque, qui serait perdant ?

En deuxième lieu, des faits graves comme des conflits ethniques, des génocides pourraient être évités. En effet, l'intérêt individuel des uns et des autres, une fois les gens bien imprégnés de la logique du libéralisme économique, leur commanderait de ne pas se livrer à de tels projets ou entreprises. Supposons un jeune homme d'une ethnie x qui, se trouvant dans la capitale, est employé dans une entreprise appartenant à un originaire d'une région y. Si un différend devait survenir entre la communauté x et la communauté y, le jeune homme, dont l'intérêt est immédiatement différent de celui de sa communauté ethnique, se défendra d'encourager l'envenimement des tensions, de la même manière son employeur ne trouverait d'intérêt à ce que la situation dégénère. Si on généralise cet exemple à la société entière, l'ensemble complexe des connexions professionnelles et commerciales qui se seront créées, en dehors et indépendamment des liens communautaires, et l'interdépendance des multiples intérêts ainsi engagés, on peut raisonnablement penser que les phénomènes de violence interethniques disparaîtront bientôt. Voltaire disait : « faites commercer entre eux le papiste,

le réformé, le juif et le mahométan, et ils ne songeront pas à porter le poignard les uns contre les autres. »³⁹⁷

En troisième lieu, l'Etat n'étant plus le dispensateur des richesses, il ne sera plus forcément considéré par les membres des ethnies dont le chef de l'Etat n'est pas originaire comme l'instrument de domination de cette ethnie sur les autres, ni par les membres de l'ethnie dont le président est ressortissant comme un instrument de puissance. Dans un tel contexte, des politiques comme l'équilibre régionale ne seraient plus nécessaires et les guerres tribales, à l'approche ou pendant les élections, comme on en a vécu au Kenya sous Daniel Arab Moi n'auraient plus de raison d'être.

³⁹⁷ VOLTAIRE, cité par C. GODIN, *op.cit.*, p.447.



CONCLUSION GENERALE

Ce mémoire avait pour objet l'examen des rapports entre le capitalisme et les Droits de l'Homme, à partir d'une lecture philosophique des œuvres d'Adam Smith. Si l'existence de rapports entre le capitalisme et les Droits de l'Homme semble, au premier abord, contre intuitive, eu égard à ce qu'ils ressortissent à deux sphères différentes, les critiques généralement émises contre le capitalisme, suggèrent un rapport, au moins oppositionnel entre le capitalisme et les Droits de l'Homme. Cependant, le fait que le capitalisme se soit imposé, dans un monde où le souci du juste semble pregnant, suggère ou donne à envisager des correspondances entre la doctrine capitaliste et la doctrine des Droits de l'Homme. Le capitalisme, doctrine/ système économique et social basé sur la propriété privée des moyens de production et la quête du profit personnel, est accusé de promouvoir l'inégalité et l'exclusion sociale.³⁹⁸ Quant aux Droits de l'Homme ils prônent l'égalité entre les hommes, attendu que tous sont doués d'une dignité inaliénable. Présentés ainsi, le capitalisme et les Droits de l'Homme semblent s'exclure réciproquement. Pourtant, le fait que les Droits de l'Homme soient exaltés et loués n'empêche pas le capitalisme de s'épanouir. Il faut dire que les résultats économiques du capitalisme sont un argument fort en sa faveur. Dès lors, puisque la société a besoin de produire, en quantité suffisante, des biens économiques, il semble que le système qui permet de satisfaire ce besoin ne puisse que s'imposer. Cela doit-il se faire au détriment de la justice ? la réponse est qu'une société où la justice serait absente imploserait bientôt. De la sorte, l'efficacité économique et la justice sont des biens dont la société ne peut que s'honorer, la justice semblant néanmoins être une valeur supérieure. C'est pourquoi, au-delà de son efficacité, au plan économique, le capitalisme est aussi jugé en fonction de ses effets sociaux. Afin de découvrir la nature véritable des rapports entre le capitalisme et les Droits de l'Homme nous avons structuré ce travail en trois parties.

La première partie a été consacrée à la découverte des convergences du capitalisme et des Droits de l'Homme. Nous avons commencé par étudier le contexte général d'émergence des Droits de l'Homme et de la doctrine du capitalisme développée par Adam Smith. Il est apparu que la doctrine économique de Smith et l'avènement des Droits de l'Homme étaient contemporains. En effet, c'est au XVIII^e siècle que furent rédigées les premières déclarations affirmant et revendiquant expressément, et sans détour, les Droits de l'Homme.³⁹⁹ C'est à cette

³⁹⁸ C. R. MBELE, *op.cit.* p.183.

³⁹⁹ Des textes avaient, par le passé, été produits qui visaient à protéger les libertés individuelles et à restreindre l'arbitraire des autorités. Cependant nul, avant la déclaration des Droits de l'Etat de Virginie, en 1776, ne s'était formellement présenté comme une déclaration des Droits. Cf. C. SAGESSER, « Les droits de l'homme », *op.cit.*, pp.15-16.

même époque qu'Adam Smith rédigea *La Richesse des nations*, livre dans lequel il développe son libéralisme économique.

Cependant, le fait que le capitalisme smithien et les Droits de l'Homme soient apparus à une époque aurait pu n'être qu'une coïncidence historique, sans signification particulière. Ce qui nous a emmenés à étudier les fondements et finalités respectifs du capitalisme smithien et des Droits de l'Homme, non sans en étudier les concepts. Cette étude nous a permis de voir que le capitalisme de Smith, tout comme les Droits de l'Homme était une réaction contre les systèmes et doctrines qui, non seulement, institutionnalisèrent l'inégalité et entravaient la liberté individuelle. Smith s'insurgeait ainsi contre le système mercantile qui, selon lui, favorisait une catégorie de gens au détriment du peuple et accordait une place inopportune voire dangereuse à l'Etat, en ce qui concerne les affaires économiques. Pour Smith, le commerce et l'industrie doivent être laissés libres, dans la mesure où les implications étatiques en la matière créent des inégalités, brident l'industrie, entravent la liberté individuelle et, en fin de compte, ne profitent pas au peuple. Les Droits de l'Homme étaient une réaction contre l'absolutisme monarchique et le féodalisme, ainsi que contre les théories du droit divin et de l'inégalité naturelle des hommes. En effet, les sociétés monarchiques et féodales d'Europe étaient structurellement inégalitaires, et les libertés individuelles y étaient sinon inexistantes, du moins très limitées. En outre, le roi avait un pouvoir total et incontestable. Or les Droits de l'Homme reposent sur l'idée que les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits. De ce fait, tout pouvoir absolu est illégitime, de même que l'est toute institution inégalitaire et toute disposition entravant la liberté individuelle. On a donc ainsi pu voir que le capitalisme smithien et les Droits de l'Homme se fondent sur un individualisme libéral. C'est-à-dire que l'un et l'autre font de la liberté individuelle et de l'égalité des droits, entre les citoyens, la base de la coopération sociale. Le capitalisme smithien et les Droits de l'Homme s'appuient également sur l'idée, des Lumières, de l'égalité et de la liberté naturelle des hommes.

En outre, la visée ultime des Droits de l'Homme est l'harmonie sociale et la justice, ainsi que cela est stipulé dans le préambule de la déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Le capitalisme smithien, outre la performance économique, vise également l'harmonie sociale. Et, pour l'un comme pour l'autre, l'harmonie ne peut se réaliser que si la société respecte la liberté et les droits de chaque individu. Pour Smith, il convient que, dans la sphère économique, chaque homme soit libre de poursuivre ses propres intérêts, d'exercer le métier ou le commerce qui l'intéresse et surtout que chacun ait un droit égal d'accès à la propriété. De la sorte, l'harmonie se réalisera spontanément. Dans un sens analogue, la

doctrine des Droits de l'Homme fait de la propriété un droit inviolable et inaliénable ; et revendiquent la liberté la plus totale pour tout ce qui est des choix individuels, qu'ils soient économiques, politiques, moraux, intellectuels et spirituels. Ainsi, l'harmonie se réalise lorsque la liberté de chacun, ses droits sont respectés. C'est-à-dire que personne ne peut imposer, par contrainte, quoi que ce soit à un autre, ni tenir un autre en servitude. Les Droits de l'Homme et le capitalisme smithien se rejoignent ainsi dans l'idéal de la liberté individuelle.

Par conséquent, le capitalisme smithien et les Droits de l'Homme souscrivent à une même approche du rôle de l'Etat et de ses rapports avec les individus. En effet, l'Etat, dans la société libérale, c'est-à-dire la société capitaliste et respectueuse des Droits de l'Homme, l'Etat doit se limiter à assurer certaines fonctions, parmi lesquelles l'administration de la justice. Or administrer la justice consiste précisément à protéger les droits et libertés individuels de chaque citoyen. Rappelons que « le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression »⁴⁰⁰. Pour Adam Smith, « le premier et principal dessein de tout gouvernement civil est de préserver la justice entre les membres de l'Etat et d'y prévenir tout empiètement des droits des individus, c'est-à-dire de maintenir chaque individu dans ses droits parfaits. »⁴⁰¹ Ainsi l'Etat ne doit imposer ni religion, ni doctrine politique, ni mode de pensée, ni activités économiques ; il ne doit pas non plus priver quiconque du droit de propriété. De même, doit-il sanctionner toute atteinte qui serait portée contre les droits ou la liberté de quelqu'un de ses citoyens.

La deuxième partie de ce travail a révélé que, dans sa pratique, le capitalisme individualiste, entre en opposition avec les Droits de l'Homme. Nous avons vu que la liberté individuelle des uns repose, en fait, sur l'oppression, l'asservissement et l'exclusion des autres. En effet, le droit de propriété, pierre angulaire du capitalisme individualiste et principe fondamental de la doctrine des Droits de l'Homme, semble être l'apanage d'une certaine classe de gens, au détriment et à l'exclusion des autres. De plus, son fondement est détourné puisqu'au lieu qu'elle procède du travail personnel, la propriété privée capitaliste est acquise par l'exploitation et l'expropriation du pauvre par le riche. Dès lors, le capitalisme génère de graves inégalités qui aboutissent à une fracture sociale radicale de la société qui se partage ainsi, selon Marx et Engels, en deux classes foncièrement opposées, à savoir le prolétariat et

⁴⁰⁰ *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789*, art.2.

⁴⁰¹ E. MACK, « Des droits naturels chez Smith », *op.cit.*, p.29.

la bourgeoisie. Et comme la bourgeoisie ne se maintient que par l'oppression de la classe prolétarienne, il importe que celle-ci soit maintenue dans sa condition, si bien que le capitalisme est producteur et reproducteur des inégalités sociales dont il s'alimente. Ainsi, un système qui repose sur les inégalités, qu'il engendre et sur l'oppression d'une classe par une autre, semble n'avoir rien de commun avec les Droits de l'Homme. Ces derniers promeuvent en effet une société d'égaux et de gens libres. Or en système capitaliste, non seulement les hommes ne sont pas égaux, mais en plus la liberté individuelle n'est effective que pour la minorité bourgeoise, pour les autres, elle n'est qu'une douce et trompeuse illusion.

En outre, le capitalisme semble instaurer le règne absolu de l'argent. On a pu voir que l'influence de grands hommes d'affaire ou des grandes firmes est si grande qu'ils en arrivent parfois à imposer leur vue aux dirigeants politiques. De la sorte, leurs intérêts sont présentés comme l'intérêt général et il convient qu'on leur accorde les facilités leur permettant de réaliser ce pseudo intérêt général. De plus la recherche constante du profit, la quête incessante d'enrichissement a mené les capitalistes à prendre, pour ainsi dire, la société en captivité. En effet, on a observé que la société capitaliste encourage la consommation outrancière, si bien que, pour reprendre le concept de Marcuse, de faux besoins sont constamment créés pour porter les gens à toujours consommer davantage. Il importe alors, pour les capitalistes, que les hommes s'identifient à leurs possessions matérielles. Ce qui fait que les hommes s'aliènent dans leurs objets, car c'est par ceux-ci qu'on mesure désormais la qualité et la valeur d'un individu. Dès lors, les hommes ne sont plus considérés que comme des instruments au service de l'enrichissement des producteurs capitalistes. Le confort matériel, du moins dans les pays avancés, et l'espoir de l'atteinte d'un tel niveau de confort dans les pays encore sous-développés fait que les hommes perdent le sens critique, seules les intéressent les jouissances matérielles que leur offre la société capitaliste. Marcuse parle alors de l'homme devenu unidimensionnel, puisqu'il est tout à fait porté vers un seul but, avoir le plus de possessions matérielles possibles, jouir des plaisirs et loisirs que lui offrent la société capitaliste, tout le reste n'a plus d'importance. Ainsi, les libertés individuelles ne constituent plus qu'un songe dans lequel on se complait, car les façons de penser, de se divertir, les goûts des individus sont socialement conditionnés, suivant les intérêts des capitalistes.

Par ailleurs, nous avons observé que la cupidité des capitalistes qui les mène à surproduire et faire surconsommer était fortement dommageable à la planète. Entre l'épuisement progressif des ressources, la dégradation des sols, des eaux et de l'air et le réchauffement climatique, c'est la survie même de l'homme qui est en jeu. Or le premier droit

de tout homme est incontestablement celui de préserver sa vie. Donc un système qui hypothèque la vie, ne fût-ce que d'un seul homme, pour les intérêts de quelques personnes paraît injuste et insoutenable.

Toutefois, la troisième partie de notre travail nous a permis d'établir qu'il existe, malgré les réfutations du capitalisme, une affinité élective irréductible entre capitalisme et Droits de l'Homme. Les critiques dont le capitalisme fait l'objet s'adressent à un capitalisme perverti et dénaturé dans la pratique. Ainsi, le concept smithien de *sympathie* nous est apparu comme la solution pour prévenir ces dépravations auxquelles le capitalisme est sujet. En outre, nous avons abordé la question du rapport du capitalisme à la justice sociale. Nous avons pu voir que le capitalisme, même en ne s'écartant pas de l'orthodoxie définie par Smith, générerait des inégalités économiques et matérielles plus ou moins importantes. En nous basant sur les principes rawlsiens de la justice nous avons pu montrer que de telles inégalités ne sont ni injustes ni contraires aux Droits de l'Homme. En effet, le premier principe de Rawls, le principe d'égalité de liberté épouse les idées qui fondent le capitalisme à savoir le respect de l'égalité des citoyens et de leur liberté, et aussi que les institutions sociales ne doivent pas établir des privilèges pour certaines personnes et en exclure les autres. C'est ainsi que, dans la société capitaliste, tous les hommes ont un accès égal aux mêmes droits et libertés et sont égaux juridiquement et moralement. Quant au second principe de la justice de Rawls, le principe de différence, sa seconde stipulation, à savoir que les inégalités socioéconomiques sont acceptables si elles sont attachées à des positions ouvertes à tous ne pose pas de problème. Dans les sociétés capitalistes, avons-nous observé, tous les hommes ont le droit de prétendre assumer telle ou telle fonction importante, suivant les mêmes critères et jouir des avantages qui y affèrent. En revanche, la première stipulation de ce principe, qui pose que les inégalités sociales et économiques doivent être à l'avantage des plus défavorisés ne s'accorde pas avec les principes du capitalisme. Cette stipulation légitime la redistribution de la richesse. Or une telle redistribution suppose que l'on prenne chez les uns pour donner aux autres. Ce faisant, le droit de propriété de ceux à qui on prélève des ressources est violé pour réaliser celui de ceux à qui on les distribue. La redistribution ainsi suggérée est contraire au capitalisme et aux Droits de l'Homme. Ayn Rand soutient, dans ce sens que « si certains hommes sont habilités en vertu d'un droit aux produits du travail d'autres hommes, cela signifie que ceux-ci sont dépourvus de droits et condamnés aux travaux forcés. Tout prétendu droit d'un homme, qui nécessite la violation de celui d'un autre n'est pas et ne peut pas être un droit. »⁴⁰² c'est-à-

⁴⁰² A. RAND, *La vertu d'égoïsme, op.cit.*, p.50.

dire que si les pauvres ont légitimement le droit d'aspirer à de meilleures conditions de vie, ce droit ne donne pas l'autorisation au gouvernement d'exproprier les riches d'une partie de leurs avoirs, pour les redistribuer aux moins nantis. De telles mesures s'apparentent au vol.

Nous avons ensuite vu que le capitalisme était un véhicule du progrès au sens large du terme. C'est ainsi qu'on a ressorti que le capitalisme favorise les droits et libertés civiles et politiques, permet des avancées sociales importantes en matière de Droits de l'Homme. Ayn Rand dit alors que « ceux qui prônent le capitalisme de laissez-faire sont les seuls défenseurs des droits de l'homme. »⁴⁰³ cela signifie que le capitalisme, en tant qu'il promeut la liberté économique, stimule et favorise les autres libertés et les droits qui les accompagnent. De même, les progrès techniques et matériels réalisés grâce au capitalisme individualiste ont bénéficié aussi bien aux riches qu'à ceux qui ne le sont pas, améliorant ainsi la vie de toutes les couches de la société.

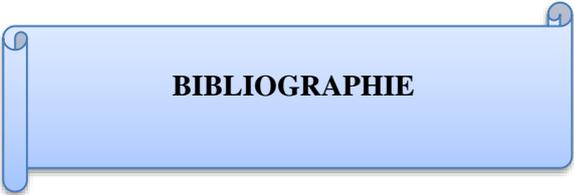
Pour finir, nous avons montré que le capitalisme individualiste, en tant qu'il s'accompagne généralement des Droits de l'Homme, et que son efficacité économique est hors de doute, peut sortir l'Afrique du sous-développement qui la mine et constituer un remède à la crise de la démocratie et du vivre-ensemble sur le continent. Nous avons, dans cette optique, fait voir qu'il fallait que les africains se départissent d'abord des pesanteurs culturelles qui empêchent une véritable implémentation du capitalisme en Afrique, puis qu'ils opèrent une sorte de révolution individualiste et capitaliste.

En définitive, le capitalisme, tel qu'il fut élaboré par Adam Smith et la doctrine des Droits de l'Homme s'impliquent mutuellement. Au terme de ce mémoire nous pensons qu'ils constituent la double solution d'un monde prospère et juste. En effet, le capitalisme, bien compris et appliqué, ne saurait s'accommoder des pratiques oppressives et aliénantes. De même que les Droits de l'Homme visent le respect mutuel des droits individuels. De plus, la prospérité généralisée à laquelle ouvre le capitalisme est bénéfique à tout le monde, en dépit du fait que nous ne soyons pas tous riches. Par ailleurs, dans le capitalisme, même si tout le monde ne devient pas riche, chacun a, au moins, le droit et la liberté d'essayer de le devenir. Néanmoins, le capitalisme tel qu'il est pratiqué semble se rapporter, à certains égards, au mercantilisme contre lequel s'élevait pourtant Smith. Mais malgré cela, les sociétés capitalistes, quoique ce soit un capitalisme altéré, sont les plus avancées et les plus libres, elles sont aussi celles où les individus ont le plus de chance de réaliser leurs ambitions quelles que soient leurs origines. Ainsi, s'il advenait que le capitalisme soit expurgé de ces atavismes

⁴⁰³ *Ibid.*, p.53.

mercantilistes, il n'y aurait que peu de raisons d'y voir un mal, car comment abhorrer un système qui offre à la fois confort matérielle et favorise la liberté et l'égalité des citoyens (égalité des droits) ? Dans les conditions d'un capitalisme authentique, la passion égalitariste apparaîtrait la chose la plus injuste et absurde qui puisse être. En effet, une telle passion voudrait nous conduire à un monde peu prospère et peu libre où l'Etat serait tout puissant et où l'individu serait contraint de poursuivre les objectifs dictés d'en haut. La conséquence d'une telle passion serait double : pauvreté et servitude, comme l'a vu Hayek dans *La route de la servitude*. Pour notre part, nous pensons, comme Smith, que les individus travaillent mieux lorsqu'ils poursuivent leurs intérêts et, ce faisant, contribuent mieux à la prospérité de la nation tout en réalisant l'harmonie sociale. L'histoire récente d'un pays comme la Chine est parlante à cet égard. En 1958, Mao Zedong, le dirigeant chinois de l'époque, lança une politique économique communiste basé sur l'utopie égalitariste qu'on appela le « grand bond en avant ». Le résultat fut tragique. Cette politique provoqua une grande famine qui causa plusieurs millions de morts.⁴⁰⁴ Nous pensons alors qu'un système social et économique qui offre la liberté la plus étendue aux hommes et, partant, favorise la prospérité est un système qui respecte et valorise l'homme, reconnaît qu'il est doté de facultés créatives qu'il faut laisser libres de s'épanouir, un système qui reconnaît que les hommes sont différents et que la société s'enrichit de ces différences. En somme le capitalisme smithien en tant que doctrine de la liberté et de l'égalité (égalité morale et devant la loi et égalité dans la liberté) reconnaît la dignité inhérente à chaque homme et, ainsi s'harmonise avec les Droits de l'Homme.

⁴⁰⁴ J. KING FAIRBANK, « Le Grand Bond en avant », in *Histoire de la Chine*, pp.525-544, Paris, 2013, p.525.



BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES D'ADAM SMITH

- *Théorie des sentiments moraux* (1759) traduit en français par S. de Grouchy et Condorcet, Paris, Guillaumin et Cie Librairies, 1860.
- *Leçons sur la jurisprudence* (1763-1764) traduit en français par Henri Cometti, Paris, Dalloz, 2009.
- *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), traduit en français par Germain Garnier, Paris, Garnier- Flammarion, 1881.

II. QUELQUES OUVRAGES SUR ADAM SMITH

ANDERS, FJELD et DE NANTEMEL, Matthieu, *Le monde selon Adam SMITH : essai sur l'imaginaire en économie*, Paris, PUF, 2022.

BOYER, Jean Daniel, *Comprendre Adam SMITH*, Paris, Armand colin, 2011.

HORST KEPPLER, Jan, *L'économie des passions selon Adam SMITH, Les noms du père*, Paris, Seuil, 2008.

III. QUELQUES ARTICLES SUR ADAM SMITH

BOYER, Jean Daniel, « Adam Smith, problem ou problème des sciences sociales ? Détour par l'anthropologie d'Adam Smith », in *Revue française de socio-économie*, Paris, La découverte, 2009.

DELLEMOTE, Jean, « La main invisible d'Adam Smith : pour en finir avec les idées reçues », in *L'économie politique*, 2009.

DELLEMOTE, Jean, « La cohérence d'Adam Smith, problèmes et solutions : une synthèse critique de la littérature après 1976 », in *Economie et société, série « Histoire de la pensée économique »*, 2011.

MACK, Éric, « Des droits naturels chez Adam Smith », in *cahiers d'économie politique*, n°19, 1991.

WALRAEVENS, Benoît, « Philosophie morale et économie politique chez Adam Smith », in *philopsis*, 2020.

IV. QUELQUES TEXTES ET OUVRAGES SUR LES DROITS DE L'HOMME

Déclaration des Droits de l'Etat de Virginie, 1776.

Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, 1789.

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, 1948.

PAINE, Thomas, *Droits de l'homme ; en réponse à l'attaque de M. Burke sur la révolution française*, traduit en français par François Soulès, Paris, F. Buisson, 1791.

RIVERO, Jean, *Les libertés publiques, vol.1, les droits de l'homme*, Paris, PUF, 1974.

V. ARTICLES SUR LES DROITS DE L'HOMME

BALIBAR, Etienne, « La proposition d'égaliberté », Les conférences du perroquet, 1998.

RANSTON, Maurice, « Qu'est-ce que les droits de l'homme ? », in *Anthropologie des droits de l'homme, Nouveaux horizons*, 1996.

SAGESSER, Caroline, « Les droits de l'homme », in *Dossier du CRISP*, 2009.

VI. AUTRES OUVRAGES

ARISTOTE, *La politique*, traduit en français par Jean Barthélemy saint-Hilaire, Paris, Librairie philosophique Ladrangé, 1874.

- *Ethique à Nicomaque*, traduit en français par Jean Barthélemy saint-Hilaire, revu par GOMEZ-MULLER Alfredo, Paris, Les classiques de philosophie, 1992.

AYISSI, Lucien, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, Paris, L'Harmattan, 2011.

BENTHAM, Jeremy, *Déontologie ou science de la morale*, traduit en français par Benjamin Laroche, Paris, PUF, 1962.

BLUCHE, François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Politique tirées des propres paroles de l'écriture sainte, à monseigneur le dauphin*, Paris, Chez Pierre Cot, 1709.

BRAUDEL, Fernand, *La dynamique du capitalisme*, Paris, champs histoire, 1985.

CHARMAYON, Grégoire, *Une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La fabrique 2018.

CONDILLAC (de), Etienne, *Le commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*, Paris, Institut Coppet, 2012.

DEYON, Pierre, *Le mercantilisme*, Paris, Flammarion, 1969.

DUBY, Georges, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978.

DUFOUR, Dany-Robert, *Pléonexie*, Paris, Le bord de l'eau, 2015.

ENGELS, Friedrich, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, traduction française de 1952, Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, 2002.

EPICURE, *Manuel*, traduit en français par Marie Guyau, Paris, Librairie ch. Delagrave, 1875.

EPICURE, *Lettres, maximes et autres textes*, traduit en français par Pierre Morel, Paris, Flammarion, 2017.

ETOUNGA-MANGUELE, Daniel, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?* Paris, éditions Nouvelles du sud, 1993.

FRIEDMAN, Milton, *Capitalisme et liberté*, traduit en français par A. M. Charni, Champs d'essai, 2016.

FUKUYAMA, Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, traduit en français par CANAL Armand, Paris, Flammarion, 1992.

HAYEK, Friedrich, *Droit, législation et liberté, vol.2, Le mirage de la justice sociale*, traduit en français par Raoul Audouin, Paris, quadrige/PUF, 1982.

- *La route de la servitude*, traduit en français par G. Spielberg, Paris, Quadrige/PUF, 1985.

- *La constitution de la liberté*, traduit en français par Raoul Audouin, Paris, Litec, 1994.

HUME, David, *Enquête sur l'entendement humain*, traduit en français par Didier Deleule, Paris, Fernand Nathan, 1985.

- *Traité de la nature humaine, tome 2, les passions*, traduit en français par Jean Clero Paris, Garnier-Flammarion, 2013.

JONAS, Hans, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, traduit en français par T. Greisch, Paris, Cerf, 1990.

KANT, Emmanuel, *Eléments métaphysiques de la doctrine du droit*, traduit en français par Jules Barni, Paris, Auguste Durand, 1853.

- *Les fondements de la métaphysique des mœurs*, traduit en français par V. Delbos, Paris, Gallimard, 1985.

LARRERE, Catherine et POMMIER Éric, *L'éthique de la vie chez Hans Jonas*, Paris, éditions de la Sorbonne, 2013.

LAURENT, Alain, *L'individualisme méthodologique*, Paris, PUF, 1994.

LEMERCIER, Paul, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Paris, Librairie Desain, 1767.

LOCKE, John, *Traité du gouvernement civil*, traduit en français par David Mazel, Institut des libertés, Chicoutimi, 2002.

MARCUSE, Herbert, *L'homme unidimensionnel*, traduit en français par Monique Wittig, Paris, Les éditions de minuit, 1968.

MARX, Karl, *La question juive*, traduit en français par Robert Mandrou, Paris, Union générale d'éditions, 1968.

- *Critique de l'économie politique*, traduit en français par Maurice Husson, Paris, éditions sociales, 1972.
- *Le capital*, traduit en français par Etienne Balibar, Gérard Cornillet et Geneviève d'Espagne, Paris, Quadrige/PUF, 1983.
- *Travail salarié et capital*, traduit en français par M. Rubel et L. Evrard, Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, 2007.

MARX, Karl et ENGELS, Friedrich, *Manifeste communiste*, traduit en français par Laura Lafargue, Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, 2002.

NJOH-MOUELLE, Ebenezer, *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, Clé, 2013.

NKRUMAH, Kwame, *Le consciencisme*, traduit en français par Starr et Mathieu Holwett, Paris, Présence africaine, 1972.

ONDOUA, Pius, *Existence et valeurs*, tome IV, Paris, L'Harmattan, 2009.

PLATON, *La république*, traduit en français par Victor Cousin, in *Œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2008.

PROUDHON, Pierre Joseph, *Qu'est-ce que la propriété ?* Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, 2002.

RAND, Ayn, *La vertu d'égoïsme*, traduit en français par Alain Laurent, Paris, Les belles lettres, 2008.

RAWLS, John, *Théorie de la justice*, traduit en français par Catherine Audard, Paris, Seuil, 1987.

- *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice*, traduit en français par Guillaume Bertrand, Paris, La découverte, 2008.

ROUSSEAU, Jean Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Les échos de marquis, 2011.

- *Du contrat social. Ou principes du droit politique*, Bibliothèque numérique romande, 2015.

SALLE (de), Corentin, *La tradition de la liberté, tome III, splendeur et misère du capitalisme*, Forum libéral européen, 2013.

SCHATZ, Albert, *L'individualisme économique et social. Ses origines, son évolution, ses formes contemporaines*, Paris, Librairie Armand Colin, 1907.

SCHUMPETER, Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, traduit en français par Gaël Fain, Paris, Payot, 1965.

SEE, Henri, *Les origines du capitalisme moderne*, Paris, P. librairie, Armand colin, 1926.

SEN, Amartya, *Ethique et économie*, traduit en français par Sophie Marnat, Paris, PUF, 1993.

STUART MILL, John, *L'utilitarisme*, traduit en français par L. Le Monnier, Paris, Garnier-Flammarion, 1968.

THORAVAL, Jean, *Les grandes étapes de la civilisation française*, Paris, Bordas, 1967.

TOCQUEVILLE, Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion, 2010.

- *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, 1952.

TOWA, Marcien, *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, Clé, 1971.

TURGOT, Anne-Robert-Jacques, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, institut des libertés.

WEBER, Max, *Economie et société*, tome1, traduit en français par Julien Freund, Pierre Kamintzer, Pierre Bertrand, Éric de Dampierre, Jean Maillard et Jacques Chavy, Paris, Plon, 1971.

- *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Presses électroniques de France, 2013.

WILLIAM, Eric, *Capitalisme et esclavage*, Paris, Présence africaine, 2020.

VII. AUTRES ARTICLES

AYISSI, Lucien, « Le problème du vivre-ensemble entre le même et l'autre dans l'Etat postcolonial d'Afrique noire », in *Revue africaine de philosophie*, vol. XXII, n°1-2, 2008.

BERLIN, Isaiah, « Deux conceptions de la liberté », in *Éloge de la liberté*, traduit en français par Jacqueline Carnaud et Jacqueline Lahana, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

DONTEWILL, Serge, « Aspects de la vie quotidienne et de l'organisation sociale des communautés paysannes du centre-sud-est de la France au temps de Louis XIV (1638-1715) », in *dix-septième siècle*, Paris, PUF, 2007.

FONCHER, Vincent et SMITH, Étienne, « Les aventures ambiguës du pouvoir traditionnel dans l'Afrique contemporaine », in *Revue internationale et stratégiques*, n°81, 2011.

GUEYE, Babacar, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », in *Pouvoirs*, n° 129, Paris, Le Seuil, 2009.

HAYEK, Friedrich, « Vrai et faux individualisme », traduit en français par François Guillaumat.

HUBERT, Patrick, « Droit constitutionnel et liberté de la concurrence », in *Nouveaux cahiers du conseil constitutionnel*, n°49, Paris, 2015.

JOHNSTON, Michael, « Corruption et démocratie : menaces pour le développement, possibilités de réformes », in *tiers-monde*, n°141, Paris, Armand Colin, 2000.

LÖWY, Michael, « Le concept d'affinité élective chez Max weber », in *Archives de sciences sociales des religions*, Éditions de l'EHESS, 2004.

MBELE, Charles Romain, « Dignité et calcul égoïste », in *Présence africaine*, n° 193, Paris, Éditions présence africaine, 2016.

MEYER (de), Pieter, « La physiocratie : doctrine politique et socioéconomique dominante en France au XVIII^{ème} siècle », in *ANA*

LELE UNIVERSITATII SPIRU HARET, 2009.

NKOLO FOE, « Les politiques de la philosophie en Afrique. Émancipation, postmodernisme, herméneutique et gouvernance », in *Diogène*, n° 235-236, Paris, PUF, 2011.

NZINZI, Pierre, « La démocratie en Afrique : l'ascendant platonicien », in *politiques africaines*, n°77, Paris, Éditions Karthala, 2000.

PETITJEAN, Mikaël, « Capitalisme de connivence contre capitalisme de libre entreprise », in *Journal le monde*, Paris, 2024.

VIII. THESES ET MEMOIRES CONSULTEES

1- thèses

GROYER, Sébastien, *Capitalisme et économie de marché*, thèse de doctorat en philosophie soutenue à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2015.

MAKON, Paul Didier, *Le sens du progrès des peuples vers la modernité chez Herbert Marcuse*, thèse de doctorat en philosophie soutenue à l'université de Douala en 2019.

MBEDE, Christian, *La crise de la pensée africaine et la problématique post-coloniale*, thèse de doctorat en philosophie soutenue à l'université de Nantes en 2011.

SERSIRON, Augustin, *Libéralisme ou capitalisme ? Recherches sur la question du meilleur régime économique*, thèse de doctorat en philosophie soutenue à l'université Sorbonne en décembre 2021.

WALRAEVENS, Benoît, *Croissance et progrès chez Adam Smith*, thèse de doctorat en science économique soutenue à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2010.

2- Mémoires

AMOUGOU, Anselme Armand, « La problématique Rawlsienne de la justice », mémoire de maîtrise en philosophie soutenue à l'université de Yaoundé 1 en 2004.

ROCHON, Odile, « La philosophie morale dans l'œuvre d'Adam Smith. Retour sur le *das Adam Smith problem* », mémoire de maîtrise en philosophie soutenue à l'université du Québec à Montréal, 2009.

IX. USUELS

BEITONE, Alain, CAZORLA, Antoine et HEMDANE, Estelle, *Dictionnaire de science économique*, Paris, Dunod, 2019.

COMTE-SPONVILLE, André, *Dictionnaire philosophique*, Paris, PUF, 2001.

ECHAUDEMAISON, Claude Danièle, *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, Paris, Nathan, 1993.

GODIN, Christian, *Encyclopédie conceptuelle et thématique de la philosophie*, Paris, Champ Vallon, 2015.

LALANDE, André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1988.

PICOTTE, Jacques, *Juridictionnaire*, Moncton, Centre de traduction et de terminologie juridique, 2014.

VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, Paris, le chasseur abstrait, 2005.

X. WEBOGRAPHIE

<https://www.yumpu.com/fr/document/read/48093178/demain-le> cap-libéralisme-institutcoppet.

<https://catdir.loc.gov/catdir/samples/cam031/20011025806>.

<https://en.wikipedia.org/wiki/capitalism?oldid=625230564>.

https://fr.Wikipedia.org/s/index.php?title=société_d%27Ancien_Régime&oldid=201516878

8.

<https://naturefrance.fr>.

<https://www.assemblé.coe.Introduction>.

<https://www.contrepoint.org/2012/01/27/66462-capitalisme> de connivence.

<https://www.unhcr.org>.

<https://www.who.int>.

RIVALLAND, Jean « Pour ne plus confondre individualisme et "égoïsme"»,

www.contrepoint.org.

SZPIRGLAS, Jeanne, « Ressources sur Adam Smith », <https://philosophie.ac>.



TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
RESUME	iv
ABSTRACT	v
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIÈRE PARTIE: CONVERGENCES DU CAPITALISME ET DES DROITS DE L'HOMME	9
CHAPITRE I: CONTEXTE D'ÉMERGENCE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE D'ADAM SMITH ET DE L'AVÈNEMENT DE LA DOCTRINE DES DROITS DE L'HOMME	11
I- DES DOCTRINES PHYSIOCRATIQUES ET MERCANTILISTES ET DE LA THÉORIE DU DROIT DIVIN ET DE CELLE DE L'INÉGALITÉ NATURELLE DES HOMMES	12
A. Du mercantilisme et de la physiocratie	12
1. Le mercantilisme	12
2. La physiocratie	14
B- De la théorie du droit divin et de la doctrine de l'inégalité naturelle des Hommes	17
1- La théorie du droit divin	17
2- Théorie de l'inégalité naturelle parmi les Hommes	18
II- LA DIFFUSION DES IDÉES DES LUMIÈRES ET L'ESPOIR D'UN MONDE NOUVEAU	19
A- La société monarchique	20
B- l'humanisme des lumières au service des changements sociaux et politiques	22
1- Jean Jacques Rousseau	22
2 - John Locke	23
CHAPITRE II : CAPITALISME SMITHIEN ET DROITS DE L'HOMME : DES FONDEMENTS ET DES FINALITES COMMUNS	26
I- LE CAPITALISME D'ADAM SMITH : UNE DOCTRINE DE LA LIBERTÉ	26
A- Le rejet, par Smith, des doctrines mercantile et physiocrate	27

1-La réfutation smithienne du système mercantile	27
2-critique smithienne de la physiocratie.	30
B- Fondements, cadre conceptuel et définition, finalité du capitalisme d'Adam Smith	32
1- Fondements du capitalisme d'Adam Smith	32
a- Les fondements anthropologiques et philosophiques du libéralisme économique d'Adam Smith	32
b - les fondements psychologiques et moraux	34
c- Les fondements matériels et juridiques	35
2- Définition et cadre conceptuel du capitalisme Smithien	37
a- Définition du capitalisme	37
b- cadre conceptuel du capitalisme	37
3- Les finalités du capitalisme	39
a- La libre concurrence	39
b- La liberté d'entreprise	41
II- CONCEPT, FONDEMENTS ET FINALITÉS DES DROITS DE L'HOMME	43
A- Concept et fondements des Droits de l'Homme	43
1- Définition du concept Droits de l'Homme	43
2- Fondements des droits de l'homme	44
a- Le fondement philosophique des Droits de l'Homme	44
b- Les fondements textuels et juridiques	46
B- Les finalités des Droits de l'Homme	47
1- La protection des droits et libertés individuels : une finalité essentielle des Droits de l'Homme	47
2-La cohésion sociale comme autre finalité des Droits de l'Homme	48
III- DEDUCTION DE LA COMMUNAUTE DES FONDEMENTS ET DES FINALITES DU CAPITALISME ET DES DROITS DE L'HOMME A PARTIR DE CE QUI PRECEDE	49

CHAPITRE III : CAPITALISME ET DROITS DE L'HOMME : UNE APPROCHE PARTAGÉE DU ROLE DE L'ETAT	52I-
Dialectique de la liberté et de l'égalité	52
A- Les concepts de liberté et d'égalité	53
1- La liberté	53
2- L'égalité	55
B- Rapports entre égalité et liberté	56

II- LES FONCTIONS DE L'ETAT DANS UNE SOCIETE DE DROITS ET DE LIBERTE	58
A- Les fonctions négatives de l'Etat	58
B- Les fonctions positives de l'Etat	59
DEUXIEME PARTIE : CRITIQUE DU CAPITALISME ET APPARITION DE SON INCOMPATIBILITÉ AVEC LES DROITS DE L'HOMME	61
CHAPITRE IV : AUX SOURCES DU CAPITALISME : L'EXPLOITATION ET L'ALIÉNATION	64
I- PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET INDIVIDUALISME COMME FACTEURS DE L'OPPRESSION CAPITALISTE	64
A- Critique de la propriété privée capitaliste	64
B- Remise en question de l'individualisme	66
II- Critique de la séparation du travail et du capital ainsi que de la concurrence et de la division du travail	69
A- Séparation du travail et du capital, et exploitation des travailleurs	69
1- Critique du capital et du travail salarié	70
a- Critique du capital	70
b- Condamnation du travail salarié	72
2- L'antagonisme des classes	74
B- Critique de la concurrence et de la division du travail	76
1- Critique de la concurrence	76
2- Remise en question de la division du travail	77
CHAPITRE V : CAPITALISME ET REGNE DE L'ARGENT	80
I- CRITIQUE DU CAPITALISME DE CONNIVENCE	80
A- Récusation de l'interventionnisme étatique dans les affaires économiques en régime capitaliste	81
B- Collusions entre acteurs économiques et limites du laisser-faire	83
II- CAPITALISME ET INSTRUMENTALISATION DE LA NATURE DÉSIRANTE DE L'HOMME	85
III- CAPITALISME ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	89

CHAPITRE VI : INFERENCE DE L'INCOMPATIBILITE DU CAPITALISME ET DES DROITS DE L'HOMME A PARTIR DES CRITIQUES PRECEDENTES DU CAPITALISME	94
I-DE L'INCOMPATIBILITÉ DE L'OPPRESSION CAPITALISTE AVEC LES DROITS DE L'HOMME	95
II-SURPUISSANCE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, COUPLE CONSUMÉRISME/PRODUCTIVISME ET DÉCLIN DES DROITS DE L'HOMME	96
III-LE CROISSANTISME CAPITALISTE : UN DANGER POUR LA VIE HUMAINE	98
TROISIEME PARTIE : CAPITALISME ET DROITS DE L'HOMME : L'INDEPASSABLE AFFINITE ELECTIVE	100
CHAPITRE VII : PAR-DELA LES CRITIQUES : LES ENJEUX HUMANISTES DU CAPITALISME	104
I- CAPITALISME DÉNATURÉ CONTRE VRAI CAPITALISME	104
A- Des mœurs capitalistes anticapitalistes	105
1- La concurrence comme préservatif contre les abus des détenteurs des moyens de production	106
2- Concurrence libre et laissez-faire	110
B- Capitalisme et justice sociale	112
1- Définition de la justice sociale	113
2- Rapports du capitalisme et de la justice sociale	113
II- LA SYMPATHIE SMITHIENNE : UNE PREVENTION CONTRE LES PERVERSIONS DU CAPITALISME	118
A- Condition de possibilité et source de la sympathie chez Adam Smith	119
1- L'amour de soi comme fondement de la sympathie	119
2- L'imagination comme source de la sympathie	120
B - De la façon dont la sympathie peut prévenir la perversion du capitalisme	121
1- La sympathie comme voie d'accès à la conscience morale individuelle	122
2- L'ouverture sympathique à la conscience morale comme prévention contre la dénaturation du capitalisme : cas de l'exploitation capitaliste	123
CHAPITRE VIII: CAPITALISME, PROGRÈS ET DROITS DE L'HOMME	126
I- CAPITALISME, LIBERTÉ, ET DROITS	126

	179
A- Le capitalisme comme catalyseur du progrès des droits et libertés civils et politiques	127
B- Capitalisme et progrès sociaux	130
II- CAPITALISME SCIENCE, TECHNIQUE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE	133
A- Capitalisme et progrès des sciences et techniques	133
B- capitalisme, progrès techno-scientifiques et amélioration des conditions de vie de l'humanité	135
CHAPITRE IX : CAPITALISME/ DROITS DE L'HOMME ET DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE	138
I- CAPITALISME INDIVIDUALISTE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE ET RESPECTABILITE DE L'AFRIQUE SUR LA SCENE MONDIALE	140
A- CAPITALISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE	141
1- Les pesanteurs culturelles et politiques	141
2- La révolution individualiste et capitaliste : condition de possibilité de l'éveil économique de l'Afrique	143
3- Justifications économiques de l'ouverture de l'Afrique au capitalisme	144
B- Du capitalisme comme voie d'accès de l'Afrique à la respectabilité internationale	146
II- DU CAPITALISME COMME OPPORTUNITÉ POUR LA DÉMOCRATIE ET L'INTÉGRATION NATIONALE EN AFRIQUE	148
A- Le capitalisme à la rescousse de la démocratie africaine	149
1- Des causes de la crise de la démocratie en Afrique	149
a- Les causes anthropologiques, culturelles et politiques	149
b- Les causes économiques de la crise de la démocratie en Afrique	152
2- Articulation du capitalisme et de la démocratie en Afrique	154
B- Capitalisme et vivre ensemble en Afrique	155
CONCLUSION GENERALE	159
BIBLIOGRAPHIE	167